

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco
Document de référence 2014
incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2014



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 31 juillet 2014 sous le numéro R.14-049. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF ait vérifié « *si le document est complet et compréhensible* » et *si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Place du Casino, MC 98000 – MONACO (Principauté), ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.montecarlosbm.com).

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 18 160 490 euros
Siège social : Place du Casino – MC 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES

- 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
- 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
- 1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

2. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

4. FACTEURS DE RISQUES

4.1. RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE S.B.M.

- 4.1.1. Risques liés à la dégradation du contexte économique
- 4.1.2. Risques géopolitiques
- 4.1.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel
- 4.1.4. Risques liés à l'évolution de la réglementation

4.2. RISQUES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES DU GROUPE S.B.M.

- 4.2.1. Risque de non-attribution, de non-réattribution, de limitation ou de retrait des délégations ou concessions d'exploitation des casinos ou des autorisations de jeux
- 4.2.2. Risques liés à certaines obligations et certains engagements prévus dans le Cahier des Charges
- 4.2.3. Risques liés au non-respect de la réglementation
- 4.2.4. Risques liés à la dégradation des relations sociales
- 4.2.5. Risques liés au caractère saisonnier de l'activité
- 4.2.6. Risques d'aléa liés aux jeux
- 4.2.7. Risques d'image
- 4.2.8. Risques liés aux travaux
- 4.2.9. Risques liés au maniement de sommes importantes
- 4.2.10. Risques climatiques
- 4.2.11. Risques d'impayés
- 4.2.12. Risques liés à certains clients importants

4.3. RISQUES RELATIFS A BETCLIC EVEREST GROUP (BEG)

- 4.3.1. Risques liés à la structure actionnariale de BEG
- 4.3.2. Risques liés à l'environnement concurrentiel
- 4.3.3. Risques liés à l'endettement de BEG
- 4.3.4. Risques liés aux sites internet de BEG
- 4.3.5. Risques liés à l'évolution de la réglementation des jeux en ligne

4.4. RISQUES RELATIFS AU GROUPE S.B.M.

- 4.4.1. La Société est une société contrôlée par l'Etat
- 4.4.2. Procédures et Litiges en cours

4.5. RISQUE DE MARCHE

- 4.5.1. Risque de taux
- 4.5.2. Risque Action/Risques Actifs
- 4.5.3. Risque de change
- 4.5.4. Risque de Liquidité

4.6. DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES

- 4.6.1. Programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation
- 4.6.2. Programme d'assurance Responsabilité Civile
- 4.6.3. Programme d'assurance Travaux
- 4.6.4. Programme d'assurance Automobile

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

- 5.1.1. Dénomination et siège social
- 5.1.2. Registre du Commerce et de l'Industrie
- 5.1.3. Forme Juridique
- 5.1.4. Législation
- 5.1.5. Constitution et durée
- 5.1.6. Exercice social
- 5.1.7. Historique du Groupe S.B.M.

5.2. INVESTISSEMENTS

- 5.2.1. Investissements réalisés
- 5.2.2. Investissements en cours
- 5.2.3. Investissements futurs

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE S.B.M.

6.2. ATOUTS CONCURRENTIELS ET STRATEGIE

- 6.2.1. Atouts du Groupe S.B.M.
- 6.2.2. Stratégie du Groupe S.B.M.

6.3. PRINCIPAUX MARCHES ET SECTEURS D'ACTIVITE

- 6.3.1. Présentation du secteur jeux
- 6.3.2. Présentation du secteur hôtelier
- 6.3.3. Présentation du secteur locatif
- 6.3.4. Autres activités

6.4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- 6.4.1. Contexte réglementaire de l'exploitation des casinos
- 6.4.2. Réglementation des activités hôtellerie et restauration
- 6.4.3. Protection des données personnelles
- 6.4.4. Obligations relatives au droit de priorité à l'emploi applicable à Monaco
- 6.4.5. Contexte réglementaire de la filiale Betcliv Everest Group (BEG)

7. ORGANIGRAMME

7.1. PRESENTATION DU GROUPE S.B.M.

7.2. RELATIONS ENTRE LA SOCIETE MERE ET SES FILIALES

8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES ET EXISTANTES OU PLANIFIEES

8.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DU GROUPE S.B.M.

- 8.2.1. Informations environnementales
- 8.2.2. Descriptions générale du contexte
- 8.2.3. Mesures mises en place en matière de prévention des risques de légionellose
- 8.2.4. Informations quantitatives et autres informations

8.3. DOMAINE SOCIETAL

8.4. NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE DIAGNOSTIC R.S.E. POUR L'EXERCICE 2013/2014

8.5. RAPPORT DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL SUR LES INFORMATIONS R.S.E.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013/2014

- 9.1.1. Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2013/2014
- 9.1.2. Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2013/2014
- 9.1.3. Résultats consolidés 2013/2014 et autres agrégats financiers
- 9.1.4. Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer
- 9.1.5. Résultats des principales filiales du Groupe

9.2. COMPARAISON DES RESULTATS DU GROUPE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2012 ET 31 MARS 2013

9.3. COMPARAISON DES RESULTATS DU GROUPE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2011 ET 31 MARS 2012

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

- 10.1. FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2012, 2013 ET 2014
- 10.2. SOURCES DE FINANCEMENT
- 10.3. ENGAGEMENTS DONNES HORS BILAN ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS
- 10.4. AUTRES INFORMATIONS
- 10.5. INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE SUR LES OPERATIONS

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES (MARQUES)

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES – PERSPECTIVES D'ACTIVITE

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

14. ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

- 14.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
 - 14.1.1. Composition du Conseil d'administration
 - 14.1.2. Composition de la Direction Générale
- 14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

- 15.1. MONTANT DE LA REMUNERATION VERSEE ET DES AVANTAGES EN NATURE OCTROYES
 - 15.1.1. Rémunérations des mandataires sociaux et de la direction durant l'exercice
 - 15.1.2. Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe
 - 15.1.3. Actions de performance pour chaque mandataire social
 - 15.1.4. Retraites et autres avantages
 - 15.1.5. Conventions réglementées
 - 15.1.6. Prêts et garanties
- 15.2. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 16.1. DATE D'EXPIRATION DU MANDAT ACTUEL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
- 16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
- 16.3. PRINCIPE DE DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 16.4. INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 16.4.1. Commission Finances & Audit
 - 16.4.2. Commission Nominations & Rémunération
- 16.5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
 - 16.5.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
 - 16.5.2. Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société

17. SALARIES

- 17.1. INFORMATIONS SOCIALES
 - 17.1.1. Contexte général
 - 17.1.2. Informations quantitatives
- 17.2. PARTICIPATION DES SALARIES – ACTIONNARIAT DES SALARIES
- 17.3. NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE DIAGNOSTIC RSE POUR L'EXERCICE 2013/2014

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- 18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE
- 18.2. DROIT DE VOTE DOUBLE
- 18.3. LIMITATION DES DROITS DE VOTE
- 18.4. AUTOCONTROLE
- 18.5. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

- 20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES
- 20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA
- 20.3. ETATS FINANCIERS
 - Comptes annuels consolidés
 - Comptes sociaux (normes monégasques et françaises)
- 20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES
 - 20.4.1. Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 - 20.4.2. Rapport général des Commissaires aux Comptes (comptes sociaux – normes monégasques)
 - 20.4.3. Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES
- 20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES
- 20.7. POLITIQUE DE VERSEMENT DE L'INTERET STATUTAIRE ET DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES
- 20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE
- 20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE
- 20.10. HONORAIRES VERSES A L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 21.1. CAPITAL SOCIAL
 - 21.1.1. Capital social
 - 21.1.2. Capital autorisé mais non émis
 - 21.1.3. Titres non représentatifs du capital
 - 21.1.4. Autres titres donnant accès au capital
 - 21.1.5. Evolution du capital de la Société
- 21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS
 - 21.2.1. Objet social
 - 21.2.2. Droit des actionnaires, avantages particuliers et répartition statutaire des bénéfices
 - 21.2.3. Assemblées Générales
 - 21.2.4. Conseil d'Administration
 - 21.2.5. Disposition permettant d'empêcher un changement de contrôle
 - 21.2.6. Franchissement de seuils statutaires et identification des actionnaires
 - 21.2.7. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits respectifs des actions

22. CONTRATS IMPORTANTS

- 22.1. CAHIER DES CHARGES DU 21 MARS 2003 CONSENTI PAR LE GOUVERNEMENT DE S.A.S. MGR LE PRINCE SOUVERAIN
 - 22.1.1. Les jeux autorisés et la Redevance
 - 22.1.2. Régime juridique de certains biens immobiliers
 - 22.1.3. Restrictions en sous-concession et exploitation de jeux en dehors de Monaco
 - 22.1.4. Subventions
 - 22.1.5. Gouvernance d'entreprise et contrôle de l'Autorité Concédante
 - 22.1.6. Obligations relatives au personnel
- 22.2. AUTRES CONTRATS
 - 22.2.1. Contrat de gérance libre avec l'Administration des Domaines
 - 22.2.2. Contrat cadre de licence de marques et noms de domaine

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION ET D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

- 24.1. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS
- 24.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION
- 24.3. CALENDRIER DES PUBLICATIONS A VENIR

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

26. TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES PAR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET LE RSE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Jean-Luc Biamonti
Président-Délégué

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion (Table de concordance du chapitre 26) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux des comptes.

Le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2014 figurant au paragraphe 20.4 du présent document contient les observations suivantes :

- « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4. de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la norme IAS 19 révisée » ;
- « Egalement sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable décrit dans la note 5 de l'annexe relatif à la révision du plan d'amortissement des actifs de l'Hôtel de Paris destinés à être remplacés ou détruits en raison de son projet de rénovation ».

Le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2014, figurant au paragraphe 20.4 du présent document contient l'observation suivante : « le changement d'estimation comptable décrit dans la note 2 de l'annexe relatif à la révision du plan d'amortissement des actifs de l'Hôtel de Paris destinés à être remplacés ou détruits en raison de son projet de rénovation ».

Les deux exercices précédents n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Le 31 juillet 2014
Jean-Luc Biamonti, Président-Délégué

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Yves de Toytot
Directeur Général Adjoint Finances
Place du Casino
MC 98000
Principauté de Monaco
Tél. : + 377 98.06.61.25

2. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

L'assemblée générale nomme des Commissaires aux Comptes (titulaires et suppléants) dans les conditions fixées par la loi. Les Commissaires aux comptes exercent leurs attributions dans les conditions déterminées par la loi.

Commissaires aux Comptes titulaires	Organisme professionnel	Date du dernier renouvellement	Fin de mandat
André GARINO	KPMG GLD et Associés Société d'Expertise-Comptable 2, rue de la Lùjèrneta MC 98000 – MONACO	31 mars 2011 AGO du 9 septembre 2011	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
Simone DUMOLLARD	DCA SAM Dumollard, Croci & Associés Société d'Expertise-Comptable 12, avenue de Fontvieille MC 98000 - MONACO	31 mars 2011 AGO du 9 septembre 2011	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014

Commissaires aux Comptes suppléants	Organisme professionnel	Date du dernier renouvellement	Fin de mandat
Louis VIALE	Cabinet Viale Expert-comptable 12, avenue de Fontvieille MC 98000 - MONACO	31 mars 2011 AGO du 9 septembre 2011	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
Bettina RAGAZZONI	GLD EXPERTS Société d'Expertise-Comptable 2, rue de la Lùjèrneta MC 98000 – MONACO	31 mars 2011 AGO du 9 septembre 2011	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014

Il sera proposé à l'AGO qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2014, les nominations suivantes :

- Commissaires aux Comptes titulaires : MM. André Garino et Louis Viale
- Commissaires aux Comptes suppléants : Mmes Simone Dumollard et Bettina Ragazzoni

Auditeur Contractuel	Organisme professionnel	Date du dernier renouvellement	Fin de mandat
Deloitte & Associés	Deloitte & Associés Société d'Expertise Comptable 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2014 (exercice clos le 31 mars 2014)

L'Auditeur Contractuel intervient sur les comptes annuels de la Société des Bains de Mer, sur les comptes consolidés du Groupe, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que sur le rapport au titre des informations Sociales, Environnementales et Sociétales consolidées.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

CHIFFRES CLES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

DONNEES CONSOLIDEES (en millions €)	11/12	12/13	13/14
Chiffre d'Affaires (cf 9.1.1 du document)	372,4	424,1	472,5
Résultat Opérationnel avant amortissements	18,2	16,3	40,2
Résultat Opérationnel	(28,4)	(32,7)	(11,8)
Résultat Net Consolidé *	(33,2)	(50,7)	17,3
Résultat Global	(49,6)	(52,7)	(17,8)
Capacité d'Autofinancement	24,4	17,0	44,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	65,7	59,7	79,6
Capitaux Propres	572,4	516,7	498,8
Endettement net / (Trésorerie nette)	(12,3)	38,5	15,6
Effectifs moyens annuels (en nombre de personnes)	3 679	4 044	4 137
Cours de bourse au dernier jour de l'exercice (en €)	39,85	34,80	39,82

* éléments exceptionnels (Wynn et Betcliv Everest Group) décrits au 9.1.3 du document

DONNEES SECTEUR HOTELIER

Hôtels exploités (nombre dont Méridien Beach Plaza à compter du 1/7/2012)	4	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	825	1 122	1 223
Taux d'occupation (taux moyen avec Méridien Beach Plaza)	56,0%	60,5%	59,6%
Chiffre d'Affaires	181,0	222,3	237,4
Résultat Opérationnel	(8,9)	0,9	(1,0)

DONNEES SECTEUR JEUX

Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	5	5	4
Chiffre d'Affaires	172,7	176,1	207,9
Résultat Opérationnel	(7,3)	(15,0)	5,9

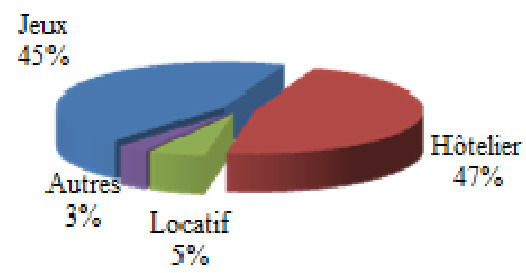
DONNEES SECTEUR LOCATIF

Chiffre d'Affaires	20,6	23,7	26,1
Résultat Opérationnel	14,7	15,9	17,6

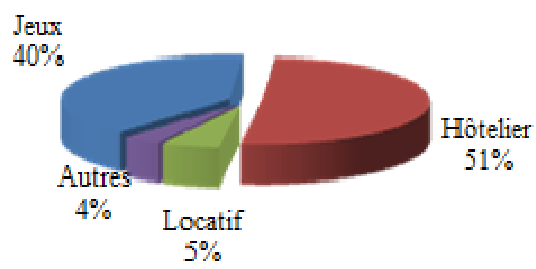
La source des chiffres clés au titre des trois derniers exercices est extraite des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014. Les données publiées au titre de l'exercice 2012/2013 et 2013/2014 prennent en compte la norme IAS 19 révisée tel que décrit à la note 2.4. des notes annexes au comptes consolidés 2013/2014.

DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

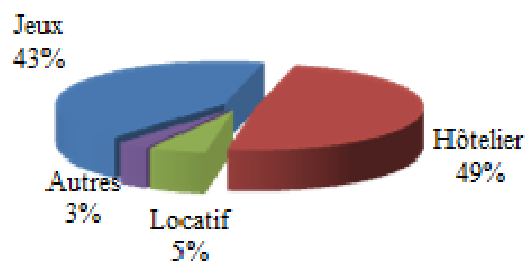
2011/2012



2012/2013

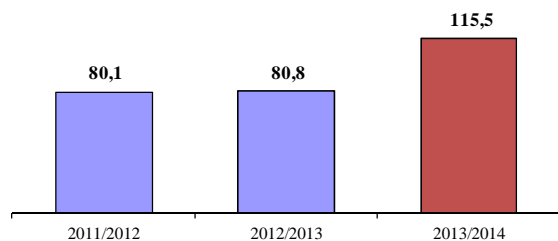


2013/2014

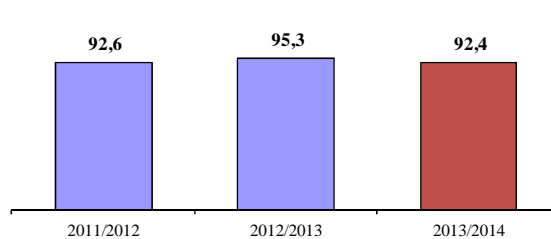


DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR JEUX

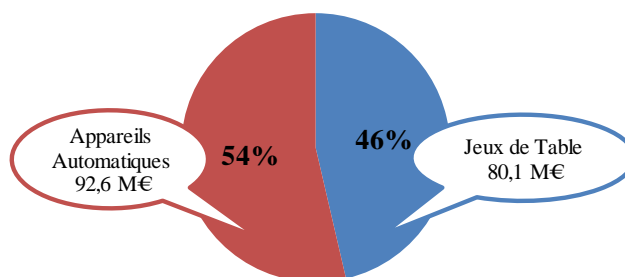
Jeux de Table en M€



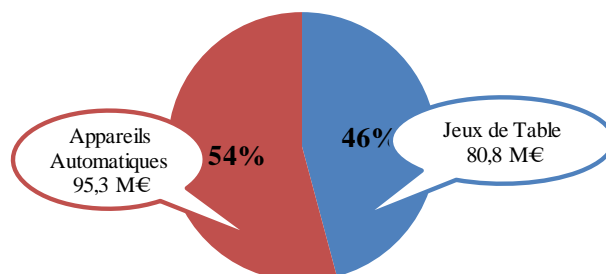
Appareils Automatiques en M€



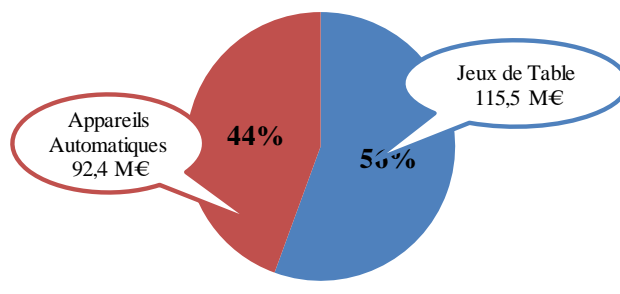
Répartition du chiffre d'affaires 2011/2012



Répartition du chiffre d'affaires 2012/2013

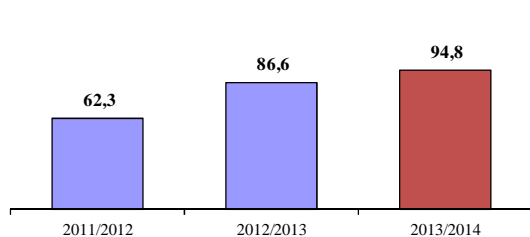


Répartition du chiffre d'affaires 2013/2014

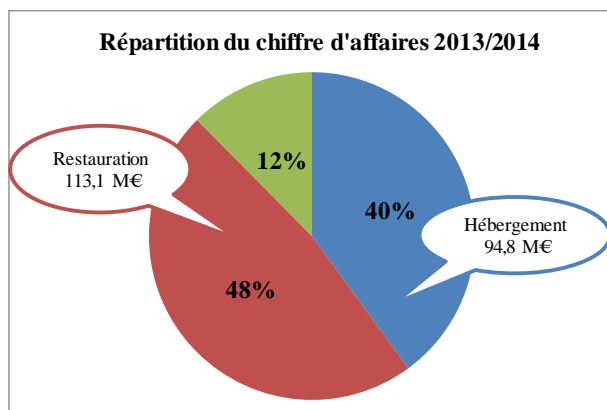
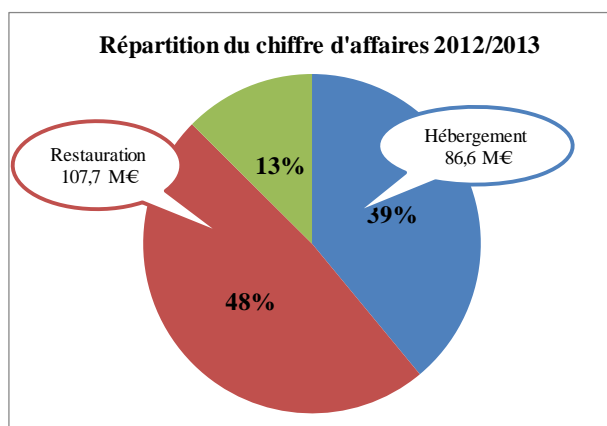
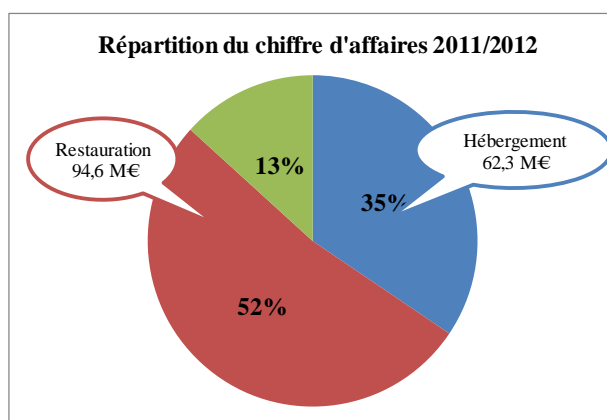
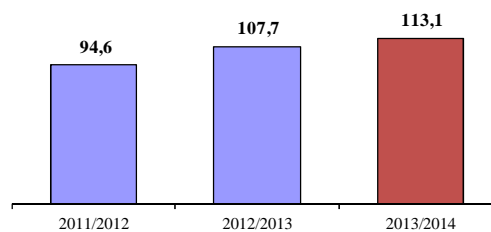


DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR HOTELIER

Hébergement en M€



Restauration en M€



4. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère, à sa connaissance, qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1. RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE S.B.M.

4.1.1. RISQUES LIES A LA DEGRADATION DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Les activités du Groupe S.B.M. sont particulièrement sensibles aux cycles économiques et à l'évolution de la conjoncture internationale. Le Groupe S.B.M. estime notamment que les secteurs jeux et hôtelier sur lesquels il intervient sont exposés au ralentissement économique, qui peut en effet conduire les consommateurs à réduire discrétionnairement leurs dépenses de loisirs. Ainsi, une hausse du chômage, des politiques d'austérité budgétaire et une hausse de la pression fiscale peuvent entraîner une diminution corrélative du revenu disponible des ménages pour la consommation secondaire qui englobe les dépenses liées aux tourisms et aux loisirs, tels que ceux qu'offre le Groupe S.B.M.

Bien que l'ensemble des établissements est, à la date du présent document, implanté sur le territoire de la Principauté de Monaco ou sur les communes limitrophes, la clientèle du Groupe S.B.M. a une origine internationale. De ce fait, l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe S.B.M. peuvent être influencées par des fluctuations de la conjoncture, non seulement dans la Principauté de Monaco et les pays limitrophes, mais également dans d'autres régions du monde où peuvent se situer les clients du Groupe S.B.M.

De la même façon, s'agissant du secteur locatif sur lequel le Groupe S.B.M. intervient, le marché de la location, le marché du logement comme le marché tertiaire, étant fonction de la conjoncture économique et de facteurs locaux inhérents à la situation de chacun des immeubles, une dégradation de la conjoncture économique pourrait entraîner une vacance de certains des ensembles immobiliers dont le Groupe S.B.M. est propriétaire ainsi que la nécessité de revoir à la baisse les loyers ou des risques d'impayés accrus.

Cette situation et celles décrites ci-avant pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe S.B.M., ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

4.1.2. RISQUES GEOPOLITIQUES

La clientèle du Groupe S.B.M. est en grande partie internationale (voir § 6.3.1.1. et 6.3.2.1. du présent document). Il existe dans certains pays du monde des risques d'instabilité tels que les guerres, émeutes, révolutions, actes de terrorisme ou encore conflits armés. Aussi, ces risques peuvent affecter les ressortissants de ces pays ou plus généralement l'ensemble du secteur du tourisme, comme cela a pu être observé au cours des deux dernières décennies.

Le caractère imprévisible de ces risques rend très difficilement évaluable les préjudices qu'ils pourraient causer sur les comptes de l'entreprise mais ces derniers peuvent tout de même avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe S.B.M., ses résultats ou sa situation financière.

4.1.3. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'activité du Groupe S.B.M. est soumise à une pression concurrentielle qui varie en fonction des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe S.B.M. est présent. Cette pression concurrentielle peut avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe S.B.M., ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Secteur hôtelier

Le Groupe S.B.M. est confronté à une concurrence locale des autres palaces de la Côte d'Azur et du nord de l'Italie, mondiale mais également celle des hôtels 5 étoiles, particulièrement en Europe. Les clients des hôtels de luxe pourraient en effet intégrer dans leur choix non seulement la localisation des établissements mais également la qualité des prestations offertes et préférer s'éloigner d'une zone géographique donnée, pour accéder à des prestations jugées meilleures. Cette pression s'est intensifiée ces dernières années notamment, de la part de grands groupes hôteliers étrangers qui ont intensifié leur processus de développement sur le

continent européen. A titre d'exemple, les multiples ouvertures d'hôtels de luxe, notamment à Paris, viennent de grands groupes hôteliers venus d'Asie.

Au niveau local, le Groupe S.B.M. estime bénéficier d'une position concurrentielle favorable sur ce secteur géographique. L'implantation de nouveaux concurrents ou la réalisation par les concurrents existants de dépenses d'investissements pourraient toutefois amener à un renforcement de la concurrence.

Par ailleurs, le développement des moyens de transport accroît la concurrence entre les hôtels de luxe au niveau européen et mondial. Une concurrence accrue des groupes hôteliers situés sur le secteur du luxe, dont certains pourraient disposer d'une capacité financière plus importante que celle du Groupe S.B.M. ou d'une attractivité plus grande, pourrait contraindre le Groupe S.B.M. à augmenter ses dépenses d'investissement afin d'améliorer la qualité de ses hôtels.

Secteur jeux

Sur le secteur des casinos, la Société a le monopole des jeux de contrepartie en Principauté de Monaco (se reporter à la section 22.3 « Cahier des Charges du 21 mars 2003 consenti par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince Souverain » du présent document). Ce monopole n'est toutefois pas exclusif de toute concurrence pour le Groupe S.B.M.

Au plan local, le Groupe S.B.M. est en effet en concurrence avec des établissements équivalents dans le département des Alpes Maritimes comprenant notamment les Groupes Barrière et Partouche qui détiennent respectivement, en France, 32,5% et 24,2%¹ des parts de marché du produit brut des jeux réels.

Par ailleurs, s'agissant des jeux de table, compte tenu du caractère international de sa clientèle, et notamment de la clientèle de grands joueurs, le Groupe S.B.M. est en concurrence avec d'autres établissements situés, par exemple, à Las Vegas, Macao ou Londres.

Enfin, un accroissement de la concurrence des jeux en ligne pourrait avoir un effet sur la fréquentation des casinos de la Société et, en conséquence, sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir. Ce risque est en partie diminué par la participation de la Société dans Betcliv Everest Group (« **BEG** »), qui pourrait permettre à la Société de profiter d'un développement du secteur des jeux en ligne.

4.1.4. RISQUES LIES A L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Le Groupe S.B.M. intervient dans un secteur d'activité fortement réglementé, notamment en sa qualité d'exploitant de casinos, d'hôtels, de restaurants et de centres de bien-être. Toute modification de l'environnement réglementaire applicable aux activités du Groupe S.B.M., et notamment toute modification entraînant un alourdissement de ses investissements pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses résultats et ses perspectives.

A titre d'exemple, l'interdiction de fumer dans les lieux publics en France et à Monaco a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires des casinos. Ainsi, bien que la direction du Groupe S.B.M. ait pris la mesure du risque résultant de cette interdiction et mis en œuvre des mesures visant à en réduire l'impact (terrasses fumeurs, cabines fumeurs au sein des établissements de jeux), l'interdiction de fumer s'est notamment traduite par une réduction du nombre de visiteurs mais également par une baisse de la durée moyenne de fréquentation des casinos.

De la même façon, le Groupe S.B.M. pourrait être confronté à de nouvelles augmentations de la fiscalité applicable aux activités de ses filiales ou à des modifications rétroactives des règles fiscales, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Par ailleurs, la pratique abusive du jeu peut générer chez certaines personnes des phénomènes d'addiction, les conduisant à y consacrer des montants supérieurs à leurs ressources financières. Cette dérive est

¹ Source : site internet du groupe Partouche, www.partouche.com

préjudiciable tant à la clientèle qui n'y trouve plus le plaisir issu d'une pratique modérée et qui peut mettre en péril sa situation personnelle, voire celle de ses proches, qu'au casino dont l'image de marque peut s'en trouver indirectement altérée. L'adoption de mesures réglementaires de santé publique visant à rendre plus contraignante la pratique des jeux pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Le Groupe S.B.M. a mis en place des veilles juridiques afin de suivre les évolutions législatives et réglementaires éventuelles et ainsi anticiper les mesures à prendre.

4.2. RISQUES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES DU GROUPE S.B.M.

4.2.1. RISQUE DE NON-ATTRIBUTION, DE NON-REATTRIBUTION, DE LIMITATION OU DE RETRAIT DES DELEGATIONS OU CONCESSIONS D'EXPLOITATION DES CASINOS OU DES AUTORISATIONS DE JEUX

La Société exploite ses casinos dans un environnement très réglementé et bénéficie du privilège exclusif d'exploiter les jeux sur le territoire de la Principauté de Monaco (le « **Privilège** »), conformément aux dispositions du Cahier des Charges signé le 21 mars 2003 (ledit Cahier des Charges, ainsi que ses trois « Conventions Annexes » tels qu'amendés, étant ci-après dénommés le « **Cahier des Charges** ») entre la Société et la Principauté de Monaco (l'« **Autorité Concédante** »), jusqu'au 1^{er} avril 2027, dont les principaux termes sont résumés en section 22.3 « Cahier des Charges du 21 mars 2003 consenti par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince Souverain » du présent document.

Tout au long de la concession consentie au titre du Cahier des Charges, la Société doit respecter strictement les clauses du Cahier des Charges et les prescriptions de la réglementation des jeux. Le Cahier des Charges ne peut être modifié que par voie d'avenants négociés entre la Société S.B.M. et l'Autorité Concédante.

Un manquement aux dispositions du Cahier des Charges ou de la réglementation des jeux peut se traduire par une sanction allant jusqu'à la révocation du privilège des jeux. Cette mesure ne peut toutefois intervenir que deux mois après une mise en demeure extra-judiciaire d'exécuter les stipulations desdits articles, restée infructueuse.

Pour éviter de telles sanctions, la Société a mis en place des procédures visant à assurer un strict respect des stipulations du Cahier des Charges. Par ailleurs, depuis le 2 avril 1863, aucune procédure de sanction n'a été mise en œuvre par l'Autorité Concédante contre la Société.

Même si la Société ne peut donner aucune garantie sur le fait qu'elle sera à l'avenir en mesure de respecter toutes les dispositions du Cahier des Charges, elle n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'une violation du Cahier des Charges susceptible d'entraîner les sanctions évoquées ci-dessus.

Un retrait du privilège des jeux pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'image de la Société, de son activité, de ses résultats, de sa situation financière et de ses perspectives.

En outre, la Société pourrait ne pas se voir renouveler ses autorisations de jeux après le 1^{er} avril 2027.

4.2.2. RISQUES LIES A CERTAINES OBLIGATIONS ET CERTAINS ENGAGEMENTS PREVUS DANS LE CAHIER DES CHARGES

En contrepartie du Privilège, le Cahier des Charges contient des obligations et engagements de la Société, notamment relatifs aux concours et aux dépenses de la Principauté en matière d'animation culturelle et sportive et de restrictions aux activités de jeux hors de la Principauté (voir section 22.3 « Cahier des Charges du 21 mars 2003 consenti par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince Souverain »).

Bien que le Groupe S.B.M. considère que les obligations représentent une contrepartie correspondant à l'avantage que lui procure le privilège des jeux, les obligations mises à la charge de la Société par le Cahier des Charges peuvent avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses perspectives en cas de baisse significative de son activité.

4.2.3. RISQUES LIES AU NON-RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Risques liés à la sécurité alimentaire

Du fait de son activité fortement développée dans la restauration, le Groupe S.B.M. se doit d'assurer un niveau élevé en termes de sécurité alimentaire. En cas de manquement avéré lors d'un contrôle opéré par les services officiels en Principauté de Monaco ou français (le Monte-Carlo Beach étant situé sur le territoire français), le Groupe S.B.M. pourrait être amené à devoir engager des dépenses d'investissement supplémentaires afin de remettre aux normes ses établissements. Les sanctions de tels manquements pourraient aller jusqu'à la suspension voire la fermeture de l'établissement. Une telle suspension ou fermeture pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur l'image de l'établissement et de sa rentabilité.

De telles suspensions ou fermetures, notamment si elles se multipliaient (dans le temps ou en nombre), pourraient également avoir un effet significativement défavorable sur l'image du Groupe S.B.M., ses activités, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Afin de prévenir ces risques, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées et font l'objet d'un contrôle strict en interne. L'intégralité des établissements du Groupe S.B.M. situés sur la Principauté de Monaco a ainsi été agréée par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale au cours de l'année 2012.

Le Groupe S.B.M. ne peut toutefois donner aucune assurance sur le fait qu'un risque de sécurité alimentaire ne survienne à l'avenir. Au cours des dix dernières années, le Groupe S.B.M. n'a pas connu d'incident lié à la sécurité alimentaire significatif.

Risques liés à l'hygiène et à la sécurité

Le Groupe S.B.M. se doit d'assurer des conditions maximales de sécurité à sa clientèle et à ses salariés. Les établissements du Groupe S.B.M. respectent ainsi un ensemble de consignes d'hygiène et de sécurité relatives, notamment au regard des risques d'accidents, sanitaires, d'incendie et écologiques, et s'inscrivent dans une démarche préventive de l'évaluation des risques en milieu professionnel.

Les établissements du Groupe S.B.M. sont, par ailleurs, très régulièrement contrôlés par des commissions gouvernementales monégasques et des organismes privés qui vérifient notamment la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements.

En cas d'infraction relative à la réglementation, l'autorité administrative compétente pourrait enjoindre à l'établissement concerné de réaliser des aménagements et travaux, voire de fermer l'établissement. Une telle situation, notamment si elle se multipliait (dans le temps ou en nombre), pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe S.B.M., son image, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Au cours des dix dernières années, le Groupe S.B.M. n'a pas connu d'incidents liés à l'hygiène et à la sécurité significatifs.

Encadrement des embauches et des licenciements

Par ailleurs, du fait de son statut de société de droit monégasque et de la législation en matière du droit du travail, le Groupe S.B.M. est soumis à certaines contraintes relatives à l'embauche et au licenciement de ses personnels (Voir Chapitre 22.1 relatif au Cahier des Charges).

4.2.4. RISQUES LIES A LA DEGRADATION DES RELATIONS SOCIALES

Des grèves, débrayages, actions de revendication ou autres troubles sociaux pourraient venir perturber l'activité de la Société ou celle de ses filiales. La Société ne peut ainsi exclure une détérioration de ses relations sociales ou des perturbations sociales. En conséquence, l'activité du Groupe S.B.M., sa situation financière ou ses résultats pourraient en être affectés.

4.2.5. RISQUES LIES AU CARACTERE SAISONNIER DE L'ACTIVITE

Une grande partie de l'activité du Groupe S.B.M. est saisonnière avec une demande plus faible et différente en période creuse. Les mois de mai et juillet-août restent les mois les plus forts en terme d'activité : ils représentent respectivement environ 10%, 12% et 15% de son chiffre d'affaires consolidé annuel, ce qui engendre une demande plus importante avec une plus forte probabilité de risques opérationnels pendant les mois d'été si des événements affectant négativement l'activité du Groupe S.B.M. venaient à survenir (par exemple événements météorologiques, risques de pandémies, infections, fermeture de certains établissements, etc.).

La survenance de tels événements au cours de la période estivale pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats. Toutefois, la Société n'a pas connu de telles situations au cours des dernières années.

4.2.6. RISQUES D'ALEA LIES AUX JEUX

L'activité des jeux est par nature soumise à un aléa, qui expose la Société à un risque de perte de chiffre d'affaires en cas de gains très importants réalisés d'un ou plusieurs joueurs sur une courte période. A l'inverse, le Groupe S.B.M. peut bénéficier de pertes importantes de certains joueurs.

Cependant, la Société ne peut pas exclure que des gains très importants de certains joueurs sur les jeux de table aient des conséquences négatives significatives sur un casino en particulier voire sur la Société. Au cours des dernières années, il n'y a pas une telle situation affectant significativement les résultats de la Société.

4.2.7. RISQUE D'IMAGE

Le Groupe S.B.M. peut être confronté à un événement majeur ou médiatique portant atteinte à son image. Un accident relatif à l'hygiène et/ou la sécurité ou aux pratiques d'un fournisseur peuvent, à titre d'exemple, entraîner une communication médiatique défavorable autour de la Société et ou de ses activités voire une campagne de dénigrement du Groupe S.B.M. se traduisant par une baisse de la fréquentation. Face à ces risques, le Groupe S.B.M. veille à détecter d'éventuels signaux avant-coureurs ainsi que des procédures de gestion et de communication de crise permettant de répondre à la survenance de ces risques.

4.2.8. RISQUES LIES AUX TRAVAUX

Comme indiqué en section 5.2 « Investissements » du présent document, la Société envisage d'engager des travaux importants de développement/restructuration sur la Place du Casino au lieu et place du Sporting d'Hiver et de rénovation de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo. Les travaux peuvent comporter des risques, et notamment :

- Les prestataires pourraient faire face à des pénuries de matériaux ou de main-d'œuvre qualifiée ;
- Des problèmes environnementaux et/ou géologiques pourraient survenir à l'occasion des travaux et retarder leur exécution ;
- Les salariés des fournisseurs pourraient, pour des raisons diverses, décider de se placer en arrêt de travail ;
- Les travaux pourraient être retardés du fait des conditions climatiques ;
- D'autres éléments imprévus pourraient augmenter les coûts des travaux ;
- La construction, les matériaux, les problèmes de personnel ou les difficultés à obtenir un permis ou les autorisations nécessaires par les autorités pourraient augmenter le coût total, retarder ou empêcher la

construction ou l'ouverture, ou pourraient avoir une incidence sur la conception et les caractéristiques des projets ;

- Les prestataires retenus par le Groupe S.B.M. pour accomplir ces travaux pourraient se retrouver dans une situation financière dégradée, allant jusqu'à l'ouverture d'une procédure collective à leur encontre, et se retrouver dans l'impossibilité d'accomplir tout ou partie des travaux.

Les entrepreneurs, pour effectuer les travaux dans le cadre de ces projets, vont devoir constituer, au profit du Maître d'Ouvrage, des garanties destinées à assurer la bonne exécution des obligations qui leur incombent.

La Société ne peut néanmoins garantir que ces obligations seront suffisantes pour assurer l'achèvement des travaux.

La Société ne peut garantir que les projets seront terminés dans le calendrier prévu ou que les coûts de construction ne dépasseront pas les montants prévus ce qui peut avoir un impact sur ses comptes, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

4.2.9. RISQUES LIÉS AU MANIEMENT DE SOMMES IMPORTANTES

Le Groupe S.B.M. est soumis à un certain nombre de risques liés aux normes d'éthique que doivent respecter ses personnels et au comportement de clients et de personnes extérieures.

La nature même des activités exercées par le Groupe S.B.M., qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner, dans certaines circonstances, des comportements dits frauduleux de la part des salariés ou de personnes externes à l'entreprise.

Des dispositifs de caméras placées dans les salles de jeux et lieux de maniement d'importantes sommes d'argent reliées à une salle de contrôle ont été installés afin de prémunir les casinos contre les tricheries et fraudes des clients. Toutefois, la Société ne peut exclure que de tels actes soient perpétrés.

Risques liés à la lutte contre le blanchiment

Les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment. Le Groupe S.B.M. applique strictement les lois monégasques qui définissent les obligations en matière de contrôle sur le blanchiment d'argent et la corruption. L'ensemble du Groupe S.B.M. est soumis à des contrôles réguliers de la part des autorités monégasques qui contrôlent les procédures mises en place.

Le défaut de respect de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment pourrait entraîner des sanctions et avoir un effet significativement défavorable sur son activité, son image, ses résultats ou sa situation financière.

4.2.10. RISQUES CLIMATIQUES

La Principauté de Monaco étant située sur une zone sismique, il pourrait y avoir des conséquences importantes en cas de tremblements de terre ou raz-de-marée. De plus, les mesures susceptibles d'être mises en place par la Principauté contre de tels risques pourraient avoir un effet négatif significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Aucun sinistre de cette nature n'est survenu au cours des dernières décennies en Principauté de Monaco.

4.2.11. RISQUES D'IMPAYES

Comme tous les établissements commerciaux, le Groupe S.B.M. est confronté au risque d'impayés. Pourtant, et compte tenu de son activité principale, le Groupe S.B.M. estime que ce risque s'avère en pratique très limité. Au niveau des jeux, la plus grande partie des règlements clients s'effectue, par virements bancaires, en espèces ou par carte bancaire. Chaque établissement est notamment équipé de détecteurs de faux billets et les TPE (Terminaux de Paiement Electronique) fonctionnent en mode « quasi-cash », limitant par conséquent le montant de dépenses pour le client au seuil fixé par sa banque. Les risques d'impayés pour le casino s'en trouvent ainsi réduits.

Toutefois, malgré la relative faiblesse de ce risque, la multiplication des défauts de paiement, notamment si elle devenait habituelle, pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe S.B.M., ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

4.2.12. RISQUES LIES A CERTAINS CLIENTS IMPORTANTS

En ce qui concerne le secteur des jeux de table, une partie significative du chiffre d'affaires provient d'un nombre limité de clients internationaux. La perte ou la diminution de ces clients ou la diminution significative de la fréquentation par ceux-ci des établissements du Groupe S.B.M., ou encore une réduction significative des montants joués par ces clients pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats futurs de la Société.

4.3. RISQUES RELATIFS A BETCLIC EVEREST GROUP (BEG)

La Société détient une participation de 50% dans BEG et les résultats, les perspectives et la situation financière de BEG peuvent en conséquence avoir un impact significatif sur la Société. Sur le plan comptable, la Société consolide BEG par mise en équivalence, et retient par conséquent dans ses résultats, une quote-part de 50% des résultats de BEG. Cela s'est traduit par la prise en compte d'une perte de 23,4 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013 et de 3,8 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 (se reporter à la note 6 des notes annexes aux comptes consolidés de la Société présentés dans la section 20.3 « Etats financiers » du présent document).

4.3.1. RISQUES LIES A LA STRUCTURE ACTIONNAIRIALE DE BEG

En 2009, la Société a acquis 50% des actions de la société BEG, à parité avec la société Mangas Lov, contrôlée par Monsieur Stéphane Courbit au travers de la société Financière Lov.

La structure actionnariale de BEG et la composition paritaire de ses organes de direction pourraient entraîner, en cas de désaccords majeurs, un blocage dans la gestion de la société. Cette situation de blocage pourrait limiter la capacité de BEG à mettre en œuvre les stratégies définies et avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives ainsi que sur ceux du Groupe S.B.M. Suivant les dispositions du pacte entre les deux actionnaires, une situation de blocage persistant pourrait entraîner la mise en vente de la totalité de BEG par la Société et Financière Lov.

Aucune situation de blocage n'est jamais intervenue depuis la signature des accords.

4.3.2. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

BEG est en concurrence avec de nombreux opérateurs internationaux, notamment en France qui est son premier marché.

Le Groupe S.B.M. estime qu'un mouvement de concentration dans le domaine des jeux en ligne existe et pourrait donner lieu à l'émergence d'opérateurs disposant de moyens plus importants. Si le secteur des jeux en ligne est amené à poursuivre ce mouvement de consolidation, BEG pourrait se retrouver fragilisée dans

certaines pays où elle exerce ses activités et, dès lors, perdre notamment en notoriété, en puissance d'achat et en parts de marché.

BEG occupe en France une position de leader avec, en 2013, 36% ² de parts de marché sur les paris sportifs. En revanche, elle ne l'est pas, dans d'autres domaines, et notamment le poker en ligne, ce qui pourrait impacter sa part de marché. Par ailleurs, BEG occupe des positions fortes dans d'autres pays européens. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que BEG sera en mesure de faire face à la concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait notamment impliquer des pertes de parts de marché ou une réduction des marges de BEG. Ces éléments pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur l'image, les activités, les résultats ou la situation financière de BEG et indirectement de la Société.

4.3.3. RISQUES LIÉS A L'ENDETTEMENT DE BEG

Pour assurer les opérations de croissance externe, BEG a souscrit des dettes bancaires dont le solde non remboursé s'élève à un montant de 39,5 millions d'euros au 31 mars 2014. L'existence de cet endettement impose à BEG le respect de certains engagements et limite la capacité à obtenir des financements supplémentaires éventuellement nécessaires au développement de son activité.

Au cas où BEG ne serait pas en mesure de rembourser l'endettement qu'elle a souscrit, il en résulterait une charge pour le Groupe S.B.M. Le Groupe S.B.M. et l'autre actionnaire, Mangas Lov, ont en effet donné diverses garanties au profit de BEG qui sont décrites ci-après. Une mise en jeu des garanties données par la Société pourrait impacter significativement la situation financière de la Société.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à Betcliv Everest Group

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 59,7 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 31 mars 2014 un engagement maximum de 23.3 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 31 mars 2014 un engagement maximum de 15.9 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Les engagements reçus relatifs à Betcliv Everest Group sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov - s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betcliv Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de titres Betcliv Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,
- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de titres Betcliv Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betcliv Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 32 millions d'euros au 31 mars 2014, leur remboursement est garanti à 100% par chacun des actionnaires de Betcliv Everest Group et un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande, adossé à des nantissements croisés de titres Betcliv Everest Group détenus par chacun

² Source ARJEL

d'eux, permet de réduire la garantie donnée à 50% des obligations de paiements de la filiale emprunteuse, Mangas BAH.

Le Groupe S.B.M. a participé, à parité avec l'autre actionnaire, Mangas Lov, au financement de BEG par le biais d'avances en compte courant qui représentent 57,1 millions d'euros au 31 mars 2014, pour le Groupe S.B.M.

4.3.4. RISQUES LIES AUX SITES INTERNET DE BEG

En tant qu'opérateur sur internet, la performance et la fiabilité des sites internet du Groupe BEG sont des facteurs déterminants pour attirer et fidéliser les clients. BEG pourrait être affecté par des événements échappant à son contrôle et susceptibles d'entraîner des interruptions ou des ralentissements prolongés d'une partie de ses sites internet ou des serveurs sur lesquels sont hébergés ces derniers. Bien que BEG emploie une équipe interne et des prestataires extérieurs spécialistes de ce type d'activité pour assurer le bon fonctionnement de ses sites internet, des défaillances de son système ne sont pas à exclure.

De la même façon, BEG ne peut exclure des interventions extérieures (attaques virales ou actions de piratage) qui pourraient entraîner des interruptions de service des systèmes informatiques. Bien que BEG mène une politique informatique active visant à sécuriser ses infrastructures et pratique des tests de sécurité, de telles actions malveillantes pourraient entraîner des dysfonctionnements des systèmes informatiques et le détournement d'informations confidentielles.

De telles situations pourraient porter atteinte à l'image de marque de BEG et, par conséquent, avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

4.3.5. RISQUES LIES A L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION DES JEUX EN LIGNE

Faisant suite aux prises de positions de la Cour de Justice de l'Union Européenne et de la Commission Européenne intervenues au cours de la décennie écoulée, traitant du principe de libre prestation de services pour les activités de jeux en ligne, plusieurs Etats ont décidé d'introduire des réglementations nationales, en conformité avec le droit européen.

Ce mouvement, initialement engagé dans quelques Etats, dont la France en juin 2010, s'étend progressivement. L'introduction de nouvelles réglementations impose nécessairement certaines contraintes par rapport à la situation préexistante telles que le périmètre d'activités autorisées, le cahier des charges techniques requis ou les modalités de taxation.

Dans ce contexte qui voit l'instauration progressive d'une législation nationale dans tous les pays, BEG se trouve dans l'obligation de s'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires. Cela peut remettre en cause la poursuite des activités dans le pays concerné dès lors que les nouvelles conditions d'exploitation sont trop pénalisantes, ou affecter, au moins temporairement, les conditions financières d'exploitation (fiscalité plus importante, investissements techniques nécessaires, etc.).

Tous les pays dans lesquels BEG opère aujourd'hui ne font pas l'objet d'une législation nationale spécifique et BEG sera nécessairement impactée par tout changement réglementaire.

Ne peuvent opérer, dans un Etat disposant d'une réglementation propre, que les opérateurs disposant d'une licence et se conformant à la réglementation. En cas de manquement à la réglementation dans un de ces pays, BEG pourrait se voir retirer ou suspendre la licence octroyée, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses résultats et sa situation financière.

Afin de se prémunir contre ce risque, BEG a mis en place des procédures de contrôle destinées à assurer le respect des réglementations en vigueur.

4.4. RISQUES RELATIFS AU GROUPE S.B.M.

4.4.1. LA SOCIETE EST UNE SOCIETE CONTROLEE PAR L'ETAT

L'Etat détient environ 69% (voir Section 18 « Principaux actionnaires » du présent document) du capital de la Société. Il est ainsi en mesure d'avoir une influence déterminante sur des décisions sociales et stratégiques du Groupe S.B.M., et notamment, sur celles requérant l'approbation des actionnaires (l'élection et la révocation des membres du conseil d'administration, la distribution de dividendes, la modification des statuts et la décision d'engager des opérations importantes pour le Groupe S.B.M, y compris de nouvelles émissions de titres de capital).

En plus de sa qualité d'actionnaire majoritaire de la Société, l'Etat est l'autorité concédante du privilège d'exploiter les jeux en Principauté de Monaco. Les moyens de contrôle à disposition de l'autorité concédante sont décrits plus en détails à la section 22.3 « Cahier des Charges du 21 mars 2003 consenti par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince Souverain » du présent document.

Bien qu'étant un acteur économique, l'Etat poursuit en priorité une logique de mise en avant de l'intérêt public. En fonction des objectifs définis par l'Etat, celui-ci peut être conduit à mettre en œuvre divers moyens pour permettre leur réalisation, y compris l'usage de ses droits de vote au sein de la Société ou des autres droits dont il dispose aux termes du Cahier des Charges. Au regard d'une logique de l'intérêt social, les logiques d'intérêt public peuvent s'opposer à la logique commerciale que la Société poursuit, et conduire l'Etat à ne pas vouloir adopter certaines propositions qui lui sont faites.

4.4.2. PROCEDURES ET LITIGES EN COURS

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe S.B.M. est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles. Le Groupe S.B.M. estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable (voir note 14 des notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2014). À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage en cours, ou au travers desquelles la Société serait menacée, qui seraient susceptibles d'avoir ou auraient eu, au cours des douze derniers mois, une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. estime que le nombre de ces litiges n'est pas significatif eu égard au nombre de ses clients.

4.5. RISQUES DE MARCHE

4.5.1. RISQUES DE TAUX

Ayant recours à l'endettement bancaire, le Groupe S.B.M. utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition au risque de taux.

Se reporter à la note 19 des annexes aux comptes annuels au 31 mars 2014 présentée dans la section 20.3. « Etats financiers » du présent document.

Dans le cadre des projets de développement immobilier envisagés, l'endettement externe, les charges financières associées et l'exposition aux risques de fluctuations des taux d'intérêts devraient augmenter significativement.

4.5.2. RISQUE ACTION/RISQUES ACTIFS

Le Groupe S.B.M. ne présente pas de sensibilité en termes de résultat à une variation de ses titres propres.

A l'exception des actions Wynn, qui font l'objet d'une vente à terme, décrite à la note 3 des annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2014 présentée dans la section 20.3. « Etats financiers » du présent document, le Groupe S.B.M. ne dispose pas d'actifs financiers significatifs soumis à des variations de marché et par là-même susceptibles d'être affectés par la crise financière et d'influer sur sa situation patrimoniale et financière, ainsi que sur ses résultats.

4.5.3. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Cet actif financier fait l'objet d'une couverture de change à cette date, dans le cadre de la vente à terme intervenue en avril 2014.

Se reporter à la note 19 des annexes aux comptes annuels au 31 mars 2014 présentée dans la section 20.3. « Etats financiers » du présent document.

4.5.4. RISQUE DE LIQUIDITE

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La politique de financement de la Société est de disposer en permanence de la liquidité nécessaire au financement de ses actifs, de ses besoins de trésorerie à court terme et de son développement, tant en termes de durées que de montants, et ce, au moindre coût.

La Société dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. Conclue en 2004 pour une durée de 10 ans et quatre mois, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 10 avril 2013 et d'un avenant n° 2 en date du 27 mars 2014 modifiant notamment le montant de tirage maximum jusqu'à l'échéance finale du 31 mars 2015. Cette ouverture de crédit est aujourd'hui d'un montant maximum en principal de 116 millions d'euros, utilisable sous forme de tirages à taux variables. Le montant maximum des tirages fait l'objet désormais d'une réduction unique de 116 millions d'euros le 31 mars 2015.

Cette ouverture de crédit était principalement destinée à financer les besoins généraux d'investissement du Groupe S.B.M., sans restriction à l'utilisation des capitaux. Au 31 mars 2014, le Groupe S.B.M. a utilisé 40 millions d'euros sur cette ligne de crédit dont le montant disponible est désormais plafonné à 116 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2015.

Enfin, la Société ne disposait pas de placement de trésorerie à court terme au 31 mars 2014, mais d'autorisations de découverts confirmées pour un montant de 5 millions d'euros.

Ainsi, la Société peut disposer d'un montant total de liquidités de 121 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2015 et n'est pas exposée au risque de liquidité.

Le Groupe S.B.M. travaille, par ailleurs, sur la mise en place d'un financement global qui permettra d'assurer le refinancement de l'ouverture de crédit précitée et de disposer des ressources financières requises par l'important programme de rénovation et de développement immobilier prévu pour les prochaines années.

4.6. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La Société associe étroitement la gestion des risques et le contrôle interne. Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe S.B.M. reposent sur un ensemble de moyens, de procédures et d'actions adaptés visant à s'assurer que les mesures nécessaires soient prises pour identifier, analyser et maîtriser :

- les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs des entreprises du Groupe S.B.M., qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière ou de conformité aux lois et règlements ;
- et
- les activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources.

Le Groupe S.B.M. met par ailleurs en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Les assurances en cours couvrent les biens et la responsabilité civile des sociétés du Groupe S.B.M., à des conditions habituelles.

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Les assurances en cours couvrent les biens et la responsabilité civile des sociétés du Groupe, à des conditions habituelles.

La politique d'assurance repose sur le principe contractuel de l'assurance « Tous risques sauf » pour les programmes d'assurances Dommages / Pertes d'exploitation et Responsabilité Civile.

4.6.1. PROGRAMME D'ASSURANCE DOMMAGES / PERTE D'EXPLOITATION

La Police dommages aux biens et pertes d'exploitation est placée auprès d'AXA.

Cette police a pour objet de garantir, sous les seules exclusions mentionnées au contrat (assurance type « Tout sauf »), le paiement d'une indemnité correspondant aux :

- Dommages, destructions, détériorations, vols, détournements, quelle qu'en soit l'origine et de quelque nature que ce soit, causés aux biens, assurés en valeur à neuf.
- Les responsabilités, frais et pertes annexes ;
- Les pertes d'exploitation consécutives et pertes financières après vol avec une période d'indemnisation de 24 mois.

La police a pour objet également de garantir le risque « Tremblement de terre et raz-de-marée » dans une limite de capitaux garantis de 1 milliard d'euros (dommages directs et pertes d'exploitation).

4.6.2. PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Une police de responsabilité civile a été souscrite du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 auprès d'AXA couvrant une garantie maximum par sinistre tous dommages confondus en responsabilité civile exploitation (dommages corporels, matériels, immatériels).

Ce contrat comporte des limitations de garantie et de franchises particulières pour certains risques tels que faute inexcusable, RC dépositaire, RC voiturier, dommages immatériels non consécutifs.

4.6.3. PROGRAMME D'ASSURANCE TRAVAUX

Pour les projets de redéveloppement/reconstruction sur la Place du Casino à Monaco et de rénovation de l'Hôtel de Paris, le Groupe S.B.M. a prévu de souscrire des contrats cadre « Tous Risques Chantier » couvrant pendant la période d'exécution des travaux et de garantie, l'ensemble des constructions contre tous dommages, pertes, vols et détériorations de quelque cause qu'ils proviennent, sauf les exclusions prévues dans la police type.

La garantie sera étendue, durant douze mois après la réception, aux risques découlant de la période de garantie dite de "maintenance-visite", à l'exclusion des risques d'incendie et d'explosion.

En outre, la société pourra souscrire, si elle l'estime nécessaire, une police d'assurance "Globale Chantier" couvrant notamment la responsabilité décennale de l'ensemble des réalisateurs concernés par l'opération de construction : Entrepreneurs (Sous-traitants compris), Maîtres d'Œuvre et autres Bureaux d'Etudes.

Dans ce cas, l'Entrepreneur et ses Sous-traitants seront tenus de souscrire au système d'assurance mis en place par le Maître d'Ouvrage et de participer à son coût, à concurrence des sommes qu'ils auraient normalement supportées du fait de leur propre police.

4.6.4. PROGRAMME D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Un contrat « Flotte et mission automobile » a été souscrite auprès d'AXA pour couvrir tous les véhicules et engins appartenant au Groupe et ceux sous la garde du personnel utilisés pour les besoins du Groupe.

Le Groupe estime, après avis de ses courtiers, que les risques potentiels sont convenablement couverts par l'ensemble des polices d'assurance.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale : Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco (S.B.M.)

Siège social : Place du Casino - MC 98000 - Principauté de Monaco

Téléphone : (377) 98.06.20.00

5.1.2. REGISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Immatriculation au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le numéro 56S00523.

5.1.3. FORME JURIDIQUE

Société Anonyme Monégasque soumise au droit monégasque.

5.1.4. LEGISLATION

Législation monégasque.

5.1.5. CONSTITUTION ET DUREE (ARTICLE 3 DU TITRE I – DENOMINATION – SIEGE – DUREE DES STATUTS)

La Société, formée le 1^{er} avril 1863, prendra fin le 1^{er} avril 2027, sauf le cas d'une nouvelle prorogation.

5.1.6. EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 44 DU TITRE X – BENEFICES – REPARTITION – INTERETS – DIVIDENDES DES STATUTS)

L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

5.1.7. HISTORIQUE DU GROUPE S.B.M.

- 1863 : Création de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco par Ordonnance Souveraine du Prince Charles III.
- 1929 : Ouverture du Monte-Carlo Beach Hôtel.
- 1969 : Inauguration de la Salle des Amériques du Casino de Monte-Carlo avec le « Grand Bal des Têtes ».
- 1974 : Inauguration du Monte-Carlo Sporting Club.
- 1992 : Inauguration du nouveau Café de Paris.
- 1995 : Inauguration des Thermes Marins de Monte-Carlo.
- 2004 : L'Hermitage inaugure sa surélévation de 8 suites appartements, signée par le Cabinet d'Architecture Joseph Iori, associé à Pierre-Yves Rochon.
- 2005 : Inauguration du Monte-Carlo Bay Hôtel & Resort.
- 2008 : Application de la Loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux publics et notamment dans les Casinos.
- 2009 : Acquisition par la Société des Bains de Mer de 50% des actions de BEG à parité avec la société Manga Lov.
- 2012 : Réception du chantier de rénovation de l'ancien hôtel Balmoral.
- 2012 : Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. INVESTISSEMENTS REALISES

Montant des investissements réalisés

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissement au cours des années passées, pour un montant total de 199,2 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Investissements réalisés en milliers d'euros	Exercice clos le 31/03/2014	Exercice clos le 31/03/2013	Exercice clos le 31/03/2012
Jeux	1 376	12 923	21 298
Hôtellerie	19 349	11 058	8 547
Locatif	50 297	27 228	17 180
Autres	9 650	10 210	10 077
Total	80 671	61 419	57 102

Secteur Jeux

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 35,6 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

L'achèvement du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo constitue la réalisation principale. Engagé au cours de l'exercice 2010/2011, ce programme de rénovation ambitieux a été mené en quatre étapes successives de façon à poursuivre l'exploitation pendant toute la durée du projet. Ce programme a porté à la fois sur l'aménagement des espaces existants et sur la création de nouveaux espaces ouverts sur l'extérieur et prenant en compte la législation relative à la protection contre le tabagisme. Il a représenté un investissement total de l'ordre de 27 millions d'euros dont 25 millions ont été enregistrés sur les trois dernières années.

Pour mémoire, la première phase réalisée au cours des exercices 2010/2011 et surtout 2011/2012 a permis la réalisation des terrasses de la Salle Médecin et de la Salle Blanche, offrant des vues exceptionnelles sur la mer, ainsi que la rénovation de la Salle Médecin, du restaurant et des bars attenants.

Les salons Rose et Touzet ont fait l'objet de la deuxième phase du projet en 2011/2012, avec une rénovation privilégiant la lumière indirecte et les tentures chatoyantes.

Sur le même exercice, à savoir en janvier 2012, a été engagée la troisième phase qui a porté sur la rénovation complète des salons Renaissance, Europe, Touzet Nord et sur l'entrée des salons Privés. Achevée au cours de l'exercice 2012/2013, plus précisément pour le Grand Prix en mai 2012, elle a été complétée par une dernière phase, à l'automne 2012 par une rénovation légère de la décoration et des éclairages de la Salle des Amériques pour assurer une parfaite cohérence avec les précédentes réalisations.

Enfin, la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques représente l'autre part importante des investissements du secteur, avec un investissement total de 8,1 millions d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Secteur Hôtelier

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 39,0 millions d'euros au titre des trois exercices.

Après avoir mené d'importants projets de rénovation au cours des années 2008 à 2010, avec une rénovation complète du Monte-Carlo Beach Hotel pour un montant de 15 millions d'euros et un programme important de rénovation et de développement de l'Hôtel Hermitage pour un budget de 45

millions d'euros, le Groupe S.B.M. a réalisé des travaux d'investissements plus courants au cours des exercices 2011/2012 et 2012/2013.

Ainsi, en 2011/2012, ont notamment été réalisés la réfection du hall de l'Hôtel de Paris, la création du Jimmy'z d'Hiver, l'aménagement de la Rascasse en bar tendance ou encore la rénovation du Sea Lounge dans son environnement unique, entre ciel et mer, très apprécié de la clientèle.

En 2012/2013, des travaux de remise en état ou d'adaptation de certains équipements ont été de même poursuivis, comme la création d'un espace lounge « Le Crystal Bar », l'aménagement du salon Bellevue dans le Café de Paris en salle de banquet, le début de la rénovation des cuisines du Sporting d'Eté ou la remise en état de la plage du Beach suite aux importants coups de mer. Au cours de cet exercice, ont été par ailleurs engagés les premiers frais d'études du projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris, pour un montant de 3,9 millions d'euros.

Enfin, le Groupe S.B.M. a repris le 28 juin dernier l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco. Le Méridien Beach Plaza est un hôtel 4 étoiles de plus de 400 chambres et suites, en bord de mer, avec une plage privée, un « business center » et un centre de remise en forme.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98% du Groupe S.B.M., succède ainsi à une société du Groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018. Jusqu'à cette date, le Groupe Starwood continuera à assurer la gestion de cet hôtel, sous l'enseigne Le Méridien, pour le compte du Groupe S.B.M.

La reprise de la gérance libre a été réalisée au moyen d'un investissement de 7,4 millions d'euros – montant non inclus dans le montant total des investissements du secteur – correspondant au versement par le Groupe S.B.M. au Groupe Starman d'une indemnité du même montant tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros.

Les études et travaux préliminaires au projet de rénovation de l'Hôtel de Paris ont été poursuivis au cours de l'exercice 2013/2014, pour un montant de 9,9 millions d'euros. Ont également été réalisés au cours du dernier exercice clos des travaux d'investissements courants, comme par exemple la rénovation de chambres et suites de l'Aile Beaumarchais à l'Hôtel Hermitage ou encore la fin des travaux des cuisines du Sporting Monte-Carlo.

Les investissements significatifs réalisés dans le domaine hôtelier permettent au Groupe S.B.M. de disposer d'une offre adaptée à sa clientèle. Le Groupe a toutefois jugé indispensable de renforcer cette démarche et le projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris, décrit en page suivante, en est la meilleure illustration.

Secteur Locatif

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant à Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Déjà mise en œuvre une première fois en octobre 2005, avec l'ouverture de la Résidence du Monte-Carlo Bay qui propose à la location 24 appartements de très grand luxe, cette stratégie a été amplifiée au travers de trois projets qui représentent l'essentiel du montant de 94,7 millions d'euros investi au titre de ces trois derniers exercices.

La transformation de l'ancien hôtel Balmoral en résidence de grand standing constitue le premier de ces projets. Achevés en mai 2012 pour un montant total de 36,8 millions d'euros, dont 22,4 millions d'euros au cours des trois exercices sous revue, les travaux réalisés permettent de disposer d'une résidence de grand luxe avec service hôtelier, proposant sept appartements avec une vue exceptionnelle sur le port Hercule.

De même, ont été engagés les travaux de construction des Villas du Sporting. Idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, les trois Villas du Sporting constitueront une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers. Elles bénéficieront chacune d'une piscine particulière. Ce

projet de construction et d'aménagement représente un budget total de 33 millions d'euros, dont 24 millions d'euros ont été enregistrés à fin mars 2014, et l'achèvement des travaux est prévu dans le courant de l'été 2014.

Enfin, les réflexions engagées depuis plusieurs années au sujet du bâtiment du Sporting d'Hiver ont abouti sur un projet novateur, décrit plus en détails dans les pages suivantes. Le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ce projet s'établit à 51,1 millions d'euros dont 48,1 millions d'euros au titre des trois derniers exercices. Ce montant recouvre notamment des frais d'études, des rachats de droits au bail et de parcelles de terrain, une première part des frais d'aménagement des boutiques dans les jardins des Boulingrins, etc.

5.2.2. INVESTISSEMENTS EN COURS

Les projets en cours au 31 mars 2014 seront poursuivis en 2014/2015 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M., en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets en cours sont les suivants :

Secteur Jeux

Dans ce domaine, les principaux projets engagés concernent le renouvellement du parc des appareils automatiques, et les installations en cours à la date de clôture de l'exercice dernier seront poursuivies de façon continue.

Secteur Hôtelier

Le projet principal en cours à la clôture de l'exercice est le projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris, qui est présenté ci-après et représente des immobilisations en cours à hauteur de 13,8 millions d'euros au 31 mars 2014.

Par ailleurs, il avait été engagé à l'automne dernier des études en vue de procéder à une rénovation importante des Thermes Marins de Monte-Carlo. Désireux de pouvoir disposer de cet établissement rénové au moment où débiteront les travaux de l'Hôtel de Paris, le Groupe S.B.M. a décidé le démarrage des travaux des Thermes Marins dès le mois d'avril 2014, avec l'objectif que ceux-ci soient achevés fin octobre 2014. L'investissement en cours au 31 mars 2014 est de 0,1 million d'euros et le projet global est évalué à 8 millions d'euros.

Secteur Locatif

Les principaux projets sont ceux présentés en page précédente :

- le projet de construction et d'aménagement des trois Villas du Sporting représente un budget total de 33 millions d'euros, dont 24 millions d'euros ont été enregistrés à fin mars 2014, et l'achèvement des travaux est prévu dans le courant de l'été 2014
- le projet de développement immobilier au cœur de Monte-Carlo, au titre duquel le montant des investissements déjà réalisés s'établit à 51,1 millions d'euros dont :
 - frais d'études pour 28 millions d'euros ;
 - frais de construction et d'aménagement de Pavillons dans les Jardins des Boulingrins* pour 6,5 millions d'euros pour un budget total de 20 millions d'euros ;
 - frais de rachat de droits au bail pour 17,0 millions d'euros.

* Pavillons dans les Jardins des Boulingrins

Le temps des travaux de restructuration/rénovation tels que décrits au chapitre 5.2.2. , certain(e)s des sociétés, commerces ou boutiques (i) occupant, dans le cadre de conventions de bail, des locaux au sein du Sporting d'Hiver ou de l'Hôtel de Paris et (ii) souhaitant pouvoir, à l'issue des travaux considérés, dans le cadre de nouvelles conventions, intégrer des locaux neufs au sein d'un immeuble, selon le cas,

reconstruit/restructuré ou rénové, le Groupe S.B.M. a initié la construction, sur le site des "Jardin des Boulingrins", de pavillons destinés à les accueillir.

Secteur Autres

Afin de libérer l'immeuble du Sporting d'Hiver dans lequel se trouvent également les services administratifs du Groupe S.B.M., et de façon à permettre le démarrage du projet immobilier précité, il a été entrepris la création d'un nouveau siège administratif dans un immeuble dénommé « Aigue-Marine » et situé dans le quartier de Fontvieille à Monaco. Implanté sur cinq niveaux dont quatre sont la propriété du Groupe S.B.M., ce transfert du siège nécessite des travaux d'adaptation importants. L'investissement en cours au 31 mars 2014 s'élève à 3,8 millions d'euros et le budget total du projet est de 12,3 millions d'euros.

Tous secteurs confondus, l'ensemble de ces projets donne lieu à des commandes fermes d'investissements qui s'élèvent à 90,6 millions d'euros au 31 mars 2014.

Compte-tenu de ces différents projets, les dépenses d'investissement estimées pour l'exercice 2014/2015 devraient être de l'ordre de 90 millions d'euros dont 25 millions d'euros pour l'hôtellerie, 55 millions d'euros pour le secteur locatif et 10 millions pour le secteur jeux et autres, sous réserve d'un démarrage effectif des travaux afférents aux deux projets majeurs précités en fin d'année 2014.

5.2.3. INVESTISSEMENTS FUTURS

Les 12 janvier et 4 octobre 2012, le Groupe S.B.M. a annoncé son intention de lancer deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs tant pour le Groupe S.B.M. que pour la Principauté de Monaco, à savoir la rénovation de l'Hôtel de Paris et la transformation du site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver.

✓ Descriptif de l'opération

○ Hôtel de Paris

La rénovation de l'Hôtel de Paris porterait sur l'ensemble de l'établissement, avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement serait similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et le nombre de suites seraient augmentés.

○ Sporting d'Hiver :

Le bâtiment du Sporting d'Hiver serait remplacé par sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunirait ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espace de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, figure la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en faisant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seraient ainsi créés 30% d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint James.

✓ Actions actuelles

○ Autorisations en cours

- L'Etat, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la Société, a donné son accord pour étudier les modalités de réalisation d'une augmentation de capital de 180 à 250 millions d'euros visant à financer ces projets. L'Etat resterait l'actionnaire majoritaire de la Société et conserverait son rôle déterminant dans l'accompagnement de son développement. Le solde du besoin d'investissement serait assuré par un recours à l'endettement, la Société se réservant par ailleurs la possibilité de faire appel à des sources de financement alternatives.

Le lancement de ces projets reste soumis à l'obtention des autorisations nécessaires, notamment l'obtention des permis de construire, du déclassement d'une parcelle du domaine public, et de la levée effective du financement.

○ Cabinet d'architecte en charge des deux projets

Suite à la publication de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} août 2008 redéfinissant le plan d'urbanisme du quartier dit du Carré d'Or à Monte-Carlo, le Groupe S.B.M., en étroite collaboration avec l'Autorité Concédante, a procédé à la consultation de plusieurs architectes de renommée internationale. En plein accord avec l'Autorité Concédante, le choix du Groupe S.B.M. s'est porté sur le projet du cabinet Rogers Stirk Harbour & Partners, créé par Lord Richard Rogers. La coordination du projet a été confiée à l'architecte monégasque, Alexandre Giraldi.

Lord Richard Rogers est lauréat de la Biennale de Venise en 2006 et Prix Pritzker 2007. Il est l'auteur de réalisations prestigieuses internationalement reconnues, telles que le Centre Georges-Pompidou à Paris, le Dôme du Millénaire à Londres, ainsi que de projets résidentiels haut de gamme à Londres (One Hyde Park).

✓ Avancées et chiffrages des actions

Ces deux projets représentent un investissement total estimé entre 650 et 690 millions d'euros. Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un excédent brut d'exploitation additionnel annuel proche de 50 millions d'euros à un horizon de 5 ans. La réalisation de ces projets, fortement créateurs de valeur, permettra au Groupe S.B.M. de prendre une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Les travaux devraient débuter en fin d'année 2014 pour une durée de 4 ans. Il est envisagé de séquencer les travaux afin que l'Hôtel de Paris reste toujours partiellement ouvert à la clientèle, décision qui permettrait également de limiter au maximum l'impact social de ce projet. Conformément à l'engagement du Groupe S.B.M. en matière de développement durable, le projet s'inscrit dans le référentiel BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method).

✓ Objectif de ces investissements

Ces deux projets soutiennent la stratégie de développement du Groupe S.B.M., en attirant et fidélisant à Monaco une nouvelle clientèle internationale qui exige désormais des résidences et des prestations haut de gamme. Ils s'inscrivent également dans la continuité de la rénovation et du développement du parc immobilier et hôtelier du Groupe S.B.M. qui a constamment le souci d'assurer à ses clients des prestations aux meilleurs standards du marché.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE S.B.M.

Fondé il y a 150 ans, le Groupe S.B.M. est un des principaux acteurs du secteur des jeux en Europe et le leader du tourisme de luxe en Principauté de Monaco³.

Détenteur du privilège des jeux en Principauté, le Groupe S.B.M. exploite le Casino de Monte-Carlo, le Casino Café de Paris, le Sun Casino, le Bay Casino et le Casino La Rascasse, ce dernier ayant été fermé définitivement en décembre 2013.

Dans le domaine hôtelier, le Groupe S.B.M. exploite, outre les hôtels de prestige tels que l'Hôtel de Paris, l'Hôtel Hermitage, le Monte-Carlo Beach Hotel, le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et le Méridien Beach Plaza, 33 restaurants dont « Le Louis XV » avec Alain Ducasse et le Café de Paris. Les activités du Groupe S.B.M. regroupent également les Thermes Marins Monte-Carlo, le Sporting Monte-Carlo et sa Salle des Etoiles et la discothèque Jimmy'z Monte-Carlo.

Le Groupe S.B.M. détient enfin une participation de 50% dans le capital de BEG, acteur majeur des jeux en ligne en Europe et un des leaders⁴ des paris sportifs en France.

Partenaire des grandes compétitions sportives, le Groupe S.B.M. est traditionnellement associé à tous les événements prestigieux de la Principauté de Monaco.

Le Groupe S.B.M. n'est dépendant d'aucun accord, contrats commerciaux ou financiers autres que ceux visés au chapitre 22 (« Contrats Importants »).

6.2. ATOUTS CONCURRENTIELS ET STRATEGIE

6.2.1 Atouts du Groupe S.B.M.

La Société jouit d'une position d'acteur majeur dans le tourisme de luxe, en raison notamment des emplacements exceptionnels de ses actifs et de la multiplicité des offres commerciales qu'elle développe dans tout son resort.

Atout de luxe de la Principauté de Monaco, la Société dispose de moyens significatifs qui lui ont permis de faire face à la concurrence de proximité et mondiale, tant dans le secteur casinos que dans le secteur hôtelier (cf. paragraphes « 6.3.1 – présentation du secteur jeux » et « 6.3.2. – présentation du secteur hôtelier »), mais elle a su, surtout, pallier, mieux que ses voisins européens, le contexte économique morose généré par la crise économique mondiale de 2008 qui a impacté, entre autres, les deux secteurs susmentionnés. La Société, de par le positionnement géographique de son resort, a pu, en outre, bénéficier, durant cette crise, d'une gestion dynamique de l'activité de la Principauté de Monaco dépourvue de dettes et qui a su préserver son indépendance financière.

Tout d'abord, la Société bénéficie d'une bonne visibilité de son activité jeu grâce au privilège des jeux en Principauté de Monaco dont elle bénéficie depuis 1863, et à son emplacement unique. L'intégrité réputée de la Société, ses relations avec l'Autorité concédante et son engagement à remplir ses obligations contractuelles dans le secteur des jeux lui permettent de préserver non seulement ses intérêts mais aussi ceux de la Principauté.

Le savoir-faire de la Société, combinant les activités de casinos et de l'hôtellerie, mais aussi de divertissements, lui permet de disposer de véritables leviers de croissance.

Dans l'hôtellerie, la Société optimise en permanence son offre commerciale en organisant régulièrement des offres promotionnelles réservées à la clientèle et des ventes directes par l'intermédiaire de sites Internet partenaires, mais aussi au travers de l'organisation de divers jeux-concours, gratuits, exclusivement sur

³ Sources : estimation du Groupe S.B.M.

⁴ Sources : estimation du Groupe S.B.M.

Internet, ainsi que de tournois de jeux ponctuels, valorisant tant le secteur des casinos que de l'hôtellerie.

Grâce à ses 33 restaurants au sein du resort, la Société développe une offre de restauration diversifiée qui couvre l'ensemble des besoins de ses clients et s'étend de la restauration rapide (snack, brasserie) à plusieurs restaurants étoilés dont le célèbre restaurant « Louis XV » d'Alain Ducasse. Par ailleurs, cette offre est présente tant dans les casinos que dans les hôtels.

- L'expertise et la notoriété de la Société lui permettent de conclure des partenariats réputés :

La Société s'associe avec des acteurs de premier plan synonymes de luxe, tels que Rolex ou Audi, ce qui lui permet de valoriser son image tout en offrant une visibilité unique et privilégiée à ses partenaires. Mais surtout l'European Poker Tour, le plus important des tournois de poker européens, renouvelle depuis plusieurs années le contrat permettant l'organisation du Pokerstars and Monte-Carlo® Casino EPT Grand Final.

Dans le domaine artistique, la Société organise la plupart des concerts de la Principauté de Monaco, mais aussi le prestigieux Summer Jazz Festival avec la venue des plus grands artistes comme cela fut le cas ces dernières années en accueillant Robbie Williams, Elton John, Rihanna, Mika, etc., événements qui contribuent à la promotion de la Société, à son image et plus généralement à la destination « Monaco ».

- La Société adopte une démarche volontariste en matière d'expérimentation de nouvelles technologies ou de nouveaux jeux :
 - Un des meilleurs exemples, qui différencie la Société de ses concurrents, est le système de fidélisation, le programme « Cercle Monte-Carlo », qui permet à ses clients de cumuler des points à chaque paiement dans un établissement du resort « Monte-Carlo SBM ». Selon le nombre de points crédités sur la carte dont le cumul s'établit en fin d'année, les clients peuvent accéder à un nouveau statut donnant accès à des prestations d'exception (accueil VIP, transfert aéroport/hôtel en hélicoptère, accès gratuit au Casino de Monte-Carlo, etc.).
 - La Société sait intégrer rapidement de nouvelles technologies et implanter de nouveaux jeux, comme elle l'a démontré en mettant en place, dès que cela a été possible, le système TITO (« Ticket-in, Ticket-out »). Toutes les machines à sous sont équipées de ce système qui permet de simplifier la vie du joueur. En effet, le client commence par miser des espèces pour jouer, mais au lieu de récupérer des espèces en cas de gain, la machine imprime un ticket muni d'un code-barres, celui-ci correspondant au montant disponible restant, gain compris. Ce ticket est ensuite réutilisable dans d'autres machines à sous, car ces dernières sont également équipées de scanners intégrés qui reconnaissent le code-barres. Le joueur peut également se faire rembourser le montant de son avoir à la caisse du casino avant de repartir ou conserver son ticket pour une visite ultérieure, puisque le ticket reste valable 7 jours.

Tout propriétaire de casinos se félicite de cette invention qui devrait réduire la maintenance des machines à sous et fluidifier les encaissements au départ des clients. Un ticket non encaissé au moment du départ facilitera également le retour du client dans l'établissement. En outre, la Société a, notamment, signé un accord avec la Société Aristocrat Technologies Europe Limited, leader mondial en commercialisation d'appareils automatiques et présente sur cinq continents, lui permettant de renouveler sans cesse son parc d'appareils automatiques et de présenter, au sein de ses casinos et notamment au Monte-Carlo Bay Casino, les dernières nouveautés en avant-première. Ce fut le cas, à titre d'exemple, lors de la présentation, en exclusivité mondiale, de l'Organic, une machine à sous autour de laquelle seize joueurs pouvaient s'installer pour jouer à la roulette, mais aussi, la démonstration, en exclusivité européenne cette fois-ci, des nouvelles machines à sous Star Wars qui, reliées entre elles parmi plusieurs casinos (Casino Café de Paris, Sun Casino et Monte-Carlo Bay Casino), offraient une possibilité de jackpot progressif à partir de 550.000 euros.

- Toujours soucieuse d'anticiper les attentes de ses clients, la Société adapte régulièrement son offre commerciale en relation avec les événements prestigieux se déroulant en Principauté de Monaco,

tels que le Grand Prix de Formule 1 et le Grand Prix Historique, le Monte-Carlo Rolex Masters, le Bal de la Rose, le Bal de la Croix-Rouge, le Summer Jazz Festival, etc.

- Enfin, la Société a su se prévaloir et se préparer au nouvel enjeu que constituent les jeux en ligne à travers sa participation à concurrence de 50% dans la société Betcliv Everest Group, société que le Groupe S.B.M. consolide par mise en équivalence (cf notes 2.2, 3, 6, 28 et 29 des notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014 – paragraphe 20.3 du document).
- La Société est implantée en un lieu unique et mondialement connu, la Principauté de Monaco :
 - Le resort Monte-Carlo SBM est constitué de casinos, de palaces, de spas, de bars et restaurants, de boutiques et de bien plus encore. La Société gère ainsi un patrimoine unique au monde au cœur de Monaco et au bord de la Méditerranée. Son activité s'exprime dans des domaines différents liés à la fois au tourisme, aux loisirs et business, aux jeux de casino, à la gastronomie, au bien-être, à la culture, aux sports et aux divertissements, ce qui fait de lui une exception dans le monde des affaires qui suscite l'admiration. Un style aussi, subtilement glamour, un esprit issu de la grande tradition, une courtoisie légendaire, la merveilleuse impression d'être au cœur de la légende et d'y participer.
 - Dans un des Etats les plus prisés au monde, la Société est propriétaire de nombreux immeubles emblématiques de la Principauté. Ces immeubles, qui ont vocation à être conservés durablement au sein de la Société, entretiennent son image et confortent sa solidité financière. Le Groupe détient plusieurs hôtels parmi lesquels des actifs exceptionnels tels que le prestigieux Hôtel de Paris, mais encore l'Hôtel Hermitage, le Monte-Carlo Bay et le Monte-Carlo Beach. Le Groupe dispose également de bâtiments à l'architecture exceptionnelle comme l'Hôtel Hermitage, construit au tournant du siècle et classé monument historique, et qui est aujourd'hui l'un des plus beaux exemples du vivre « Belle Epoque ». Il est également propriétaire d'immeubles dans lesquels sont loués des appartements tels que les Résidences du Sporting Monte-Carlo, et plus récemment la Société a su réhabiliter l'Hôtel Balmoral en résidence avec services hôteliers, renforçant ainsi son offre en résidences haut de gamme notamment par la création de nouvelles suites au sein de cet établissement.
 - La Société est également capable de promouvoir des projets d'ensembles immobiliers innovateurs et d'en piloter la construction, la gestion et le financement, comme elle l'a fait pour le Monte-Carlo Bay Hôtel & Resort qui, plus qu'un nouvel hôtel ou un nouveau resort, est un nouveau concept à découvrir à Monaco : un authentique club de prestige niché sur une presqu'île jardin de 4 hectares incluant le pôle hôtelier, les activités « resort » et le pôle spectacle situé à proximité, soit au Sporting Monte-Carlo.
- La Société est propriétaire de marques emblématiques et détient un portefeuille de plus de 30 marques déposées pour la plupart au niveau mondial :
 - Les deux marques emblématiques du Groupe, « Monte-Carlo » et « Casino de Monte-Carlo », bénéficient d'une notoriété et d'une reconnaissance internationale et sont protégées dans le monde entier (cf chapitre 11 du document). La réputation des casinos, hôtels et restaurants de la Société qui ont permis d'asseoir et d'accroître la notoriété de la Société – mais aussi celle de la Principauté de Monaco – contribue à la valorisation de ses marques.
- Enfin, l'efficacité opérationnelle et une politique de jeux responsable constituent une priorité de la Société, afin de préserver la relation avec sa clientèle :
 - A ce titre, malgré une baisse de clientèle attendue lors de l'amendement de la loi interdisant le tabac dans les lieux publics, la Société a su faire preuve d'anticipation et de réactivité et a très vite mis en place, dès la fin de l'année 2008, des emplacements réservés aux fumeurs au sein de ses établissements, sous la forme d'espaces en terrasses extérieures ou de cabines fumeurs.

- La politique de jeux responsable de la Société se traduit par la faculté qu'ont les clients des casinos à demander volontairement à être consignés et à ne plus avoir accès aux casinos. Toute demande de consigne volontaire est déterminée pour une durée de six mois minimum.

6.2.2 Stratégie du Groupe S.B.M.

La Société, légendaire depuis 150 ans, est synonyme de luxe et d'élégance à travers le monde avec un positionnement très haut de gamme et une qualité de service d'excellence à travers des hôtels à forte identité et des casinos prestigieux, ce qui fait d'elle un des premiers resorts de luxe au monde.

La Principauté de Monaco est réputée pour son art de vivre raffiné et son sens de l'accueil, la Société en étant le reflet grâce à son savoir-faire notamment en matière de service hôtelier qu'elle duplique dans les autres activités du resort (casinos, thermes, restauration, divertissements, etc.). La Principauté de Monaco attire un nombre croissant de touristes et la Société a su en capter un important volume ce qui lui donne un avantage concurrentiel conséquent.

Dans un contexte économique et réglementaire difficile au sein duquel elle a su s'adapter, la Société a réussi à continuer d'être une référence mondiale du tourisme de luxe. Capitalisant sur 150 ans d'histoire et d'expérience, la Société entend fonder sa stratégie de développement sur son excellence opérationnelle et sa notoriété dans le secteur du tourisme de luxe.

Le Groupe souhaite maintenir une progression continue de ses activités par :

- L'intensification des actions menées pour développer le périmètre d'activité actuel (casinos et hôtels)

La Société souhaite saisir les opportunités de croissance qui lui permettront de se développer dans la continuité de son savoir-faire et de son image.

Dans son activité casinos, la Société a pour ambition de s'adapter aux besoins et à la demande de ses clients à travers :

- Des bâtiments à l'architecture et à la décoration uniques (Casino du Café de Paris, Casino de Monte-Carlo) ;
- Une offre de produits et de services étendue et intégrée (concept d'une offre diversifiée à travers le bien-être, le jeu, le sport, la gastronomie, les concerts, etc., le tout basé sur un périmètre inférieur à 2 kms) ;
- Une personnalisation et un service clientèle uniques, conçus sur la base de son expertise dans l'hôtellerie de luxe.

Dans l'hôtellerie, la Société, toujours en constante recherche d'innovation, souhaite mettre à profit son expérience, sa visibilité et son identité, en renforçant son image, la rendant ainsi unique et la pérennisant dans son statut de spécialiste de l'hôtellerie de luxe.

Dans ce cadre, la Société souhaite mettre en exergue deux axes de développement :

- Perpétuer l'esprit 'Resort' permettant aux clients de bénéficier d'offres complètes proposées par la Société notamment à travers des offres de soins (Thermes Marins), de spectacles (Summer Jazz Festival), de gastronomie (Louis XV – Alain Ducasse, Restaurant Elsa), de sport (Monte-Carlo Rolex Masters, Grand Prix de Formule 1, Golf, etc.), et ce, sur un site unique ;
- La rénovation/restructuration de l'Hôtel de Paris-Monte-Carlo sur l'ensemble de l'établissement, avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services.

La capacité globale d'hébergement serait similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et le nombre de suites seraient augmentés. Parmi les innovations majeures du programme figureraient la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement et d'une mise en valeur des toits

qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés. Cette rénovation et ces innovations permettraient à l'Hôtel de Paris de continuer à satisfaire les attentes d'une clientèle des palaces toujours plus exigeante.

Le projet préserverait l'esprit de l'Hôtel de Paris. La façade historique de cet hôtel sur la place du Casino resterait intacte. Les lieux de légende tels que le Hall d'entrée et la Cave, et les établissements emblématiques tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV et le Grill, seraient maintenus.

Il est envisagé de séquencer les travaux afin que l'hôtel reste toujours partiellement ouvert à la clientèle, décision qui permettra également de limiter au maximum l'impact social résultant de ce projet. Conformément à l'engagement du Groupe Monte-Carlo S.B.M. en matière de développement durable, le projet s'inscrit dans le référentiel BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Method*).

- La réalisation d'un projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo

Le bâtiment dénommé le "Sporting" d'Hiver serait remplacé par plusieurs corps de bâtiments s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunirait ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espace de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, figure la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seraient ainsi créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint-James.

Ce projet soutient la stratégie de développement du Groupe Monte-Carlo S.B.M., en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale qui exige désormais des résidences haut de gamme et des prestations exceptionnelles.

L'objectif de ce projet est de revaloriser le site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver afin que ce site exceptionnel en plein cœur de Monte-Carlo puisse retrouver son rôle historique dans le développement économique, social et culturel de la Ville.

Les deux projets mentionnés ci-dessus sont plus amplement décrits au paragraphe 5.2.3 du document.

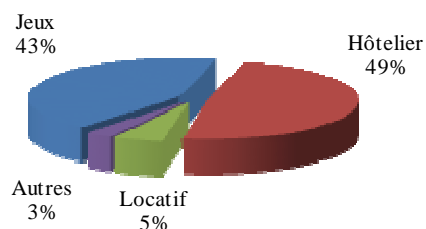
6.3. PRINCIPAUX MARCHES ET SECTEURS D'ACTIVITE

Le Groupe S.B.M. exerce principalement dans trois secteurs d'activités distincts :

- le secteur jeux : le Groupe S.B.M. exploite 4 établissements de jeux proposant des jeux de table et/ou des appareils automatiques;
- le secteur hôtelier : le Groupe S.B.M. déploie plus de la moitié de son activité dans le secteur de l'hébergement de luxe⁵ et bénéficie d'une forte notoriété dans le secteur de la restauration ;
- le secteur locatif : le Groupe S.B.M. est présent dans le secteur locatif tant commercial (boutiques, bureaux et vitrines) que résidentiel haut de gamme (résidences de grand standing et quelques logements individuels en location civile).

⁵ Sur la base du chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M. au 31 mars 2014.

Structure des activités



6.3.1. PRESENTATION DU SECTEUR JEUX

6.3.1.1. Présentation générale du secteur jeux du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. est positionné sur le marché des jeux par l'exploitation de casinos, attachés ou non à des établissements hôteliers.

L'activité des casinos est constituée des jeux de table (regroupant les différentes roulettes, les jeux de cartes et les jeux de dés) et des appareils automatiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le secteur jeux a représenté 43% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M.

Les marchés des jeux sur lesquels le Groupe S.B.M. est présent se répartissent sur deux zones géographiques distinctes en fonctions de la nature des jeux : l'activité des appareils automatiques est localisée entre Saint Raphael dans le Var et San Remo dans le nord de l'Italie (le « **Marché Local** ») alors que l'activité des jeux de table concerne un périmètre international (le « **Marché International** ») et plus précisément un marché dont les principaux acteurs se situent sur le pourtour méditerranéen, la Russie, et de nouveaux segments à développer comme la Chine et le Brésil.

Le Groupe S.B.M. exploite en propre l'ensemble de ses 4 casinos (le Casino de Monte-Carlo, le Casino Café de Paris, le Sun Casino et le Bay Casino) qui sont tous situés sur le territoire de la Principauté de Monaco. Le Groupe S.B.M. détient le monopole des jeux de hasard de table et des jeux manuels, mécaniques ou électroniques en Principauté.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des 4 casinos du Groupe S.B.M., le chiffre d'affaires des jeux de table et celui des appareils automatiques, le nombre d'appareils automatiques ainsi que le nombre de jeux de table différents exploités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Nom du casino	CA jeux de table	CA appareils automatiques	Nombre de jeux de table	Nombre d'appareils automatiques	Structure intégrée à un hôtel [oui/non]
Casino de Monte-Carlo	109 671 K€	4 188 K€	10	120	non
Casino Café de Paris		78 880K€		564	non
Sun Casino	21 274 K€	6 509 K€	9	269	oui
Bay Casino		2 406 K€		167	oui
Casino La Rascasse		*413 K€		45	non

* Le Casino La Rascasse ayant fermé en décembre 2013, celui-ci a tout de même réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos au 31 mars 2014.

La clientèle du Groupe S.B.M., bien que principalement originaire d'Italie et de France, est internationale comme le montre la décomposition de la clientèle identifiée par le Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2014:

- 24% de la clientèle est d'origine française ;
- 29% de la clientèle est d'origine italienne mais ce segment tend à diminuer ;
- 4% de la clientèle est d'origine russe et ce segment augmente progressivement ;
- 4% de la clientèle est originaire du Moyen-Orient ;
- 40% de la clientèle concerne diverses autres nationalités.

Le Groupe S.B.M. estime disposer d'une place de leader sur le Marché Local grâce à son offre adaptée pour satisfaire tous les segments de clientèle, que ce soit les plus grands joueurs internationaux avec une offre de jeux de table très complète ou des joueurs plus classiques amateurs de machines à sous.

Avec des recettes de 207,9 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014, le secteur jeux du Groupe S.B.M. affiche une hausse de 31,8 millions d'euros, principalement liée à une forte croissance de l'activité des jeux de tables, l'activité des appareils automatiques restant en léger retrait par rapport à celle de l'exercice précédent.

6.3.1.2. Le segment des jeux de table du Groupe S.B.M.

Les jeux de tables se jouent sur une table avec l'assistance d'un croupier. Les différents jeux de table pratiqués sont les « Jeux Européens » (Roulette Anglaise & Française, Trente-et-Quarante, etc), les « Jeux de Baccara » (Punto Banco, Chemin de Fer) et les « Jeux Américains » (Black Jack, Roulette Américaine, Pokers, Craps).

Les jeux de table les plus développés dans les Casinos du Groupe S.B.M., aussi bien en matière de fréquentation que de recettes, sont la Roulette Européenne (Roulette Française principalement), le Black Jack et le Punto Banco.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le segment des jeux de table a représenté 56 % du chiffre d'affaires du secteur jeux du Groupe S.B.M. et 24 % du chiffre d'affaires consolidé total du Groupe S.B.M.

A la date du présent document, le Groupe S.B.M. propose 13 jeux de tables différents, pour 78 tables de jeu réparties entre les différentes salles du Casino de Monte-Carlo et du Sun Casino.

Le Groupe S.B.M. exploite les jeux de table principalement au Casino de Monte-Carlo, référence des casinos européens, où son offre de jeux de table est prestigieuse et diversifiée, et au Sun Casino dont l'offre de jeux et l'ambiance se rapprochent de celles des casinos américains.

Le chiffre d'affaires des jeux de table s'est élevé à 115,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

6.3.1.3. Le segment des appareils automatiques du Groupe S.B.M.

Les appareils automatiques sont des machines de jeux de hasard électroniques qui permettent, après introduction d'un billet de banque, d'un ticket ou d'une carte du programme d'invitation, la mise en œuvre d'un système entraînant l'affichage d'une combinaison aléatoire.

Les casinos du Groupe S.B.M. offrent les plus célèbres marques et les plus récents modèles d'appareils automatiques tels que les machines Star Wars, Batman, Harley Davidson, Zorro, The Mummy, Superman, ou encore Phantom. L'offre des appareils automatiques comprend des vidéo-pokers, des machines à rouleaux, des jeux de tables électroniques, et de nombreuses machines à jackpots progressifs, très appréciés par la clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le segment des appareils automatiques a représenté 44% du chiffre d'affaires du secteur des jeux et près de 20 % du chiffre d'affaires consolidé total du Groupe S.B.M.

A la date du présent document, le Groupe S.B.M. compte 1.116 appareils automatiques répartis sur les 4 casinos, dont 557 au seul Casino Café de Paris.

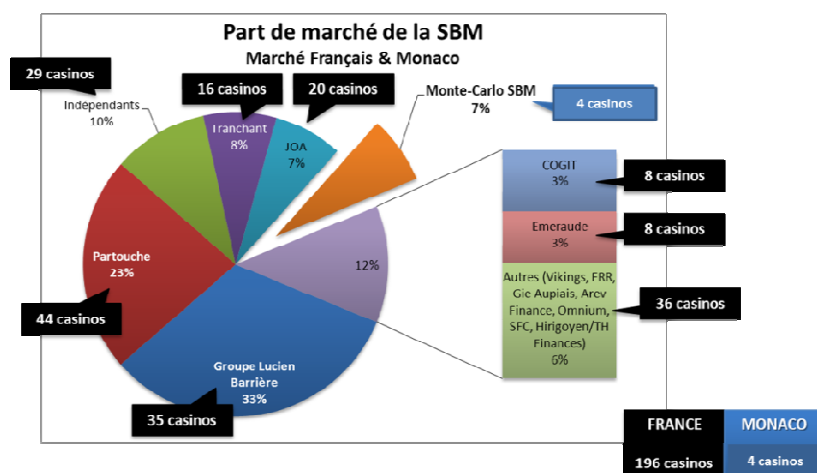
6.3.1.4. Principaux concurrents

Le Groupe S.B.M. doit faire face à deux niveaux de concurrence :

- Une concurrence de destination comme Macao, Las Vegas ou bientôt Madrid avec l'éventuelle création d'ici 2017 d'un important complexe de casinos près de la capitale espagnole. Cette concurrence dite de destination concerne essentiellement les plus grands joueurs que se disputent les plus grands casinos et affecte en priorité le segment des jeux de table ;
- Une concurrence locale, principalement sur le marché des appareils automatiques, composée notamment du Casino Ruhl de Nice, du Casino Cannes-Croisette et du Casino Municipal de San Remo mais également de dix autres établissements sur la région.

En cumulant les données de chiffres d'affaires réalisés par le Groupe S.B.M. à celles de l'ensemble des casinos français, il est possible d'établir les constats suivants :

- Sur la période 2011-2012⁶, le Groupe S.B.M. représente 21% du marché des jeux de table, 4% du marché des appareils automatiques, soit une part de marché totale de 7%.
- Le Groupe S.B.M. occupe une position remarquable sur le marché des Casinos. En effet, il occupe la cinquième place⁷ avec seulement 4 établissements alors que les quatre premiers groupes opèrent entre 16 (Groupe Tranchant) et 44 casinos (Groupe Partouche) en France.

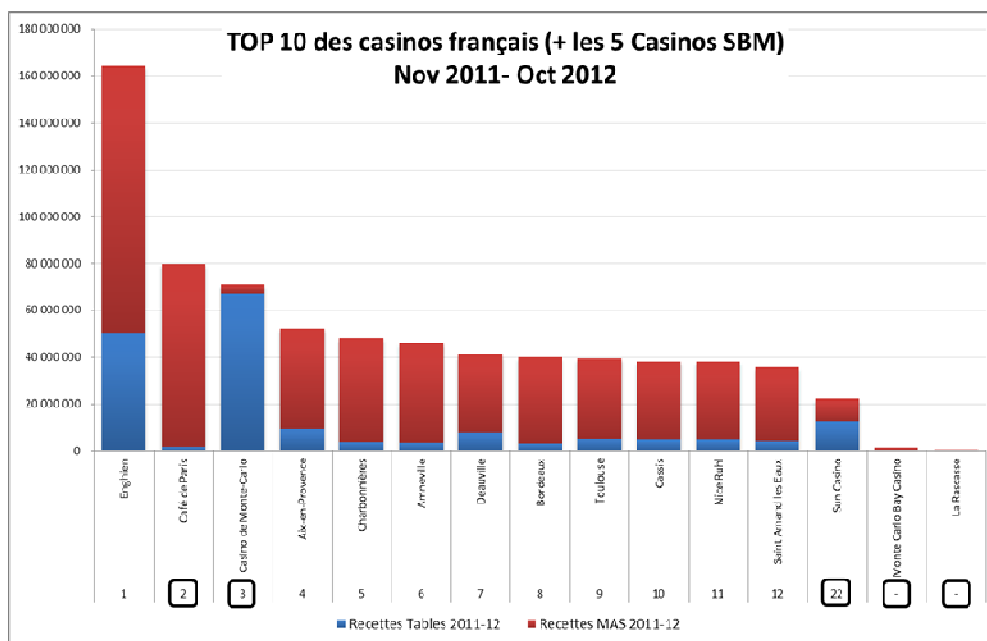


Le Groupe S.B.M. détient deux des plus grands casinos du marché :

- Le Casino de Monte-Carlo, leader sur le marché français des jeux de tables ;
- Le Casino Café de Paris, second sur marché français des appareils automatiques derrière le casino d'Enghien-les-Bains.

⁶ Combinaison de données internes avec les données de Produit Brut des Jeux dans les casinos français pour la saison 2011/2012 (1^{er} nov au 31 oct).

⁷ Combinaison de données internes avec les données de Produit Brut des Jeux dans les casinos français pour la saison 2011/2012 (1^{er} nov au 31 oct).



Le Groupe S.B.M. supporte une redevance de 15 % sur les recettes de jeux, inférieure au niveau des prélèvements dans les casinos français (supérieur à 50 % du produit brut des jeux), mais ce différentiel de taxation est totalement compensé par les dépenses liées au Cahier des Charges, le niveau des charges de personnel et les coûts spécifiques inhérents à l'exploitation des jeux de table du fait de la forte concurrence exercée par les grands opérateurs internationaux sur ce segment particulier d'activité.

Il est relevé dans certaines grandes destinations de jeux concurrentes un taux de taxation plus favorable, comme à Las Vegas d'une manière générale, ou Singapour pour les joueurs de table de haut niveau, avec des taux inférieurs à 8 %.

6.3.1.5. Description des principales évolutions et tendances du marché des jeux

Au cours des cinq dernières années, le marché des jeux a été impacté par des évolutions importantes, telles que :

- La crise économique et financière, qui a affecté l'ensemble des pays et en particulier l'Italie ;
- L'évolution des réglementations européennes en matière de fiscalité et douanière ;
- L'interdiction de fumer dans les lieux publics (France en 2007 et Principauté de Monaco en 2008) ;
- L'ouverture européenne progressive des marchés nationaux des jeux d'argent en ligne (jeux de casino, pokers, paris sportifs et hippiques) ;
- Le développement extrêmement rapide des marchés des casinos asiatiques (Singapour, Malaisie et surtout Macao) ;
- Le renforcement des grands groupes internationaux (tels que Sands, Wynn Resorts ou MGM) se déployant sur les différentes destinations comme Las Vegas, Macao ou Singapour, pénalise les établissements de destination tels que ceux du Groupe S.B.M.

6.3.1.6. Positionnement, image et plan d'actions

Le secteur de l'exploitation des casinos et des jeux de hasard étant fortement réglementé, son évolution est aussi liée à celle de la réglementation applicable. La mise en conformité des établissements de jeux avec l'évolution de cette réglementation peut ainsi avoir un impact sensible sur la rentabilité et le développement des casinos, comme ce fut par exemple le cas lors de la mise en place de l'interdiction de fumer dans certains lieux destinés à recevoir le public tels que les casinos.

Au niveau européen en particulier, la réglementation relative aux jeux a fortement évolué au cours des dernières années, notamment afin de lutter contre les risques de fraude et de blanchiment d'argent, de contrôler plus rigoureusement les accès aux casinos, de limiter la dépendance au jeu et d'encadrer le développement des jeux en ligne.

Pour conserver leur clientèle et rester attractifs, les exploitants de casinos doivent veiller à s'adapter rapidement aux évolutions réglementaires tout en continuant d'offrir une qualité de services conforme à celle des plus grands palaces. La capacité d'adaptation du Groupe S.B.M. a ainsi été démontrée à l'occasion de l'introduction de l'interdiction de fumer dans les établissements avec la création d'espaces extérieurs ou de cabines équipées de systèmes d'extraction réservés aux fumeurs. A ce jour, le Groupe S.B.M. n'est pas informé de changements réglementaires prévus qui nécessiteraient de nouvelles adaptations.

Pour faire face à la pression concurrentielle, le Groupe S.B.M. doit continuellement revoir son offre pour s'assurer de proposer des prestations aux meilleurs standards internationaux (diversité de l'offre de jeux, importance et modernité du parc de machines, niveaux de mises proposés, ambiance des salles, animations, formation et compétences des personnels, etc.).

La stratégie du Groupe S.B.M. vise à maintenir le positionnement de ses établissements dans le segment du luxe sur le Marché International, et à renforcer sa compétitivité sur le marché français et sur le Marché Local, afin de rester la référence pour ce dernier.

Pour parvenir à cet objectif, le Groupe S.B.M. recherche la valorisation de ses marques et de son identité visuelle à l'échelle internationale par le biais de partenariats sur des événements ciblés à fort impact d'image, tels que :

- European Poker Tour, dont la finale se déroule chaque année au Sporting Monte-Carlo ;
- Organisations de tournois internationaux de boxes pour diversifier les événements et les cibles de clientèle ;
- Love Ball Riviera, événement d'exception, regroupant des célébrités et personnalités des affaires du monde entier autour d'une vente aux enchères, dont la première édition s'est déroulée en 2013 au Casino de Monte-Carlo ;
- « Dîner sur l'Herbe Ducasse » pour célébrer les 150 ans du Groupe S.B.M. ;
- Le Summer Sporting Festival, événement majeur de la saison estivale, qui présente les plus grands artistes de la scène internationale et permet d'attirer des joueurs de toutes nationalités et de tous niveaux.

Les principaux événements annuels de la Principauté permettent de promouvoir l'image de marque du Casino de Monte-Carlo et de capitaliser sur le prestige du lieu et la puissance de la communication de ces événements sur un plan mondial : Grand Prix de Formule 1, Tennis Rolex Masters de Monte-Carlo, Festival international de Cirque de Monte-Carlo, Rallye de Monte-Carlo, etc.

Pour asseoir sa position d'acteur de premier plan du marché et de leader du Marché Local, de nombreuses animations telles que des soirées musicales et soirées à thème, des dîners d'exceptions, des concerts, des tournois de jeux de table et de machines à sous, sont organisées tout au long de l'année. De plus, les exclusivités européennes sur les nouveaux modèles de machines à sous ainsi que les dénominations très variées (mises minimales pour jouer aux machines allant de 0,01€ à 10 €) font du Groupe S.B.M. un acteur majeur du secteur au plan mondial, positionné sur le haut de gamme en termes d'image et captant également des joueurs de moindre niveau nécessaires pour l'équilibre de l'activité.

L'ensemble de l'activité Jeux est enfin soutenue par la refonte en cours du système d'invitations. Cela permet d'inviter un nombre plus important de clients et de mener des actions promotionnelles mieux ciblées.

Le Groupe S.B.M. bénéficie d'un positionnement favorable sur le marché des « High Rollers » (clients de haut niveau), et les axes d'amélioration dans ce domaine sont le développement de nouveaux pays sources de clientèle et l'amélioration continue de la qualité de service.

L'offre de jeux devra s'adapter à cette nouvelle clientèle (notamment celle des pays asiatiques) tout en renforçant un positionnement spécifique et reconnu dans le monde des jeux.

Telles sont les orientations suivies par le Groupe S.B.M. afin de consolider ses positions sur le Marché Local et les développer sur le Marché International, avec d'affirmer le caractère exceptionnel de son image de marque dans le secteur des casinos.

6.3.2. PRESENTATION DU SECTEUR HOTELIER

6.3.2.1. Présentation générale du secteur hôtelier

Le Groupe S.B.M. est un acteur reconnu du secteur de l'hôtellerie de luxe, tant en matière d'hébergement que de restauration.

Le Groupe S.B.M. exploite des hôtels de prestige comme l'Hôtel de Paris, l'Hôtel Hermitage, le Monte-Carlo Beach Hotel, le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et le Méridien Beach Plaza mais également 33 restaurants dont « Le Louis XV » avec Alain Ducasse et le Café de Paris. Les activités du Groupe S.B.M. regroupent également les Thermes Marins Monte-Carlo, le Sporting Monte-Carlo et sa Salle des Etoiles et la discothèque Jimmy'z Monte-Carlo.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le secteur hôtelier a contribué pour 49% au chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M.

6.3.2.2. Le segment de l'hébergement du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. exploite 5 palaces et hôtels situés en Principauté (Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et Méridien Beach Plaza) et sur la commune limitrophe de Roquebrune Cap-Martin (Monte-Carlo Beach Hotel). Son offre d'hébergement est la plus prestigieuse et la plus complète de la destination.

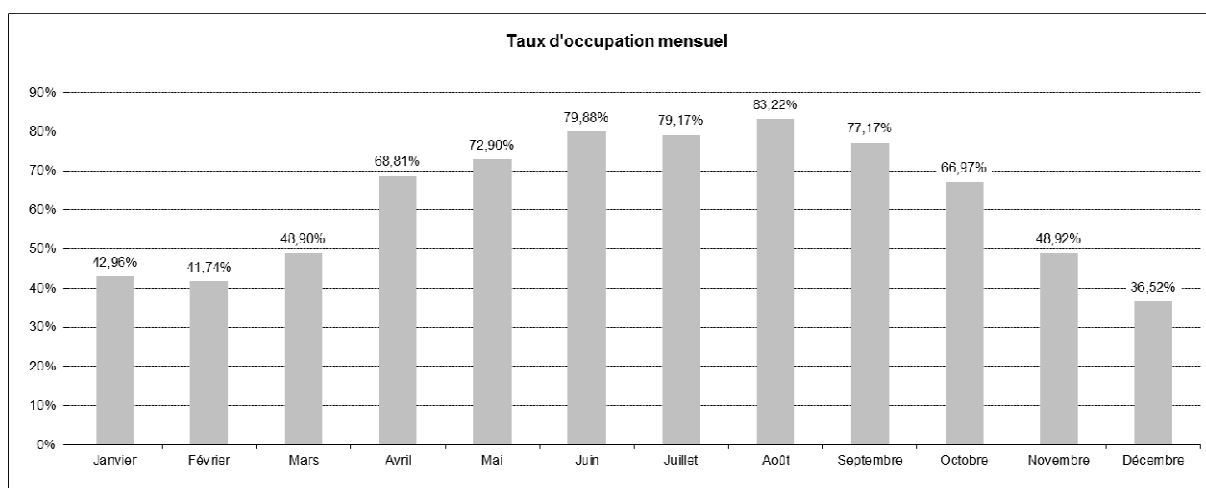
Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le segment hébergement a représenté 40 % du chiffre d'affaires hôtelier et 20% du chiffre d'affaires consolidé total du Groupe S.B.M.

Description des principaux hôtels

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des 4 hôtels du Groupe S.B.M. dont la gestion est assurée par ses soins, au 31 mars 2014, la capacité totale de chambres, le nombre de nuitées vendues, le taux d'occupation, le chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Nom de l'hôtel	Capacité totale (nombre de chambres)	Nombre de nuitées vendues	Taux occupation en %	Chiffre d'affaires Hébergement en millions d'euros
Hôtel de Paris	182	39 863	60,0	22,33
Hôtel Hermitage	278	62 245	61,3	24,32
Monte-Carlo Beach Hotel	40	7 044	74,6	4,64
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort	334	78 628	64,5	22,94

L'activité de l'hôtellerie à Monaco est marquée par une forte saisonnalité comme le démontre le tableau indicatif des taux d'occupation par mois, ci-après :



Source : IMSEE Edition 2013 « Monaco en Chiffres »

Le taux d'occupation moyen des hôtels du Groupe S.B.M. était quant à lui de 59,6 % lors de l'exercice clos le 31 mars 2014, contre 60,5 % en 2012/2013 et 56 % en 2011/2012.

La clientèle française demeure la première nationalité dans la segmentation des visiteurs, avec 18,5 %. Les russes ont accru leur fréquentation en 2013/2014 avec 16,7 % des clients accueillis (contre 14,5 % l'an passé), alors que les italiens régressent encore de 12 % à 10,8 %. La clientèle américaine et celle du Moyen-Orient représentent respectivement 12,6 % et 7,3 %. Enfin, les clients asiatiques représentent près de 4,3 % pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

6.3.2.3. Le segment de la restauration du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. exploite 33 restaurants essentiellement situés en Principauté de Monaco. L'offre de restauration proposée par le Groupe S.B.M. est très variée puisqu'elle est composée notamment de restaurants étoilés, de brasseries, de restaurants proposant de la cuisine internationale. Les restaurants du Groupe S.B.M. se positionnent sur le haut de gamme en proposant une cuisine élaborée par des chefs reconnus, mais le Groupe S.B.M. propose aussi des formules plus simples de type brasserie, par exemple au Café de Paris de Monte-Carlo.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le segment restauration a représenté 48 % du chiffre d'affaires hôtelier et 23 % du chiffre d'affaires consolidé total du Groupe S.B.M.

Description des principaux restaurants

L'offre de restauration du Groupe S.B.M. est très variée et décrite par lieu et par thème dans les divers outils de vente du Groupe S.B.M., tels le site internet www.montecarlosbm.com ou le répertoire papier. Le Groupe S.B.M. a aussi mis en place des applications pour smartphone afin de renforcer la notoriété de ses établissements auprès de sa clientèle et du public.

Parmi ses divers établissements, le Groupe S.B.M. dispose de restaurants ayant une réputation internationale. Le Groupe S.B.M. compte ainsi un certain nombre de restaurants gastronomiques dont le restaurant Louis XV-Alain Ducasse situé au cœur de l'Hôtel de Paris et le Grill installé au huitième étage de l'Hôtel de Paris qui proposent une cuisine gastronomique méditerranéenne revisitée.

La diversité des établissements du Groupe S.B.M. lui permet de s'adapter à la demande d'une clientèle variée. La Brasserie du Café de Paris avec sa terrasse panoramique décorée notamment de vitraux Belle Epoque rappelle par exemple les vieux bistrot parisiens et propose une cuisine plus traditionnelle.

6.3.2.4. Les autres activités hôtelières du Groupe S.B.M.

Les autres activités du secteur hôtelier sont constituées d'activités accessoires à l'hébergement (blanchisserie/pressing, téléphone, parkings, etc.) mais surtout d'activités balnéaires et d'activités de soins

et de fitness. Ces dernières activités sont exploitées dans les établissements du Méridien Beach Plaza, du complexe balnéaire du Beach Club et des Thermes Marins de Monte-Carlo.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, l'ensemble de ces autres activités a représenté 12% du chiffre d'affaires hôtelier et 6% du chiffre d'affaires consolidé total du Groupe S.B.M.

6.3.2.5. Description de la concurrence

Sur ce secteur de marché, le Groupe S.B.M. doit faire face à deux types de concurrence :

- Une concurrence de destination sur le Marché International constituée par l'ensemble des hôtels et palaces de grand luxe implantés aux Etats-Unis (New-York, Miami, Los Angeles, etc.), dans les capitales européennes (principalement Londres, mais aussi Paris, Rome, etc.), au Moyen-Orient ou en Asie ;
- Une concurrence d'établissements équivalents sur le Marché Local comprenant notamment les établissements cannois (Carlton, Martinez, Majestic, etc.) et monégasques.

En Principauté de Monaco, le marché de l'hôtellerie haut de gamme représente 8 hôtels et 2.022 chambres (4 et 5 étoiles). Avec les cinq établissements exploités, le Groupe S.B.M. représente 60 % de l'offre, soit 1 223 chambres.

Le Groupe S.B.M. estime bénéficier d'un avantage concurrentiel important en proposant une offre combinant luxe, notoriété de la destination, multiplicité des prestations (gastronomie, bien-être, relaxation, jeux, etc.), 150 ans d'histoire et la possibilité de concilier un séjour hôtelier avec des événements de premier plan (Grand Prix de F1, Tennis).

6.3.2.6. Description des principales évolutions et tendances du marché de l'hôtellerie

Dans la conjoncture économique difficile, de nombreux acteurs du secteur de l'hôtellerie ont adopté une stratégie de montée en gamme pour se positionner sur le secteur des palaces et accroître ainsi leur rentabilité.

Selon l'étude KPMG « L'industrie hôtelière française en 2013 », le niveau d'activité est incertain, en raison d'une concurrence européenne forte et d'une augmentation des taxes (passage de 7 % à 10 % du taux de TVA applicable aux prestations d'hébergement) qui impactent la consommation des services hôteliers.

Suivant cette même étude, l'hôtellerie sous enseigne, à fin août 2013 (après la saison d'été), est stable : elle affiche un taux d'occupation, tout segment confondu, de 65,4 % contre 65,4 % sur la même période en 2012. Cette stabilisation est liée principalement à la situation économique actuelle qui ne permet pas de dynamiser le segment "affaires" et qui pèse sur le pouvoir d'achat de la clientèle loisir. A cela s'ajoutent les conditions météorologiques difficiles qui, au début de la saison estivale, ont pénalisé le captage de la clientèle loisir domestique. L'hôtellerie a néanmoins bénéficié d'un regain de la clientèle étrangère, et ce, particulièrement en zone urbaine. Les segments 2 à 3 étoiles affichent les meilleures performances avec respectivement +1,7 % et +1,3 % par rapport à 2012. Sur les autres segments, la progression est limitée, voire quasi-nulle pour la catégorie 4 étoiles.

Le Groupe S.B.M. investit constamment dans son domaine hôtelier afin de proposer à sa clientèle une offre renouvelée et toujours au plus haut niveau de qualité. De nouveaux investissements substantiels se préparent notamment avec la rénovation de l'Hôtel de Paris (se reporter à la Section 5.2 « Investissements »).

6.3.3. PRESENTATION DU SECTEUR LOCATIF

6.3.3.1. Présentation générale du secteur locatif

Le prestige de la Principauté de Monaco et l'exiguïté de son territoire font de l'immobilier un marché spécifique car très étroit avec une demande qui reste supérieure à l'offre. Le secteur locatif est composé du locatif commercial (boutiques et bureaux) et du segment locatif résidentiel haut de gamme.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le secteur locatif a représenté 5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. soumet à la location des locaux commerciaux, des boutiques et des résidences de grand standing. La quasi-totalité de ces locations est située à Monaco et il n'y a aucune vacance.

6.3.3.2. Le segment locatif commercial

Le segment locatif commercial, qui regroupe les revenus de location des boutiques, des espaces de bureaux et, plus accessoirement, des vitrines, est aujourd'hui la composante la plus importante du secteur locatif.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le segment locatif commercial a représenté 58 % du chiffre d'affaires locatif et 3,1 % du chiffre d'affaires consolidé total du Groupe S.B.M.

Cette progression résulte de l'augmentation régulière des loyers du fait des indexations contractuelles annuelle, sur la base de l'indice BT01 (tous corps d'état) et de la création de nouvelles boutiques de luxe en façade du casino, en remplacement de locaux techniques. Ce segment est caractérisé par une grande stabilité des revenus et par des demandes régulières de nouvelles surfaces exprimées par les grandes marques de luxe désireuses de s'implanter dans le Carré d'Or de Monte-Carlo.

6.3.3.3. Le segment locatif résidentiel

Le segment locatif résidentiel est composé des résidences de grand standing du Monte-Carlo Bay et du Balmoral, ainsi que de quelques logements individuels en location civile.

Les revenus locatifs du segment résidentiel constatés en 2013/2014 s'élèvent à 11,1M€.

Ce montant représente 42 % du chiffre d'affaires du secteur locatif et 2,3 % du chiffre d'affaires consolidé total du Groupe S.B.M.

L'ouverture de la résidence « le Balmoral » illustre la demande présente en Principauté de Monaco. Ouverte en 2012, l'immeuble comprend 7 appartements, 26 places de parkings et 8 caves pour une surface nette totale de 2.596 m². Les baux ont une durée de 3 à 6 ans pour un loyer annuel moyen hors taxes hors charges de plus de 1 700 € par m².

La résidence du Monte-Carlo Bay est composée de 24 appartements en location meublée, qui vont du studio (66m²) à l'appartement de 5 chambres (370 m²), de 57 places de parkings et de 25 caves et peut bénéficier des services hôteliers du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. La surface totale louée (hors parking, terrasse, cave) est de 4.037 m². Les baux ont une durée de 1 à 3 ans pour un loyer annuel moyen hors taxes et charges de plus de 1 600 € par m².

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. a finalisé la construction de villas de luxe (les Villas du Sporting) situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo. Ces trois Villas du Sporting bénéficieront de prestations de très haute gamme et constitueront une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco. La mise en location a commencé au cours du mois de juin 2014.

6.3.3.4. Description de la concurrence

Les principaux acteurs du secteur locatif à Monaco sont les suivants :

- Les principaux acteurs du secteur locatif avec prestations hôtelières à Monaco sont, outre le Groupe S.B.M., les hôtels Fairmont et Novotel sur des standards différents.
- Les promoteurs, sur le modèle initial proposé par le Groupe S.B.M., tendent désormais à offrir à la location dans les tours nouvellement construites, des services similaires. Le Groupe S.B.M. estime cependant bénéficier d'une expérience hôtelière reconnue face à ses concurrents.

6.3.3.5. Description des principales évolutions et tendances du marché locatif

Le Groupe S.B.M. estime que le marché français de l'immobilier a très largement subi les conséquences de la conjoncture économique défavorable de ces dernières années. Le secteur locatif à Monaco a progressé de manière constante notamment du fait de l'importance du niveau de la demande par rapport à celui de l'offre.

Le marché locatif a progressivement évolué vers un statut plus haut de gamme (appartement avec de grandes surfaces, services hôteliers, qualité des matériaux, designers renommés pour la décoration, etc.).

Avec la réalisation de la Résidence du Balmoral, du Monte-Carlo Bay ou des Villas du Sporting, le Groupe S.B.M. se positionne comme un acteur important du marché locatif de luxe en Principauté de Monaco.

Dans le cadre de son programme d'investissement, le Groupe S.B.M. envisage par ailleurs de lancer un programme immobilier Place du Casino afin notamment d'augmenter les surfaces locatives (se référer à la section 5.2.).

6.3.4. AUTRES ACTIVITES

Les autres activités présentes dans le chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. sont marginales et ont représenté moins de 3% du chiffre d'affaires total en 2014. Elles comprennent l'activité du Drugstore et de la Boutique sur la Place du Casino, les redevances de licences de marques et de noms de domaine, et les facturations diverses établies dans le cadre de certaines manifestations.

6.4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Groupe S.B.M. est soumis à un certain nombre de réglementations spécifiques dans le cadre de ses activités exploitées au sein de ses casinos, hôtels ou restaurants.

6.4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'EXPLOITATION DES CASINOS

Autorisations de jeux à Monaco

L'autorisation pour établir ou tenir une maison de jeux de hasard ne peut être accordée que sous les conditions déterminées par la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relatives aux jeux de hasard et pour les jeux portés sur une liste établie par une ordonnance souveraine qui fixe le mode de réglementation devant régir les exploitations de chacun des jeux.

L'autorisation est accordée par une ordonnance souveraine qui mentionne les noms et qualités du ou des titulaires de l'autorisation, les locaux où sont exploités les jeux autorisés et le nombre de tables de jeux et d'appareils automatiques autorisés. Cette autorisation est assortie d'un cahier des charges. Les administrateurs ou gérants d'une société titulaire de l'autorisation ne peuvent exercer leurs fonctions sans être munis de l'agrément administratif.

La Société s'est vu attribuer le Privilège, jusqu'au 31 mars 2027, et sous réserve des conditions et obligations du Cahier des Charges. Un résumé des principaux termes et conditions du Cahier des Charges figure aux sections 6.2 et 22.3 « Cahier des charges du 21 mars 2003 consenti par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince Souverain » du présent document.

Aux termes du Cahier des Charges, l'Autorité Concédante pourra octroyer, sur demande de la Société, l'autorisation à ce dernier d'exploiter, à titre exclusif, tout jeu de hasard de table ou tout jeu manuel, mécanique ou électronique ne figurant pas dans le Cahier des Charges.

Fonction et contrôle des maisons de jeux

L'exploitant d'une maison de jeux ne peut utiliser des matériels et appareils autres que ceux d'un modèle ayant reçu l'agrément administratif. Les jeux ne peuvent être pratiqués qu'argent comptant au moyen soit de billets de banque et de pièces de monnaie ayant cours légal, soit de jetons ou plaques fournis par la maison de jeux à ses risques et périls.

Sans préjudice des règles de droit commun, l'exploitant de la maison de jeux est tenu de soumettre à agrément administratif les règles de comptabilisation des recettes brutes des jeux. À défaut de soumission ou d'agrément, ces règles sont fixées par arrêté ministériel. L'Autorité Concédante exerce, par tous moyens, le contrôle de la conformité et de l'application des règles de comptabilisation ainsi que celui des recettes brutes des jeux.

Les maisons de jeux sont placées sous la surveillance d'une commission des jeux instituée auprès du Département des Finances et de l'Economie. Elle est chargée de donner son avis sur tout ce qui touche à la tenue de ces maisons et à l'exploitation des jeux ainsi qu'à l'application de la réglementation des jeux. La composition de la commission, le mode de désignation de ses membres et les modalités de son fonctionnement sont fixés par Ordonnance Souveraine.

Un service de contrôle des jeux, dépendant du département des Finances et de l'Economie et dont l'organisation est fixée par Ordonnance Souveraine, est chargé de veiller à l'observation des dispositions de la présente loi et des mesures prises pour son application.

Ses agents ont notamment pour mission :

- De surveiller le fonctionnement des maisons de jeux en effectuant toutes investigations à cet effet
- De contrôler l'exploitation des jeux et d'opérer toutes vérifications s'y rapportant ;
- D'exercer une surveillance sur le contrôle de l'accès aux maisons de jeux ainsi que sur celui de leurs heures d'ouverture et de fermeture ;
- De veiller au déroulement régulier des parties et au bon comportement des employés.

Vérification d'identité à Monaco

L'accès aux maisons de jeux est interdit (i) aux personnes de moins de dix-huit ans (ii) aux militaires de tous grades, en uniforme, (iii) aux ministres des cultes et à ceux qui appartiennent à une congrégation religieuse (iv) aux individus en état d'ivresse ou sous l'emprise d'une drogue ou dont l'attitude est susceptible de provoquer des scandales ou incidents, (v) aux personnes qui sont exclues.

Sont exclus des maisons de jeux selon les modalités fixées par Ordonnance Souveraine, les personnes qui en ont fait la demande par écrit, les incapables majeurs sur demande écrite de leur représentant légal ou curateur et les personnes jugées indésirables. Les personnes de nationalité monégasque, les fonctionnaires et agents de l'Etat, de la Commune et des établissements publics ne peuvent, dans les maisons de jeux, participer à ceux-ci.

Conformément aux termes de l'Article 7 de l'ordonnance n° 8.929 du 15 juillet 1987 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard, tout exploitant est tenu de faire assurer par tous employés le contrôle des entrées et la surveillance des jeux. De plus, l'article 4 de la loi du

3 août 2009 relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption impose au responsable de traitement d'identifier ses clients et vérifier leur identité au moyen d'un document probant.

En conséquence, une vérification d'identité de tous les clients doit être effectuée par le casino à l'entrée des espaces de jeux. Tous les jeux autorisés peuvent être exploités dans une ou plusieurs salles de l'établissement, à la seule condition que l'identité de toutes les personnes ayant pénétré dans cette ou ces salles aient été vérifiées préalablement. L'objectif poursuivi est d'empêcher plus efficacement l'accès des mineurs et les interdits de jeu. A l'entrée des espaces de jeux, la permanence du contrôle est assurée par des personnels agréés par le Ministre de l'Intérieur.

Interdiction de fumer

En application des dispositions de la loi 1.346 du 9 mai 2008, fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, l'interdiction de fumer dans les casinos en Principauté de Monaco a été instituée depuis le 1^{er} novembre 2008. Tous les casinos du Groupe S.B.M. sont donc des espaces non-fumeurs depuis cette date.

Des terrasses fumeurs en extérieur, lorsque leur emplacement le permet, ont été créées permettant de limiter l'impact négatif de cette interdiction.

Lutte contre le blanchiment d'argent à Monaco

Des obligations strictes pèsent sur les casinos au titre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment au titre de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 et de la loi n°1.362 du 3 août 2009.

Afin de remplir ces obligations, les casinos doivent mettre en place un certain nombre de mesures, telles que l'obligation :

- D'adopter des procédures internes écrites, de diffuser ces procédures aux personnels concernés et d'assurer la formation de ces derniers ;
- De vérifier l'identité des joueurs, sur présentation d'un document probant ;
- En cas de doute ou de suspicion, d'établir et transmettre une déclaration de soupçon auprès de SICCFIN.

Condition d'emploi dans les maisons de jeux

Indépendamment des dispositions prévues par la législation du travail, nul ne peut être employé dans une maison de jeux sans être muni de l'agrément administratif. L'exploitant de la maison de jeux est tenu de soumettre à agrément administratif le règlement intérieur applicable aux employés, lequel doit au moins mentionner :

- Les règles relatives à la discipline, notamment à la tenue et au comportement pendant le service ainsi qu'à l'attitude à observer à l'égard de la clientèle ;
- Les règles d'organisation hiérarchique des personnels ainsi que la définition des fonctions afférentes à chaque type d'emploi.

Tout employé d'une maison de jeux ne peut :

- Accéder ou demeurer dans les salles de jeux en dehors de ses heures de service si ce n'est pour des motifs afférents à celui-ci ;
- Transporter, pendant le service des jeux, des jetons, plaques et espèces, hors les cas de transports prévus pour assurer les changes, ajouts et ravitaillements ;
- Participer aux jeux par quelque moyen que ce soit et même par l'entremise d'un tiers ;
- Consentir des prêts d'argent à des joueurs ;
- Fréquenter, même hors de la Principauté, des maisons de jeux, sauf dérogation exceptionnelle de l'employeur.

6.4.2. REGLEMENTATION DES ACTIVITES HOTELLERIE ET RESTAURATION

Activité hôtellerie

Monaco

La qualité d'hôtel de tourisme est accordée, sur demande, aux seuls établissements dont l'installation répond aux normes de l'une des catégories de classement indiquées dans le tableau en annexe à l'arrêté ministériel n° 2010-220 du 28 avril 2010 et dont l'exploitation est assurée dans des conditions satisfaisantes d'accueil, de moralité et de compétence professionnelle.

Les hôtels de tourisme sont classés par un nombre d'étoiles croissant avec le confort de l'établissement. Sauf dérogation exceptionnelle, aucun établissement ne peut prétendre au classement dans l'une de ces catégories s'il ne répond pas à toutes les caractéristiques prédéterminées.

Les hôtels de tourisme classés signalent leur classement par l'affichage d'un panneau mis à la disposition des hôteliers sur lequel figure le classement correspondant. La Direction de l'Expansion Économique tient à jour la liste des hôtels de tourisme classés. La reconnaissance de la qualité d'hôtel de tourisme et le classement sont subordonnés à une visite des locaux par les agents dûment habilités de la Direction de l'Expansion Économique dans les conditions fixées par la loi n° 1.144 du 26 juillet 1991. Les hôtels de tourisme classés doivent admettre une vérification de leur conformité aux conditions requises pour leur classement par les agents dûment habilités de la Direction de l'Expansion Économique sous peine de leur radiation de la liste des établissements classés de tourisme.

La demande de classement expressément formulée par l'exploitant est adressée au Ministre d'Etat (Direction de l'Expansion Économique). Une fiche de visite est établie par l'un des agents habilités de la Direction de l'Expansion Économique. La décision de classement est prise par le Ministre d'Etat après avis de la Commission de l'Hôtellerie. Elle indique le nom et l'adresse de l'hôtel, la catégorie de son classement et sa capacité exprimée en nombre de chambres et de personnes susceptibles d'être accueillies.

L'exploitation d'un établissement hôtelier est par ailleurs soumise à un certain nombre de contraintes, liées notamment à la délivrance de factures, à l'obligation d'établir une fiche individuelle de police pour les clients étrangers et à l'obligation de remettre cette fiche aux autorités de police. Le Groupe S.B.M. doit également s'assurer, tout au long de l'exploitation de ses établissements hôteliers, de leur conformité avec les normes de sécurité et d'hygiène.

France

Le tableau de classement des hôtels de tourisme se divise en cinq catégories de 1 à 5 étoiles, cette classification ayant été modifiée par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et un arrêté du 23 décembre 2009. Jusqu'à ces nouvelles dispositions légales et réglementaires, l'hôtellerie était soumise à des normes de classement fixées par l'arrêté ministériel du 14 février 1986. Afin de s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs français et internationaux, la réforme de la classification hôtelière a actualisé le référentiel de 1986. Ainsi le classement comprend désormais l'hôtellerie économique (1 étoile), l'hôtellerie milieu de gamme (2 étoiles et 3 étoiles) et l'hôtellerie haut de gamme (4 étoiles et 5 étoiles). La nouvelle plaque attestant de la conformité de l'hôtel aux nouvelles normes hôtelières est désormais délivrée pour cinq ans après la visite de contrôle d'un organisme évaluateur accrédité par le Comité Français d'Accréditation sur la base de 240 critères (équipements, services au client, accessibilité et développement durable) qui transmet son avis au Préfet pour classement. Parallèlement, les catégories 0 étoile et 4 étoiles luxe disparaissent. Peu à peu, l'ensemble du parc hôtelier français sera concerné par ces nouvelles normes. L'ancienne classification a cessé en juillet 2012.

L'exploitation d'un établissement hôtelier est par ailleurs soumise à un certain nombre de contraintes, liées notamment à la délivrance de factures, à l'obligation d'établir une fiche individuelle de police pour les clients étrangers et à l'obligation de remettre cette fiche aux autorités de police. Le Groupe S.B.M. doit également s'assurer, tout au long de l'exploitation de ses établissements hôteliers, de leur conformité avec les normes de sécurité et d'hygiène.

Dans ce contexte, les établissements recevant du public devront répondre aux exigences d'accessibilité dans un délai qui varie selon le type et la catégorie de l'établissement étant précisé qu'en toute hypothèse, la mise en conformité devra intervenir avant le 1^{er} janvier 2015. A cette fin, les établissements recevant du public existants doivent faire l'objet d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité. Ce diagnostic, établi par un organisme tiers pouvant justifier auprès du maître d'ouvrage d'une formation ou d'une compétence en matière d'accessibilité du cadre bâti, analyse d'une part la situation de l'établissement au regard des obligations légales et réglementaires et établit d'autre part, à titre indicatif une estimation du coût des travaux nécessaires pour satisfaire ces obligations.

Enfin, des sanctions pénales sont attachées à la violation de la réglementation régissant l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments avec une peine d'amende pouvant atteindre 45 000 euros et six mois d'emprisonnement en cas de récidives.

Activité restauration et bar

Monaco

L'exercice d'une activité commerciale, artisanale, industrielle ou de prestation de services est subordonné à l'obtention d'une autorisation du Gouvernement Princier. L'autorisation est accordée ou refusée en fonction des garanties offertes par le requérant et de l'intérêt que présente le projet pour l'économie monégasque. Pour obtenir une autorisation d'exercer en Principauté, il convient de constituer un dossier à retirer auprès de la Direction de l'Expansion Economique et à lui retourner.

Les établissements dans lesquels sont préparés, transformés, conditionnés, conservés, détenus, stockés et mis sur le marché des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation sans avoir été préalablement agréés par le Ministre d'État. Le même agrément est donné aux entreprises assurant le transport. Pour chaque établissement, il est désigné un ou plusieurs exploitants du secteur alimentaire ou de l'alimentation animale. Ne peuvent être désignées en cette qualité que les personnes physiques ayant obtenu un agrément délivré par le Ministre d'État.

Depuis le 1^{er} novembre 2008 et l'entrée en vigueur de la loi 1.346 du 9 mai 2008, l'interdiction de fumer s'applique sur tous les lieux fermés et couverts, et par conséquent les hôtels et casinos, à l'exception des terrasses dès lors qu'elles ne sont pas couvertes ou que leur façade est ouverte.

France

L'exploitant du restaurant doit être titulaire de la licence adéquate (par exemple, licence IV, licence de nuit, etc.) selon le type de boissons qu'il souhaite offrir et le contexte du service de ces boissons (que ce soit notamment comme accessoire des principaux repas ou à tout moment). Cette licence est octroyée par la mairie du lieu où se trouve l'établissement du demandeur après validation par le service des douanes.

De même que pour l'activité hôtelière, l'exploitant d'un restaurant doit également s'assurer que son établissement est conforme aux normes de sécurité et d'hygiène applicables. En matière de restauration, ces normes concernent notamment les appareils de cuisson et de chauffage, l'éclairage ainsi que l'ensemble des installations électriques, ou encore les dispositifs de désenfumage et la configuration des locaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et l'entrée en vigueur de la loi dite Evin, l'interdiction de fumer s'applique à tous les lieux fermés et couverts, et par conséquent les hôtels et casinos, à l'exception des terrasses dès lors qu'elles ne sont pas couvertes ou que leur façade est ouverte.

6.4.3. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe S.B.M. peut être amené à conserver des données personnelles.

La loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus.

Les objectifs de cette loi est de s'assurer que les traitements automatisés ou non automatisés d'informations nominatives ne doivent pas porter atteinte aux libertés et droits fondamentaux consacrés par la constitution.

Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives des pouvoirs d'investigation et d'intervention.

La loi relative à la protection des informations nominatives renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitement de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation de celles-ci. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont également précisées. La réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans le mois qui suit la demande ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé si la demande n'est pas manifestement abusive. Enfin, les pouvoirs d'interventions ou d'investigations de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives disposant désormais d'un éventail d'interventions plus large (mise en demeure de mettre fin aux irrégularités, etc.).

Des sanctions pécuniaires, jusqu'à 90 000 euros et/ou des peines d'emprisonnement en cas de manquement aux dispositions de la loi relative à la protection des informations nominatives.

6.4.4. OBLIGATIONS RELATIVES AU DROIT DE PRIORITE A L'EMPLOI APPLICABLE A MONACO

Au sein de la Principauté de Monaco, la priorité à l'emploi des monégasques est un droit garanti par la constitution du 17 décembre 1962 qui dispose : « *La liberté du travail est garantie. Son exercice est réglementé par la loi. La priorité est assurée aux Monégasques pour l'accession aux emplois publics et privés, dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales* ».

En application de ce principe et conformément à l'ordonnance n°1.911 portant application de la loi sur les emplois privés du 13/08/1936, les entreprises privées industrielles ou commerciales occupant plus de dix employés ne peuvent avoir recours à la main d'œuvre étrangère que dans une proportion de 80% de leur effectif.

La mise en œuvre de ces principes donne droit aux obligations suivantes :

i. Embauche

a. Droit de priorité à l'embauche

Toute procédure d'embauchage en Principauté doit respecter les dispositions de la loi n° 629 du 17 juillet 1957 réglementant les conditions d'embauchage et de licenciement en Principauté et prévoyant notamment que :

- L'employeur qui entend embaucher ou réembaucher un travailleur de nationalité étrangère doit obtenir, préalablement à l'entrée en fonction de ce dernier, une autorisation écrite de la Direction de la Main d'Œuvre et des Emplois.
- Pour les candidats possédant les aptitudes nécessaires à l'emploi, et à défaut de travailleurs de nationalité monégasque, l'autorisation prévue à l'article précédent est délivrée selon l'ordre de priorité suivant :
 1. étrangers mariés à une Monégasque ayant conservé sa nationalité et non légalement séparés et étrangers nés d'un auteur direct monégasque ;
 2. étrangers domiciliés à Monaco et ayant déjà exercé une activité professionnelle ;
 3. étrangers domiciliés dans les communes limitrophes et autorisés à y travailler.

b. Procédure d'embauche

Les recrutements à Monaco doivent respecter une procédure précise :

- Préalablement à toute embauche, l'employeur potentiel doit déclarer la recherche d'un employé au service de l'emploi qui dispose alors de quatre jours d'exclusivité pour lui présenter des candidats. Tout refus d'embauche d'un candidat proposé par le Service de l'Emploi doit être justifié.
- A défaut de présentation dans ce délai, l'employeur peut présenter le candidat de son choix, mais doit obtenir l'acceptation de celui-ci par le Service de l'Emploi pour pouvoir l'embaucher.

ii. Licenciement de nature économique

Un ordre de priorité est également prévu pour les licenciements, de telle manière que les licenciements ne peuvent être effectués, pour une catégorie professionnelle déterminée, que dans l'ordre de priorité suivant :

1. étrangers domiciliés hors de Monaco et des communes limitrophes ;
2. étrangers domiciliés dans les communes limitrophes ;
3. étrangers domiciliés à Monaco ;
4. étrangers mariés à une Monégasque ayant conservé sa nationalité et non légalement séparés et étrangers nés d'un auteur direct monégasque ;
5. Monégasques.

6.4.5. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA FILIALE BETCLIC EVEREST GROUP (BEG)

Contexte réglementaire français

Le marché français représente environ 40% des activités de BEG.

Le développement du réseau Internet a offert au secteur des jeux de hasard un nouveau moyen de distribution, de même que la téléphonie mobile et la télévision interactive. La loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a permis l'ouverture à des opérateurs agréés des secteurs d'activité suivants : paris hippiques, paris sportifs et poker.

La commercialisation des jeux et des paris en ligne prévus par la loi de 2010 est soumise à l'obtention d'un agrément par catégorie de jeu ou de pari délivré par l'Arjel (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne). Cet agrément est octroyé pour une période de cinq ans et renouvelable. Il est incessible. Le renouvellement de l'agrément est soumis aux mêmes conditions et modalités que la demande d'agrément initiale.

L'octroi de l'agrément est conditionné par le respect d'un cahier des charges prenant notamment en compte la capacité technique, économique et financière du demandeur à faire face durablement aux obligations attachées à son activité. Le cahier des charges applicable aux opérateurs de jeux en ligne sollicitant un agrément, est détaillé par un arrêté du 17 mai 2010.

L'Arjel dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'activité des opérateurs de jeux ou de paris en ligne agréés. L'opérateur agréé doit ainsi respecter un certain nombre d'obligations légales et réglementaires. Le respect de l'ensemble des obligations légales et réglementaires applicables au prestataire agréé donne lieu à la délivrance d'une certification annuelle par l'Arjel. Tout manquement de l'opérateur à ses obligations expose ce dernier à des sanctions pouvant aller de l'avertissement au retrait de l'agrément, éventuellement accompagné d'une interdiction de solliciter un nouvel agrément.

BEG, filiale à parité entre la Société et la société Mangas Lov France, dispose de trois agréments : paris sportifs, paris hippiques et poker.

Les opérateurs sont soumis à une taxation de :

- 9,3 % des mises des joueurs pour les paris sportifs ;
- 13 % des mises des joueurs pour les paris hippiques ;
- 2% des mises des joueurs pour le poker avec un plafond à 1 € par main pour les parties en « cash game ».

En application de l'alinéa VII de l'article 21 de la loi n° 2010- 476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation dans le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, l'Arjel établit et tient à jour la liste des opérateurs agréés et précise les catégories de jeux ou de paris que ceux-ci sont autorisés à proposer. Cette liste est publiée au Journal officiel de la République française.

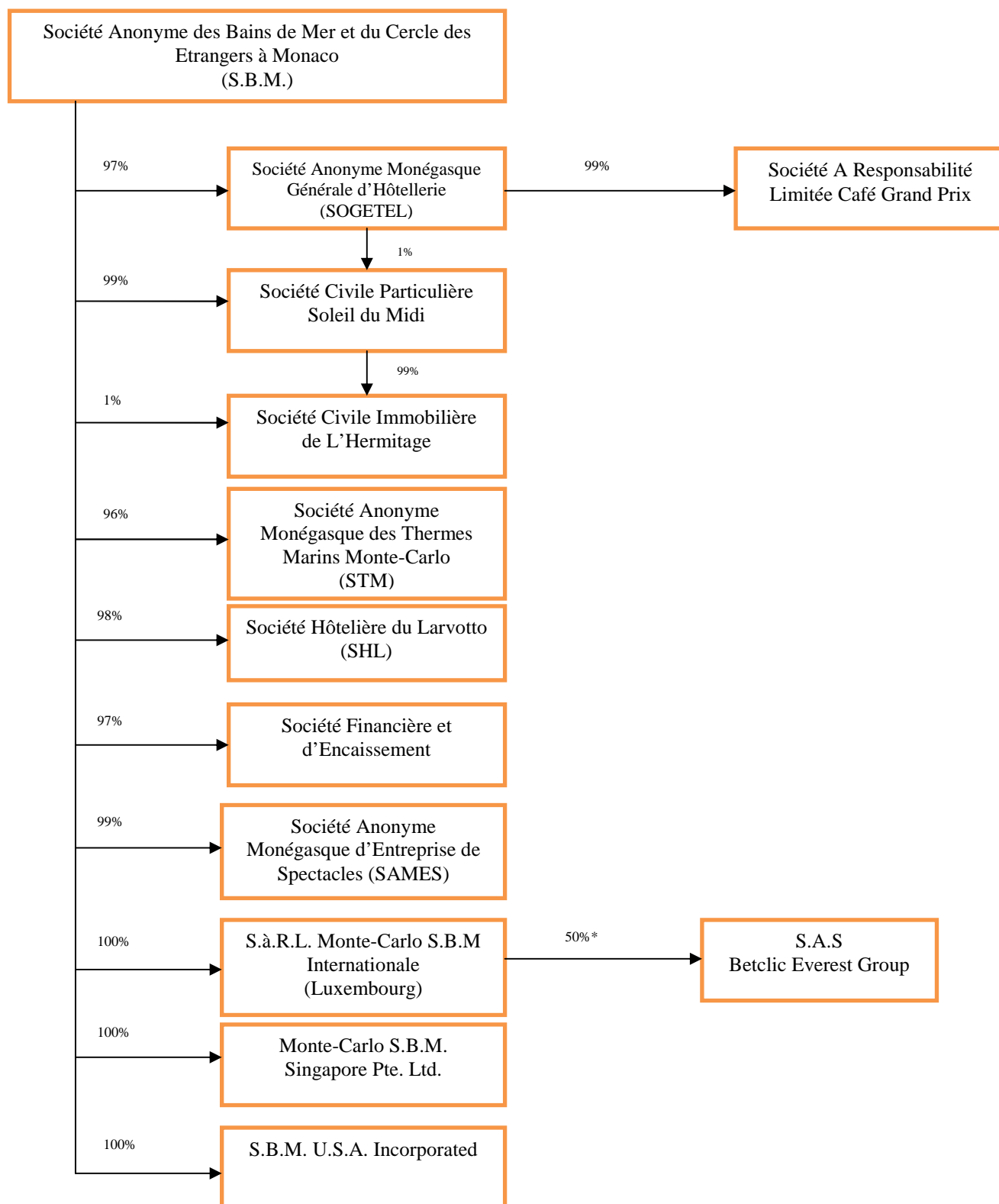
Au 31 décembre 2012, les opérateurs agréés par l'Arjel étaient au nombre de 35, dont 23 pour le poker, et en 2013, ces opérateurs n'étaient que 22, dont 16 pour le poker. Comme évoqué à l'article 4.3.2, le nombre d'opérateurs peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

L'évolution du contexte réglementaire, tant en ce qui concerne les jeux en ligne que la fiscalité, pourrait avoir un impact sur l'activité de BEG et de fait sur celle du Groupe S.B.M. comme cela est évoqué au chapitre 4.3.

7. ORGANIGRAMME

7.1. PRESENTATION DU GROUPE S.B.M.

A la date du présent document, le Groupe S.B.M., implanté en Principauté de Monaco, est composé des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessous.



*La Société SAS Betclac Everest Group est une filiale à parité de la Société et de la société Financière Lov.

** Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention et de droits de vote

7.2. RELATIONS ENTRE LA SOCIETE MERE ET SES FILIALES

Historiquement, la Société des Bains et du Cercle des Etrangers à Monaco est la société mère du Groupe S.B.M. En ce qui concerne ses relations avec ses filiales créées par la suite, il convient de se reporter à la note 28 de l'annexe aux comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014 et au chapitre 22.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES ET EXISTANTES OU PLANIFIEES

Le domaine immobilier dont est propriétaire le Groupe S.B.M. comprend des biens situés en Principauté de Monaco et dans les communes françaises limitrophes.

I – Immeuble et dépendances sis en Principauté de Monaco (hors jardins, parcs de stationnement en surface, place et voiries)						
Désignation de l'immeuble	Localisation	Propriétaire	Régime juridique	Superficie (Surface au sol en m²)	Exploitant	Activités exploitées par le Groupe S.B.M.
Casino de Monte-Carlo	Monte-Carlo	S.B.M.	Bien de retour (*)	7 422	S.B.M.	Jeux, restauration
Café de Paris	Monte-Carlo	S.B.M.	Bien de reprise (**)	3979	S.B.M.	Jeux, restauration
Poste de Police	Monte-Carlo	S.B.M.	/	76	Etat monégasque	/
Sporting d'Hiver	Monte-Carlo	S.B.M.	/	2 576	S.B.M.	Locatif bureaux et boutiques
Pavillon Saint-James	Monte-Carlo	S.B.M.	/	674	S.B.M.	Locatif boutiques
Hôtel de Paris	Monte-Carlo	S.B.M.	Bien de reprise (**)	7 062	S.B.M.	Hébergement, restauration
Hôtel Hermitage	Monte-Carlo	S.B.M.	Bien de reprise (**)	6 945	S.B.M.	Hébergement, restauration
Centre de Rencontres Internationales (C.R.I.)	Monte-Carlo	S.B.M.	/	1 745	Etat monégasque	/
Thermes Marins Monte-Carlo	Monte-Carlo	S.B.M.	/	2 010	S.A.M. des Thermes Marins Monte-Carlo (filiale S.B.M.)	Fitness & soin, restauration
Immeuble Les Terrasses	Monte-Carlo	S.B.M.	/	1 201	S.B.M.	Locatif bureaux
Immeuble Aigue-Marine (copropriété)	Fontvieille	Copropriété (S.B.M. SAMPI SCI L'Alizé)	/	2 331	S.B.M.	Locatif bureaux
Sporting Monte-Carlo sur terre-plein du Sporting	Larvotto	S.B.M.	Bien de reprise (**)	13 260 (dont 5 545 de parking en sous-sol)	S.B.M.	Jeux, restauration, spectacles
3 Villas du Sporting (en construction)	Larvotto	S.B.M.	/	(en construction)	S.B.M.	Locatif résidentiel
Monte-Carlo Bay & Resort	Larvotto	S.B.M.	/	20 972 (dont surface du parking en sous-sol)	Casino & Résidence :S.B.M. Hôtel : Sogetel (filiale S.B.M.)	Restauration, locatif résidentiel

Résidence du Balmoral	Monte-Carlo	SCI Hermitage (filiale S.B.M.)	/	899	SCI Hermitage (filiale S.B.M.)	Locatif résidentiel
Centre Cardio-Thoracique de Monaco (CCT) Terrain	Monte-Carlo	S.B.M.	Donné en bail emphytéotique (***)	1 467	CCT	/
Immeuble Belle Epoque (terrain)	Monte-Carlo	S.B.M.	Donné en bail emphytéotique (***)	1 571	Copropriété en bail emphytéotique	Locatif bureaux et résidentiel
Immeuble Belle Epoque (2 ^{ème} étage)	Monte-Carlo	S.B.M.	/	1 500	S.B.M.	Locatif bureaux
II – Immeubles et dépendances sis dans les communes françaises limitrophes (hors jardins, parcs de stationnement en surface, place et voiries)						
Immeuble du Ténao	Beausoleil	S.B.M.	/	887	S.B.M.	Bureaux
Golf du Mont-Agel	Peille	S.B.M.	/	2 480	Monte-Carlo Golf Club	/
Complexe balnéaire du MC Beach	Roquebrune Cap-martin	S.B.M.	/	3 902	S.B.M.	Balnéaire, restauration
Hôtel Monte-Carlo Beach	Roquebrune Cap-Martin	S.B.M.	/	1 244	S.B.M.	Hébergement, restauration
Immeuble New Beach	Roquebrune Cap-Martin	S.B.M.	/	725	S.B.M.	Hébergement employés
Villa La Vigie	Roquebrune Cap-Martin	S.B.M.	/	350	S.B.M.	Locatif saisonnier
Villa Hilda	Roquebrune Cap-Martin	S.B.M.	/	119	S.B.M.	Locatif résidentiel
Villa Les Mimosas	Roquebrune Cap-Martin	S.B.M.	/	121	S.B.M.	Locatif résidentiel
Monte-Carlo Country Club	Roquebrune Cap-Martin	S.B.M.	/	2 932	Monte-Carlo Country Club	/

(*) Bien de retour : A l'échéance de l'actuelle prorogation du Privilège ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte Carlo avec ses terrasses et sa Place.

(**) Bien de reprise : au terme de l'actuelle prorogation du Privilège ou d'une reconduction ultérieure, le Groupe S.B.M. s'engage à céder à l'Autorité Concédante, sur demande de cette dernière, à titre onéreux, le bien mentionné à sa valeur vénale établie au jour de la demande précitée (Art. 6 « Domaine Immobilier » - 6.5 du Cahier des Charges en date du 21 mars 2003).

(***) Bail emphytéotique : bail de location dérogatoire au droit commun d'une durée comprise entre 18 et 99 ans.

Le Groupe S.B.M. comptabilise également des actifs corporels dans des bâtiments appartenant à des tiers. Tel est le cas pour la Société Hôtelière du Larvotto avec un montant d'immobilisations corporelles de 9 millions en valeur nette comptable, soit 13,3 millions d'euros en valeur brute, sur le site du Méridien Beach Plaza.

8.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DU GROUPE S.B.M.

Le Groupe S.B.M. étant de droit monégasque, n'a pas l'obligation de se conformer aux dispositions du code de commerce français et à la loi Grenelle II. Cependant, le Groupe S.B.M. dans le cadre de sa politique environnement décrite ci-après a souhaité volontairement fournir les informations requises par la loi Grenelle II.

8.2.1. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La politique du Groupe S.B.M. en matière de préservation de l'environnement constitue un axe important dans sa stratégie de développement et se décline tant au niveau des activités de jeux, d'hébergement et de restauration, de soins ou d'organisation de spectacles ou d'événements de toute nature, ainsi qu'aux activités de gestion administrative ou du capital immobilier du Groupe S.B.M. Après le premier plan quinquennal, lancé en avril 2007, ayant permis d'obtenir des résultats significatifs dans de nombreux domaines, le Groupe S.B.M. poursuit son engagement avec une Charte Environnementale pour les années de 2013 à 2016, signée le 3 décembre 2013.

Ce choix s'inscrit dans la volonté du Groupe S.B.M. d'apporter sa contribution active aux multiples engagements de la Principauté de Monaco en faveur de l'environnement et notamment du protocole de Kyoto. Les actions de l'hôtel Méridien de Monaco ou celles de Betcliv Everest Group ne sont pas concernées ici, comme celles des associations partenaires à la SBM.

Le Groupe S.B.M. renforce ainsi ses actions en faveur d'un management environnemental plus précis, et d'une entrée en certification rapide de ses principales activités.

Sur l'exercice 2013/2014, les établissements du Monte-Carlo Bay et du Monte-Carlo Beach ont ainsi pu obtenir, le 23 avril 2014, la certification internationale GREEN GLOBE, obligeant dorénavant à un suivi régulier des démarches conduites sur ces sites en faveur du développement durable.

8.2.2. DESCRIPTIONS GENERALES DU CONTEXTE

Politique générale en matière environnementale

Le pilotage des actions environnementales est animé par un groupe de travail dédié et constitué de représentants des différentes directions du Groupe S.B.M. :

- la Direction des Achats qui assure la coordination de la démarche, avec l'assistance d'une chargée de mission environnement ;
- les Services Techniques ;
- le Service des Espaces Verts ;
- les Directions du Marketing et de la Communication ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- ainsi que deux représentants des exploitations Casinos et Hôtels.

Ce groupe de travail assure le suivi des actions de la seconde Charte Environnementale de la S.B.M. et des différentes démarches de certification de ses activités, en rapportant de façon régulière à la Direction Générale du Groupe.

La mise en œuvre de la seconde Charte Environnementale de la S.B.M. permet à la fois de conforter les résultats déjà obtenus, mais aussi d'engager certaines nouvelles initiatives environnementales, tout en déployant un meilleur contrôle des résultats atteints par des indicateurs standards appropriés (confer Note méthodologique).

Cette seconde charte accessible sur le site www.montecarloresort.com regroupe 39 actions différentes sur les principaux domaines d'intervention suivants :

- Le management environnemental et les certifications ;
- L'information, la sensibilisation et l'implication des parties prenantes ;
- La maîtrise de l'énergie ;
- La maîtrise des consommations d'eau ;
- Les actions relatives à l'air ambiant, l'atmosphère et aux transports ;
- La préservation de la biodiversité ;
- Les achats responsables ;
- Le tri sélectif et les collectes de déchets ;
- Les rénovations et les constructions durables ;

Cette Charte Groupe se complète d'ores et déjà par des chartes spécifiques propres aux principaux établissements de la S.B.M., ce qui permet de favoriser l'appropriation des orientations environnementales du Groupe par chacune de ses exploitations tout en permettant des initiatives particulières au regard de leurs activités spécifiques.

Les actions menées font l'objet de contrôles annuels par divers partenaires institutionnels, sous-traitants et conseils, ou par des organismes tiers indépendants, de façon à satisfaire pleinement les obligations associées à la fois à la réglementation et aux démarches de certifications en cours. La méthodologie de collecte et de calcul des données relatives à l'exercice 2013/21014 a été modifiée suite à l'audit des informations RSE par les Commissaires aux Comptes et cela peut impacter la comparabilité des données des années précédentes.

Le Groupe engage des ressources non négligeables dans les travaux de conception et de construction ou de rénovation de ses bâtiments, notamment sur les chantiers en cours actuellement pour les bureaux de son nouveau siège administratif, pour le redéveloppement du nouvel ensemble immobilier à la place du Sporting d'hiver, et pour la rénovation de l'Hôtel de Paris. Ces moyens, estimés à environ 15% du montant des travaux engagés, sont difficilement chiffrables car non isolés en tant que tel. L'application du référentiel BREEAM BESPOKE sur les deux derniers chantiers cités impose une grande rigueur sur l'ensemble des paramètres pouvant impacter directement ou indirectement l'empreinte environnementale des bâtiments futurs.

Le Groupe S.B.M. ne constitue pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sauf si un risque de préjudice significatif impactant les comptes survenait.

8.2.3. MESURES MISES EN PLACE EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES DE LEGIONELLOSE

Les casinos, hôtels, restaurants et en règle générale tous les établissements recevant du public procèdent à un contrôle régulier des installations de stockage et distribution d'eau chaude sanitaire ainsi que tout point d'usage à risque dans le strict respect des obligations réglementaires, afin de prévenir tout risque de légionellose. Les contrôles et vérifications de ces installations sont effectuées

exclusivement par un bureau de contrôle agréé, ces interventions donnant lieu à des rapports réguliers auprès des services techniques du Groupe de même que les analyses régulières d'eau effectuées par un laboratoire certifié.

8.2.4. INFORMATIONS QUANTITATIVES ET AUTRES INFORMATIONS

8.2.4.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'eau fait l'objet d'une surveillance particulière et tous les rejets d'eaux usées sont évacués dans des réseaux et circuits de retraitement de l'eau propres à Monaco, et conformes à la législation.

Pour les fluides frigorigènes impactant la couche d'ozone, depuis 2007, l'ensemble des minibars des hôtels du Groupe S.B.M. ne contiennent plus de chlorofluorocarbures. Les anciennes installations sont récupérées, sous contrôle des fournisseurs et prestataires agréés, pour être traitées suivant des filières réglementaires. Les installations frigorifiques et frigorigènes font l'objet d'un suivi technique à chaque rénovation ou remplacement de matériels, et leurs recharges sont documentées.

Pour les collectes des huiles de cuisson et des graisses alimentaires :

29.530 litres d'huiles de cuisson usagées ont été collectés lors de l'exercice clos le 31 mars 2014, pour un volume d'achat sur la même période d'environ 58.191 litres. Depuis 2007, ce sont plus de 196.000 litres qui ont été ainsi collectés. Ces collectes sont assurées par des prestataires externes qui assurent ensuite leur retraitement suivant des filières françaises spécialisées.

Quant aux graisses alimentaires, près de 108.000 litres ont été collectés sur l'exercice afin d'être traitées ensuite par des organismes spécialisés.

8.2.4.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Dans le cadre des chantiers de travaux et de rénovation, le Groupe procède systématiquement à la récupération de l'ensemble des déchets et gravats liés aux destructions. Le cahier des charges de la direction des Travaux impose depuis plusieurs années aux entreprises la traçabilité des déchets, avec un retour systématique sur des filières françaises où se fait ensuite le tri sélectif.

Le référentiel BREEAM oblige dorénavant à une gestion optimale de ces déchets de construction, avec une identification et quantification précise, afin de pouvoir en envisager la collecte, le tri et le stockage, et d'en optimiser la filière d'élimination choisie.

Dans le cadre de ses activités plus régulières, le Groupe organise la collecte des déchets solides par le biais de sept filières différentes avec les résultats suivants pour l'exercice 2013/2014 :

- Récupération de 28,1 tonnes de papier dans les différents établissements, montant auquel s'ajoutent 7 tonnes récupérées par l'imprimerie intégrée du Groupe S.B.M., soit un total récupéré de 35,1 tonnes ;
- Collecte de 385 tonnes de verre, contre 305 tonnes l'année précédente.
- Collecte stable de 508 kg de piles usagées, qui auront été adressés aux filières de retraitement appropriées ;
- Collecte de 13 m³ de déchets électroniques de type DEEE ;
- Collecte estimée de près de 4,7 tonnes d'emballages ménagers résiduels (E.M.R.).
- Pour ce qui concerne les O.M. (Ordures Ménagères), il est impossible actuellement d'obtenir un chiffrage précis des collectes, le prestataire en charge ne disposant pas d'outil de pesée embarquée, et ne pouvant pas faire de distinction suffisante entre les collectes faites sur le domaine public et celles du domaine privé, sur les mêmes tournées de ramassage.

- Récupération d'un volume de 4 320 litres de tubes néon et ampoules pour acheminement à Recylum en France ;
- Acheminement après usage de tous les produits dangereux utilisés par l'imprimerie intégrée du Groupe S.B.M. vers les filières de retraitement et de valorisation aux critères du label « Imprim'Vert », pour lequel l'établissement a obtenu une nouvelle fois le renouvellement de sa certification pour 2014.

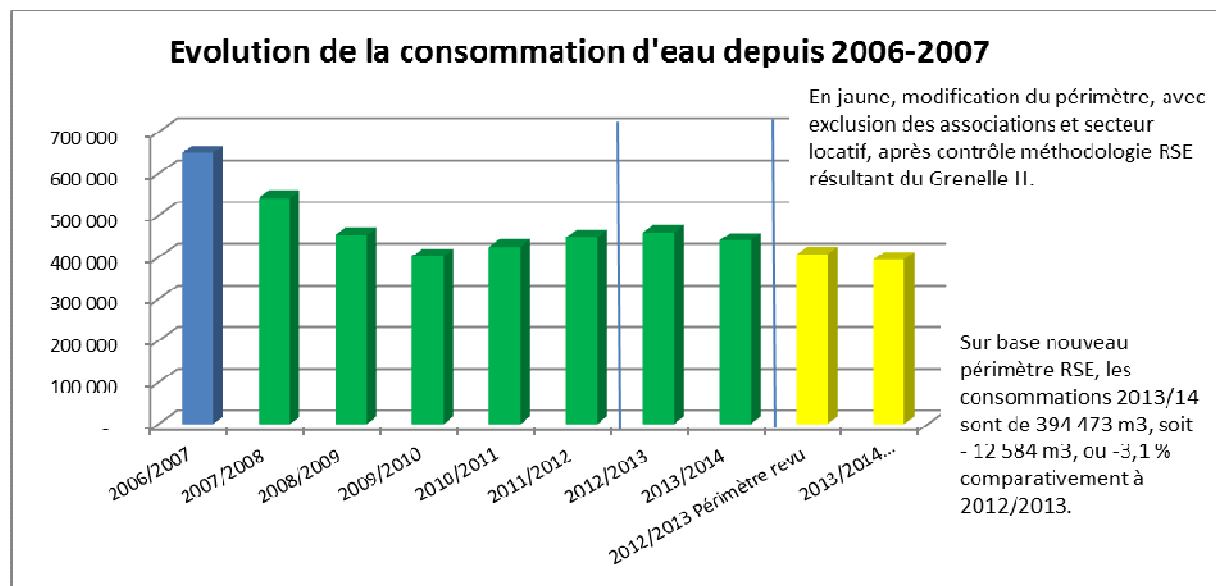
Le Groupe concentre toutefois ses actions plus en amont encore en s'efforçant de réduire sa production de déchets à la source dès ses consommations d'origine, voire dès la définition même de ses réels besoins.

8.2.4.3 La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales

Depuis le démarrage en 2007, de nombreuses actions significatives ont permis une forte baisse des consommations en eau. A présent, malgré une remontée sur les deux précédents exercices due à une activité hôtelière plus soutenue, l'exercice 2013/2014 s'est traduit par une baisse de 4,2 % (soit une économie de 19.202 m³ comparativement à l'exercice précédent à périmètre constant.

Les économies cumulées du groupe sur les 6 dernières années précédentes à 2013/2014 représentaient déjà plus de 1.375.000 mètres cubes d'eau évitées, soit plus de 3 ans de consommations, sur la base annuelle de 2013/2014.

Suite à l'audit des informations RSE par les Commissaires aux Comptes, le périmètre d'application des données de consommations en eau a été revu à la baisse, excluant dorénavant par exemple les associations telles que le Monte-Carlo Country ou les établissements en location. Cette méthodologie et ce nouveau périmètre, précisé en note méthodologique, ont été appliqués sur les données de consommations revues pour l'année 2013/2014, ainsi que celles de l'année précédente.



Sur cette nouvelle base, les consommations en eau sur 2013/2014 étaient de 394 473 m³, contre 407 057 m³ sur l'exercice précédent, soit une baisse de -3,09 %. Le Groupe S.B.M. s'efforçant de rester à des niveaux de consommations annuels inférieurs ou voisins de 400 000 mètres cubes, sur la base de ce nouveau périmètre comparable, pris en référence pour la période de la seconde Charte Environnementale du Groupe.

La rénovation des équipements de récupération et le déploiement des boucles de refroidissement sont à l'origine des économies en eau. Ces aménagements techniques s'accompagnent toujours d'une forte sensibilisation des équipes internes sur l'utilisation de l'eau.

Les nettoyages des espaces publics et des voiries tout comme l'arrosage des espaces verts du Groupe S.B.M. par les prestataires se font tôt le matin afin de limiter les nuisances et les consommations.

Le recyclage des eaux grises est effectué chaque fois que la configuration des lieux y est favorable lors des chantiers de rénovation et/ou de nouvelles constructions.

8.2.4.4 La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe S.B.M. cherche à exploiter toutes les innovations en matière d'éco-conception et promeut autant que possible une politique d'achat « vert et durable ».

Pour ce qui concerne les matériaux de construction et matières premières, en amont, lors de la conception pour la rénovation ou la construction des bâtiments, la méthodologie BREEAM favorise le recours aux matières premières naturelles, et de façon la plus optimale qui soit.

Les consommations de papier de l'exercice, après avoir fortement baissé depuis 2007, représentent 35,5 tonnes, avec une légère hausse de 1,7% par rapport à l'exercice précédent. Elles concernent pour plus de 40% l'ensemble des services administratifs du Groupe S.B.M. Dans la perspective du transfert du siège administratif, le Groupe S.B.M. a engagé plusieurs démarches en faveur de la « non-impression » des documents administratifs et commerciaux et favorise la numérisation et l'archivage numérique.

Les papiers achetés sont à 89,7 % sous labels écologiques (PEFC, FSC, Ecolabel ou Ange Bleu), ceux cumulant plusieurs labels représentent plus de 56 % des achats. Les papiers recyclés en représentent 61,3 % et 44,9 % des papiers achetés ont été produits en France.

Le Groupe S.B.M. a réduit ses achats de consommables en plastique classique. A titre d'exemple, s'agissant des gobelets, le nombre d'unités achetées en plastique classique a représenté moins de 1% du total, au profit du polymère naturel biodégradable issu de l'amidon (P.L.A.) pour les boissons froides, et du carton pour les boissons chaudes.

Depuis les dernières rénovations des tables de jeux des salles du Casino de Monte-Carlo en 2012, celles-ci sont désormais fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement (FSC ou PEFC), tout comme les matières utilisées pour leurs rénovations (cuirs et laines), lesquelles font l'objet d'un « sourcing » et d'une traçabilité précise.

Dans le secteur alimentaire, le Groupe S.B.M. n'a déjà plus recours au thon rouge depuis plus de six ans et a intensifié ses actions pour privilégier l'utilisation des produits locaux et de saison en travaillant avec les producteurs locaux notamment en ce qui concerne les fruits et légumes. Le recours aux produits biologiques s'est fortement développé, et de façon très exemplaire, le restaurant Elsa du Monte-Carlo Beach a ainsi obtenu le 19 juin 2013 la certification 100 % Bio (catégorie 3) en restauration commerciale auprès d'Ecocert pour l'intégralité de sa carte. Cette offre Bio a ensuite été élargie dès la saison 2014 à la totalité du complexe du Monte-Carlo Beach avec une livraison en fruits et légumes 100 % biologiques achetés entièrement dans un périmètre de 150 km autour de Monaco. Seule exception, les fruits exotiques qui sont achetés en 100% biologique et commerce équitable.

Le Groupe S.B.M. maintient ses actions en matière d'achats durables et équitables sur les filières les plus évidentes que sont celles du café, thé, chocolat, sucre, produits céréaliers, produits carnés et vins selon le suivi effectué sur ces marchés. Les filières d'approvisionnement courtes et de proximité sont privilégiées chaque fois que possible avec un meilleur contrôle du sourcing en amont. Ces approches privilégiant le « local » permettent une meilleure connaissance des matières premières et des produits, des processus de transformation ainsi que des processus de contrôle de la qualité et de la traçabilité associés

8.2.4.5 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le Groupe S.B.M., après plusieurs années de baisses successives de ses consommations, poursuit ses efforts afin de contenir l'évolution de ses consommations d'énergie malgré l'accroissement de ses activités opérationnelles.

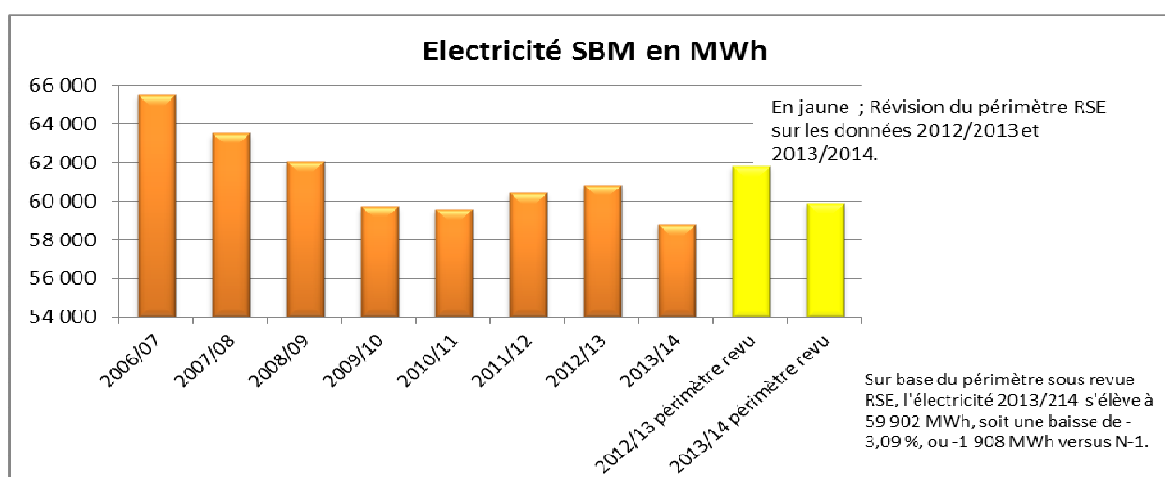
- Gaz :

La consommation annuelle de Gaz qui était en baisse depuis cinq ans présente une remontée sur l'exercice en révision. Sur la base d'un périmètre revu à la baisse, à l'issue de l'audit des Commissaires aux Comptes, la consommation est ainsi passée de 2 509 897 KWh PCS en 2012/2013, à 2 736 822 KWh PCS pour cet exercice. Soit une hausse des consommations de 9,04 % à périmètre comparable.

Les baisses des premières années étaient principalement dues à un moindre recours au gaz en cuisine au profit de la cuisson par induction. L'ouverture de terrasses fumeurs, notamment dans les casinos, a nécessité le recours à des installations de chauffage d'appoint en extérieur, alimentées au gaz, expliquant notamment les raisons de cette remontée.

- Energie électrique :

Pour l'ensemble du groupe SBM, sur le périmètre revu sous audit RSE, le niveau de consommation de l'exercice 2013/2014 est inférieur de -3,09 % ou - 1908 MWh par rapport à celui de 2012/2013.



Ce niveau de consommation conforte le Groupe S.B.M. dans son objectif de maintien de sa consommation électrique à un niveau voisin de 55.000 à 60.000 MWh par an, à périmètre constant.

Sur les dernières années, une importante remise à niveau des 9 pompes à chaleur du Groupe, alimentées en électricité et fonctionnant toutes à l'eau de mer via des échangeurs à plaques à titane,

permet au Groupe S.B.M. de meilleures capacités de production pour ses besoins en chauffage, climatisation et eau chaude sanitaire.

Le secteur des énergies reste un domaine particulièrement important pour le groupe en terme de dépenses et d'impact environnemental, et notamment au regard des aléas futurs du marché des énergies en Europe. C'est pourquoi plusieurs actions, de natures très différentes, convergent vers cet objectif de réduction importante de ces consommations.

-Sur l'exercice 2013/2014, le Monte-Carlo Beach, localisé en France, est passé, dès novembre 2013, sous un contrat de fourniture d'électricité verte auprès d'EDF. A court terme 100 % de l'électricité consommée sur cet établissement proviendra de sources renouvelables. Les consommations annuelles de ce complexe pouvant représenter environ 4,2 % de la consommation électrique du Groupe S.B.M.

-Le référentiel BREEAM appliqué aux nouvelles constructions du Groupe, comporte parmi ses objectifs une réduction importante des consommations énergétiques, les projets visant un objectif de consommation énergétique à minima aussi performant que le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Le Groupe devrait ainsi tirer profit des opportunités d'amélioration que lui permettront les grands chantiers de construction et de rénovation en cours.

L'objectif du Groupe S.B.M. reste de sécuriser ses niveaux de performance actuels, par des actions récurrentes de sensibilisation auprès des collaborateurs du Groupe S.B.M. et en tirant profit des opportunités d'amélioration que lui permettront les prochains grands chantiers de construction et de rénovation envisagés.

8.2.4.6 L'utilisation des sols

Le Groupe S.B.M. emploie majoritairement un amendement naturel et 100 % « bio » pour ses sols, avec des produits issus du lombri-compostage. Les engrais utilisés sur les espaces peuvent être qualifiés d'organo-minéraux.

Dans les traitements préventifs nécessaires à la préservation du patrimoine végétal, les équipes ne font quasiment plus usage d'insecticides mais font appel à différents moyens tels que le recours aux auxiliaires de culture (larves de coccinelle contre les pucerons, larves de chrysope, etc.), la pose de pièges à phéromones et les traitements « doux » à base de savon noir.

8.2.4.7 Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

Depuis 2007, le Groupe S.B.M. a réalisé à deux reprises, en 2007 puis en 2011, un Bilan Carbone de ses activités.

Lors de ce second bilan, le Groupe S.B.M. a obtenu l'assistance méthodologique de la Fondation Prince Albert II de Monaco afin de s'assurer du bon respect de la méthodologie Bilan Carbone® version 6.1 agréée par l'ADEME.

Le groupe a par ailleurs suivi des formations afin de s'assurer que des salariés du Groupe S.B.M. soient agréés et formés à effectuer les calculs du Bilan Carbone®.

L'obligation annuelle du rapport R.S.E. nécessite de procéder à nouveau à cet exercice sur les données qualifiées « ISO Scope 1 & 2 » de la méthodologie définie dans le guide version 6.1 de l'ADEME. Cela a été réalisé pour les données de l'exercice 2013/2014. Les résultats, exprimés dorénavant en équivalent CO₂ (soit 3,66 fois les équivalents C), sont les suivants pour les quatre domaines couverts par cette approche :

- Emissions résultant de l'utilisation directe de combustibles sur sites (consommations de gaz) : 510 tonnes équivalent CO₂ (8,3 % des émissions totales du périmètre relevé)
- Emissions non liées à une combustion, correspondant à la fois à l'épandage d'engrais azotés et aux fuites de frigorigènes des installations frigorigènes du Groupe S.B.M. : 1 239 tonnes équivalent CO₂ (1,6 % des émissions totales dû aux engrais azotés et 18,5 % dus aux fuites de fluides frigorigènes).
- Emissions liées aux achats d'électricité ou de vapeur : 4 277 tonnes d'équivalent CO₂ (69,5 % des émissions totales du périmètre relevé).
- Emissions directes engendrées par la flotte de véhicules (voitures, deux roues, et bateaux de la base nautique) détenue par le Groupe S.B.M. : 127 tonnes d'équivalent CO₂ (2,1 % des émissions totales du périmètre relevé).

Il en résulte des émissions totales à hauteur de 6 152 tonnes équivalent CO₂ selon le scope 1 et 2 de la norme Iso 14064.

Le Groupe S.B.M. s'efforce par ailleurs de privilégier le recours aux véhicules propres, c'est-à-dire des véhicules à motorisation électrique ou hybride plutôt que thermique, dont les niveaux d'émission de CO₂ sont plus faibles, en cohérence avec les préconisations du Groupe de travail sur les véhicules propres de la Principauté de Monaco.

Sur les deux derniers exercices dont celui 2013/2014, pour des raisons budgétaires, le choix de renouvellement de véhicules a été volontairement limité, et le nombre de véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte du Groupe S.B.M. est resté à peu près identique (15 véhicules électriques et hybrides et 7 scooters électriques).

A destination de la clientèle du Groupe, un lien permanent existe entre le site du Groupe S.B.M. et le calculateur carbone du site de la Fondation Prince Albert II de Monaco, permettant à tout visiteur de participer au financement des actions de la Fondation en compensant les émissions de GES associées à ses propres déplacements.

Pour rappel, dans le cadre des orientations définies par le protocole de Kyoto, le Groupe S.B.M. a pour objectif de parvenir à une réduction de 20% de ses émissions de GES à l'horizon 2020.

8.2.4.8 Adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce stade, le Groupe S.B.M. n'a pas identifié de conséquences du changement climatique susceptibles d'impacter de manière significative nos activités.

8.2.4.9 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Le patrimoine végétal du Groupe S.B.M. est extrêmement riche et historique, imposant une gestion fine et rigoureuse des jardins et des espèces.

En application du « Code de l'arbre » monégasque, 1867 arbres, arbustes et palmiers ont été recensés sur le territoire de la SBM, dont près de 150 espèces différentes.

Pour valoriser ce patrimoine végétal, la SBM s'est impliquée avec son département environnement dans la mise en place d'un parcours d'arbres qui traverse le territoire de la Principauté. Ce projet a été piloté par la Fondation Prince Albert II, avec la contribution de la Direction de Tourisme et des Congrès (DTC) ainsi que la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU).

Une grande partie du parcours concerne le patrimoine végétal de la SBM, notamment du Jardin de la Petite Afrique qui comporte de nombreuses essences remarquables par leur rareté (*Wollemia nobilis* ; *Cycas debaoensis* ; etc.), leur taille (*Ficus macrophylla* du jardin des Boulingrins ou des terrasses du Casino), leur âge (Oliviers centenaires du jardin de la petite Afrique), ou encore par leur esthétique (floraison spectaculaire de *Chorisia speciosa* ou de *Brachychiton discolor*, etc.). Certaines espèces ont été introduites, sous autorisation, dont fin 2006 d'un *Wollemia nobilis*, arbre que l'on ne connaissait qu'à l'état fossile jusqu'à son identification très récente en Australie.

Des panneaux pédagogiques et dépliants sont ainsi mis à la disposition des promeneurs sur Monaco.

De la même façon, dans le cadre de l'installation provisoire de l'Hôtel de Paris et du Sporting d'Hiver dans le jardin des Boulingrins, et du futur ensemble immobilier, la S.B.M. a souhaité conduire un véritable projet botanique, exotique, exubérant, avec plus d'arbres, plus d'essences et plus de beaux sujets de collections (palmiers, feuillus et espèces tropicales).

Le temps de la construction des boutiques éphémères, une partie des arbres existants dans le jardin des Boulingrins a été déplacée. Les végétaux du jardin de la Petite Afrique n'ont pas été concernés. Une cinquantaine de sujets ont ainsi été transplantés, et mis en culture en pépinière, dans la perspective de leur remise en place ultérieure dans ce jardin.

8.2.4.10 Choix de conception et de constructions sous référentiel BREEAM

La Direction des Travaux a opté pour la mise en œuvre du référentiel BREEAM ("BRE Environmental Assessment Method"), standard de référence en termes de construction durable devenu la méthode d'évaluation pour décrire les performances environnementales d'un bâtiment.

Ce référentiel a été utilisé pour la construction des villas du Sporting et est déjà appliqué dans les projets de construction à venir sur la Place du Casino.

Afin d'améliorer leur performance environnementale, les deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs annoncés par le Groupe S.B.M., à savoir la rénovation de l'Hôtel de Paris et la transformation du site actuellement occupé par l'immeuble du Sporting d'Hiver, seront ainsi pilotés et évalués au travers de ce référentiel qui assure une influence positive en matière d'environnement, ce, depuis la phase de conception et jusqu'à l'exploitation finale d'un nouveau bâtiment.

Cette méthodologie permet également de communiquer sur une notation finale des bâtiments et de décrire simplement les choix mis en œuvre afin de limiter les impacts environnementaux associés.

L'ensemble des paramètres de notations couverts recoupe un grand nombre des actions de la charte environnementale du Groupe S.B.M.

8.2.4.11 Information des salariés en matière environnementale.

Le Groupe S.B.M. communique régulièrement sur les actualités environnementales auprès de l'ensemble de ses salariés notamment par le blog interne «Oxygène». Le Groupe S.B.M. a totalement refait son site intranet en créant le portail « My Resort » mis en ligne depuis le 27 février 2014 et permettant d'améliorer le processus de communication interne.

Ce blog est accessible par plus de 1.000 salariés équipés d'ordinateurs, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs qui peuvent y accéder au moyen des bornes intranet déployées dans l'ensemble des sites. Le rythme des publications est approximativement d'un article nouveau par semaine.

La fréquentation du blog est légèrement supérieure à celle de l'an dernier avec plus de 5.244 visites au cours de l'exercice écoulé, soit une moyenne de 437 visites mensuelles.

8.3 DOMAINE SOCIÉTAL

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

En matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe S.B.M. est un acteur de premier plan au niveau local et régional.

Le Groupe S.B.M. est également un élément moteur de l'emploi dans l'ensemble des communes limitrophes et sa zone d'influence notable s'étend de Nice jusqu'à Menton et l'Italie à l'Est. Compte tenu de la saisonnalité des activités, le Groupe S.B.M. fait appel à de nombreux saisonniers pour la période estivale.

En outre, le Groupe S.B.M. fait aussi appel à de nombreuses entreprises établies en Principauté de Monaco, ou dans la proche région, dans le respect d'une juste mise en concurrence en termes de prix et de qualité des services rendus.

Les achats de toutes natures – exploitations et investissements – du Groupe S.B.M. représentent au titre de l'exercice 2013/2014, plus de 47% du chiffre d'affaires réalisés.

Les achats se déclinent en plusieurs filières dont les principales par ordre décroissant d'importance sont les suivantes :

- Travaux (immobiliers et construction) ;
- Alimentaires et boissons ;
- Consommables et matériels d'exploitation hôtelières et casinos ;
- Prestations artistiques ;
- Entretien techniques et maintenance.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITÉ DU GROUPE notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Le Groupe S.B.M. entretient naturellement des échanges selon les sujets à traiter avec les principaux acteurs institutionnels de la Principauté de Monaco. La participation au groupe de travail en faveur des véhicules propres sur Monaco en est une illustration. En outre, le Groupe S.B.M. échange de manière très régulière avec la Fondation Prince Albert II, les équipes de la Direction de l'Environnement ou de la Direction de l'Aménagement Urbain du Gouvernement de la Principauté.

Un autre exemple représentatif est les relations constructives et complémentaires établies avec les établissements d'enseignement, notamment l'enseignement technique en lien avec ses activités professionnelles.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Dans le domaine du développement durable, le Groupe S.B.M. participe activement à toutes les initiatives et accompagne les différents acteurs assurant la promotion de ce type d'actions en Principauté, en particulier la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Ainsi, l'opération « 100 000 cafés pour la biodiversité » organisée par le Groupe fin 2010 avec le concours de la société MALONGO, a permis le versement d'une contribution de 10 000 euros à la Fondation. De même, l'implication de collaborateurs du Groupe S.B.M. sur des projets tels que la Charte « bois », pour la préservation des forêts et le recours préférentiel à celle gérée durablement, en est une autre expression.

Dans le domaine de l'**enseignement**, les relations nouées avec les établissements d'enseignement se traduisent par l'accueil de nombreux stagiaires et apprentis. Le Groupe S.B.M. participe également aux événements destinés à l'information des scolaires et des étudiants : journée des métiers organisée par la Direction de l'Education nationale, salon de l'Alternance organisée par le Service de l'Emploi, etc.

Sur un autre plan, appartenant cette fois à l'**environnement culturel**, le Groupe S.B.M. maintient une forte implication dans la vie artistique et sportive de la Principauté. Tout au long de l'année, le Groupe S.B.M. est engagé dans de nombreuses manifestations artistiques – colloques, expositions, spectacles – qui contribuent au dynamisme événementiel caractérisant Monaco. Il soutient en outre financièrement l'Opéra, les Chœurs, l'Orchestre Philharmonique et les Ballets de Monte-Carlo ainsi que le Tournoi de Tennis Rolex Masters-Monte-Carlo. Le Summer Jazz Festival connaît chaque année un succès non démenti, avec des artistes renommés qui se sont produits au cours de l'année sur la scène de la Salle des Etoiles et le Monte-Carlo Jazz Festival est désormais une manifestation importante du calendrier événementiel de la Principauté de Monaco. Enfin, le Groupe S.B.M. apporte son concours aux traditionnelles épreuves automobiles monégasques.

LA SOUS-TRAITANCE ET LES FOURNISSEURS

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

A l'occasion de tout nouveau référencement, le Groupe S.B.M. adresse au fournisseur sa Charte Environnementale. En parallèle, un questionnaire est soumis à tout fournisseur en instance d'agrément, afin que ce dernier y précise la nature de ses propres engagements dans ce domaine. Cette démarche permet de prendre en compte les enjeux en matière de développement durable dès l'entrée en relations commerciales.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Il avait été procédé en 2007 à l'envoi d'un questionnaire auprès des principaux fournisseurs du Groupe S.B.M. mais leur retour partiel et le traitement comme le suivi des réponses avaient été complexes. Il a été préféré depuis d'informer systématiquement tout nouveau fournisseur des engagements environnementaux du Groupe afin qu'il s'assure de pouvoir y apporter sa contribution. Lors des rendez-vous réguliers entre ceux-ci et la direction des Achats, ces sujets font également partie des points d'évaluation conjoints, qu'il s'agisse par exemple des véhicules électriques de certaines sociétés

livrant souvent les établissements du Groupe en produits alimentaires, ou de l'emploi de produit lessiviel lors du nettoyage des linges de lit des hôtels.

Ces enjeux sont repris et déclinés de façon plus spécifique dans le cadre des contrats d'intervention et de contrats-cadres que souhaite développer plus largement la Direction des Achats. Quand le contrat et la nature des prestations le justifient, les contrats font mention de l'engagement environnemental du Groupe S.B.M. afin de s'assurer de la pleine cohérence des démarches propres aux fournisseurs avec celles de la S.B.M.

Compte tenu de la diversité des achats du Groupe S.B.M. (exploitations hôtelières, casinos, artistiques, évènementiels...), ces démarches ne peuvent pas être systématiques à fin mars 2014. Le Groupe S.B.M. souhaite décliner dans un futur proche des actions, s'efforçant d'adapter ses attentes au plus près des métiers de ses fournisseurs.

LA LOYAUTE DES PRATIQUES

Les actions engagées en matière de loyauté des pratiques

✓ Comportement des salariés

Il existe depuis plusieurs années un code de déontologie remis à tous les cadres du Groupe S.B.M.

L'entreprise procède actuellement à l'élaboration d'un code éthique et de conduite qui regroupera l'ensemble des pratiques qu'elle entend voir respecter en son sein : en matière d'emploi (lutte contre les discriminations, le harcèlement, pour la sécurité au travail, etc.), en matière commerciale (lutte contre la corruption, politique de cadeaux, gestion des conflits d'intérêts, etc.) et en matière de gouvernance d'entreprise.

Ce code prévoira les personnes à contacter en cas d'anomalie constatée ou dénoncée, la protection des alerteurs et, plus globalement, le rôle attendu de chacun quel que soit son niveau hiérarchique au sein du Groupe S.B.M.

✓ Contrôle sur le blanchiment d'argent et mesures à prendre contre la corruption

Le Groupe S.B.M. applique strictement les lois monégasques qui définissent les obligations en matière de contrôle sur le blanchiment d'argent et des mesures à prendre contre la corruption. L'ensemble du Groupe est soumis à des contrôles réguliers de la part des autorités monégasques, notamment du SICCFIN qui contrôle les procédures mises en place. Comme exigé par la réglementation du SICCFIN qui est chargé du contrôle des opérations et des obligations légales qui en découlent.

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

✓ Clients hôtellerie et restauration

La clientèle de nos établissements hôteliers et de nos restaurants bénéficie de toutes les attentions nécessaires pour préserver sa santé et sa sécurité. Cette démarche s'inscrit bien évidemment dans la conformité réglementaire mais également dans le souci de qualité et d'excellence du service.

La prévention sanitaire est un facteur important. Le Groupe S.B.M. a ainsi obtenu l'agrément de la Direction Sanitaire et Sociale de Monaco pour l'intégralité de ses restaurants au cours

de l'année 2012 et les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées et font l'objet d'un contrôle strict en interne.

La sécurité des clients est également un facteur important pour le Groupe S.B.M. Au-delà du fait d'être situé dans un des états les plus sécuritaires au monde, le Groupe S.B.M. dispose d'une Direction du Contrôle Général et de la Sécurité en charge de tous les dispositifs assurant le bien-être des clients.

La démarche « bio » est également entreprise dans nos établissements pour favoriser la santé de notre clientèle.

✓ *Clients jeux*

Les relations avec les clients les plus importants du secteur jeux de tables font l'objet d'un suivi personnalisé, notamment en ce qui concerne le volume de jeu que ces clients décident d'engager dans les Casinos. Cette démarche a pour objectif de définir un cadre de relations adapté à leurs possibilités financières. En ce qui concerne les clients les plus fréquents des appareils automatiques, le Groupe S.B.M. fait preuve de vigilance à leur égard dans le même but que les clients des jeux de tables.

8.4 NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE DIAGNOSTIC R.S.E. POUR L'EXERCICE 2013 /2014

PERIMETRE DES DONNEES RELATIVES AU DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

Le périmètre couvert par l'ensemble des données environnementales du Groupe SBM n'inclut pas les actions spécifiques des filiales particulières que sont Betclie Everest Group, l'Hôtel le Méridien de Monaco, le Golf et le Country Club.

Sont ainsi concernées par ces informations environnementales toutes les entités et exploitations du Groupe sur lesquelles ses services centraux ont un pouvoir décisionnaire direct afin de pouvoir conduire une démarche d'amélioration continue sur les sujets de l'environnement et du développement durable. Dans le cadre de ses actions futures à destination de ses parties prenantes, le Groupe est néanmoins amené à se rapprocher des plans d'actions spécifiques des filiales citées ci-dessus, afin de s'assurer de la bonne complémentarité des actions poursuivies sur ces sujets. Sont aussi incluses dans le périmètre, les consommations pour le compte des services publics (éclairage, nettoyage de voiries, etc.).

- **Les indicateurs relatifs aux déchets ;**

L'ensemble des déchets, à l'exception des déchets dangereux, des huiles et des graisses alimentaires, sont traités par la S.M.A., Société Monégasque d'Assainissement. Les huiles et graisses alimentaires sont collectées par la Société Monaclean. Un relevé mensuel des déchets collectés sur le périmètre du Groupe SBM est effectué par chacun des prestataires concernés, consolidé en rapport annuel ensuite.

- **Pour les huiles de cuisson**, la collecte est effectuée en containers, de taille variable selon les exploitations et les volumes et fréquences appliquées. Les quantités achetées en regard ne concernent pas les huiles d'assaisonnement et de table (arachide, tournesol, pépin de raisin, ou mixtes). En effet celles-ci, conditionnées en amont en bidons de 5, 10 voire parfois de 25 litres, sont à destination alimentaire et les fonds de contenants sont employés en cuisine.
- **Les graisses alimentaires** sont collectées par des camions spécialisés et adaptés aux vidanges des bacs à graisses, dont les capacités varient de 1 000 à 3 000 litres. A chaque vidange, une approximation du volume récupéré est effectuée à la disposition des services techniques de la S.B.M.
- **Le papier** est collecté avec les contenants suivants :
 - en sacs d'environ 110 litres, dont le poids moyen est donné de 17 Kg.
 - en bacs de 240 litres de 35 Kg, de 340 litres de 50 Kg, et de 660 litres de 95 KgLes poids collectés par la S.M.A. résultent donc des rapports volumiques indiqués ci-dessus. Les papiers collectés sont stockés en la filiale EMCO de Véolia Propreté à Carros, avant d'être expédié chez les papeteries de Norske Skog dans les Vosges, ou chez Holmen Paper à Madrid.
- **Le verre** fait l'objet de collecte en containers plastiques de 240 litres donnés pour 66 Kg, et de 340 litres pour 80 Kg. La densité poids par litre est définie par la S.M.A. au regard des contrôles de pesées réalisées sur l'exercice. La S.B.M. ayant exprimé son souhait d'une pesée

embarquée, ces mesures seront mises en place dès que les matériels de la S.M.A. le permettront.

- **Les piles** sont collectées en colonnes transparentes en plastique disposées en plus de 14 endroits différents du Groupe S.B.M. et sous deux tailles différentes. Dès qu'un service constate qu'une colonne est pleine et à remplacer, il en informe le service Environnement du Groupe S.B.M. afin de faire reprendre ces tubes pleins qui, une fois rapatriés, sont pesés par le prestataire.
- **Les D.E.E.E., Déchets Electroniques et Electroménagers** sont collectés par la S.M.A. en caddie métallique de 1 mètre cube. La majeure partie des DEEE collectés provient des services informatiques du Groupe, avec principalement des UC ou PC (unités ou postes de Contrôle) et d'imprimantes.
- **Les E.M.R.** (Emballages Ménagers Résiduels) sont collectés en bac plastique, lors des tournées publiques de la SMA, en bacs de 340 litres pour 10 Kg, de 660 litres pour 18 Kg, ou 770 litres pour 22 Kg. Ces quantités de déchets, à fort encombrement et de nature très diverse, sont estimées en volume uniquement.

Pour ce qui concerne les collectes des O.M. (Ordures Ménagères), elles ne peuvent pas faire l'objet d'une mesure à part et spécifique au Groupe S.B.M. compte tenu des tournées de collecte commune réalisées sur la voie publique.

- **Les néons et ampoules** font l'objet d'un regroupement sur quelques services techniques du Groupe SBM et sont stockés alors selon leur nature. Les néons peuvent être regroupés en caisses de 600 unités, avec loges unitaires pour les tubes fluo. Les ampoules sont regroupées dans des caisses de 240 litres.
- **Les déchets dangereux** sont regroupés et collectés par les services et les ateliers en fonction de leur nature. Les déchets ainsi collectés sont remis aux filières adéquates pour traitement, conformément à la réglementation en vigueur, notamment l'Imprimerie intégrée de la S.B.M., qui étant sous certification Imprim'vert, est sous l'obligation de reporter et de communiquer la quantité de ses déchets et de leur devenir auprès de Veolia Propreté sur les Alpes Maritimes. Aussi, les ateliers de peinture isolent les bidons de peintures qui sont récupérés par un prestataire agréé. Les ateliers des jeux isolent les bidons d'acides, nécessaires au marquage des tapis de tables de jeux. Cependant, la SBM n'est pas encore en mesure de communiquer le recensement précis des quantités de déchets dangereux collectées et traitées.
- **Les indicateurs relatifs à la consommation en eau ;**
Le suivi de la consommation en eau se fait par un relevé mensuel de tous les compteurs d'eau sur les sites du Groupe S.B.M. Les données communiquées correspondent donc aux mètres cubes relevés. Un contrôle de cohérence est effectué pour vérifier que la consommation relevée correspond à la consommation facturée.

A l'occasion des audits DES effectués par les Commissaires aux Comptes, une modification du périmètre d'application des données de consommation a été jugée nécessaire. Les arrosages du MC Country Club ou les consommations des locataires tiers, ont été ainsi écartés, et constituent

une modification significative à signaler du périmètre des consommations d'eau suivies. Ce nouveau périmètre sera pris en référence sur les années de la seconde Charte Environnementale de la S.B.M.

- **Les indicateurs relatifs aux consommations de matières premières :**

Le Groupe SBM gère ses achats sous le progiciel ERP SAP, et dispose ainsi d'une codification unitaire d'une grande partie de ses achats et par conséquent d'une comptabilité matière associée. Selon les quantités et dénominations des papiers achetés sur la période, une conversion en Kg est effectuée selon les fiches techniques correspondantes. A titre indicatif, pour les papiers en 80 grammes, majoritaires dans les consommations du Groupe, une feuille de papier pèse 5 grammes.

La part des papiers sous un label responsable (PEFC, FSC, Ecolabel européen, Ange bleu, ou sous plusieurs labels), celle issue du recyclé et celle des papiers produits en France sont calculées.

Il en est de même de la consommation de gobelets plastiques, basée sur les factures également à partir des bases de données sous SAP.

- **Les indicateurs relatifs à la consommation de gaz ;**

Les données de consommation de gaz sont établies par relevé régulier des compteurs internes en mètre cube, puis conversion en KWh PCS avec les moyennes annuelles des facteurs de conversion pour chacun des sites, calculées sur la base des factures des prestataires. La consommation de gaz a été contrôlée pour correspondre au périmètre environnemental et être cohérente avec les quantités facturées au Groupe S.B.M. pour chacun des sites.

Une modification conséquente du périmètre de suivi des consommations a été opérée. Les consommations du restaurant et de la chaufferie du MC Country Club, ainsi que de la villa Hilda ont été retirées, et celles de la Villa la Vigie ont été ajoutées. Ce nouveau périmètre sera celui pris en référence sur les années de la seconde Charte Environnementale de la S.B.M.

- **Les indicateurs relatifs à la consommation électrique ;**

Les données sur la consommation électrique proviennent des documents de facturation des fournisseurs d'électricité. Le Groupe S.B.M. a fait le choix de privilégier le suivi principal de l'énergie électrique « entrante », incluant la consommation électrique nécessaire aux neuf pompes à chaleur, qui fournissent pour certains sites des calories, des frigories et de l'eau chaude sanitaire.

De la même façon que pour l'eau et le Gaz, un ajustement du périmètre suivi a été effectué. Les logements sociaux et les consommations des locataires ne sont plus pris en compte. Celles des serres de la Vigie et du bâtiment d'Aigue-marine ont été dorénavant incluses.

- **Les indicateurs relatifs aux émissions de CO2 ;**

La méthode de calcul des données relatives aux émissions de GES est basée sur les outils de la marque déposée « Bilan Carbone ® » de l'Association Bilan Carbone (ABC) avec son tableur maître version 7.1, le guide méthodologique 6.1 (encore développé par l'ADEME en juin 2010 avant transfert de la méthodologie à l'ABC fin 2011) et les guides des modifications apportées aux tableurs version 7 (avril 2012) et 7.1 (juillet 2012) de l'ABC.

Le périmètre des données prises en compte correspond au périmètre « scope 1 et 2 », défini par la norme ISO 14064. Les données sont calculées suivant le guide méthodologique Bilan Carbone version 6.1, paragraphe 6.2.2.2, avec les postes suivants :

- **Les émissions résultantes de l'utilisation de combustibles sur place** concernent les consommations de gaz de ville (98,6 % des émissions totales), et celles de gaz en cartouche (Propane ou Butane, 1,4% des émissions totales). Le contrôle des factures de gaz de ville donne une incertitude de la donnée d'environ 1 %. La consommation est donnée en KWh PCS et convertie en PCI avec le facteur de conversion 1,11 du guide méthodologique Bilan Carbone 6.1. Pour le gaz acheté en cartouches, les quantités sont celles achetées avec un effet de stock possible par rapport à la consommation réelle, soit une incertitude estimée à 10 %.
- **Les émissions liées aux achats d'électricité** auprès de fournisseurs monégasque et français ; Dans la grille de calcul du tableur maître, la consommation d'électricité a été entièrement classée dans la catégorie « achetée en France », à défaut d'une catégorie spécifique pour Monaco. L'électricité « verte » achetée pour le Monte Carlo Beach depuis le mois de novembre 2013 a été défalquée de la consommation électrique totale à hauteur de 5/12^{ème} des certificats verts obtenus (750 MWh retirés). Cette consommation a été re-comptabilisée avec un facteur d'émission précisé par EDF de 6g de CO2 eq./KWh, spécifique aux énergies renouvelables. Les données de la consommation électriques étant contrôlées dans le cadre de l'audit et rapprochées aux factures, une incertitude de l'ordre de 1 % en résulte.
- **Pour les émissions non liées à une combustion, elles concernent** l'épandage d'engrais azotés et les fuites de fluides des installations frigorigènes du Groupe. Pour les engrais, le poids en azote totale a été obtenu à partir des fiches techniques et correspond à la consommation réelle des engrais épandus, une incertitude de 1 % de la donnée en résulte. Pour les fuites des fluides frigorigènes, les recharges ont été comptabilisées. Le suivi des recharges étant différemment documentés dans les diverses entités du Groupe, une incertitude de la donnée de 5 à 15 % selon l'halocarbure (R134a, R404a, R410a) en résulte.
- **Les émissions directes de la flotte des véhicules interne ainsi que des engins de la Base nautique**, concernent les déplacements effectués avec les véhicules du Groupe S.B.M. Il s'agit ici de l'ensemble des véhicules en propriété du Groupe, sous location, ou sous accord de partenariat (contrat avec Audi), comme des deux-roues, ou des « véhicules nautiques » servant aux activités de la clientèle du Groupe S.B.M. sur le site du Monte-Carlo Beach. Les incertitudes proviennent principalement de la fiabilité des kilométrages relevés sur les 4 roues, demandés du 1^{er} avril 2013 au 31 mars de 2014, pouvant avoisiner 30 %. Cet exercice sera affiné dorénavant tous les ans.

Les émissions de GES ont été calculées avec une incertitude globale (facteurs d'émissions et données) de 12%.

BILAN DE LA CONFORMITE AVEC LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de la loi Grenelle 2 (art 225- R.225-105-1 du code de commerce), certains éléments requis par la loi n'ont pu être fournis :

- Les déchets dangereux : les données concernant les quantités produites et traitées par les prestataires ne sont pas indiquées dans le rapport RSE.

8.5 Rapport de l'auditeur contractuel sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le document de référence

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjernetta
98000 Monaco Principauté

**Société des Bains de Mer et du Cercle
des étrangers à Monaco**

Société Anonyme
Place du Casino
Monte-Carlo – MC 98000 Principauté de Monaco

**Rapport de l'auditeur contractuel sur les
informations sociales, environnementales et
sociétales consolidées figurant dans le document
de référence**

Exercice clos le 31 mars 2014

Société des Bains de Mer et du Cercle des étrangers à Monaco

Société Anonyme

Place du Casino

Monte-Carlo – MC 98000 Principauté de Monaco

Rapport de l'auditeur contractuel sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le document de référence

Exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'auditeur contractuel de la Société des Bains de Mer et du Cercle des étrangers à Monaco, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2014, présentées dans le document de référence aux chapitres 8.3, 17.1.2 et 26.2 (ci-après les « Informations RSE »).

Responsabilité de la société

Les Informations RSE ont été établies sous la responsabilité du conseil d'administration sur une base volontaire, en vue d'aligner la communication de la société sur les obligations incombant aux sociétés de droit français dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en application des dispositions de l'article L.225-102-1 et de l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Elles ont été préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont les principes méthodologiques significatifs accompagnent les Informations RSE du document de référence et qui est disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'auditeur contractuel

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français sont présentes dans le document de référence ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre les 30 avril et 23 juillet 2014.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le document de référence avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce français.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce français.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce français avec les limites précisées dans les notes méthodologiques présentées aux paragraphes 8.4 et 17.3. du document de référence.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le document de référence des Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁸ :

- au niveau de l'entité consolidante et des sites, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le document de référence ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnées⁹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des informations environnementales et entre 35% et 100% des informations quantitatives sociales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

⁸ Informations quantitatives sociales : Effectif (équivalent temps plein) Moyenne annuelle, Effectif annuel moyen en ETP Femmes, Effectifs ETP par tranches d'âges, Embauches, Licenciements, Masse salariale brute, Charges patronales, Charges de personnel, Nombre d'heures théoriques travaillées, Heures supplémentaires travaillées, Nombre de maladies professionnelles, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt, Nombre d'heures de formation e-learning, Nombre de jours de formation dispensés aux salariés du Groupe SBM.

Informations quantitatives environnementales : Consommation d'énergie électrique, Consommation de gaz, Consommation d'eau, Rejets de gaz à effet de serre (GES) pour l'exercice 2013-2014, Tonnes de papier, Tonnes de verre, Kg de piles usagées, Litres tubes néon et ampoules, Tonnes d'emballages ménagers résiduels, Litres d'huiles de cuisson usagées, Litres de graisses alimentaires

Informations qualitatives sociales et sociétales : Impact territorial, économique et social de l'activité du groupe (en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales), La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux, L'importance de la sous-traitance et la prise en compte des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, Loyauté des pratiques (Contrôle sur le blanchiment d'argent et mesures à prendre contre la corruption, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs), Institutions représentatives du personnel.

Informations qualitatives environnementales : Politique générale en matière environnementale, Choix de conception et de constructions sous référentiel BREEAM, Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

⁹ Périmètre environnemental : S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International, Société Civile Particulière Soleil du Midi, Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo, Société Civile Immobilière de l'Hermitage, Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix, Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL).

Périmètre social : S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International, Société Civile Particulière Soleil du Midi, Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (hors accidentologie), Société Civile Immobilière de l'Hermitage, Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix (seulement formation).

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Marseille, le 23 juillet 2014

L'auditeur contractuel
Deloitte & Associés¹⁰

François-Xavier AMEYE

¹⁰ Deloitte & Associés est accrédité par le COFRAC, sous le numéro 3-1048, pour conduire les missions de l'organisme tiers indépendant prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce français.,

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013/2014

Introduction

Après avoir réalisé une année 2007/2008 record dans ses différentes activités, le Groupe S.B.M. a connu une dégradation régulière de ses résultats opérationnels pendant cinq exercices successifs, et c'est seulement au cours de l'année sociale 2013/2014 écoulée que le Groupe a été en mesure de présenter un premier redressement de la performance opérationnelle, redressement qui reste toutefois encore insuffisant.

Cette dégradation a résulté tout d'abord de facteurs extérieurs. La crise financière internationale intervenue en 2008 a marqué un coup d'arrêt brutal à plusieurs années de croissance continue du chiffre d'affaires, qui s'accompagnait d'une progression satisfaisante des résultats opérationnels. Les effets de cette crise ont été amplifiés par l'introduction de l'interdiction de fumer dans les établissements de la Principauté à compter du 1^{er} novembre 2008, interdiction qui a fortement pénalisé l'activité des appareils automatiques avec une baisse immédiate de 20 % du chiffre d'affaires de cette activité. Si le Groupe S.B.M. a mis en œuvre rapidement des mesures visant à limiter les impacts de cette législation, telles que la création d'espaces pour les fumeurs, ces dispositions n'ont pas permis de retrouver le niveau d'activité des exercices passés. De plus, la conjoncture internationale est restée marquée depuis cette date par une faiblesse, voire une absence de croissance économique et le contexte concurrentiel n'en est devenu que plus difficile, avec une compétition accrue entre les différents opérateurs hôteliers internationaux.

Les difficultés du Groupe S.B.M. ont résulté aussi de facteurs internes, et notamment des fortes rigidités qui rendent difficiles l'adaptation aux changements de la clientèle. Au cours des dernières années, la rigidité des particularismes corporatistes et la sensibilité de l'environnement extérieur aux variations du climat social ont souvent perturbé les activités du Groupe et sa capacité à répondre aux exigences nouvelles du marché.

Dans ce contexte difficile, le groupe S.B.M. a néanmoins entrepris un plan de redressement qui présente aujourd'hui des premiers résultats encourageants.

Les orientations principales de ce plan de redressement sont :

- Une relance de l'activité Jeux, fondée sur le développement du marketing, l'amélioration de l'accueil pour le porter aux standards d'excellence, l'intensification des actions de prospection de nouveaux clients dans les pays de l'Est, en Turquie et au Moyen-Orient, et la relance des appareils automatiques ;
- La poursuite de l'optimisation des potentiels hôteliers par un renforcement des actions commerciales et la motivation des équipes ;
- La mise en oeuvre des différents projets immobiliers déjà évoqués et la relance attendue de l'Hôtel de Paris après rénovation ;
- L'investissement sur équipes - hommes et femmes - qui composent le Groupe S.B.M., en identifiant et développant les talents, en pilotant le temps de travail, et en trouvant les bases d'un nouveau contrat social.

La réalisation de ces différents objectifs doit permettre au Groupe S.B.M. de retrouver complètement l'équilibre financier de ses meilleures années.

L'ensemble des équipes qui compose le Groupe S.B.M. est mobilisé dans cette perspective.

Rappel des principaux secteurs d'activité composant le Groupe S.B.M.

En rappel, les principaux secteurs sur lesquels opère le Groupe S.B.M. sont les suivants :

- le secteur jeux : la Société des Bains de Mer détient la concession exclusive du privilège d'exploiter les jeux de table et les appareils automatiques en Principauté de Monaco. Elle exploite ce monopole dans 4 établissements permanents (Casino de Monte-Carlo, Casino du Café de Paris, Sun Casino et Bay Casino) ;
- le secteur hôtelier : il comprend notamment l'exploitation de 5 hôtels de luxe, dont 4 en pleine propriété, de restaurants, bars et discothèque, de l'établissement des Thermes Marins ou encore du Complexe balnéaire du Monte-Carlo Beach ;
- le secteur locatif : il regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.

Facteurs ayant une influence significative sur les résultats du Groupe S.B.M.

A la date du Document de Référence, le Groupe considère que les principaux facteurs ayant une influence significative sur sa performance financière sont les suivants :

Le contexte économique général

Les activités du Groupe sont particulièrement sensibles aux cycles économiques et à l'évolution de la conjoncture économique internationale. Le Groupe S.B.M. estime en effet que les secteurs des jeux et hôteliers sur lesquels il intervient, sont exposés au ralentissement économique, ce qui peut amener les consommateurs à réduire fortement ou à retarder leurs dépenses prioritairement dans le secteur des loisirs.

L'absence de croissance qui caractérise le contexte économique des dernières années a eu un impact négatif sur les résultats du Groupe et ce, principalement au cours des exercices clos les 31 mars 2012 et 2013.

De la même façon, s'agissant du secteur locatif, une dégradation de la conjoncture économique pourrait entraîner une baisse des demandes de résidence ou d'implantation dans le domaine immobilier dont est propriétaire le Groupe S.B.M., ce qui pourrait peser sur le niveau des loyers et, par ailleurs, augmenter le risque d'impayés.

La redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux

Conformément aux dispositions du Cahier des Charges, la redevance due par le Groupe S.B.M. est proportionnelle aux recettes brutes annuelles des jeux, au taux de 15 % jusqu'au 31 mars 2019, puis au taux de 17 % à partir d'avril 2019. Le Cahier des Charges définit toutefois un montant de redevance minimum garanti de 7 402 milliers d'euros, indexé chaque année en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation en France, l'indice de base étant celui du mois de janvier 2003 et l'indice de référence celui du mois de janvier de l'année de révision. En cas de disparition de cet indice, l'Autorité Concédante et le Groupe S.B.M. en choisiraient un autre. Ce minimum garanti pourra être réduit ou supprimé en cas d'événement de force majeure qui paralyserait l'exploitation de la Société, et, dans cette éventualité et à défaut d'entente amiable, un Comité d'arbitrage composé de trois membres décidera de la suppression ou de la quotité de la réduction.

Le montant de la redevance sur les recettes brutes des jeux et les minima garantis au titre des trois derniers exercices sont mentionnés au paragraphe 22.1.1 du document.

Autres facteurs

D'autres facteurs ont pu ou peuvent avoir une influence significative sur les résultats du Groupe S.B.M., comme par exemple l'introduction de l'interdiction de fumer dans les établissements, la saisonnalité, ou bien encore l'évolution de la réglementation des jeux en ligne pour laquelle le Groupe est particulièrement concerné au titre de sa participation dans Betclie Everest Group.

A titre de rappel, les facteurs de nature économique, budgétaire, réglementaire ou autre ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, directement ou indirectement sur l'activité opérationnelle du Groupe sont décrits au chapitre 4 - Facteurs de risques ou 6.4. Contexte réglementaire.

9.1.1. FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014

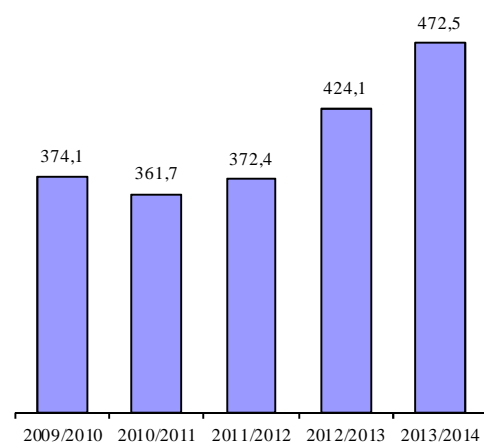
Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 une performance en progression par rapport à l'exercice précédent, tant en chiffre d'affaires qu'en résultats.

Le chiffre d'affaires s'établit à 472,5 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014 contre 424,1 millions d'euros sur l'exercice 2012/2013, soit une augmentation de 11 %.

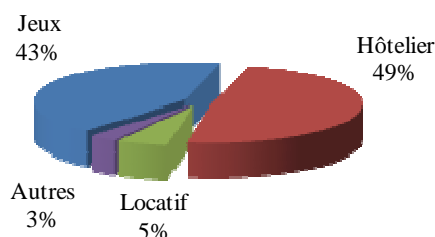
CHIFFRES D'AFFAIRES GROUPE PAR SECTEUR (en millions €)	11/12	12/13	13/14	Ecart M€
Secteur Jeux	172,7	176,1	207,9	31,8
Secteur Hôtelier	181,0	222,3	237,4	15,1
Secteur Locatif	20,6	23,7	26,1	2,4
Autres Activités	11,5	16,2	14,7	(1,4)
Cessions internes	(13,4)	(14,1)	(13,7)	0,4
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	372,4	424,2	472,5	48,3

Chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros



Structure des activités



Les différents secteurs d'activité du Groupe – jeux, hôtelier et locatif – s'inscrivent dans cette tendance plus favorable.

Avec des recettes de 207,9 millions d'euros pour 2013/2014, le secteur des jeux enregistre une augmentation de 18 % de son chiffre d'affaires soit 31,8 millions d'euros. Alors que l'activité des jeux de table présente une croissance de 43 % de ses recettes, l'activité des appareils automatiques est restée en léger retrait par rapport à celle de l'exercice précédent.

Le secteur hôtelier se maintient dans la tendance favorable enregistrée au cours de l'exercice précédent, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 237,4 millions d'euros contre 222,2 millions

d'euros en 2012/2013, soit une progression de 7 %. Le Groupe profite de l'exploitation en année pleine de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco, soit un impact favorable de 10,8 millions d'euros, et d'une croissance de 2 % du chiffre d'affaires à périmètre constant.

Enfin le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral, enregistre une progression de 10% de son chiffre d'affaires, qui atteint 26,1 millions d'euros. Cette croissance résulte principalement de l'exploitation en année pleine de la résidence de grand standing « Le Balmoral » dont la mise en exploitation est intervenue dans le courant du premier semestre de l'exercice précédent.

9.1.2. ANALYSE SECTORIELLE DES RESULTATS OPERATIONNELS DE L'EXERCICE 2013/2014

Les évolutions des différents secteurs d'activité - jeux, hôtellerie et activités locatives- sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2014. Les analyses au titre des résultats consolidés des exercices 2012/2013 et 2011/2012 figurent respectivement aux paragraphes 9.2 et 9.3 ci-après.

Secteur jeux

Avec des recettes de 207,9 millions d'euros en 2013/2014, le secteur jeux réalise un chiffre d'affaires en hausse de 31,8 millions d'euros sur l'exercice précédent soit + 18 %. Cette augmentation est la conséquence d'une reprise de l'activité des jeux de table, constatée dans les jeux européens et les jeux américains.

CHIFFRES D'AFFAIRES JEUX (en M€)		11/12	12/13	13/14	% évol.
56%	Jeux de table	80,1	80,8	115,5	43,0
44%	Appareils automatiques	92,6	95,3	92,4	(3,1)
100%	Total secteur jeux	172,7	176,1	207,9	18,0

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 115,5 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 80,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, en progression de 34,7 millions d'euros soit + 43 %.

Cette situation traduit une fréquentation plus régulière de la clientèle de haut niveau, qui a permis une évolution favorable des enjeux (« drop »), en hausse de 2 %. Mais la progression résulte surtout du taux de « hold » (rapport recettes/enjeux) qui est proche de 18 % tous jeux confondus au cumul de l'exercice, contre 12 % pour l'année sociale précédente.

Les recettes brutes des jeux européens, qui constituent la part la plus importante de l'activité, soit 54 % cette année, sont en progression de 40 % sur 2012/2013. La Roulette Européenne a ainsi bénéficié d'une évolution très favorable du hold, qui permet une hausse supérieure à 30 % des recettes. L'évolution du Punto Banco, dont les recettes brutes progressent de 30 % sur l'exercice, est plus directement liée à une progression du drop, ce qui traduit un attrait croissant auprès de la clientèle.

Les recettes brutes des jeux américains sont également en progression au cours de l'exercice écoulé, avec une hausse de 57 %, qui provient essentiellement du Black Jack. Ce jeu, qui est l'un des préférés des clients, a en effet bénéficié d'un hold largement supérieur à l'année sociale précédente, d'autant que 2012/2013 avait souffert d'aléas particulièrement défavorables. Ainsi, les recettes du Black Jack sont en hausse de 61 %. Les autres jeux, tels que le Craps ou les jeux de poker, restent globalement stables ou en légère progression.

Le secteur des **appareils automatiques** enregistre une baisse de son activité, avec un chiffre d'affaires de 92,4 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 contre 95,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette diminution de 3 % résulte principalement de la baisse des mises constatée sur l'ensemble des établissements, à l'exception du Bay Casino. Le Café de Paris, qui a bénéficié d'espaces complémentaires suite au transfert des jeux américains au Casino, et les salles de machines à sous du Casino constatent une légère érosion de la clientèle italienne.

La décision de fermeture du Casino de la Rascasse est intervenue en fin d'année, la salle de jeux située en étage ne permettant pas un accès facile de la clientèle. L'espace libéré permet un nouveau développement des activités du bar déjà exploité en rez-de-chaussée.

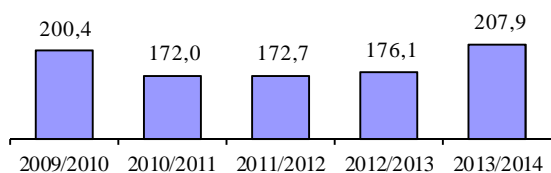
Enfin, la salle des appareils automatiques du Sun Casino enregistre une nouvelle baisse de la fréquentation et l'établissement reste fortement pénalisé par l'impossibilité de disposer d'un accès sur l'extérieur pour les fumeurs.

CHIFFRES D'AFFAIRES APPAREILS AUTOMATIQUES PAR BATIMENT (en M€)	11/12	12/13	13/14	Ecart M€
Casino de Monte-Carlo	3,3	4,3	4,2	(0,1)
Casino Café de Paris	76,1	79,5	78,9	(0,6)
Sun Casino	11,2	9,2	6,5	(2,7)
Bay Casino	1,8	1,8	2,4	0,6
Casino la Rascasse	0,3	0,5	0,4	(0,1)
TOTAL APPAREILS AUTOMATIQUES	92,6	95,3	92,4	(2,9)

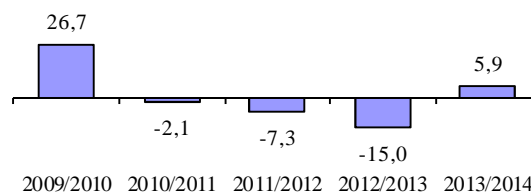
Pour l'ensemble du secteur Jeux, avec des recettes en nette progression, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à + 14,2 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre - 6,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Après la prise en compte d'une charge d'amortissements en baisse de 0,1 million d'euros au cours de l'exercice écoulé, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à + 5,9 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre - 15,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES JEUX (en M€)



RESULTAT OPERATIONNEL JEUX (en M€)



Secteur hôtelier

Avec un chiffre d'affaires en progression de 7 %, soit 237,4 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 222,3 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013, le secteur hôtelier se maintient dans la tendance favorable enregistrée au cours de l'exercice précédent.

Comme évoqué précédemment, le secteur hôtelier bénéficie tout d'abord de l'exploitation en année pleine de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco. La reprise de l'exploitation du fonds de commerce de cet établissement étant intervenue le 28 juin 2012, les résultats du secteur prennent en compte un trimestre supplémentaire de forte activité, correspondant à la période avril à juin, soit un impact favorable sur le chiffre d'affaires de 10,8 millions d'euros.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires progresse de 2 % soit 4,4 millions d'euros, l'ensemble des établissements tirant profit des nombreuses initiatives entreprises dans le domaine commercial.

CHIFFRES D'AFFAIRES HOTELIER PAR ETABLISSEMENT (en M€)	11/12	12/13	13/14	Ecart M€
Hôtel de Paris	39,3	43,3	42,8	(0,5)
Hôtel Hermitage	26,9	33,8	36,2	2,5
Monte-Carlo Bay Hôtel	34,7	38,3	38,6	0,3
Monte-Carlo Beach Hôtel	15,7	16,7	17,9	1,1
Méridien Beach Plaza (location gérance)	0,0	22,8	32,3	9,6
Autres établissements	64,4	67,4	69,6	2,2
TOTAL HOTELIER	181,0	222,3	237,4	15,2

L'analyse des différents segments d'activité présente les évolutions suivantes :

CHIFFRES D'AFFAIRES HOTELIER (en M€)		11/12	12/13	13/14	% évol.
40%	Hébergement	62,3	86,6	94,8	9,5
48%	Restauration	94,6	107,7	113,1	4,9
12%	Autres	24,0	28,0	29,5	5,5
100%	Total secteur hôtelier	180,9	222,3	237,4	6,8

L'activité **hébergement** progresse dans l'ensemble des établissements sauf à l'Hôtel de Paris qui enregistre un chiffre d'affaires en léger retrait par rapport à l'exercice précédent. Du fait de la prise en compte de son exploitation sur une année entière, l'établissement du Méridien Beach Plaza contribue à hauteur de 6,5 millions d'euros à la progression du chiffre d'affaires hébergement. Pour les quatre autres établissements, la croissance de l'activité hébergement est de 3 %, les évolutions les plus marquantes étant réalisées par l'Hôtel Hermitage et le Monte-Carlo Beach Hotel. Pour l'ensemble du secteur hôtelier, le chiffre d'affaires hébergement s'établit à 94,8 millions d'euros contre 86,6 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013, soit une croissance proche de 10 %.

Hors l'impact mécanique de changement de périmètre, cette progression résulte principalement de l'évolution favorable des prix et du mix de chambres vendues. Le taux d'occupation s'inscrit en effet en léger recul, pour s'établir pour l'ensemble des établissements à 59,6 % en 2013/2014 contre 60,5 % l'exercice précédent.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement déterminés sur le seul périmètre constitué par les quatre établissements historiques du Groupe – Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Beach Hôtel et Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, le Méridien Beach Plaza ne pouvant être retenu en raison de son exercice 2012/2013 incomplet :

- Le taux d'occupation s'établit à 62,7 % contre 63,6 % pour l'exercice 2012/2011, seul le Monte-Carlo Beach Hotel présentant une progression de sa fréquentation ;
- Le prix moyen hébergement progresse globalement de 4 %, du fait notamment de l'Hôtel Hermitage qui tire ainsi profit d'une offre de suite de grand standing, et de l'évolution du mix de clientèle ;
- La répartition entre « individuels » et « affaires » évolue dans le rapport 65%/35% pour 2013/2014 contre 63%/37% pour l'exercice précédent ;
- Enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique ne présente pas d'évolution significative. La clientèle française reste toujours la première nationalité avec 19 % de clients accueillis. Les clientèles russe et américaine suivent, avec respectivement 17 % et 13% de part de marché. Il convient toutefois de noter une nouvelle baisse de la clientèle italienne qui a représenté moins de 11 % sur l'exercice 2013/2014.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 113,1 millions d'euros contre 107,7 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 5,5 millions d'euros. Cette augmentation résulte tout d'abord de l'exploitation en année pleine du Méridien Beach Plaza avec la prise en compte du chiffre

d'affaires généré sur la période avril à juin 2013, soit 2,4 millions d'euros.

Mais cette augmentation traduit aussi l'évolution favorable de l'activité observée dans un grand nombre d'établissements, et notamment dans les restaurants de l'Hôtel Hermitage. L'augmentation la plus significative est toutefois réalisée au Sporting Monte-Carlo qui a bénéficié d'une programmation artistique internationale de grande qualité et a accueilli de nombreux événements et banquets d'exception. Les établissements du Jimmy'z et du Sea Lounge ont obtenu d'excellents résultats par rapport à la concurrence et réalisent des progressions respectives de 12 et 10 %.

Pour l'ensemble du Groupe, le nombre de couverts servis dépasse les 1 100 000, avec l'apport des 236 000 couverts réalisés par les restaurants du Méridien Beach Plaza. Hors prise en compte du Méridien beach Plaza, il est constaté un recul de 1 % du nombre de couverts servis, totalement compensé par une évolution favorable du prix moyen. Le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté avec 307 000 couverts servis au cours de l'exercice écoulé.

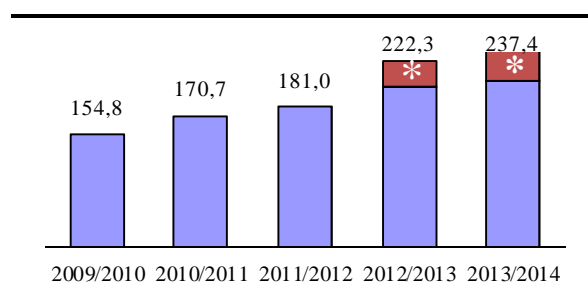
Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 6 %, à 29,5 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 28 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013. L'effet année pleine de l'exploitation du Méridien Beach Plaza constitue l'essentiel de cette augmentation, les activités du complexe balnéaire du Beach et des Thermes Marins Monte-Carlo restant globalement en ligne avec les réalisations de l'exercice précédent.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 33,6 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 32,9 millions d'euros pour 2012/2013, soit une augmentation de 0,7 million d'euros. Le résultat opérationnel avant amortissements constaté en année pleine au titre du Méridien Beach Plaza est supérieur de 1,5 million d'euros au montant consolidé au titre de l'exercice précédent.

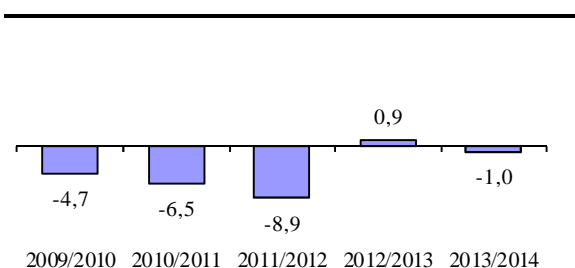
Les charges d'amortissements du secteur hôtelier augmentent de 2,6 millions d'euros, pour s'établir à 34,6 millions d'euros au titre de l'année sociale 2013/2014. Si le changement de périmètre évoqué ci-dessus contribue à cette évolution, l'augmentation résulte avant tout d'une charge complémentaire d'amortissements de 5,4 millions d'euros pour l'Hôtel de Paris, en raison de la révision du plan d'amortissements des actifs de cet établissement dans la perspective des travaux de rénovation à venir. D'autres établissements ont enregistré en 2013/2014 une baisse de leur charge d'amortissements, comme par exemple le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort pour de 2,1 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 1 million d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre un résultat positif de + 0,9 million d'euros pour l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES HOTELIER (en M€)



RESULTAT OPERATIONNEL HOTELIER (en M€)



* dont contribution Méridien Beach Plaza : respectivement 22,7 et 32,4 M€

Secteur locatif

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 26,1 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 23,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 10 %.

CHIFFRES D'AFFAIRES LOCATIF (en M€)		11/12	12/13	13/14	% évol.
58%	Locatif commercial	14,6	14,6	15,1	3,3
42%	Locatif résidentiel	6,0	9,1	11,1	21,5
100%	Total secteur locatif	20,6	23,7	26,1	10,3

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux enregistre un chiffre d'affaires de 15,1 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 14,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression résulte de l'indexation annuelle des loyers et de la location en année pleine des boutiques de luxe créées en 2012/2013 et donnant sur l'Allée François Blanc en façade du Casino. Ce segment d'activité se caractérise par la grande stabilité des revenus et des demandes régulières de nouvelles implantations ou d'extensions émanant de grandes marques de luxe désireuses de s'implanter dans le Carré d'Or à Monte-Carlo.

Le segment **locatif résidentiel** est essentiellement composé des résidences de grand standing du « Monte-Carlo Bay » et du « Balmoral ».

Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 11,1 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 9,1 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013. Les recettes ont donc doublé en deux ans car le secteur résidentiel avait réalisé un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012.

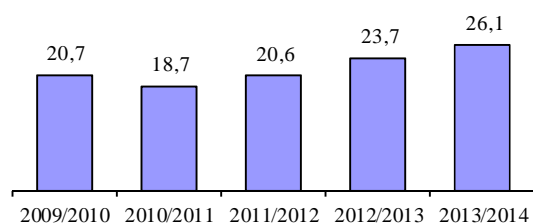
Cette progression constatée en 2013/2014 est la conséquence de l'effet année pleine de la mise en exploitation de la résidence « Le Balmoral ». Cette résidence de grand luxe proposant un service hôtelier et composée de sept appartements, a trouvé preneur pour la totalité des espaces proposés à la location, tant la demande de logements de luxe reste importante en Principauté de Monaco. Les revenus locatifs de cette résidence s'élèvent à 4,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2013/2014, soit une progression de 1,9 million d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'**ensemble du secteur locatif**, s'établit à 22,8 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 20,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 2 millions d'euros.

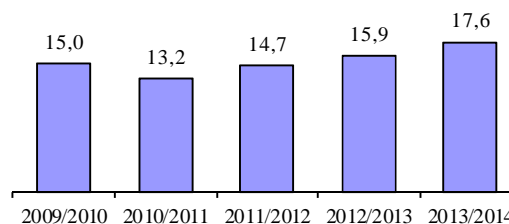
La charge d'amortissements du secteur locatif est en hausse de 0,4 million d'euros au cours de l'exercice 2013/2014, en raison de l'impact de la Résidence du Balmoral évoqué ci-avant.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 17,6 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 15,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES LOCATIF (en M€)



RESULTAT OPERATIONNEL LOCATIF (en M€)



9.1.3. RESULTATS CONSOLIDES 2013/2014 ET AUTRES AGREGATS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2014*	31/03/2013*
Produits des activités ordinaires	472 512	424 129
Achat consommés	(52 760)	(50 691)
Autres charges externes	(120 094)	(108 864)
Impôts, taxes et versements assimilés	(34 250)	(28 675)
Charges de personnel	(217 799)	(210 294)
Amortissements	(51 964)	(49 084)
Autres produits et charges opérationnels	(7 402)	(9 261)
Résultat opérationnel	(11 757)	(32 739)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	15	43
Coût de l'endettement financier brut	(332)	(140)
Coût de l'endettement financier net	(317)	(97)
Autres produits et charges financiers	33 231	5 596
Charges d'impôts		(2)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(3 847)	(23 425)
Résultat net consolidé	17 310	(50 666)
Part des intérêts minoritaires	(57)	(54)
Résultat net consolidé – Part du Groupe	17 252	(50 720)
Nombre d'actions émises	18 160 490	18 160 490
Résultat et par action (en euros)	0,95	(2,79)
Résultat net dilué par action (en euros)	0,95	(2,79)
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31/03/2014	31/03/2013
Résultat net consolidé – Part du Groupe	17 252	(50 720)
Autres éléments du résultat global :		
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	(27 683)	3 426
- Part des sociétés mises en équivalence	(7 802)	1 538
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	427	(6 886)
RESULTAT GLOBAL TOTAL	(17 807)	(52 675)

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2013/2014 prennent en compte, pour la première fois, les données au titre du premier trimestre pour le Méridien Beach Beach Plaza, pour un total de 9,6 millions d'euros (principalement « Charges de personnel » et « Autres charges externes »).

L'augmentation de la rubrique « Autres charges externes » traduit également l'augmentation des dépenses d'animation/promotion engagées pour les jeux de table, la hausse des dépenses artistiques du fait d'un Summer Festival de grande qualité, une augmentation des dépenses d'entretien et de nouvelles charges de location, au titre de matériels de jeux ou du futur siège administratif de Fontvieille.

L'évolution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la hausse de la redevance sur les recettes brutes des jeux, du fait d'une meilleure activité au cours de l'année écoulée.

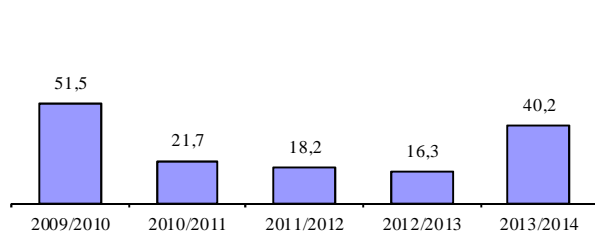
Hors l'effet de périmètre évoqué ci-dessus, la rubrique « Charges de personnel » est en augmentation, avec la hausse de l'activité et la prise en compte d'une charge exceptionnelle de 3 millions d'euros au titre du plan pour l'emploi mis en œuvre dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel de Paris.

Enfin, la rubrique « Amortissements » comprend une charge additionnelle de 5,4 millions d'euros suite à la révision complète du plan d'amortissement des actifs de l'Hôtel de Paris en raison du programme de travaux.

Malgré une évolution favorable du chiffre d'affaires consolidé, le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. demeure déficitaire bien qu'en amélioration sensible par rapport à l'exercice dernier. Le résultat opérationnel s'établit en perte de - 11,8 millions d'euros contre une perte de - 32,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 20,9 millions d'euros.

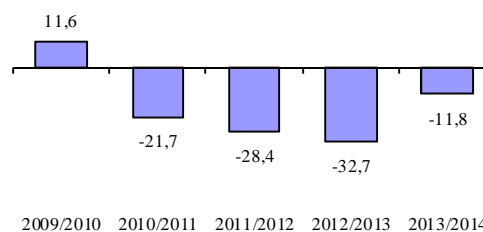
Résultat opérationnel avant amortissements

en millions d'euros



Résultat opérationnel

en millions d'euros



Le Groupe comptabilise les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi conformément à la norme IAS 19 révisée qui est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Pour permettre la comparaison des résultats, les données 2012/2013 ont été retraitées pour être présentées avec l'application rétrospective de cette norme qui se traduit par la neutralisation d'une charge de 0,7 million d'euros. Les données au titre des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de ce retraitement.

Le **résultat financier** de l'exercice 2013/2014 s'établit à 32,9 millions d'euros contre un profit de 5,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le Groupe bénéficie en effet de la cession de 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd en avril 2013, qui permet de réaliser une plus-value de 32,9 millions d'euros alors qu'aucune cession n'était intervenue au cours de l'exercice précédent. Le Groupe enregistre par ailleurs en 2013/2014 des dividendes versés par la société Wynn Resorts Ltd. pour 1,5 million d'euros contre 4,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par **mise en équivalence de Betclie Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont la Société des Bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part négative ramenée à - 3,8 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 au lieu de - 23,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit une nouvelle amélioration de la performance opérationnelle de Betclie Everest Group dont les résultats sont désormais proches de l'équilibre.

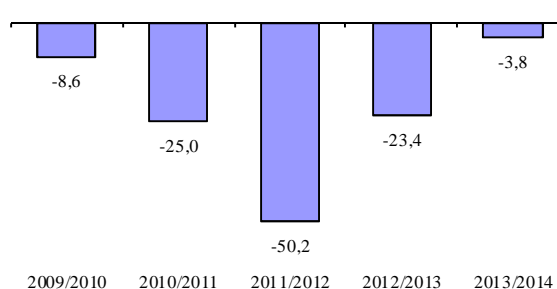
Résultat financier

en millions d'euros



Quote-part résultat Betclic Everest Group

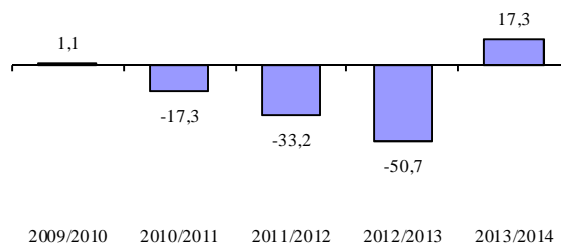
en millions d'euros



Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort en profit de 17,3 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre une perte de - 50,7 millions d'euros pour l'année sociale 2012/2013.

Résultat net part du Groupe

en millions d'euros



Pour permettre la comparaison des résultats, comme précédemment indiqué, les données 2012/2013 ont été retraitées pour être présentées avec l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée qui se traduit par la neutralisation d'une charge de 0,7 million d'euros. Les données au titre des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de ce retraitement.

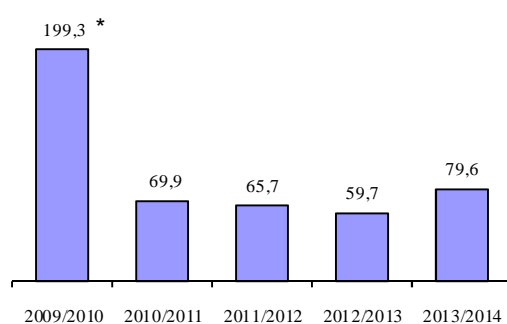
Ce changement a par ailleurs un impact négatif de 9,3 millions d'euros sur les Capitaux Propres – part du Groupe à l'ouverture au 1^{er} avril 2013.

Le descriptif de ce changement de méthode comptable est présenté en note 2.4 des notes annexes aux comptes consolidés 2013/2014.

Conséquence de l'évolution favorable du résultat opérationnel, la **capacité d'autofinancement** progresse pour s'élever à 44,3 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 17 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après la prise en compte de l'évolution du besoin en fonds de roulement, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 67,6 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 21,8 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissements** a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 79 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 59,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Complétés des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, dont 38 millions d'euros au titre des actions Wynn Resorts Ltd. et de la variation des prêts et avances consentis, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à 43,2 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 71,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Investissements en millions d'euros



* dont prise de participation Betclic Everest Group : 140 m€

L'amélioration de la capacité d'autofinancement et les encaissements liés aux cessions d'actions Wynn Resorts, Ltd permettent de réduire l'utilisation de l'ouverture de crédit. Alors que les tirages avaient augmenté de 60 millions d'euros au cours de l'exercice 2012/2013 pour porter le total des utilisations à 70 millions d'euros au 31 mars 2013, il a été procédé à une réduction de 30 millions d'euros de ces tirages en 2013/2014 pour ramener, au 31 mars 2014, à 40 millions d'euros le total des utilisations au titre de cette couverture de crédit.

Au 31 mars 2014, la **trésorerie nette d'endettement financier** du Groupe est négative de 15,6 millions d'euros contre un solde négatif de 38,5 millions d'euros l'exercice précédent.

9.1.4. RESULTATS SOCIAUX DE LA SOCIETE DES BAINS DE MER

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, Société Mère, font apparaître les résultats suivants :

RESULTATS SOCIETE DES BAINS DE MER - SOCIETE MERE (en M€)	11/12	12/13	13/14	Ecart M€
Chiffre d'affaires	354,4	373,3	418,7	45,4
Résultat d'exploitation	(29,2)	(35,6)	(17,7)	17,9
Résultat financier	7,4	9,4	5,6	(3,8)
Résultat exceptionnel	14,3	(4,2)	30,4	34,7
Résultat net Société	(7,4)	(30,4)	18,3	48,7

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 s'élève à 418,7 millions d'euros contre 373,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 45,4 millions d'euros.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 17,7 millions d'euros contre une perte de - 35,6 millions d'euros en 2012/2013. L'amélioration de 17,9 millions d'euros est la conséquence de la hausse du chiffre d'affaires, notamment constatée dans le domaine des jeux.

Résultat financier

Le résultat financier enregistre principalement les dividendes distribués par Wynn Resorts, Ltd qui représentent un produit de 1,5 millions d'euros, mais également les produits de placement et les charges d'intérêts des emprunts.

Sont également compris les produits financiers résultant des financements apportés à certaines filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2013/2014 s'élève à 30,4 millions d'euros contre une perte de 4,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Ce résultat est principalement constitué de la plus-value réalisée au titre des cessions d'actions Wynn Resorts, Ltd soit 32,9 millions d'euros, ainsi que de provisions intra-groupe éliminées dans les comptes consolidés.

Résultat net et affectation du résultat

Le résultat net social de l'exercice 2013/2014 s'élève à 18,3 millions d'euros contre une perte de 30,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 48,7 millions d'euros.

En raison du caractère toujours négatif des résultats liés à l'exploitation, il n'est pas jugé opportun de distribuer un dividende et il est proposé de ne mettre en paiement que l'intérêt statutaire, soit € 001 par action.

9.1.5. RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société des Bains de Mer exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe a opté pour la consolidation par mise en équivalence de Betcliv Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales S.B.M. U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation respectivement aux Etats-Unis et à Singapour.

La société Monaco Sports Partenaires, détenue à 40 %, n'est pas consolidée car cette société n'a plus d'activité et le Groupe n'y exerce aucune influence notable.

Rappel des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale au 31 mars 2014

<u>NOM</u>	<u>SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>
—		
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	96,00 %
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Les Terrasses du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Principe Grace MC 98000 – MONACO	97,00 %
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %

Société Civile Particulière Soleil du Midi	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	100,00 %
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International.	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	98,00 %

Les résultats sociaux des principales filiales se présentent ainsi :

CHIFFRES D'AFFAIRES FILIALES (en M€)	11/12	12/13	13/14	Ecart M€
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) - Monaco	8,3	8,5	8,0	(0,5)
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) - Monaco	38,2	42,2	42,8	0,6
Société Civile Immobilière de l'Hermitage - Monaco	0,0	2,4	4,3	1,9
Monte-Carlo SBM International - Luxembourg	1,2	2,4	1,3	(1,1)
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	3,2	4,7	4,7	(0,0)
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.) - Monaco	0,0	22,7	32,4	9,8
Total	50,9	82,9	93,5	10,5

RESULTATS D'EXPLOITATION FILIALES (en M€)	11/12	12/13	13/14	Ecart M€
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) - Monaco	(0,0)	0,2	(0,4)	(0,6)
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) - Monaco	(1,0)	0,9	0,3	(0,6)
Société Civile Immobilière de l'Hermitage - Monaco	0,0	0,0	1,6	1,6
Monte-Carlo SBM International - Luxembourg	0,5	1,7	0,6	(1,2)
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	0,1	1,0	1,0	(0,0)
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.) - Monaco	0,0	0,1	1,2	1,0
Total	(0,6)	3,9	4,1	0,2

RESULTATS NETS FILIALES (en M€)	11/12	12/13	13/14	Ecart M€
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) - Monaco	(0,0)	0,2	(0,4)	(0,6)
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) - Monaco	(0,8)	1,5	0,3	(1,2)
Société Civile Immobilière de l'Hermitage - Monaco	0,0	(0,6)	1,1	1,6
Monte-Carlo SBM International - Luxembourg	(23,9)	(2,4)	(2,5)	(0,0)
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	0,1	1,0	1,0	(0,0)
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.) - Monaco	0,0	0,2	1,8	1,7
Total	(24,6)	(0,1)	1,3	1,4

9.2 COMPARAISON DES RESULTATS DU GROUPE S.B.M. POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2012 ET 31 MARS 2013

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2012 et 31 mars 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2013*	31/03/2012*
Produits des activités ordinaires	424 129	372 408
Achat consommés	(50 691)	(43 259)
Autres charges externes	(108 864)	(95 802)
Impôts, taxes et versements assimilés	(28 675)	(24 342)
Charges de personnel	(210 972)	(193 112)
Amortissements	(49 084)	(46 611)
Autres produits et charges opérationnels	(9 261)	2 353
Résultat opérationnel	(33 417)	(28 364)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	43	2 641
Coût de l'endettement financier brut	(140)	(3 541)
Coût de l'endettement financier net	(97)	(900)
Autres produits et charges financiers	5 596	46 203
Charges d'impôts	(2)	(2)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(23 425)	(50 186)
Résultat net consolidé	(51 344)	(33 249)
Part des intérêts minoritaires	(54)	22
Résultat net consolidé – Part du Groupe	(51 398)	(33 227)
Nombre d'actions émises	18 160 490	18 160 490
Résultat et par action (en euros)	(2,83)	(1,83)
Résultat net dilué par action (en euros)	(2,83)	(1,83)
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31/03/2013	31/03/2012
Résultat net consolidé – Part du Groupe	(51 398)	(33 227)
Autres éléments du résultat global :		
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	3 394	(31 481)
- Part des sociétés mises en équivalence	1 538	15 061
RESULTAT GLOBAL TOTAL	(46 467)	(49 647)

Pour permettre la comparaison des résultats, les données 2012/2013 ci-dessus sont celles avant retraitements liés à la révision IAS 19.

9.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit en effet à 424,1 millions d'euros sur l'exercice 2012/2013 contre 372,4 millions d'euros en 2011/2012, soit une augmentation de 51,7 millions d'euros. Le Groupe consolide désormais les données relatives à l'exploitation de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco, suite à la reprise le 28 juin 2012 de l'exploitation du fonds de commerce dudit établissement pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance, soit jusqu'au 30 septembre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement depuis la reprise s'établit à 22,8 millions d'euros et représente une part importante de la croissance du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et plus de la moitié de l'augmentation de chiffre d'affaires du secteur hôtelier.

Les tableaux suivants présentent la décomposition par secteur :

<i>(en M€)</i>	31/03/2013	31/03/2012
Secteur Jeux	176,1	172,7
Secteur Hôtelier	222,2	181
Secteur Locatif	24,6	20,6
Autres	15,3	11,5
Cessions internes	(14,1)	(13,4)
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	424,1	372,4

9.2.1.1 *Chiffre d'affaires Secteur Jeux*

Les tableaux suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires Casino présenté par activité :

<i>(en M€)</i>	31/03/2013	31/03/2012
Jeux de table	80,8	80,1
Appareils automatiques	95,3	92,4
TOTAL SECTEUR JEUX	176,1	172,7

Avec des recettes de 176,1 millions d'euros en 2012/2013, le secteur jeux affiche une hausse de 3,4 millions d'euros, principalement liée à une légère reprise de l'activité des appareils automatiques. L'activité des jeux de table est restée globalement identique à celle de l'exercice précédent.

Jeux de table

Le secteur des jeux de table, dont le chiffre d'affaires atteint 80,8 millions d'euros contre 80,1 millions d'euros au 31 mars 2012, est resté pénalisé par un contexte économique toujours difficile affectant les marchés dont est originaire une part importante de sa clientèle, malgré une augmentation des moyens engagés en termes d'invitations, de promotion et d'animation tout au long de l'année 2012.

Pour l'ensemble des jeux de table, cette situation traduit une stabilité de la fréquentation à un niveau largement inférieur à celui des meilleures années passées, à l'exception de l'établissement du Sun Casino qui retrouve un niveau d'activité plus satisfaisant après deux exercices particulièrement difficiles.

Appareils automatiques

Le secteur des appareils automatiques enregistre une légère reprise de son activité, avec un chiffre d'affaires de 95,3 millions d'euros en 2012/2013 contre 92,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette croissance de 3 % résulte principalement de la progression des recettes du Café de Paris, établissement qui a bénéficié d'espaces complémentaires après le transfert des jeux américains au Casino et qui propose l'offre de jeu la plus attractive. L'activité appareils automatiques du Casino contribue également à cette performance avec une fréquentation accrue depuis juin 2012 et la suppression du droit d'entrée pour accéder aux premiers salons dans l'enceinte de cet établissement.

De même, l'établissement du Bay Casino, qui dispose de sa terrasse fumeurs, et celui de la Rascasse, avec une configuration plus conviviale de ses espaces, enregistrent une évolution favorable de leur activité.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires total réalisé par chaque casino au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 :

CHIFFRE D'AFFAIRES APPAREILS AUTOMATIQUES PAR CASINO

<i>(en millions d'euros)</i>	31/03/2013	31/03/2012	Variation
Casino de Monte-Carlo	4,3	3,3	+ 1,0
Casino Café de Paris	79,5	76,1	+ 3,4
Sun Casino	9,2	11,2	- 2,0
Bay Casino	1,8	1,8	
Casino la Rascasse	0,5	0,3	+ 0,2

9.2.1.2 Chiffre d'affaires Hôtellerie

Les tableaux suivants présentent le chiffre d'affaires Hôtellerie par activité et par hôtel.

<i>(en M€)</i>	31/03/2013	31/03/2012
Chiffre d'affaires Hébergement	86,6	62,3
Chiffre d'affaires Restauration	107,7	94,6
Chiffre d'affaires Autres	28	24
TOTAL SECTEUR HOTELIER	222,3	181

Le secteur hôtelier a enregistré au cours de l'exercice 2012/2013 une évolution très significative de son chiffre d'affaires, qui s'élève à 222,3 millions d'euros contre 181 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2012, soit une progression de 41,3 millions d'euros.

Le secteur consolide désormais les données relatives à l'exploitation de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco, suite à la reprise le 28 juin 2012 de l'exploitation du fonds de commerce dudit établissement pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance, soit jusqu'au 30 septembre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement depuis la reprise, soit pour une période de neuf mois, s'établit à 22,8 millions d'euros et représente plus de la moitié de l'augmentation de chiffre d'affaires du secteur hôtelier.

Tirant profit des nombreuses actions déployées dans le domaine commercial, et d'une amélioration de la conjoncture pour l'hôtellerie haut de gamme sur la Côte d'Azur, les autres établissements hôteliers du Groupe ont enregistré une progression de 18,3 millions d'euros, soit une croissance de 10 % à périmètre constant.

Hébergement

L'activité hébergement progresse dans l'ensemble des établissements. A périmètre constant, la hausse du chiffre d'affaires est supérieure à 16 % et la prise en compte des recettes du Méridien Beach Plaza, soit 14,1 millions d'euros, permet au secteur hôtelier d'afficher un chiffre d'affaires hébergement de 86,6 millions d'euros contre 62,3 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012, soit une croissance de 39 %.

Sur le périmètre constitué par les quatre établissements historiques du Groupe – Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Beach Hôtel et Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, la croissance de 10,2 millions d'euros du chiffre d'affaires est le résultat d'une progression combinée de la fréquentation et des prix. Le taux d'occupation s'élève ainsi à 63,6 % contre 56 % en 2011/2012 et la recette moyenne chambre augmente de 5 % malgré une relative stabilité du mix de clientèle dont la répartition entre « individuels » et « affaires » s'établit dans le rapport 63%/37%.

La segmentation de la clientèle par origine géographique présente des évolutions assez marquantes avec le recul de la clientèle française, qui reste toujours la première nationalité avec 19 % des clients accueillis, et de la clientèle italienne avec 12 %. Les clientèles russe et américaine sont en forte progression, avec respectivement 15 % et 14 % des clients accueillis. Enfin, la clientèle asiatique évolue favorablement et a représenté près de 6 % contre moins de 4 % précédemment.

Depuis la reprise de son exploitation, le Méridien Beach Plaza a réalisé un taux d'occupation de 50,7 %, en progression par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Restauration

L'activité restauration présente un chiffre d'affaires de 107,7 millions d'euros contre 94,6 millions d'euros l'an passé, soit une hausse de 13,1 millions d'euros. Cette augmentation résulte tout d'abord du changement de périmètre constitué par la reprise du Méridien Beach Plaza et du chiffre d'affaires de 7,1 millions d'euros réalisé par cet établissement au cours des neuf derniers mois de l'exercice 2012/2013.

Pour l'ensemble du Groupe hors Méridien, le nombre de couverts servis s'établit à 905 000, en hausse de 1 % sur l'année précédente, et le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté avec 313 000 couverts servis au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, il est constaté une amélioration du prix moyen sur l'ensemble des établissements.

Divers

Les autres activités du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 16 %, à 28 millions d'euros pour l'année écoulée contre 24 millions d'euros en 2011/2012. La prise en compte de l'activité du Méridien Beach Plaza constitue l'essentiel de cette augmentation, confortée par l'évolution satisfaisante des activités du complexe balnéaire du Beach et des Thermes Marins de Monte-Carlo et des revenus annexes générés par la hausse de fréquentation réalisée en matière d'hébergement.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires par hôtel (incluant hébergement, restauration et divers).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR HOTEL (incluant hébergement, restauration et divers)		
<i>(en M€ d'euros)</i>	31/03/2013	31/03/2012
Hôtel de Paris Monte-Carlo	43,3	39,3
Hôtel Hermitage	33,8	26,9
Monte-Carlo Bay Hôtel	38,3	34,7
Monte-Carlo Beach Hôtel	16,7	15,7
TOTAL	132,1	116,6

9.2.1.3 Chiffre d'affaires Locatif

Les tableaux suivants présentent le chiffre d'affaires Locatif par activité.

<i>(en M€)</i>	31/03/2013	31/03/2012
Locatif commercial	15,5	14,6
Locatif résidentiel	9,1	6
TOTAL SECTEUR LOCATIF	24,6	20,6

Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux ainsi que les activités des résidences avec services hôteliers du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012/2013 s'établit à 24,6 millions d'euros contre 20,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit une croissance de 19 %. L'ouverture de la résidence de grand

standing « Le Balmoral » et la création de nouvelles boutiques en façade du Casino expliquent cette progression.

Le segment locatif commercial, qui regroupe les revenus de location des boutiques, des bureaux et, de façon marginale, des vitrines, est aujourd'hui le plus important. Le chiffre d'affaires atteint 15,5 millions d'euros contre 14,6 millions d'euros en 2011/2012.

Le segment locatif résidentiel est composé des résidences de grand standing du Monte- Carlo Bay et du Balmoral, ainsi que de quelques logements individuels en location civile. Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 9,1 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013 contre 6 millions d'euros en 2011/2012.

9.2.2. Résultat opérationnel et amortissements

Malgré l'évolution favorable du chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel avant amortissements s'inscrit en baisse pour s'établir à 15,7 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros en 2011/2012.

Il est par ailleurs constaté une augmentation de la charge des amortissements qui s'élèvent à 49,1 millions d'euros pour 2012/2013 au lieu de 46,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit la prise en compte des amortissements du Méridien Beach Plaza pour 1,8 million d'euros et les premiers amortissements au titre de la résidence du Balmoral pour 1,5 million d'euros.

Dans ce contexte, le Résultat opérationnel du Groupe s'établit en perte de 33,4 millions d'euros contre une perte de 28,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette dégradation résulte pour partie de certaines opérations de nature exceptionnelle, dont le plan d'incitation au départ à la retraite pour 4,3 millions et la dépréciation accélérée d'actifs concernés par le programme immobilier envisagé pour 2,8 millions d'euros. Elle traduit surtout la difficulté récurrente du Groupe à transformer en résultat les progressions du chiffre d'affaires, en raison d'une structure de coûts élevés liée à son contexte social.

Enfin, il convient de souligner qu'une part importante de l'augmentation du chiffre d'affaires découle de la prise en compte de l'exploitation de l'hôtel Méridien Beach Plaza - soit 22,8 millions d'euros, et que celle-ci ne génère que 0,1 million de résultat opérationnel.

Comme indiqué précédemment, les secteurs opérationnels évoluent dans des tendances différentes en termes de résultat. Alors que le secteur jeux enregistre une baisse de 7,7 millions d'euros de son résultat opérationnel, les secteurs hôtelier et locatif sont en amélioration de, respectivement 9,8 millions d'euros et 1,2 million d'euros.

Les résultats non répartis - charges communes ou non directement imputables aux secteurs - augmentent de 8,1 millions d'euros avec les opérations de nature exceptionnelle évoquées ci-avant.

9.2.3. Résultat financier

En l'absence de cession d'actions Wynn Resorts Ltd., le résultat financier s'établit à 5,5 millions d'euros contre un profit de 45,3 millions d'euros l'exercice précédent. Pour mémoire, il avait été constaté en 2011/2012 des plus-values de cession d'actions Wynn Resorts, Ltd à hauteur de 39,8 millions d'euros.

9.2.4. Quote-part du résultat de Betclie Everest Group

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclie Everest Group, groupe de jeux en ligne dont la Société des Bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat, soit une quote-part négative de 23,4 millions d'euros contre 50,1 millions d'euros l'année précédente, Betclie Everest Group ayant obtenu une diminution significative de ses pertes au cours de l'exercice écoulé.

9.2.5. Résultat net consolidé

Le Résultat Net Consolidé - part du Groupe - ressort en perte de 51,4 millions d'euros contre une perte de 33,2 millions d'euros pour l'année sociale 2011/2012.

9.2.6. Capacité d'autofinancement et trésorerie

La capacité d'autofinancement enregistre une nouvelle diminution pour s'élever à 17 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros l'exercice précédent. Après prise en compte de l'évolution du besoin en fonds de roulement, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 21,8 millions d'euros contre 26,3 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'investissements a représenté un décaissement de 59,7 millions d'euros en 2012/2013 contre 65,7 millions d'euros précédemment. Pour assurer le financement de ce programme, et en complément des ressources d'autofinancement, l'utilisation de l'ouverture de crédit revolving est passée de 10 à 70 millions d'euros au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2013, la Trésorerie nette d'endettement financier du Groupe est négative de 38,5 millions d'euros contre un solde qui était positif de 12,3 millions d'euros à fin mars 2012.

9.2.7. Comptes de la Société Mère et dividendes

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, société mère, font apparaître, au 31 mars 2013, un chiffre d'affaires de 373,3 millions d'euros et un résultat net en perte de 30,4 millions d'euros, au lieu d'une perte limitée à 7,4 millions d'euros en 2011/2012 du fait des cessions d'actions Wynn Resorts Ltd. alors réalisées.

9.3 COMPARAISON DES RESULTATS DU GROUPE S.B.M. POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2011 ET 31 MARS 2012

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2011 et 31 mars 2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2012	31/03/2011
Produits des activités ordinaires	372 408	361 666
Achat consommés	(43 259)	(40 752)
Autres charges externes	(95 802)	(98 077)
Impôts, taxes et versements assimilés	(24 342)	(23 693)
Charges de personnel	(193 112)	(173 856)
Amortissements	(46 611)	(43 353)
Autres produits et charges opérationnels	2 353	(3 620)
Résultat opérationnel	(28 364)	(21 685)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2 641	131
Coût de l'endettement financier brut	(3 541)	(629)
Coût de l'endettement financier net	(900)	(498)
Autres produits et charges financiers	46 203	29 832
Charges d'impôts	(2)	(9)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(50 186)	(24 955)
Résultat net consolidé	(33 249)	(17 315)
Part des intérêts minoritaires	22	(13)
Résultat net consolidé – Part du Groupe	(33 227)	(17 329)
Nombre d'actions émises	18 160 490	18 160 490
Résultat et par action (en euros)	(1,83)	(0,95)
Résultat net dilué par action (en euros)	(1,83)	(0,95)
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31/03/2012	31/03/2011
Résultat net consolidé – Part du Groupe	(33 227)	(17 329)
Autres éléments du résultat global :		
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	(31 481)	17 719
- Part des sociétés mises en équivalence	15 061	(22 554)
RESULTAT GLOBAL TOTAL	(49 647)	(22 163)

9.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit en effet à 372 millions d'euros sur l'exercice 2011/2012 contre 362 millions en 2010/2011, soit une augmentation de 3 %.

Alors que les six premiers mois présentaient une progression de 10 % de l'activité, il a été enregistré au cours du second semestre une baisse de 8 % du chiffre d'affaires.

Les tableaux suivants présentent la décomposition par secteur :

(en M€)	31/03/2012	31/03/2011
Secteur Jeux	172,7	171,9
Secteur Hôtelier	181	170,7
Autres	11,5	31,5
Cessions internes	(13,4)	(12,5)
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	372,4	361,6

9.3.1.1 Chiffre d'affaire Secteur Jeux

Les tableaux suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires Jeux par activité :

(en M€)	31/03/2012	31/03/2011
Jeux de table	80,1	75,7
Appareils automatiques	92,6	96,3
TOTAL SECTEUR JEUX	172,7	172,0

Avec des recettes de 172,7 millions d'euros en 2011/2012 contre 172,0 millions d'euros l'année précédente, le secteur jeux affiche une activité équivalente à celle de l'exercice 2010/2011. Cette réalisation est la conséquence d'une évolution favorable des jeux de table, combinée à un nouveau repli du chiffre d'affaires des appareils automatiques.

Jeux de table

Le secteur des jeux de table réalise une performance légèrement supérieure à celle de l'exercice 2010/2011, en raison des efforts poursuivis en matière d'invitations, de promotion et d'animation.

A l'exception du Sun Casino, il a été relevé, au cours de l'exercice 2011/2012, une progression de la fréquentation des établissements dont les effets positifs ont été cependant nuancés par l'enregistrement d'aléas de jeu défavorables.

Le segment des *jeux européens* a connu tout au long de l'exercice 2011/2012 de fortes variations des recettes enregistrées, avec la constatation d'un aléa favorable au cours du premier semestre qui s'est inversé de façon marquée à la fin de second. La Roulette Européenne, dont les recettes ont progressé, reste avec le Punto Banco parmi les jeux les plus appréciés de la clientèle. Les nouveaux jeux exploités, dont le Poker Ultimate, présentent également une hausse de leur chiffre d'affaires.

Le segment des *jeux américains* affiche une évolution de l'activité qui varie suivant les établissements.

Les salles du Casino et du Café de Paris ont bénéficié d'un regain de fréquentation et d'enjeux significatif, ayant permis une progression des recettes de 40 % par rapport à l'exercice 2010/2011, et ce malgré des aléas moins favorables. L'établissement du Sun Casino enregistre une hausse des recettes plus limitée, soit 5 %, malgré une légère érosion du volume des enjeux suite notamment à la

moins fréquentation de quelques clients de haut niveau. En présentant une progression de 36% par rapport à l'exercice précédent, le Black Jack demeure le jeu le plus populaire du secteur. Les autres jeux américains – Craps et Roulette Américaine – présentent des variations plus mesurées de leur chiffre d'affaires, le recul des recettes de Poker No Limit en étant la conséquence.

Appareils automatiques

La situation du secteur des appareils automatiques s'est à nouveau érodée en 2011/2012.

Le chiffre d'affaires du secteur s'est en effet inscrit à 92,6 millions d'euros contre 96,3 millions d'euros en 2010/2011.

Profitant de sa position géographiquement plus favorable ainsi que de sa terrasse fumeurs, le Casino du Café de Paris parvient à afficher une progression de 1 % de ses recettes. En revanche en raison d'une baisse de fréquentation, les autres établissements – Casino, Sun Casino et Bay Casino – déplorent un recul conséquent de leur activité. La Rascasse, pour sa part, a connu un premier exercice inférieur aux prévisions, ce qui nécessite la mise en place d'un plan de relance.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires total réalisé par chaque casino au 31 mars 2011 et au 31 mars 2012 :

CHIFFRE D'AFFAIRES APPAREILS AUTOMATIQUES PAR CASINO			
<i>(en millions d'euros)</i>	31/03/2012	31/03/2011	Variation
Casino de Monte-Carlo	3,3	4,5	- 1,0
Casino Café de Paris	76,1	75,5	+ 0,6
Sun Casino	11,2	14,1	- 2,9
Bay Casino	1,8	2,3	- 0,5
Casino la Rascasse	0,3	-	+ 0,3

9.3.1.2 Chiffre d'affaires Hôtellerie

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires Hôtellerie par activité.

<i>(en M€)</i>	31/03/2012	31/03/2011
Chiffre d'affaires Hébergement	62,3	59,1
Chiffre d'affaires Restauration	94,6	88,6
Chiffre d'affaires Autres	24,0	22,9
TOTAL SECTEUR HOTELIER	181,0	170,7

Dans une conjoncture toujours marquée par de fortes turbulences, le marché de l'hôtellerie haut de gamme a bénéficié au cours de l'exercice 2011/2012 d'une amélioration de ses performances. Cette amélioration a été ressentie, tant en termes d'occupation que de prix moyens, dans les grandes agglomérations françaises et étrangères mais a également concerné la Côte d'Azur.

Tirant profit de ce contexte plus favorable et de nouvelles capacités d'exploitation, le secteur hôtelier a poursuivi le mouvement de reprise d'activité déjà amorcé lors de l'exercice 2010/2011.

Les exploitations hôtelières du Groupe S.B.M. enregistrent ainsi une augmentation de + 6% de leur chiffre d'affaires, à 181 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012 contre 170,7 millions d'euros l'année sociale précédente. Ce regain d'activité constaté tout au long de l'exercice, a profité à la majorité des établissements, et notamment à l'Hôtel Hermitage qui a bénéficié d'importants travaux de rénovation et d'extension réalisés au cours des deux années précédentes.

Hébergement

Avec un chiffre d'affaires de 62,3 millions d'euros contre 59,1 millions d'euros pour l'exercice 2010/2011, l'activité hébergement progresse de 6 %, tous les établissements du Groupe S.B.M. affichant une croissance des recettes. Au cumul des quatre hôtels – Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Beach Hôtel et Monte-Carlo Bay Hôtel & Resort – le taux d'occupation progresse pour s'établir à 56 % contre 54,4 % précédemment. Il est de même enregistré une augmentation de 2 % de la recette moyenne chambre, qui résulte principalement de l'évolution du mix de clientèle. La répartition de la clientèle entre « individuels » et « affaires » s'approche du rapport 64%/36 % contre 60%/40% pour l'exercice précédent.

La segmentation par origine géographique reste stable, la clientèle française demeurant la première nationalité présente dans nos établissements avec plus de 21 % des clients accueillis, devant les clientèles italienne, en léger recul, et russe, en progression, à 14 %. Suivent ensuite les clientèles américaine et britannique avec respectivement 11 % et 9 %.

Restauration

Le chiffre d'affaires de la restauration progresse de 7% pour atteindre 94,6 millions d'euros contre 88,6 millions d'euros l'exercice 2010/2011. L'établissement du Buddha Bar ouvert au cours de l'exercice 2010/2011 et exploité pour la première fois en année pleine, le Café de Paris toujours en forte expansion et l'activité restauration de l'Hôtel de Paris et de l'Hôtel Hermitage ont principalement contribué à cette progression.

Les autres établissements du Groupe, comme par exemple le Louis XV, le Jimmy'z ou les restaurants du complexe balnéaire du Beach, ont également participé à cette évolution favorable. En revanche, l'activité de la Salle des Etoiles s'inscrit en retrait par rapport aux réalisations de la saison estivale 2010, saison qui avait bénéficié d'une programmation artistique tout à fait exceptionnelle.

Pour l'ensemble du Groupe, le nombre de couverts servis s'établit à 895 000, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2010/2011. Le Café de Paris reste l'établissement le plus fréquenté avec 324 000 couverts servis au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, il est constaté une amélioration sensible du prix moyen sur l'ensemble des établissements, à l'exception du Salle des Etoiles pour les raisons précitées.

Divers

Les autres activités du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 5 %, à 24,0 millions d'euros pour l'année écoulée contre 22,9 millions d'euros en 2010/2011. Cette évolution favorable résulte principalement de la croissance des activités du complexe balnéaire du Beach Club qui a bénéficié de travaux mettant en valeur son cadre remarquable, et de la progression constante de l'activité des Thermes Marins de Monte-Carlo.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires par hôtel (incluant hébergement, restauration et divers).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR HOTEL (incluant hébergement, restauration et divers)		
<i>(en M€ d'euros)</i>	31/03/2012	31/03/2011
Hôtel de Paris Monte-Carlo	39,3	37,7
Hôtel Hermitage	26,9	23,0
Monte-Carlo Bay Hôtel	34,7	34,6
Monte-Carlo Beach Hôtel	15,7	14,5
TOTAL	116,6	109,8

9.3.2. Résultat opérationnel et amortissements

Malgré la hausse de 10,7 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel avant amortissements diminue de 16 % pour atteindre 18,3 millions d'euros contre 21,7 millions d'euros en 2010/2011.

Il est par ailleurs constaté une progression significative de la charge des amortissements qui s'établissent à 46,6 millions d'euros pour 2011/2012 au lieu de 43,4 millions d'euros précédemment, en raison des investissements importants réalisés au cours des deux exercices précédents.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit en perte de 28,4 millions d'euros contre une perte de 21,7 millions d'euros pour 2010/2011. Ainsi, les deux secteurs principaux – jeux et hôtellerie – enregistrent une détérioration de leur résultat opérationnel, les baisses respectives étant de 5,2 millions d'euros et 2,4 millions d'euros. Les activités locatives qui constituent une part importante du secteur « Autres activités » présentent en revanche une amélioration continue de leur rentabilité et contribuent à hauteur de 15,1 millions d'euros au résultat opérationnel du Groupe.

9.3.3. Résultat financier

Le résultat financier est positif de 45,3 millions d'euros contre un profit de 29,3 millions d'euros en 2010/2011.

Ont notamment été enregistrées au cours de l'exercice 2011/2012 les plus-values de 39,7 millions d'euros réalisées avec la cession de 500 000 actions de Wynn Resorts Ltd., l'encaissement de 3 millions d'euros de dividendes versés par cette même société et l'ajustement du complément de prix versé dans le cadre de la prise de participation dans Betcliv Everest Group.

9.3.4. Quote-part du résultat de Betcliv Everest Group

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betcliv Everest Group, groupe de jeux en ligne dont la Société des Bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte d'une quote-part de 50 % de son résultat pour la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, soit une quote-part négative de 50,2 millions d'euros.

Déjà pénalisé au niveau opérationnel par les conditions d'ouverture du marché français des jeux en ligne et notamment l'entrée en vigueur d'une taxation particulièrement lourde, le résultat de Betcliv Everest Group reste impacté par la charge liée à l'amortissement des actifs incorporels et supporte sur la période écoulée la dépréciation partielle du goodwill constaté à l'occasion de la prise de participation dans la société Everest ainsi qu'une nouvelle estimation des instruments financiers liés à cette opération.

9.3.5. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé - part du Groupe ressort en perte de 33,2 millions d'euros contre une perte de 17,3 millions d'euros pour l'année sociale 2010/2011.

9.3.6. Capacité d'autofinancement et trésorerie

La capacité d'autofinancement connaît une diminution sensible pour s'élever à 24,4 millions d'euros contre 37,3 millions d'euros l'exercice précédent. Après la prise en compte de l'évolution du besoin en fonds de roulement, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation baissent fortement de 74,3 millions d'euros en 2010/2011 à 26,3 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012. Il convient de souligner que les flux d'exploitation 2010/2011 bénéficiaient de l'évolution favorable du besoin en fonds de roulement, qui résultait de l'encaissement par anticipation du solde, soit 36,5 millions d'euros, de l'indemnité forfaitaire de prorogation du bail emphytéotique de la partie résidentielle de l'immeuble Belle Epoque.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une politique active d'investissement et les moyens financiers consacrés aux projets de rénovation et de développement du patrimoine immobilier s'établissent à 65,7 millions d'euros contre 69,9 millions d'euros pour l'exercice 2010/2011.

Après la prise en compte d'encaissements de produits de cessions d'actifs financiers pour un montant de 46,3 millions d'euros, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont représenté un décaissement de 55 millions d'euros sur l'exercice 2011/2012 contre 73,1 millions d'euros pour l'année sociale précédente.

Au 31 mars 2012, la trésorerie nette d'endettement financier du Groupe est positive de 12,3 millions d'euros contre 41,4 millions d'euros à fin mars 2011.

9.3.7. Comptes de la Société Mère et dividendes

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, société mère, font apparaître, au 31 mars 2012, un chiffre d'affaires de 354,4 millions d'euros et une perte nette de 7,4 millions d'euros, au lieu d'un profit de 8,4 millions d'euros en 2010/2011. Ces comptes intègrent une provision de 26,5 millions d'euros pour dépréciation partielle des titres et créances rattachées, détenus par la Société, dans la Srl Monte-Carlo SBM International, filiale de droit luxembourgeois, dont les résultats ont été impactés à hauteur de 18 millions d'euros par la dépréciation partielle du goodwill constaté à l'occasion de la prise de participation dans la société Everest.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'investisseur est également invité à se reporter aux notes 11 et 12 des annexes aux comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014.

10.1. FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE S.B.M. POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2012, 2013 et 2014

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014.

	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe	17 252	-50 720	-33 227
Part des intérêts minoritaires	57	54	-22
Amortissements	51 964	49 084	46 611
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 847	23 425	50 186
Quote part de subvention virée au cpte de résultat	-837	-981	-988
Variation des provisions	1 572	-2 913	-2 147
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	366	-910	2 426
Autres charges et produits calculés	1 800	11	-18
Plus et moins values de cession	-31 765	-78	-38 380
Capacité d'autofinancement	44 257	16 972	24 440
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	1 357	1 007	-1 570
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	45 614	17 979	22 870
Impôt versé			
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	22 009	3 848	3 466
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	67 623	21 827	26 336
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	-79 628	-90 697	-65 726
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	38 276	4 602	46 307
Incidences des variations de périmètre	0	-368	0
Variation des prêts et avances consentis	-1 878	13 690	-35 566
Subventions d'investissement reçues			
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-43 230	-72 773	-54 985
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	-182	-182	-429
Apports des minoritaires et variations de périmètre	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	-30 638	60 286	10 141
Intérêts financiers nets reçus (versés)	-1 357	-1 007	1 570
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-32 177	59 097	11 281
VARIATION DE TRESORERIE	-7 784	8 151	-17 368
Trésorerie à l'ouverture	32 517	24 366	41 744
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	0	0	-11
Trésorerie à la clôture	24 733	32 517	24 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	24 733	32 517	24 366
Banques - Passif	0	0	0

Les données 2012/2013 et 2013/2014 sont présentées après application du changement de méthode relatif à IAS 19 révisé (cf note 2.4 des notes annexes aux comptes consolidés 2013/2014). L'année 2011/2012 n'a pas été retraitée.

10.1.1. Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe S.B.M.

Le tableau ci-dessous présente la trésorerie nette des activités opérationnelles du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014.

	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe	17 252	-50 720	-33 227
Part des intérêts minoritaires	57	54	-22
Amortissements	51 964	49 084	46 611
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 847	23 425	50 186
Quote part de subvention virée au cpte de résultat	-837	-981	-988
Variation des provisions	1 572	-2 913	-2 147
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	366	-910	2 426
Autres charges et produits calculés	1 800	11	-18
Plus et moins values de cession	-31 765	-78	-38 380
Capacité d'autofinancement	44 257	16 972	24 440
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	1 357	1 007	-1 570
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	45 614	17 979	22 870
Impôt versé			
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	22 009	3 848	3 466
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	67 623	21 827	26 336
Capacité d'autofinancement /chiffre d'affaires	9%	4%	7%

Les données 2012/2013 et 2013/2014 sont présentées après application du changement de méthode relatif à IAS 19 révisé (cf note 2.4 des notes annexes aux comptes consolidés 2013/2014). L'année 2011/2012 n'a pas été retraitée.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité du Groupe S.B.M. se sont élevés à 67 623 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 contre 21 827 milliers d'euros au 31 mars 2013 et 26 336 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les principaux éléments ayant contribué aux flux nets de trésorerie opérationnels sont les suivants, étant précisé les éléments constitutifs du résultat net consolidé (résultat opérationnel, amortissements, quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, plus-values de cession, etc.) sont commentés au paragraphe 9.1.3 du document :

Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt évolue favorablement sur l'exercice 2013/2014 sous l'effet du résultat brut d'exploitation et notamment des activités jeux.

Variation du besoin en fonds de roulement

- Entre le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013

L'évolution du B.F.R. s'explique en grande partie par la variation de périmètre, le Groupe ayant repris la location-gérance du Méridien Beach Plaza en cours d'exercice 2012/2013.

- Entre le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

La baisse du B.F.R. s'explique par l'augmentation des dettes du Groupe, celles-ci étant notamment composées au 31 mars 2014 des instruments de dérivés sur titres à hauteur de 21 582 milliers d'euros.

10.1.2. Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe S.B.M.

Le tableau ci-dessous présente la trésorerie nette des activités d'investissement du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014 (voir paragraphe 5.2. « Investissements »).

	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	-79 628	-90 697	-65 726
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	38 276	4 602	46 307
Incidences des variations de périmètre	0	-368	0
Variation des prêts et avances consentis	-1 878	13 690	-35 566
Subventions d'investissement reçues			
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-43 230	-72 773	-54 985

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement du Groupe se sont élevés à - 43 230 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014 contre - 72 773 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013 et - 54 985 milliers d'euros au titre de l'exercice 2011/2012.

Les principaux éléments ayant contribué aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont les suivants :

- Les investissements d'acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières ;
- Les encaissements liés aux cessions d'immobilisations, essentiellement cession d'actions Wynn Resorts, Ltd ;

La variation des prêts et avances consentis, principalement constituée par la variation des avances à Betclic Everest Group.

Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières

Se reporter au paragraphe 5.2.1.

Investissements sur actifs existants et rénovation

Se reporter au paragraphe 5.2.1.

10.1.3. Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe S.B.M.

	Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	-182	-182	-429
Apports des minoritaires et variations de périmètre	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	-30 638	60 286	10 141
Intérêts financiers nets reçus (versés)	-1 357	-1 007	1 570
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-32 177	59 097	11 281

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement du Groupe S.B.M. se sont élevés à - 32 177 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014 contre + 59 097 milliers d'euros en 2012/2013 et 11 281 milliers d'euros en 2011/2012.

Les principaux éléments ayant contribué aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements sont les suivants :

Variation des financements stables (dont utilisations de l'ouverture de crédit)

Profitant de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle et de la cession d'actions Wynn Resorts Ltd., le Groupe S.B.M. a réduit de 30 000 milliers d'euros son utilisation de l'ouverture de crédit.

Au contraire, le Groupe avait dû recourir en 2012/2013 à une augmentation de 60 000 milliers d'euros de son utilisation de l'ouverture de crédit.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt s'élève à 1 357 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 par rapport à 1 007 milliers d'euros au 31 mars 2013 et - 1 570 milliers d'euros au 31 mars 2012.

10.1.4. Instruments de couverture

Voir note 24 des notes annexes aux comptes consolidés des exercices clos au 31 mars 2012, 2013 et 2014.

10.1.5. Saisonnalité constatée relative aux liquidités

Le Groupe S.B.M. observe des effets de saisonnalité dans l'évolution des liquidités qui peut différer selon la nature de ses activités :

- Le Groupe doit assurer en avril le paiement du solde de la redevance sur les jeux due au titre de l'exercice précédent, ainsi que le paiement de certains éléments différés de rémunération ;
- Les ressources de trésorerie augmentent dès le mois de mai avec le Grand Prix de F1 et progressivement au cours de la saison estivale, avec le niveau toujours plus élevé de l'activité et le ralentissement des investissements afin de ne pas perturber la clientèle ;
- Les besoins de trésorerie augmentent au cours du deuxième semestre avec le ralentissement de l'activité et la conduite des projets d'investissement.

10.2. SOURCES DE FINANCEMENT

L'endettement net du Groupe S.B.M. au titre des exercices clos au 31 mars 2012, 2013 et 2014 se présente comme suit :

en milliers €	11/12	12/13	13/14
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 648	70 685	40 181
Dettes financières liées aux contrats de location financement	429	299	165
S/total Endettement financier à la clôture de l'exercice	12 077	70 984	40 346
Trésorerie à la clôture de l'exercice	24 366	32 517	24 733
ENDETTEMENT FINANCIER NET A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	(12 289)	38 467	15 613

Convention d'ouverture de crédit revolving

Aux termes d'une convention d'ouverture de crédit revolving utilisable sous forme de tirage en date du 1^{er} décembre 2004, laquelle a fait l'objet de deux avenants en date des 10 avril 2013 et 27 mars 2014 (la « *Convention* »), entre la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, en qualité d'emprunteur, et la Société Générale, Unicredito Italiano, H.S.B.C. Private Bank, Banque J. Safra Sarasin, BNP Paribas, et Lyonnaise de Banque en qualité de prêteurs, la Société Générale en qualité d'agent et la Société Générale, Unicredito Italiano en qualité de chefs de file, les banques prêteuses ont consenti un crédit d'un montant total en principal de 160 millions d'euros.

Au terme de l'avenant n° 2 en date du 27 mars 2014, il a été précisé que le montant du crédit est automatiquement et irrévocablement réduit à concurrence du montant de la réduction applicable à la date de réduction ci-dessous.

Date de Réduction	Montant de Réduction (en €)	Montant du crédit après Réduction (en €)
31 mars 2011	20.000.000	140.000.000
31 mars 2012	20.000.000	120.000.000
31 mars 2013	40.000.000	80.000.000
17 avril 2013	(40.000.000)	120.000.000
31 mars 2014	4.000.000	116.000.000
31 mars 2015	116.000.000	0

Le montant en principal de chaque Tirage sera producteur d'intérêts au taux annuel égal à la somme de (a) (i) l'EURIBOR de la période d'intérêts considérée ou (ii) l'EURIBOR applicable pour une période d'intérêts de un (1) mois dans le cas où la période d'intérêts sélectionnée serait inférieure à un (1) mois et (b) une marge, exprimée en taux annuel.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 5 ans à partir d'avril 2011. Ce dispositif est décrit au deuxième paragraphe de la note n° 24 Instruments financiers des notes annexes aux comptes consolidés.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 31 mars 2014 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	116 000	40 000	76 000
Découverts confirmés	5 000		5 000
TOTAL	121 000	40 000	81 000
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	121 000	40 000	81 000
Échéances de un à cinq ans			
Échéances à plus de cinq ans			

10.3. ENGAGEMENTS DONNES HORS BILAN ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Se reporter à la note 28 des notes annexes aux comptes consolidés des exercices clos au 31 mars 2012, note 29 des notes annexes aux comptes consolidés des exercices clos au 31 mars 2013 et 2014.

10.4. AUTRES INFORMATIONS

Nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
Dettes fournisseurs	15 770	15 663
Factures non parvenues	13 772	10 040
TOTAL	29 542	25 703

10.5. INFORMATIONS CONCERNANT TOUTES RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE SUR LES OPERATIONS

N/A

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES (Marques)

En raison de la nature de ses activités, la Société ne mène pas d'activité de recherche et de développement.

Les principales marques détenues par la S.B.M. sont notamment « Monte-Carlo », « Casino de Monte-Carlo », « Jimmy'z », etc.

Depuis sa création, la Société a développé des marques prestigieuses dans l'industrie hôtelière du luxe et l'univers du jeu. Elles sont le symbole de l'identité et de l'histoire du Groupe S.B.M., mais aussi de la réputation et de l'image d'excellence de ses établissements et certaines d'entre elles constituent, aujourd'hui, par leur notoriété, un actif considérable.

Etant fermement résolu à préserver son image, le Groupe S.B.M. a renforcé l'organisation dédiée à leur protection. Un dispositif de surveillance permanent a été instauré et, chaque fois que nécessaire, les actions requises sont engagées auprès des organismes internationaux arbitraux concernés et des instances judiciaires compétentes. Menée sans relâche depuis plusieurs années, cette politique de protection obtient les succès attendus. Conscient de leur puissance de communication et de leur importance stratégique, le Groupe S.B.M. entend poursuivre les actions mises en œuvre et faire de ses marques un des atouts déterminants de la réussite de son futur essor dans un marché de plus en plus mondialisé.

Compte tenu du grand nombre de pays dans lesquels les produits sont commercialisés, ainsi que de la multiplicité des éventuels droits antérieurs dans chacun de ces pays, il ne peut être exclu que des tiers revendiquent des droits antérieurs sur certaines marques. Il s'agit là d'un risque potentiel qu'il faut citer pour être exhaustif mais dont la probabilité d'occurrence est faible compte tenu du soin qui est apporté aux recherches préalables de droits.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES – PERSPECTIVES D'ACTIVITE

Les perspectives d'avenir telles que présentées ci-après ne constituent pas des données prévisionnelles mais de simples objectifs résultant des orientations stratégiques pour le Groupe S.B.M.

Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement juridique, économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. En outre, la survenance de certains risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La réalisation des objectifs suppose également le succès de la stratégie présentée au paragraphe 6.2.2. « Stratégie du Groupe ».

Le Groupe S.B.M. ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur ces perspectives et ne s'engage pas à publier d'éventuels rectificatifs ou mises à jour, excepté en application de dispositions légales ou réglementaires.

La Société occupe une position d'acteur majeur dans le tourisme de luxe, en raison notamment de la localisation exceptionnelle de ses actifs et de la multiplicité des offres commerciales qu'elle développe dans l'ensemble de son Resort.

Atout de luxe pour la Principauté de Monaco, la Société dispose de moyens significatifs qui lui ont permis de faire face à la concurrence de proximité et mondiale, tant dans le secteur casinos que dans le secteur hôtelier. La Société bénéficie d'une bonne visibilité de son activité jeux grâce au privilège des jeux en Principauté de Monaco dont elle bénéficie depuis 1863, et à sa situation unique. La réputation de la Société, ses relations avec l'Autorité concédante et son engagement à remplir ses obligations contractuelles au titre du Cahier des charges lui permettent de préserver non seulement ses intérêts mais de concourir aussi à ceux de la Principauté.

L'activité observée depuis le 1^{er} avril 2014 s'inscrit dans une tendance assez proche de celle observée l'an passé. Cependant, les activités du Groupe S.B.M., dépendantes du contexte économique et financier et le caractère aléatoire et saisonnier de l'activité ne permettant pas de faire de prévisions pour l'ensemble de l'exercice. En outre, l'activité est sensible au contexte politique qui peut affecter certains marchés, comme par exemple le marché russe depuis quelques mois.

Néanmoins, le Groupe souhaite maintenir une politique soutenue d'investissements qui lui permet de conforter ses parts de marché grâce à la qualité de ses établissements.

En outre, comme indiqué au paragraphe 5.2. (« Investissements »), le Groupe S.B.M. initie deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs : la rénovation de l'Hôtel de Paris et la transformation du site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver. Ces projets, dont l'investissement total est aujourd'hui estimé entre 650 M€ et 690 M€, devraient permettre à la Société de générer à un horizon d'environ 5 ans un excédent brut d'exploitation additionnel annuel proche de 50 M€. La réalisation de ces projets, fortement créateurs de valeur, permettra à la S.B.M. de prendre une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant.

14. ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

14.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Jean-Luc Biamonti

Administrateurs

Jean-Louis Masurel
(Administrateur d'Etat)
Michel Rey
Alexandre Keusseoglou
(Administrateur d'Etat)
Thierry Lacoste
(Administrateur d'Etat)
Pierre Svara
Michel Dotta
Willy Jean de Bruyn
(Administrateur d'Etat)
William Timmins
Pierre Letzelter
(Administrateur d'Etat)

Prénoms – Noms	Année de première nomination	Année d'échéance de mandat ou de démission	Mandat et fonction exercés dans la société et ses filiales	Adresse professionnelle
Jean-Luc Biamonti	1985 1995 2013 2013 2012	1995 2014 2016 2014 2018	Administrateur d'Etat Administrateur nommé par l'AG - Président du Conseil d'Administration S.B.M. Président –Délégué S.B.M. Administrateur de la SFE Représentant de la S.B.M. - Administrateur de la SHL	Place du Casino MC 98000 - Monaco

Jean-Louis Masurel	1994	2013	Administrateur nommé par l'AG	Place du Casino MC 98000 - Monaco
	2013	2014	Administrateur d'Etat	
	1997	2014	Rapporteur de la CFA (**)	
	2002	2011	Président et Administrateur de la Sogetel	
	2011	2016	Représentant de la S.B.M., Président-Délégué de la Sogetel Président-Délégué de la S.F.E. Administrateur-Délégué de la S.H.L.	
	2012	2014	Gérant de la S.C.I de l'Hermitage	
	2012	2018	Représentant Sogetel au sein de la SARL Café Grand-Prix	
Michel Rey	1999	2005	Administrateur d'Etat S.B.M.	Place du Casino MC 98000 - Monaco
	2005	2019	Administrateur nommé par l'AG Rapporteur de la CNR (*)	
	2001	2016	Administrateur de la Sogetel	
Alexandre Keusseoglou	2001	2014	Administrateur d'Etat S.B.M. Membre de la CFA (**)	Place du Casino MC 98000 - Monaco
	2002	2016	Administrateur de la Sogetel	
	2012	2018	Administrateur de la SHL	
Thierry Lacoste	2006	2017	Administrateur d'Etat S.B.M. Membre de la CFA (**)	Place du Casino MC 98000 - Monaco
	2006	2014	Administrateur de la S.F.E.	
	2008	2014	Administrateur de la S.T.M.	
Pierre Svara	2009	2015	Administrateur nommé par l'AG	Place du Casino MC 98000 - Monaco
	2013		Membre de la CNR(*)	
	2010		Administrateur de la S.F.E.	
Michel Dotta	2010	2015	Administrateur nommé par l'AG	Place du Casino MC 98000 - Monaco
	2013	2014	Représentant de la S.B.M. Président-Délégué de la S.T.M.	
Willy Jean de Bruyn	2011	2017	Administrateur d'Etat	Place du Casino MC 98000 - Monaco
	2013		Membre de la CNR (*)	
William Timmins	2011	2017	Administrateur nommé par l'AG Membre de la CFA (**)	Place du Casino MC 98000 - Monaco
Pierre Letzelter	2011	2017	Administrateur d'Etat Membre de la CNR (*)	Place du Casino MC 98000 - Monaco

(*) CNR : Commission d'Administrateur Nominations et Rémunérations. Cette Commission est compétente en matière de sélection des candidats aux postes d'administrateurs, de Président, de Délégué et de Directeur Général, et en matière de rémunération de ces derniers. Il n'y a pas de règlement intérieur relatif à cette Commission. Compte tenu des nominations qui sont intervenues au cours de la

séance du Conseil d'Administration en date des 16 et 17 mai 2013, cette Commission ne s'est réunie qu'une seule fois à ce jour.

(**) CFA : Commission d'Administrateurs Finances et Audit. Cette Commission est compétente en matière d'information financière, de systèmes de contrôle interne et gestion des risques, de comptes et méthodes comptables. Il n'y a pas de règlement intérieur relatif à cette Commission qui se réunit tous les deux mois, juste avant la séance de chaque Conseil d'Administration

Biographie des administrateurs

Monsieur Jean-Luc Biamonti, diplômé de Columbia University, Graduate School of Business, MBA (Beta Gamma Sigma), et Essec (Paris). Il a effectué une carrière internationale dans la banque d'affaires et, notamment, plus de 15 ans chez Goldman Sachs dont il a été l'un des associés-gérants. Il a été nommé, au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M., en qualité d'Administrateur d'Etat le 19 septembre 1985, puis en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée et Président depuis le 22 septembre 1995. Il est Président-Délégué du Groupe S.B.M. depuis le 10 janvier 2013. Il exerce également divers mandats et fonctions au sein de filiales du Groupe SBM et tels que détaillés dans le tableau ci-avant.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour, sont Administrateur de la Foncière des Régions, Président du Comité d'Administration de la S.A.S. Betclie Everest Group.

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Administrateur de la Société Foncière des Régions ;
- Membre du Comité d'Administration de Betclie Everest Group

Monsieur Jean-Louis Masurel, diplômé des Hautes Etudes Commerciales (H.E.C.) à Paris en 1962, il a obtenu en 1964 un Master of Business Administration (M.B.A.) du Harvard Business School. Il débute sa carrière à JP Morgan (ex Morgan Guaranty Trust) où il occupe les postes de Senior Vice President et Membre de la Direction Générale de 1964 à 1980, puis de 1980 à 1983, il est nommé Directeur Général Adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas (Paribas). Il occupera ensuite de 1983 à 1989, le poste d'Administrateur Directeur Général de Moët Hennessy, puis de Moët Hennessy-Louis Vuitton (LVMH), et de 1990 à 1993, celui de Président Directeur Général de Hédiard S.A., Enfin, il a été Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (P.S.A.) de 1987 à 2011.

Par ailleurs, il a occupé, au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M., le poste d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 25 novembre 1994 au 20 septembre 2013, puis a été nommé en qualité d'Administrateur d'Etat le 7 octobre 2013. Il a en outre occupé le poste d'Administrateur-Délégué de la SBM de novembre 2011 à janvier 2013 et exerce également divers mandats et fonctions au sein de filiales et Commission du Groupe SBM tels que détaillés dans le tableau ci-avant.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont Administrateur de la Banque J. Safra Sarasin Monaco S.A. (ex Banque J. Safra) et Président du Comité d'Audit, Membre du Conseil des Gouverneurs de l'Hôpital Américain de Paris (A.H.P.), et Administrateur de Cotrafi et Gondrand S.A.

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Administrateur de Société Française de Transport Gondrand Frères ;
- Administrateur de la société Cotrafi ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société 21 Centrale Partners ;
- Président d'Arcos Investissement ;
- Administrateur de la banque J. Safra Sarasin Monaco S.A.

Monsieur Michel Rey, diplômé de l'Ecole Commerciale Supérieure Cantonale de Zurich (Suisse), de l'Ecole Hôtelière de la SSH, Lausanne, et de la SSH entrepreneurs Hôtelières, il devient Directeur Général de l'Hôtel Baur au Lac, Zurich, de 1982 à janvier 2013. Il occupe simultanément les postes de Vice President Europe of Preferred Hotels & Resorts Worldwide de 1990 à 1992, ainsi que ceux de Membre des Conseils d'Administration de l'Association des Hôtelières de Zurich et des Swiss Leading Hotels de 1988 à 2000, et Membre du Comité Exécutif de Zurich Tourism de 1990 à 2006.

Par ailleurs, il a été nommé, au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M., en qualité d'Administrateur d'Etat en 1999 puis a ensuite été désigné par l'Assemblée Générale en 2005. Il exerce également divers mandats et fonctions au sein d'une filiale et d'une Commission du Groupe SBM et tels que détaillés dans le tableau ci-avant.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont Membre du Conseil d'Administration de l'Hôtel Baur au Lac Zurich (depuis avril 2013), Président de la Fondation pour la Formation Hôtelière (Trust of Savoy de Londres, Membre du Conseil d'Administration ASA (depuis mars 2013) et Président du Conseil d'Administration de l'Hôtel Metropol Moscou (depuis juillet 2013).

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Administrateur de Société Anonyme de droit suisse H. KRACHT'S ERBEN AG ;
- Administrateur de Société Anonyme de droit suisse ASA, ANDERMATT.

Monsieur Alexandre Keusseoglou, diplômé en 1977 de Maturité Suisse C délivrée par l'Institut Le Rosey (Rolle VD) et en 1981 d'un Bachelor of Arts – Major Economics au Williams College Massachussets (USA). Il a été Vice-Président, de 1982 à 1995, et Président, de 1995 à 1996, de Sun Line Cruises (société de bateaux de croisières). Depuis 1996, il occupe les fonctions d'Executive Vice-President de Royal Olympic Cruises (fusion de Sun Line Epirotiki). Co-Président du Conseil d'Administration au Royal Olympic Cruises, de 1998 à 1999, il a eu notamment la responsabilité de l'introduction de cette société au NASDAQ en 1998.

Il a été nommé, en 2001, en qualité d'Administrateur d'Etat au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M. et exerce également divers mandats et fonctions au sein de filiales et Commission du Groupe S.B.M. et tels que détaillés dans le tableau ci-avant.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont Président du Conseil d'Administration de 2PM Monaco SAM (depuis 2006), société de gestion pour une clientèle privée basée à Monaco, Président-Délégué de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (depuis 2003) qui gère les deux ports de Monaco, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué de EIM (MONACO) SAM société de conseil de gestion financière dans le domaine des portefeuilles alternatifs.

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Administrateur de Société E.I.M. S.A.
- Président du Conseil d'Administration 2PM Monaco SAM ;
- Président-Délégué de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco ;
- Président du Conseil d'Administration EIM (Monaco) SAM.

Maître Thierry Lacoste, diplômé en 1983 d'un DEA obtenu à Paris avec une orientation de droit des affaires et d'un LLM à l'Université George Washington de DC aux Etats-Unis. Collaborateur du Cabinet Archibald (droit des affaires) et au sein du Cabinet Simmons and Simmons (fusions-acquisitions). Inscrit au Barreau de Paris en 1992, il fonde, l'année suivante, son propre cabinet d'avocats Lacoste et Associés et devient Membre du Barreau de Paris.

Il a été nommé, en 2006, en qualité d'Administrateur d'Etat au sein du Conseil d'Administration de la SBM et exerce également divers mandats et fonctions au sein de filiales et Commission du Groupe SBM et tels que détaillés dans le tableau ci-avant.

Monsieur Pierre Svara, diplômé d'un DEA (droit des affaires) obtenu à Paris 1 La Sorbonne, il débute sa carrière au Cabinet d'assurance « Faujère et Jutheau » à Paris puis en Principauté de Monaco. Il est nommé ensuite, à New York, en qualité de gestionnaire de patrimoine à Euro Partners puis à Chase Manhattan (Private Banking International), et ce, durant sept années. Deux années professionnelles se sont ensuite écoulées à Chase Luxembourg, puis en Principauté de Monaco où il crée, en 1990, sa propre agence de gestion et de conseil.

Il est nommé, au sein du Conseil d'Administration de la SBM, en qualité d'Administrateur en 2009 et exerce également divers mandats et fonctions au sein de filiale et Commission du Groupe SBM et tels que détaillés ci-avant.

Monsieur Michel Dotta, Diplômé d’HEC Lausanne, a commencé sa carrière à l’Olympic Maritime – Groupe Onassis puis dans la société Radio Monte-Carlo. En 1975, il rejoint l’entreprise familiale, l’agence immobilière Bremond, dont il devient Président en 1980. Il développe l’entreprise et la transforme en 2002 en la SA Dotta Immobilier qui emploie aujourd’hui 22 collaborateurs avec lesquels il administre 700 biens et plus de 50 Copropriétés de luxe. Il est Président de la Chambre Immobilière Monégasque depuis 1999, et Président de la Commissions Urbanisme et Prospective du Conseil Economique et Sociale depuis 2000. Il devient Président de la Chambre de Développement Economique de Monaco en 2009 et Président de la Commission Immobilier du Conseil Stratégique pour l’Attractivité en 2011, date de sa création par le Gouvernement Princier.

Par ailleurs, il a été nommé, au sein du Conseil d’Administration de la S.B.M., en qualité d’Administrateur en 2010. Il exerce également des fonctions au sein d’une filiale du Groupe SBM et telles que détaillées dans le tableau ci-avant.

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Membre du Conseil d’Administration de Eurofin Asia Group (Singapour) ;
- Président-Délégué d’Immobilier Monaco Invest (Monaco).

Monsieur Willy Jean de Bruyn, diplômé en Sciences Economiques et Financières en Belgique à ULB, et en Aéronautique en France et aux USA en tant que pilote de ligne avion et pilote privé hélicoptère. Il a occupé ensuite les postes de Directeur Commercial à Sheraton Hotels Europe, Vice-Président de Loews Europe, Directeur Général de la Société Immobilière des Spélugues à Monaco, Directeur Général de la Société Hôtelière et Foncière Monégasque, Président de Bedford SA (Beaulieu sur mer), Administrateur de la SAM Eurusa – Monaco, Président de RRI Maroc, Consul Honoraire du Royaume du Maroc en Principauté de Monaco, Administrateur de l’AS Monaco FC et Administrateur de l’Automobile Club de Monaco.

Il est nommé, au sein du Conseil d’Administration de la SBM, en qualité d’Administrateur d’Etat en 2011 et exerce également des fonctions au sein d’une Commission du Groupe SBM et telles que détaillées dans le tableau ci-avant.

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Président de la Société Anonyme Monégasque Eurusa ;
- Administrateur de la Société Ludi S.F.M.
- Président Directeur Général de R.R.I. Maroc.

Monsieur William Timmins, a acquis plus de quarante ans d’expérience dans les domaines stratégiques et budgétaires tant en termes de management que de négociations contractuelles. Il a participé au développement de nombreux projets de casinos, hôtels et restaurants et a notamment occupé, de 1992 à 1996, le poste de Directeur Général au S.P.I.C. Group (à Nice, France), puis de 1996 à 1999 celui de Directeur des Opérations Internationales au London Clubs International (Londres – Royaume-Uni) et Président et Chief Executive Officer de Aladdin Gaming LLC à Las Vegas. Il a par ailleurs exercé, de 2004 à 2008, la fonction de Chief Executive Officer au London Clubs International (Royaume-Uni) où il était responsable de la surveillance, du développement et de la direction de seize casinos basés au Royaume-Uni, en Egypte, en Afrique du Sud et au Liban.

Il est nommé, en 2011, en qualité d’Administrateur au sein du Conseil d’Administration de la SBM, et exerce notamment des fonctions au sein d’une Commission du Groupe SBM.

Ses autres mandats et fonctions exercés ont été, entre autres, President and Chief Executive Officer de Lochinvar Consulting LLC à Las Vegas, Directeur Général du Casino Ruhl (Nice, France), General Manager du Grand Casino De La Mamounia à Marrakech au Maroc, mais également ancien administrateur des Casinos de France et de l’Association des Casinos anglais.

Monsieur Pierre Letzelter, a commencé sa carrière chez l’Oréal où il a dirigé plusieurs filiales internationales. En 1981, il entre chez Yves Rocher dont il devient Directeur Général en 1992. Il rejoint le groupe LVMH en 1994 où il est nommé PDG de Moët et Chandon. Président de Môt Hennessy en 1996, il assume ensuite, au sein du groupe LVMH, les fonctions de Président du groupe d’Activités Distribution

Sélective de 1999 à 2002 et de Président du Groupe Sephora de 2001 à 2005. Il a été de novembre 2007 à avril 2013, Président du Conseil d'Administration de Groupe Go Sport.

Il occupe le poste d'Administrateur d'Etat au sein du Conseil d'Administration de la SBM depuis 2011 et exerce également des fonctions au sein d'une Commission du Groupe SBM et telles que détaillées dans le tableau ci-avant.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont Administrateur de la Société Sephora SA, Président du Conseil de Surveillance de Rocher Participation et Gérant des Sociétés PGL, Conseil SARL et Nour SARL.

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Administrateur de la Société Piazza Sempione ;
- Président du Conseil d'Administration Go Sport ;
- Président du Conseil d'Administration de la société La Brosse Dupont.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de liens familiaux entre n'importe lesquelles de ces personnes et aucun des membres du conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années (i) subi de condamnation pour fraude, d'incrimination, ou de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, (ii) été associé en qualité de dirigeant à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation, (iii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.1.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION GENERALE

Président-Délégué

Jean-Luc Biamonti

Directeur Général Adjoint Finances

Yves de Toytot

Secrétaire Général – Directeur des Ressources Humaines

Agnès Puons

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président-Délégué par une décision du 11 janvier 2013.

Yves de Toytot, diplômé de SKEMA Business School (Nice Sophia-Antipolis), a débuté son parcours professionnel en 1983 au siège du groupe pharmaceutique Sanofi dans des fonctions d'auditeur interne et de Chargé de consolidation. Il rejoint le groupe Danone en 1987, pour y exercer dans différentes filiales (Evian, Générale Traiteur, Maternelle, Evian Resort) des fonctions d'encadrement d'équipes comptables, de contrôle de gestion puis de direction financière. En 1997, il rejoint la Société des Bains de Mer en qualité de directeur financier et a été nommé directeur général adjoint finances en novembre 2011.

Adresse Professionnelle : Place du Casino – MC98000 – Principauté de Monaco

Mandat exercés au cours de ces cinq dernières années :

- Administrateur de Société des Bains USA Inc.
- Administrateur de Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd.
- Membre du Comité d'Administration de Betcliv Everest Group

Agnès Puons

Adresse Professionnelle : Place du Casino – MC98000 – Principauté de Monaco

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de liens familiaux entre n'importe lesquelles de ces personnes et aucun des membres de la Direction Générale d'administration n'a, au cours des cinq dernières années (i) subi de condamnation pour fraude, d'incrimination, ou de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, (ii) été associé en qualité de dirigeant à une faillite,

une mise sous séquestre ou une liquidation, (iii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société, de l'une quelconque des personnes visées aux paragraphes 14.1.1 et 14.1.2, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées aux paragraphes 14.1.1 et 14.1.2 serait nommée au conseil d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale de ces derniers.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune restriction acceptée par les personnes citées aux points 14.1.1 et 14.1.2 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de l'émetteur.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. MONTANT DE LA REMUNERATION VERSEE ET DES AVANTAGES EN NATURE OCTROYES

15.1.1. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LA DIRECTION DURANT L'EXERCICE

En référence aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 1 à 3 du code de commerce français, le tableau ci-dessous, indique, par mandataire, le montant des rémunérations, des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux, y compris, le cas échéant, sous forme d'attributions de titres de capital ou donnant accès au capital ou de titres de créances ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L 228-13 et L 228-93 du code de commerce. Ils indiquent également, le cas échéant, les engagements de toute nature pris par la Société à leur bénéfice, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leur fonction ou postérieurement à celle-ci.

Cette information porte sur les rémunérations et avantages versés tant par la Société elle-même que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L 233-16 du code de commerce, ou par la société qui contrôle au sens du même article la société dans laquelle le mandat est exercé. Il s'agit des montants bruts avant impôt sur le revenu.

Le Conseil d'administration détermine la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean-Luc Biamonti – Président-Délégué	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	112 167 €	441 750 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	112 167 €	441 750 €

Jean-Louis Masurel – Administrateur-Délégué*	Exercice clos le 31 mars 2013 **	Exercice clos le 31 mars 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	331 269 €	141 975
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	331 269 €	141 975

* M. Jean-Louis Masurel a été Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer jusqu'au 10 janvier 2013. Il est Président du Conseil d'Administration de la Sogetel depuis 2002.

** montants pour l'exercice 2012/2013 complet.

Les rémunérations annuelles brutes globales avant impôts de MM. Jean-Luc Biamonti et Jean-Louis Masurel versées par la Société et toutes sociétés du Groupe S.B.M., au titre de leur mandat social, y compris les

avantages en nature, s'élève, au cours des exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014, aux montants indiqués dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean-Luc Biamonti <i>En euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2013		Exercice clos le 31 mars 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	112 167	112 167	441 750	441 750
<i>Dont jetons de présence</i>	16 500	16 500	21 750	21 750
Rémunération variable				
Avantages en nature				
TOTAL	112 167	112 167	441 750	441 750

Jean-Louis Masurel <i>En euros</i>	Exercice clos le 31 mars 2013		Exercice clos le 31 mars 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	331 269	331 269	141 975	141 975
<i>Dont jetons de présence</i>	26 250	26 250	27 000	27 000
Rémunération variable				
Avantages en nature				
TOTAL	331 269	331 269	141 975	141 975

Le tableau 3 ci-dessous récapitule les jetons de présence (en l'absence de versement de toute autre rémunération exceptionnelle) perçus par les mandataires sociaux non dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ainsi que les montants des jetons de présence dus au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 versés en 2013 et 2014 :

Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations exceptionnelles perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

	<u>Montants versés en 2013 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013</u>	<u>Montants versés en 2014 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014</u>
Michel Rey	19 500	22 500
Alexandre Keusseoglou	21 750	21 750
Thierry Lacoste	21 750	24 000
Pierre Svara	21 000	22 500
Michel Dotta	16 500	21 000
Willy Jean de Bruyn	16 500	16 500
William Timmins	15 000	15 000
Pierre Letzelter	15 000	13 500
TOTAL	147 000	156 750

Critères de versement

Il est alloué à chaque administrateur un jeton de présence dont le montant est fixé par le Conseil, chaque année, lors de sa dernière réunion avant la clôture de l'année sociale.

Il en est de même pour les filiales.

Tantièmes

L'article 18 des statuts prévoit que le Conseil a droit à une part de trois pour cent sur les bénéfices, après prélèvement des frais généraux et du coupon d'intérêt.

15.1.2. OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat n'a été consentie par les mandataires sociaux.

Il n'existe pas de plan de stocks options en vigueur au bénéfice des salariés du Groupe S.B.M. De tels plans de stocks options ne sont pas prévus par la loi monégasque.

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option de souscription ou d'achat n'a été levée par les mandataires sociaux.

15.1.4. ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'attribution gratuite d'actions.

15.1.5. RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Tableau 11 – Retraites et autres avantages dus à Jean-Luc Biamonti

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jean-Luc Biamonti Président-Délégué		X		X		X		X
Jean-Louis Masurel Administrateur-Délégué	X			X		X		X

15.1.6. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Se reporter à la section 19 « Opérations avec les apparentés » du présent document.

Conventions conclues depuis la clôture de l'exercice avec une société appartenant au dirigeant ou à sa famille : Néant.

15.1.7. PRETS ET GARANTIES

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration ou de direction.

15.2. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Se reporter à la section 15.1.1 « Rémunérations des mandataires sociaux et de la direction durant l'exercice » du présent document.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DATE D'EXPIRATION DU MANDAT ACTUEL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Se reporter à la section 14.1.1 « Composition du Conseil d'administration » du présent document.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Relations avec l'Etat monégasque

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder par l'Etat monégasque le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 33 585 milliers d'euros pour l'exercice 2013/2014. Conformément au Cahier des Charges le taux de redevance a été porté de 13 à 15% à compter du 1^{er} avril 2012 ;
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 6 633 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 1 095 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, a succédé à une société du Groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

Relations avec des sociétés liées

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Banque J.Safra (Monaco) S.A., la Société des Vins de Fontfroide, la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier et la Société PGL Conseil.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

Relations avec Betcliv Everest Group

A été mis en place un contrat de licence qui permet au groupe Betcliv Everest Group de tirer profit, dans le domaine des jeux en ligne, de la notoriété et du prestige des marques et noms de domaine détenus par le Groupe S.B.M..

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe S.B.M. a par ailleurs participé au financement de Betclic Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent 53,9 millions d'euros au 31 mars 2014.

16.3. PRINCIPE DE DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour assurer, sous son contrôle, l'exécution de ses décisions et l'expédition des affaires courantes, le Conseil d'Administration peut déléguer par décision expresse les pouvoirs et attributions qu'il jugera nécessaires, à un ou plusieurs de ses membres.

Lorsqu'un seul administrateur est désigné, celui-ci prend le titre de « Délégué ». Le conseil peut également désigner un mandataire étranger au conseil qui prend le titre de Directeur Général.

Le ou les Délégués, ou le Directeur Général, doivent être agréés par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco qui détermine la durée de cet agrément. Le Conseil définit leurs pouvoirs et attributions. Il détermine la rémunération et les avantages matériels et financiers qui leur sont alloués. Il fixe annuellement le montant des engagements financiers susceptibles d'être pris par le Délégué ou le Directeur Général.

Le mandat conféré à l'un ou à l'autre ne peut être, ni inférieur à une année, ni supérieur à trois. Il peut être renouvelé.

16.4. INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.4.1. COMMISSION FINANCES & AUDIT

16.4.1.1. Composition

La Commission Finances & Audit est composée de trois membres du Conseil d'Administration, nommés pour une durée indéterminée (étant précisé que leur mandat viendra à expiration, en tout état de cause, lors de l'expiration de leur mandat de membre du conseil d'administration), et sont choisis en considération notamment de leur compétence en matière financière et comptable.

16.4.1.2. Attributions

La Commission Finances & Audit est chargée d'éclairer les réunions du Conseil d'Administration, notamment sur les points suivants :

- L'examen des comptes annuels et semestriels, des plans de financement ainsi que des programmes d'investissement ;
- L'analyse et l'évaluation du contrôle interne et des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- L'analyse des risques financiers et de trésorerie, ainsi que des risques divers (engagements hors bilan, litiges, etc) et l'appréciation de la qualité de leur couverture, etc.

16.4.1.3. Fonctionnement

La Commission d'Administrateurs Finances et Audit se réunit tous les deux mois, juste avant la séance du Conseil d'Administration.

16.4.2. COMMISSION NOMINATIONS ET REMUNERATION

16.4.2.1. Composition

La Commission Nominations et Rémunérations est composée de trois membres du Conseil d'Administration, nommés pour une durée indéterminée (étant précisé que leur mandat viendra à expiration, en tout état de cause, lors de l'expiration de leur mandat de membre du conseil d'administration).

16.4.2.2. Attributions

La Commission Nominations et Rémunérations est chargée d'assister le Conseil d'Administration et la Direction Générale sur les questions sociales et de rémunération. Elle est compétente en matière de sélection des candidats aux postes d'administrateurs, de Président, de Délégué et de Directeur Général et en matière de rémunération de ces derniers.

16.4.2.3. Fonctionnement

Compte tenu des nominations qui sont intervenues au cours de la séance du Conseil d'Administration en date des 16 et 17 mai 2013, la Commission Nomination et Rémunérations s'est réunie deux fois durant l'exercice 2013/2014.

16.5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

En référence aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce français, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans le présent rapport, des procédures de contrôle actuellement en place ou dont la mise en œuvre est en cours au sein de la Société.

Ce rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, a été établi en s'appuyant sur le Cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers¹¹ et sur son Guide d'application relatif à la gestion des risques et au contrôle interne de l'information comptable et financière. Ces procédures s'appliquent non seulement à la Société mais également à l'ensemble de ses filiales concernées.

a. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- efficacité et efficience des opérations ;

¹¹Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : Cadre de référence. 22 juillet 2010.

- garantir la sécurité des actifs et en particulier les ressources humaines et financières et l'image de la Société ;
- prévenir les risques de fraude ;
- fiabilités et sincérité des informations comptables et financières ;
- conformité aux lois et règlements en vigueur.

L'objectif assigné est donc de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe S.B.M., notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude, mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité.

Un système de contrôle interne ne peut que fournir une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Un recensement précoce et une gestion adéquate des risques identifiables sont primordiaux pour le succès des activités de la Société. La gestion des risques concerne les différentes typologies de risques (stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires), qu'ils soient quantifiables ou non.

La Société définit le risque comme un événement futur et incertain dans sa réalisation, pouvant impacter négativement la création de valeur de la Société (ce qui inclut les pertes d'opportunités).

La gestion des risques est un dispositif qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques ;
- prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

b. Gouvernement d'entreprise et condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit et arrête la politique de la Société ; il détermine les modalités de sa mise en œuvre. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion, le contrôle et la surveillance des affaires de la Société.

- Il fait tout traiter, acquisitions, transactions ou compromis avec toutes personnes physiques ou morales de droit public ou privé aux conditions qu'il juge utiles aux intérêts de la Société. Il ne peut, cependant, décider d'aucune aliénation immobilière sans y être autorisé par une résolution précise et motivée de l'assemblée générale.
- Il détermine l'emploi des fonds disponibles.
- Il nomme les directeurs et met fin à leurs fonctions.
- Il fixe les traitements, salaires et gratifications du personnel.
- Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des actionnaires ; il établit, chaque année à ladite assemblée, un rapport sur les comptes et la situation des affaires sociales en même temps qu'il expose les grandes lignes du programme qu'il entend suivre.
- Il peut désigner certains de ses membres pour constituer un comité de direction. Dans ce cas, il précise l'étendue des délégations qu'il accorde, leur durée et les indemnités éventuelles attachées aux fonctions ainsi définies. Il peut mettre fin, à tout moment, à ces dernières s'il l'estime nécessaire. Le Conseil d'Administration peut également confier, à un ou plusieurs de ses membres,

des missions ou attributions spéciales. Il en fixe l'objet et la durée et détermine, le cas échéant, les indemnités y relatives. Il peut y mettre fin à tout moment s'il l'estime nécessaire.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil est composé de sept membres au moins et de onze membres au plus.

- Six membres au plus sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires parmi ses membres ; ils sont nommés pour six ans ; ils sont renouvelables à raison d'un tiers tous les deux ans ; les membres sortants sont rééligibles. Tout administrateur nouveau suit, pour les dates de son remplacement, la situation de celui qu'il remplace. Dans l'intervalle des assemblées générales, le Conseil aura, dans la limite prévue en tête du présent alinéa, la faculté de se compléter, soit pour pourvoir au remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire, soit pour s'adjoindre un ou des nouveaux membres. Toute nomination effectuée par le Conseil d'Administration devra, ultérieurement, être ratifiée par l'assemblée générale qui suit.

Le mandat d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou dont la nomination par le Conseil d'Administration a été ratifiée par l'assemblée générale, prend automatiquement fin lors de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de soixante-douze ans.

- Cinq membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Etat et le représentant au sein de ce Conseil ; ils sont nommés pour six ans et ne sont révocables que par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco ; leur mandat est renouvelable.

Les administrateurs désignés par la Société devront être propriétaires chacun de mille actions qui seront inaliénables pendant la durée de leur mandat. Le Conseil d'Administration nomme un secrétaire sans être astreint à le choisir parmi ses membres. Il fixe la durée de ses fonctions et leurs modalités de renouvellement.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit à Monaco tous les deux mois et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Il peut se réunir exceptionnellement ailleurs en cas de nécessité dûment mentionnée au procès-verbal.

Il est convoqué, soit par son Président, soit à titre exceptionnel, par le Commissaire du Gouvernement. Le délégué, visé à l'article 25 du Titre VI – Délégué – Directeur Général des Statuts, peut également demander au Président la convocation du Conseil. La convocation est de droit si elle est demandée par le tiers des administrateurs.

Aucune délibération ne peut avoir lieu hors la présence dûment constatée de la moitié, plus un, des administrateurs en exercice. En cas d'absence ou d'empêchement, les membres du Conseil pourront se faire représenter par un membre présent mais seulement pour un ou plusieurs objets spécifiés et figurant à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Commissaire du Gouvernement assiste aux séances lorsque le Conseil est réuni sur sa convocation. Il ne prend pas part au vote. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur des registres tenus au siège de la Société et signés par le Président, le Secrétaire et le Délégué, ou, à défaut, par un administrateur. Les copies ou extraits des délibérations à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le Président, le Délégué, ou, à défaut, un administrateur.

Obligations des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration désignés par la Société ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat. Les administrateurs désignés par l'Etat pour le représenter, engagent leur responsabilité dans les conditions définies par l'article 8 de la loi n° 807 du 23 juin 1966 et l'Etat répond subsidiairement de leur activité. Il est interdit à un administrateur de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou dans un marché fait contrairement avec la Société ou pour son compte, à moins qu'il n'y soit autorisé par l'assemblée générale.

c. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne se fonde sur un environnement favorisant des comportements intègres et éthiques, et sur un cadre organisationnel dédié à la réalisation des objectifs.

La structure organisationnelle s'appuie sur une répartition appropriée des fonctions et des responsabilités entre les différents acteurs, sur une gestion adéquate des ressources et compétences, ainsi que sur la mise en place de systèmes d'informations et de modes opératoires adaptés.

d. Organisation générale en matière de contrôle

Les documents référentiels internes diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes sont notamment :

- *Le code de déontologie*

Ce document porte sur les règles d'éthique et de comportement que doit appliquer l'ensemble des membres de l'encadrement de la Société à qui il a été remis. Il fait partie intégrante du contrat de travail des personnels concernés.

- *Le règlement intérieur*

Comme toute entreprise monégasque, la Société est tenue d'avoir un règlement intérieur définissant les conditions de travail ainsi que les mesures d'ordre et de discipline applicables au personnel.

Au surplus, la loi du 12 juin 1987 sur les jeux de hasard, soumet à agrément administratif le règlement intérieur, lequel doit mentionner :

- les règles relatives à la discipline, notamment au regard de la tenue et du comportement pendant le service, ainsi qu'à l'attitude à observer à l'égard de la clientèle ;
- les règles d'organisation hiérarchique des personnels, ainsi que la définition des fonctions afférentes à chaque type d'emploi.

Compte tenu de la diversité des établissements et des services, la Société est dotée de règlements intérieurs spécifiques lorsque cela est nécessaire.

- *La charte d'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C)*

Cette charte définit les règles de bons usages des ressources de traitement de l'information (matériels informatiques, électroniques et numériques employés en traitement de l'information). Elle a été

diffusée à l'ensemble des utilisateurs de telles ressources et a été approuvée individuellement par chaque salarié concerné. La charte fait partie intégrante du contrat de travail des nouveaux embauchés.

- *Les procédures et modes opératoires*

Les procédures et modes opératoires en vigueur au sein de la Société ont pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de l'entreprise définies par les organes sociaux ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Pour parvenir à ces objectifs, la S.B.M. a mis en place des bases d'informations générales et de descriptions des modes de fonctionnement qui permettent aux collaborateurs de disposer des informations nécessaires pour la réalisation correcte des tâches de leurs périmètres respectifs.

Ces bases sont, pour certaines d'entre elles, accessibles au travers de l'intranet du Groupe S.B.M. Elles se composent d'informations opérationnelles, de manuels utilisateurs ainsi que d'informations ayant trait à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Par ailleurs, un plan d'actions est poursuivi visant à améliorer la formalisation des procédures à travers la création d'un référentiel unique permettant de disposer de procédures homogènes et normées dont la communication aux utilisateurs et la mise à jour seront optimisées.

e. Les acteurs du contrôle

- *La Direction Générale*

La Société est organisée en secteurs d'activités et départements transversaux intervenant en support des opérations.

La répartition des opérations en secteurs d'activité (secteur jeux et secteur hôtelier) mis sous la responsabilité de Directeurs Opérationnels permet d'assurer une meilleure compréhension des enjeux et risques liés à chacun d'eux.

Par ailleurs, la cohérence des stratégies de chaque secteur avec celles définies au niveau de la Société est assurée par la Direction Générale. Des réunions régulières permettent d'évaluer les situations et performances des différents secteurs du Groupe S.B.M., afin de vérifier qu'elles s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Conseil, tant en termes de ressources allouées que de résultats.

Les départements transversaux interviennent en support des secteurs opérationnels. Leur fonctionnement centralisé garantit l'unité des principes et des règles de gestion, et facilite ainsi l'utilisation optimisée des ressources de la Société. Ces départements sont les suivants :

- Directions Administrative et Financière ;
- Secrétariat Général - Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Technique ;
- Direction Juridique ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction Marketing et Commercial ;
- Direction Artistique ;

- Direction des Achats ;
- Direction du Contrôle Général et de la Sécurité.

- *La Direction Financière*

La Direction Financière est responsable de la gestion des risques financiers (exposition aux variations de taux de change, d'intérêt, etc) et du dispositif de contrôle des risques.

Elle est plus particulièrement en charge de mettre en œuvre des procédures concourant à la fidélité et à la sincérité des états financiers, dans le respect de la législation comptable et réglementaire en vigueur.

La Direction Financière s'appuie, en outre, sur une fonction de contrôle de gestion qui intervient à différents niveaux. Chaque secteur d'activité fait l'objet d'analyses de gestion qui sont consolidées et exploitées au niveau du Groupe S.B.M.

- *Contrôle externe : Le Contrôle des Jeux*

La Société est soumise, pour son exploitation principale, à la surveillance de l'Autorité Concédante par l'intermédiaire de deux organismes :

- La Commission des Jeux, compétente pour donner son avis sur l'exploitation des jeux et l'application de la réglementation ;
- Le Service de Contrôle des Jeux, chargé de veiller à l'observation des dispositions légales et des mesures prises pour leur application.

Le personnel affecté à l'exploitation principale ainsi que les matériels et appareils de jeux, sont soumis à un agrément préalable délivré par l'Autorité Concédante.

f. Suivi et contrôle des risques

- *Composantes du dispositif de gestion des risques*

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteur d'activité supervisent les opérations de la Société et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Ils participent plus particulièrement au développement continu de plans stratégiques afin d'identifier les risques pesant sur leurs exploitations et de mettre en œuvre les actions correctrices adéquates. Par ailleurs, tout investissement et/ou projet de développement significatif fait l'objet d'une analyse de risque spécifique.

Cette démarche conduite, notamment, à travers une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et supports, vise à recenser sur la base d'un outil commun le degré d'exposition du Groupe S.B.M. et à préparer les plans d'actions requis.

- *Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne*

Le système de contrôle interne mis en place par la Société et ses filiales est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la poursuite des objectifs suivants :

- la réalisation et la bonne gestion des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Ce système repose sur un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de pratiques, visant à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés, le niveau d'assurance étant lié aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme, par exemple, le rapport coût / bénéfique de la mise en place de nouveaux contrôles ou le risque de collusion pour faire échec aux contrôles.

g. Environnement de contrôle

La culture de contrôle interne développée par la Direction Générale dans l'ensemble de l'organisation est fondée sur le principe d'une claire attribution des responsabilités et délégations, d'une séparation de fonctions adéquate, de l'existence de limites d'engagement et du respect des normes internes et externes.

Par ailleurs, le système d'information comptable et financier déployé au sein du Groupe S.B.M. a pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Afin de garantir la correcte utilisation de ces outils et donc la pertinence de l'information, des manuels fonctionnels, appropriés aux besoins des utilisateurs, ont été formalisés et diffusés.

h. Diffusion d'informations en interne

Le Groupe S.B.M. dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de reporting qui prévoit l'analyse des données d'activité ainsi que l'analyse de la formation du résultat.

Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

i. Pilotage du système de contrôle interne

Il appartient aux différents responsables de secteurs d'activité opérationnelle ou de fonctions transversales, de développer et de promouvoir cette culture de contrôle interne. Cette responsabilité s'exerce par la mise en œuvre de procédures spécifiques et formalisées, fondées notamment sur l'utilisation de systèmes d'information intégrés qui permettent d'identifier rapidement des écarts éventuels de performance par rapport aux objectifs définis.

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système de contrôle interne, la Société réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi du contrôle interne s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'Audit Interne et, d'autre part, par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur du Groupe S.B.M. Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale sur des faiblesses éventuellement décelées et à la mise en œuvre de plans d'actions correctifs.

j. Contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière et autres contrôles

Les contrôles sont présents à tous niveaux dans l'organisation, qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

Ils sont confortés par les différentes missions réalisées par l'Audit Interne.

Parmi ces activités de contrôle figurent, notamment, les procédures suivantes :

- *Suivi budgétaire*

La Société a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité, qui donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification d'écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne de la Société.

L'environnement de contrôle s'appuie également sur un pilotage très strict des investissements, avec notamment un examen détaillé et centralisé des demandes d'investissement et des engagements contractuels qui peuvent y être associés, et un contrôle des réalisations d'investissement assuré par un système de suivi des autorisations accordées.

- *Elaboration de l'information financière*

L'élaboration de l'information financière repose sur un processus homogène de collecte d'informations à partir des systèmes opérationnels. A titre d'exemple, les informations relatives aux stocks, aux achats, au chiffre d'affaires etc., sont reprises sur les systèmes de gestion comptable avec des procédures d'interface automatisées.

La consolidation des informations financières au niveau du Groupe S.B.M. s'effectue selon des règles, des formats et des délais de production définis.

L'intégration des systèmes d'information opérationnels et comptables au sein de chacune des Filiales, et la normalisation du processus de production des comptes constituent autant de facteurs concourant à la qualité des états financiers consolidés.

Les comptes sont établis dans le respect des fondamentaux suivants :

- exhaustivité et exactitude des enregistrements comptables,
- séparation des exercices,
- plus généralement, conformité aux législations et règlements en vigueur.
- *Autres contrôles à la charge des Responsables des directions opérationnelles et des directions fonctionnelles transversales*

Outre la fiabilité des informations produites, les Responsables des fonctions transversales et des secteurs opérationnels sont garants des éléments de contrôle interne suivants :

- protection des actifs du Groupe S.B.M. (stocks, immobilisations, créances, liquidités) au sein de chaque secteur d'activité,
- respect des principes élémentaires de séparation de fonction et application vigilante d'une politique appropriée en matière de contrôle des profils d'accès aux différents progiciels de gestion du Groupe S.B.M.,
- respect des règles de délégation, qui ont été définies de façon spécifique suivant les sujets, et prise en compte des limites encadrant les possibilités d'engagement vis-à-vis des tiers. Ce principe est conforté par la forte centralisation des engagements de dépenses et par l'existence de procédures d'approbation et de contrôle aux différentes étapes du processus d'achat.

**16.5.2. RAPPORT DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA S.B.M.**

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco Principauté

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des
Commissaires aux Comptes sur le rapport du
Président du Conseil d’Administration de la
Société des Bains de Mer et du Cercle des
Etrangers à Monaco pour ce qui concerne les
procédures de contrôle interne relatives à
l’élaboration et au traitement de l’information
comptable et financière**

Exercice clos le 31 mars 2014

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d’Administration de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière

Exercice clos le 31 mars 2014

Aux Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d’Auditeur contractuel et de Commissaires aux Comptes de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société au titre de l’exercice clos le 31 mars 2014 sur les conditions de préparation et d’organisation des travaux du Conseil d’Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Il appartient au Président d’établir et de soumettre à l’approbation du Conseil d’Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu’appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes d’exercice professionnel applicables en France, afin d’apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d’élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l’objet d’une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d’Administration.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 23 juillet 2014

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

Simone DUMOLLARD

André GARINO

17. SALARIES

17.1. INFORMATIONS SOCIALES

Pour le Groupe S.B.M., les principes de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et de développement durable ne se limitent pas aux seuls champs de la conformité légale et s'intègrent pleinement à sa stratégie commerciale, à ses procédures et à ses méthodes de travail.

Le périmètre correspond au périmètre comptable des comptes consolidés, excepté la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (SAMES).

17.1.1. CONTEXTE GENERAL

Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe S.B.M. est marquée par une forte saisonnalité, avec des périodes de forte fréquentation durant la saison estivale mais aussi à l'occasion de différentes manifestations sportives, culturelle ou pour les fêtes pascales et de fin d'années. Ces pics d'activités sont plus fortement ressentis dans le domaine hôtelier.

Organisation du travail et Métiers pratiqués

Les principaux métiers pratiqués sont :

- Les métiers des jeux (jeux de tables, appareils automatiques et annexes aux jeux) ;
- Les métiers liés à l'hôtellerie et à la restauration ;
- Les métiers liés aux activités de loisirs, sportives et aux spectacles de divertissement ;
- Les fonctions supports (techniques, administratives et commerciales).

Voir également ci-dessous le paragraphe « Organisation du temps de travail ».

Impact de la présence de l'entreprise dans le bassin de l'emploi

Le Groupe S.B.M. est implanté en Principauté de Monaco depuis le 1^{er} avril 1863. A ce jour, il est le premier partenaire économique de la Principauté de Monaco, le premier employeur privé avec un effectif annuel en équivalent temps plein de 4048 employés. C'est également le plus important pôle d'accueil touristique haut de gamme touristique, qui réalise le plus gros nombre de nuitées au sein de la Principauté de Monaco. Sa zone d'influence s'étend de Nice jusqu'à l'Italie.

17.1.2. INFORMATIONS QUANTITATIVES

EFFECTIF (équivalent temps plein) Moyenne annuelle

CATEGORIES	2013/2014	2012/2013
Cadres	616	608
Agents de maîtrise et techniciens	181	187
Employés et Ouvriers	3.299	3.194
Total	4.048	3.989

Heures supplémentaires

Durant l'exercice clos le 31 mars 2014 sur les établissements du Groupe S.B.M., (hors Méridien, la Rascasse, MC Bay et SAMES), les heures supplémentaires travaillées ont représenté 38.301 heures.

Nouveaux contrats :

Nouveaux contrats	2013/2014	2012/2013
Embauches	1512	837

L'évolution du nombre d'embauche au cours de l'exercice est liée au niveau d'activité enregistré au cours de l'exercice. Les embauches de CDD et saisonniers représentent plus de 70% des recrutements du Groupe. Cet état de fait est lié à la saisonnalité de l'activité hôtelière et plus particulièrement aux pics d'activité durant la période estivale. La durée moyenne des contrats à durée déterminée est d'environ 4 mois.

Par ailleurs, le groupe et notamment les activités Banquet des Hôtels, ont régulièrement recours à des vacataires ou à des intermittents du spectacle, embauchés pour une très courte période pour renforcer les effectifs et faire face à une surcharge ponctuelle d'activité.

Licenciement :

23 licenciements individuels ont eu lieu sur l'ensemble des établissements concernés.

Départ en retraite

58 départs en retraite ont eu lieu sur les établissements concernés (hors les établissements de la Rascasse, du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort ainsi que de l'hôtel Le Méridien).

Répartition de l'effectif selon l'âge

L'âge moyen de l'effectif total au 31 mars 2014 est de 39,07 ans.

Tranches d'âges	Nombre de salariés
Effectifs ETP moyen âgés de moins de 20 ans	15
Effectifs ETP moyen âgés entre 20 et 30 ans	582
Effectifs ETP moyen âgés entre 30 et 40 ans	850
Effectifs ETP moyen âgés entre 40 et 50 ans	1.081
Effectifs ETP moyen âgés entre 50 et 60 ans	897
Effectifs ETP moyen âgés de plus de 60 ans	204

Organisation du travail

Le temps de travail de l'ensemble des salariés du Groupe S.B.M. est fixé sur la base légale de 169 heures par mois (39 heures par semaine). Le Méridien Beach Plaza est fixé sur la base légale de 173.33 heures par mois (40 heures par semaine). Les salariés bénéficient de deux jours de repos par semaine et de cinq semaines de congés payés auxquelles peuvent s'ajouter des jours conventionnels de congés (jours pour ancienneté, etc.)

Les jours fériés, travaillés ou non travaillés, sont pris ou récupérés.

Compte tenu de la diversité et de la nature des activités du Groupe S.B.M. et des contraintes inhérentes aux métiers du service, les organisations de travail sont multiples :

- le temps de travail des collaborateurs des fonctions de « back office » est organisé principalement selon des horaires de « journée » fixes du lundi au vendredi ;
- dans les services liés à l'exploitation, le temps de travail est organisé selon des roulements qui peuvent être du type 5/2 (soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos) - 4/2 - 4/3. Les cycles de travail peuvent inclure des rythmes avec des horaires décalés avec deux ou trois équipes.

Les plannings suivent un cycle régulier et sont communiqués aux collaborateurs à l'avance pour que ceux-ci puissent s'organiser sur le plan personnel.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) veille au respect des dispositions réglementaires et conventionnelles relatives à la durée du travail, notamment en termes de repos hebdomadaire et de repos quotidien.

Au titre de l'exercice 2013/2014, le nombre d'heures théoriques travaillées au sein du périmètre considéré est de 8.226.526,7 heures.

Rémunération et charges sociales

Détail des rémunérations en K€

	2013/2014	2012/2013
Masse salariale brute	192.434	187.195
Charges patronales	65.130	66.167
Charges de personnel totales	257.564	253.362

Egalité professionnelle

Le Groupe respecte et fait respecter l'ensemble des textes législatifs et traités auxquels la Principauté de Monaco a adhéré, notamment en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

De même, l'ensemble des procédures de nomination, rémunération, recrutement et promotion conduites par la Direction des Ressources Humaines, garantit le respect des principes d'égalité sans aucune distinction de sexe, de race ou de religion.

Par ailleurs, des sanctions sont infligées dès que la direction a connaissance de propos discriminatoires.

Enfin, le Groupe S.B.M. entend participer activement à l'intégration des salariés présentant un handicap. A ce titre, la Société des Bains de Mer a intégré dans la nouvelle convention collective précitée une disposition attestant de cette volonté.

Répartition des effectifs entre hommes et femmes (effectif annuel moyen en ETP)

Répartition des effectifs entre hommes et femmes	2013/2014	2012/2013
Total effectif Hommes	3.013	3.015
Total effectif Femmes	1.035	974

Egalité de traitement - La politique de lutte contre les discriminations

L'égalité des chances pour tous les salariés est une des valeurs de la politique des ressources humaines menée par le Groupe S.B.M. qui reconnaît la richesse qu'offre la diversité professionnelle pour ses entreprises et pour ses salariés.

Santé et Sécurité

Accident du travail

	2013/2014
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt = (nb d'accidents du travail avec arrêt / nb d'heures travaillées dans l'année) x 1 000 000	31,36
Taux de gravité des accidents du travail = (nb de jours d'absence pour accident du travail / nb d'heures travaillées dans l'année) x 1 000	1,53
Nombre de Maladies professionnelles	19

En novembre 2012, il a été procédé à la création, au sein de la Direction des Ressources Humaines, d'un département en charge de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Ce département:

- Est l'interlocuteur des délégués du personnel;
- Anime les Comités Hygiène et Sécurité (CHS) et suit l'avancement des décisions prises ;
- Assure les relations avec la Médecine du Travail afin notamment de prendre toutes dispositions améliorant les conditions de préservation de la santé des salariés sur leur lieu de travail ;
- Assure les recherches de reclassement pour les salariés déclarés inaptes ;
- Veille aux respects des prescriptions en matière de sécurité et à la mise en œuvre des formations obligatoires en la matière.

Formation

Le plan de formation s'articule autour de deux axes majeurs :

- Parfaire la formation de l'encadrement, notamment dans le secteur jeux, par :
 - une formation longue au management réservée aux titulaires d'un Bac + 2 et sanctionnée par un diplôme de niveau licence ;
 - un accompagnement à la Validation des Acquis Professionnels pour les salariés qui ne disposent pas du niveau requis pour suivre une formation de niveau licence ;
 - une formation courte au management, ouverte au personnel encadrant mais sans délivrance de diplôme.
- Améliorer la qualité de l'accueil par :
 - le développement de nouvelles méthodes d'apprentissage des langues facilitant l'accès à tous les salariés aux formations (e-learning);
 - la mise en œuvre de formations aux différences culturelles permettant de comprendre les clients de culture différente (Inde, Chine, Moyen Orient, Russie) et leurs comportements spécifiques, de façon à améliorer l'accueil de ces clientèles ;
 - la formation aux techniques d'accueil de la clientèle haut de gamme ;
 - une meilleure connaissance de l'offre Resort par des visites commentées.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité avec des formations professionnelles de type habilitation électrique, conduite d'engins, secourisme, prévention incendie... (HACCP, habilitation électrique, gestes et

postures, formation incendie, désincarcération ascenseur, sécurité informatique, SSIAP 1 et 2, recyclage SSIAP 3, etc.).

<i>Formation</i>	2013/2014
Nombre de jours de formation dispenses aux salariés du Groupe S.B.M. (hors SAMES)	3.753
Nombre d'heures de formation en e-learning*	2.498

* Le nombre d'heures de formation en e-learning concerne les salariés du Groupe S.B.M. hors salariés SAMES et SOGETEL

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe S.B.M. n'emploie à ce jour aucun travailleur handicapé.

Institutions représentatives du personnel

Relations professionnelles

Les relations sociales sont marquées par des représentations du personnel très nombreuses.

Pour la seule SBM (hors filiales), les relations sociales sont menées au travers de 16 syndicats catégoriels et professionnels d'une part et 110 délégués du personnel d'autre part. Ces personnels sont régis par des conventions multiples.

L'organisation du dialogue social est donc complexe et s'articule principalement autour des points d'échange suivants :

- Des réunions par syndicat, tenues avec la Direction des Ressources Humaines et/ou la Direction Générale (environ 60 réunions par an) ;
- Des réunions rassemblant tous les représentants lorsque l'ensemble du personnel est concerné : communication sur les grands projets, présentation des comptes, événements ponctuels particuliers, etc.

Bilan des accords collectifs

Un processus de réforme du dispositif conventionnel a été engagé.

S'agissant du Groupe S.B.M., il est rappelé la signature, le 30 mars 2012, d'une nouvelle convention collective générale du personnel avec huit syndicats, abrogeant de fait environ 70 accords et de multiples usages. C'était la première fois depuis 1946, qu'un accord collectif d'une portée aussi large recevait la signature d'un tel nombre de syndicats.

Ce processus sera poursuivi dans d'autres secteurs du Groupe S.B.M.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

La SBM s'engage à respecter les principes des conventions fondamentales de l'OIT :

- Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- L'élimination du travail forcé ou obligatoire
- L'abolition effective du travail des enfants.

Le Groupe S.B.M., régis par le droit monégasque, exclut toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants.

17.2. PARTICIPATION DES SALARIES – ACTIONNARIAT DES SALARIES

17.2.1. INTERESSEMENT

Néant

17.2.2. PARTICIPATION

Il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2014.

17.2.3. ACTIONNARIAT SALARIES

Néant – Il n'y a plus d'augmentation de capital souscrite au nominal et réservée au personnel depuis le 7 juillet 2010.

Il n'y a pas de plan d'attribution gratuite d'actions.

17.3. NOTE METHODOLOGIQUE sur le diagnostic R.S.E. de la S.B.M. pour l'exercice 2013 /2014

Actions relatives aux engagements en R.S.E. du Groupe S.B.M., aux domaines sociaux, sociétaux et environnementaux.

PERIMETRE DES DONNEES RELATIVES AU DOMAINE SOCIAL

Le périmètre couvert par les données sociales comporte tous les établissements exploités par le Groupe S.B.M. incluant notamment les exploitations Hôtelières Balnéaires et Sportives, le Monte Carlo Bay Hotel & Resort, la Rascasse ainsi que l'hôtel Le Méridien. Ce périmètre ("Groupe Audité") correspond au périmètre comptable des comptes consolidés, excepté la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (SAMES).

Certaines informations peuvent toutefois être publiées sur un périmètre restreint :

- Les indicateurs relatifs à la pyramide des âges portent sur un périmètre excluant la SARL Café Grand Prix, et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (SOGETEL).
- Les formations en e-learning excluent du périmètre de reporting la Rascasse et Monte-Carlo Bay Hotel & Resort ainsi que l'hôtel Le Méridien.
- Le périmètre des heures supplémentaires travaillées ne prend pas en compte les sociétés SARL Café Grand Prix (la Rascasse) et Société Hôtelière du Larvotto (Le Méridien).
- L'effectif au 31 mars 2014 ne prend pas en compte les vacances (extras) qui représentent une part non négligeable des effectifs. De plus la distinction entre CDI et CDD n'est à ce jour, pas publiée.

DEFINITIONS DES INDICATEURS

Les indicateurs ont été définis selon les modalités et définitions énoncées ci-après, afin que d'une année sur l'autre, les critères de référence et méthodologies appliquées ne varient pas.

- **Effectifs ETP Moyens annuels** (par âge et genre et Catégories Sociales Professionnelles (cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés et ouvriers) :

Nombre annuel moyen d'employés, en équivalent temps plein, présents dans le Groupe Audité entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014. Ne sont pas pris en compte dans cet indicateur, les stagiaires non rémunérés, les extras et les maladies longues durées (maladies dont la durée est supérieure à 6 mois consécutifs).

- **Heures supplémentaires**

Nombre d'heures supplémentaires saisies par les chefs de service dans l'application de pointage Iris (teamwork 2) par société et par horaire effectué au titre de l'exercice clos au 31 mars 2014.

- **Embauches :**

Nombre d'entrées dans le Groupe Audité, tous types et durées de contrats confondus (hors stagiaires non rémunérés, hors extras) au titre de l'exercice clos au 31 mars 2014.

- **Licenciements :**

Nombre de départs à l'initiative de l'employeur (hors plan social et plan de départ volontaire en retraite) au titre de l'exercice clos au 31 mars 2014.

- **Heures théoriques travaillées :**

Durée légale et/ou de l'horaire de référence spécifiés sur les contrats de travail pour l'ensemble des salariés présents et sortis au titre de l'exercice clos au 31 mars 2014. Cet indicateur est calculé selon la formule suivante : Effectifs ETP moyens annuels x 169 H (heures théoriques travaillées légales mensuelles) x 12 mois.

Exception : Les heures théoriques légales mensuelles de l'hôtel Méridien sont de 173,33 heures.

- **Accidents de travail, accidents de travail trajet, maladies professionnelles :**

Accident du travail ou de trajet signifie tout accident survenu sur le lieu de travail ou lors du trajet le plus court entre le lieu de résidence et le lieu professionnel pour chaque employé. Pour être comptabilisé l'accident doit donner lieu à une incapacité de travail d'au moins un jour, être appuyé du certificat médical d'un médecin et validé par la médecine du travail et l'assureur loi. En cas de refus de

l'assureur-loi, l'accident n'est pas pris en compte dans le reporting. Les rechutes et prolongations d'accident ne sont pas comptabilisées comme un nouvel accident.

- **Nombre de jours d'arrêt lié aux accidents de travail. Nombre de jours d'arrêt lié aux accidents de trajets :**

Ces indicateurs prennent en compte les jours d'arrêt liés à un accident de travail ou de trajet. Ils sont déterminés par la différence entre la date du lendemain de l'accident et celle de la reprise du travail. Pour un accident survenu et comptabilisé l'année N-1 et dont l'arrêt se prolonge au cours de l'année N, les journées perdues depuis le 1^{er} avril de l'année N sont alors comptabilisées. Les jours d'arrêt liés à des prolongements ou rechutes au cours de l'année sont également comptabilisés.

- **Taux de fréquence des accidents de travail :**

Le taux de fréquence des accidents de travail est le nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail divisé par le nombre total d'heures théoriques travaillées par les effectifs ETP annuels moyens de l'entreprise le résultat étant ensuite multiplié par 1.000.000.

- **Taux de gravité des accidents du travail :**

Le taux de gravité des accidents du travail est le nombre de journées d'absence pour accident de travail divisé par le nombre total d'heures théoriques travaillées par les effectifs ETP annuels moyens de l'entreprise, le résultat étant ensuite multiplié par 1.000.

- **Maladies professionnelles :**

Une maladie professionnelle est une maladie qui est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque de l'activité professionnelle. Pour être comptabilisé, la maladie doit être appuyée du certificat médical et validée par la médecine du travail.

- **Masse salariale brute :**

La masse salariale brute est le salaire brut du salarié incluant tous les avantages convenus entre l'employeur et l'employé. La masse salariale brute comprend : le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les primes fixes et avantages en nature, les autres primes et versements exceptionnels.

- **Charges patronales :**

Les charges patronales sont l'ensemble des cotisations sociales payées par l'employeur aux organismes sociaux.

- **Charges de personnel totales :**

Les charges de personnel totales sont la somme des masses salariales brutes et des charges patronales.

- **Nombre de jours de formation :**

Il s'agit du nombre total de jours de formation au bénéfice des salariés du Groupe Audités pendant les heures de travail (exemple 1 session de formation de 1 journée pour 10 employés correspond à 10 jours de formation). Seules les formations ayant été dispensées au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014 sont reportées. Les réunions d'accueil, groupes de travail, journées portes ouvertes ou journées d'intégration ne sont pas comptabilisés dans le calcul des jours de formation.

Lorsque les formations sont suivies en heure, un ratio de 6 heures par jour a été appliqué.

- **Nombre d'heures de formation en e-learning :**

Il s'agit du nombre d'heures de cours par téléphone ou d'heures de travail passé par les salariés du Groupes Audités (hors hôtel Méridien, Monte-Caro Bay Hotel & Resort et la Rascasse) sur la plateforme e-learning Télélange.

BILAN DE LA CONFORMITE AVEC LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de la loi Grenelle 2 (art 225- R.225-105-1 du code de commerce), Le groupe n'a pas été en mesure de publier les informations relatives à l'absentéisme. Il travaille à renforcer ses outils de reporting pour être en mesure de communiquer ces informations lors des prochains exercices.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Répartition du capital

Le capital social de la Société est constitué de 18.160.490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12.160.490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 – BAIN)
- 6.000.000 actions, appartenant à l'Etat, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n° 807 du 23 juin 1966.

Pour un détail sur la répartition du capital parmi les principaux actionnaires, se reporter à la section 18.5 « Evolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années » du présent document.

Droits de vote

L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

18.2. DROIT DE VOTE DOUBLE

Néant.

18.3. LIMITATION DES DROITS DE VOTE

Néant.

18.4. AUTOCONTROLE

Aucune des sociétés contrôlées ne détient de participation dans la société.

18.5. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Actionnaires (dont le nombre d'actions est supérieur à 5%)	31/03/2012			31/03/2013			31/03/2014		
	Nbre actions	%	% Droit de Vote	Nbre actions	%	% Droit de Vote	Nbre actions	%	% Droit de Vote
Etat monégasque *	12 547 210	69,09	69,09	12 547 210	69,09	69,09	12 547 210	69,09	69,09
QD Europe s.à.r.l. (filiale Qatari Diar)	1 161 102	6,39	6,39	1 161 102	6,39	6,39	1 161 102	6,39	6,39
Actions détenues par le public	4 452 178	24,52	24,52	4 452 178	24,52	24,52	4 452 178	24,52	24,52
TOTAL DES ACTIONS	18 160 490	100	100	18 160 490	100	100	18 160 490	100	100

* dont 6 000 000 actions inaliénables, tel que décrit au 18.1.1 ci-dessus, qui ne sont pas inscrites auprès d'Euronext.

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Se reporter au § 16.2.

André GARINO
Expert-Comptable
2, rue de la Lùjerneta
98000 MONACO

Simone DUMOLLARD
Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 MONACO

Société Anonyme Monégasque

**« SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO »**

Place du Casino
98000 MONACO

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 mars 2014

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2013-2014 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux, ...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2013-2014, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Assemblée tenue au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- . Le 20 septembre 2013, en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- . Le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- . L'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 23 juillet 2014

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

André GARINO

Simone DUMOLLARD

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Le Groupe S.B.M. dispose de trois jeux de comptes annuels pour chaque exercice, à savoir les comptes sociaux (normes comptables françaises), les comptes sociaux en normes monégasques (ne comportant pas d'annexes) et les comptes consolidés (normes IFRS).

En application de l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 35 à 94 (incluses) du Document de rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2012 déposé le 31 juillet 2012 auprès de l'AMF.

INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.2. ETATS FINANCIERS

20.2.1. Exercice clos au 31 mars 2014

➤ *Comptes annuels consolidés*

en milliers d'euros

ACTIF		31 mars 2014	31 mars 2013
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	7 081	8 966
Immobilisations corporelles	Note 5	587 800	558 212
Participations mises en équivalence		46 387	58 036
Actifs financiers disponibles à la vente		72	40 389
Autres actifs financiers		56 727	56 672
Actifs financiers non courants	Note 6	103 186	155 097
TOTAL ACTIF NON COURANT		698 099	722 307
Stocks	Note 7	12 163	13 335
Clients	Note 8	37 888	38 693
Autres débiteurs	Note 9	19 902	21 231
Autres actifs financiers	Note 10	1 116	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	24 733	32 517
TOTAL ACTIF COURANT		95 801	105 804
Actifs destinés à être cédés	Note 6	64 447	37 844
TOTAL DE L'ACTIF		858 348	865 955

en milliers d'euros

PASSIF		31 mars 2014	31 mars 2013
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Réserves		439 162	490 064
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		18 579	53 638
Résultat de l'exercice		17 252	-50 720
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		498 528	516 517
Intérêts minoritaires		223	166
CAPITAUX PROPRES		498 751	516 683
Emprunts et passifs financiers	Note 12	4 387	45 192
Avantages du personnel	Note 13	32 071	32 620
Provisions	Note 14	965	1 266
Autres passifs	Note 15	75 068	70 259
TOTAL PASSIF NON COURANT		611 241	666 019
Fournisseurs	Note 16	25 703	29 542
Autres crédateurs	Note 17	150 553	132 616
Provisions	Note 14	6 196	3 774
Passifs financiers	Note 12	64 654	34 004
TOTAL PASSIF COURANT		247 107	199 936
TOTAL DU PASSIF		858 348	865 955

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (voir note 2.4.)

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		Exercice 2013 / 2014	Exercice 2012 / 2013
Produits des activités ordinaires	Note 18	472 512	424 129
Achats consommés		(52 760)	(50 691)
Autres charges externes		(120 094)	(108 864)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34 250)	(28 675)
Charges de personnel	Note 19	(217 799)	(210 294)
Amortissements	Notes 4 & 5	(51 964)	(49 084)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(7 402)	(9 261)
Résultat opérationnel	Note 21	(11 757)	(32 739)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		15	43
Coût de l'endettement financier brut		(332)	(140)
Coût de l'endettement financier net	Note 22	(317)	(97)
Autres produits et charges financiers	Note 22	33 231	5 596
Charges d'impôt			(2)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	(3 847)	(23 425)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		17 310	(50 666)
Part des intérêts minoritaires		(57)	(54)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		17 252	(50 720)
Nombre d'actions émises		18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)		0,95	(2,79)
Résultat net dilué par action (en euros)		0,95	(2,79)

Etat du résultat global

Résultat net consolidé - part du groupe		17 252	-50 720
Autres éléments du résultat global :			
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6	-27 683	3 426
- Part des sociétés mises en équivalence	Note 6	-7 802	1 538
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 13	427	-6 886
RESULTAT GLOBAL TOTAL		-17 807	-52 675

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (voir note 2.4.)

Tableau consolidé des flux de trésorerie

		Exercice 2013/2014	Exercice 2012/2013
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe		17 252	(50 720)
Part des intérêts minoritaires		57	54
Amortissements		51 964	49 084
Résultat des sociétés mises en équivalence		3 847	23 425
Quote part de subvention virée au cpte de résultat		(837)	(981)
Variation des provisions		1 572	(2 913)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		366	(910)
Autres charges et produits calculés		1 800	11
Plus et moins values de cession		(31 765)	(78)
Capacité d'autofinancement		44 257	16 972
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt		1 357	1 007
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		45 614	17 979
Impôt versé			
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 27	22 009	3 848
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		67 623	21 827
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	(79 628)	(90 697)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 6	38 276	4 602
Incidences des variations de périmètre			(368)
Variation des prêts et avances consentis	Note 6	(1 878)	13 690
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(43 230)	(72 773)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(182)	(182)
Apports des minoritaires et variations de périmètre			
Augmentation de capital			
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	(30 638)	60 286
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22	(1 357)	(1 007)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(32 177)	59 097
VARIATION DE TRESORERIE		(7 784)	8 151
Trésorerie à l'ouverture		32 517	24 366
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		(0)	0
Trésorerie à la clôture		24 733	32 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		24 733	32 517
Banques - Passif			

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (voir note 2.4.)

**Variation des capitaux propres
en milliers d'euros**

	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2012	18 160	5 374	55 560	490 245	569 340	113	569 453
Dividende distribué				(182)	(182)	0	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R (1)			(1 922)		(1 922)		(1 922)
Résultat de l'exercice				(50 720)	(50 720)	54	(50 666)
31 mars 2013	18 160	5 374	53 638	439 343	516 516	166	516 682
Dividende distribué				(182)	(182)	0	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R			(35 059)		(35 059)		(35 059)
Résultat de l'exercice				17 252	17 252	57	17 310
31 mars 2014	18 160	5 374	18 579	456 414	498 528	223	498 751

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédé à l'origine pour une période de cinquante années, ce privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours de l'exercice. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 31 mars 2014. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. »

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

Les comptes annuels présentés au titre de l'exercice 2013/2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société, à l'occasion de sa réunion du 2 juin 2014. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2014.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et de ses filiales (« le Groupe ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 mars 2014 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 mars 2013, à l'exception des changements mentionnés ci-après, liés à l'évolution des normes comptables internationales.

◆ **Évolutions comptables mises en œuvre dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2014**

L'application de la norme IAS 19 révisée est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 et son application dans les comptes du Groupe constitue un changement de méthode.

Les écarts actuariels, liés à la variation du taux d'actualisation, doivent être comptabilisés en capitaux propres, alors qu'ils étaient préalablement suivis en engagement hors bilan et amortis sur 15 ans dans les résultats du groupe.

Cette approche constitue un changement de méthode impliquant l'obligation de retraiter les exercices antérieurs conformément à IAS 8.

Les états financiers comparatifs présentés au 31 mars 2014 doivent ainsi être retraités.

Pour faciliter la compréhension des états financiers présentés, la description de ce changement de méthode comptable et ses principaux effets chiffrés sont présentés en note 2.4., et notamment le passage entre les états financiers avant application et après application de la norme IAS 19 révisée.

◆ **Autres évolutions des normes comptables**

Les autres nouvelles normes dont l'application est obligatoire au 1^{er} avril 2013 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation au 31 mars 2014 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

◆ **Principes de préparation des états financiers**

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.2 – Méthode de consolidation

◆ **2.2.1. Périmètre et méthode de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société des Bains de Mer exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe a opté pour la consolidation par mise en équivalence de BetClic Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 6.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales S.B.M. U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux Etats-Unis et à Singapour.

La société Monaco Sports Partenaires, détenue à 40 %, n'est pas consolidée car le Groupe n'y exerce pas d'influence notable.

◆ **2.2.2. Sociétés consolidées au 31 mars 2014**

<u>NOM</u>	<u>SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>	<u>METHODE</u>
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	96,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Les Terrasses du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale	38, avenue Principe Grace		

d'Hôtellerie (SOGETEL)	MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International.	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. BetClic Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration globale

◆ 2.2.3. Date de clôture

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe BetClic Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. BetClic Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

◆ 2.2.4. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

◆ 2.2.5. Ecarts d'acquisition – Goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Conformément aux dispositions d'IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

◆ 2.2.6. Opérations internes

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

◆ 2.2.7. Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.3 - Principes comptables

◆ 2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- | | |
|---------------|---|
| - logiciels | amortissement sur 3 à 6 ans |
| - concessions | durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité |

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

◆ 2.3.2. Immobilisations corporelles

a - Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

b - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe a - "Régime juridique de certains biens immobiliers" de la note 5 "Immobilisations corporelles" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

◆ 2.3.3. Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou évènements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

◆ 2.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une composante distincte des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

◆ 2.3.5. Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

◆ 2.3.6. Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession, à l'exception, comme précisé par IFRS 5, des actifs financiers entrant dans le champ d'application de *IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* qui sont évalués conformément à cette norme.

◆ 2.3.7. Stocks

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

◆ **2.3.8. Créances clients**

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

◆ **2.3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Ces actifs consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

◆ **2.3.10. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

◆ **2.3.11. Avantages du personnel**

Les avantages offerts par le Groupe à ses salariés et retraités sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

◆ **2.3.12. Subventions d'investissement**

Les subventions accordées au Groupe pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ **2.3.13. Instruments financiers**

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. La part des variations de valeur des éléments couverts, qui est relative à la couverture de juste valeur, est également comptabilisée en résultat de la période.

La note 24 détaille les instruments financiers utilisés par le Groupe pour assurer la gestion du risque financier.

◆ **2.3.14. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

-les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert des risques et avantages ;

-les transactions impliquant des prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de tables et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons et des commissions de change. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et hors service réparti au personnel.

◆ **2.3.15. Impôts différés et régime fiscal**

La Société des Bains de Mer réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

2.4 – Comparabilité des exercices

◆ **2.4.1. Changement de méthode lié à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi**

Comme il est expliqué dans la note 2.1., le Groupe applique la norme IAS 19 révisée à compter du 1^{er} avril 2013.

Ainsi, le Groupe comptabilise les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi dans l'état du résultat global, conformément à IAS 19 révisée qui est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les provisions « Avantage au personnel » inscrites au bilan du Groupe sont de ce fait majorées des écarts actuariels précédemment comptabilisés en engagement hors bilan.

S'agissant d'un changement de méthode comptable et conformément à IAS 8, une information comparative sur l'exercice antérieur, liée à l'application rétrospective de cette méthode, est présentée.

L'impact du changement de méthode sur les capitaux propres - part du Groupe - s'élève à - 3,0 millions d'euros au 1^{er} avril 2012 et à - 9,3 millions d'euros au 31 mars 2013, variations qui conduisent à augmenter la provision au bilan (passif) d'autant.

2.4.1.1. Impact sur le compte de résultat du 31 mars 2013

	Exercice 2012 / 2013 avant changement de méthode	Impact IAS 19 révisée	Exercice 2012 / 2013 après changement de méthode
Charges de personnel	(210 972)	678	(210 294)
Résultat opérationnel	(33 417)	678	(32 739)
RESULTAT NET CONSOLIDE	(51 344)	678	(50 666)
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE	(51 398)	678	(50 720)

2.4.1.2. Impact sur le bilan au 31 mars 2013

PASSIF	31 mars 2013 avant changement de méthode	Impact IAS 19 révisée	31 mars 2013 après changement de méthode
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels sous IAS 19 révisée	63 567	-9 929	53 638
Résultat de l'exercice	-51 398	678	-50 720
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	525 768	-9 251	516 517
CAPITAUX PROPRES	525 934	-9 251	516 683
Avantages du personnel	23 369	9 251	32 620
TOTAL DU PASSIF	865 955	0	865 955

2.4.1.3. Impact sur le tableau de flux de trésorerie au 31 mars 2013

	Exercice 2012/2013 avant changement de méthode	Impact IAS 19 révisée	Exercice 2012/2013 après changement de méthode
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe	(51 398)	678	(50 720)
Variation des provisions	(2 235)	-678	(2 913)
Capacité d'autofinancement	16 972	(0)	16 972
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	21 827	(0)	21 827

NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

▪ **Participation dans Betclie Everest Group**

Il est rappelé que le Groupe détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betclie Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betclie Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betclie et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 65 % suite au rachat, en décembre 2013, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues en totalité.

Financement

Des avances en compte courant ont été consenties au cours de l'exercice, représentant un montant net total de 5,3 millions d'euros pour chaque associé. Ces avances ont notamment contribué au remboursement de 11,5 millions d'euros de financements souscrits par BEG auprès d'un établissement financier. Le montant total des avances en compte courant consenties par le Groupe envers BEG s'élève à 53 920 milliers d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre des accords conclus en mai 2009, il a été réalisé une augmentation de capital en décembre 2011 par voie de compensation avec une fraction du prêt initial de 70 millions d'euros, le solde du prêt, soit 6 150 milliers d'euros, devant être remboursé suivant certaines modalités prévues par les accords. Au cours du mois de mars 2014, le Groupe a reçu de BEG un premier remboursement de 3 millions d'euros au titre de ce prêt.

Exploitation

La poursuite des actions engagées par Betclie Everest Group pour faire face aux conditions des marchés et le développement des activités de paris sportifs permettent d'afficher une nouvelle amélioration significative du résultat opérationnel avant éléments non courants, stocks options et amortissements qui s'établit en positif de 25,3 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 au lieu de 11,9 millions d'euros pour l'exercice passé.

▪ **Projet de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris**

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions entreprises pour la rénovation et le développement du parc immobilier et hôtelier de l'ensemble du Groupe, avec le souci constant d'assurer à la clientèle des prestations aux meilleurs standards du marché.

Les études préparatoires engagées au titre de ce projet ont représenté une dépense d'investissement de 5 millions d'euros sur 2013/2014.

Par ailleurs, l'ampleur du projet envisagé a nécessité une révision complète du plan d'amortissement des actifs destinés à être remplacés ou détruits au moment des travaux. Compte tenu du planning de réalisation et des travaux envisagés, il a été identifié un besoin d'amortissements complémentaires de 14,6 millions d'euros, dont la prise en charge est étalée sur quatre exercices à compter de 2013/2014. Au titre de l'exercice 2013/2014 écoulé, une charge additionnelle d'amortissement a ainsi été constatée à hauteur de 5,4 millions d'euros.

Enfin, il a été élaboré un plan pour l'emploi qui a pour objet de limiter les conséquences sociales éventuellement supportées du fait de l'ouverture partielle de l'établissement pendant la durée des travaux. Constitué principalement de départs à la retraite anticipée pour un certain nombre de salariés, le coût de ce plan est évalué à 3 millions d'euros, montant pris en charge sur l'exercice 2013/2014.

▪ **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

La vente à terme de 400 000 actions souscrite lors de l'exercice 2012/2013 a été dénouée en avril 2013, avec la perception d'un montant de 48,9 millions de dollars, soit 38 millions d'euros, qui génère une plus-value de 32,9 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014.

Après cette opération, le Groupe a conservé une participation de 400 000 actions dans Wynn Resorts, Limited, pour laquelle il a souhaité reconduire en deux temps la mise en place de dispositifs de couverture contre le risque de variation du cours de l'action :

- en juin 2013, avec une première vente à terme portant sur 200 000 actions, qui garantit un cours proche de 140 dollars pour la quotité précitée à l'échéance du contrat en avril 2014. Cette première opération a été complétée par une vente à terme de 20 millions de dollars pour garantir la parité entre euro et dollar US.
- en novembre 2013, avec une nouvelle vente à terme portant sur les 200 000 actions restantes, qui garantit un cours proche de 165 dollars à l'échéance en avril 2014. Cette seconde opération a été complétée par une vente à terme de 16 millions de dollars.

Ces opérations ont été qualifiées d'instruments de couverture au 31 mars 2014 et leur traitement comptable a généré une charge de 1,4 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014.

Dénouées à leur échéance en avril 2014, ces différentes opérations se sont traduites par l'encaissement de 43,9 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 38,8 millions d'euros qui impactera favorablement les comptes de l'exercice 2014/2015.

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er avril 2012	110	29 232	718	2 161	32 110
Entrées de périmètre	32				
Acquisitions		5 781	0	-1 032	4 750
Cessions / sorties d'actifs		-4 726			-4 726
Valeur brute au 31 mars 2013	142	30 287	718	1 129	32 134
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2012	110	25 530	627		26 157
Entrées de périmètre					
Dotations aux Amortissement/dépréciation		1 737			1 737
Cessions / sorties d'actifs		-4 726			-4 726
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2013	110	22 541	627		23 168
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	32	7 746	90	1 129	8 966
Valeur brute au 1er avril 2013	142	30 287	718	1 129	32 134
Entrées de périmètre					
Acquisitions		414		-423	-9
Cessions / sorties d'actifs		-1 450	-3 416		-4 866
Valeur brute au 31 mars 2014	142	29 252	-2 699	706	27 260
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2013	110	22 541	627		23 168
Entrées de périmètre					
Dotations aux amortissement/dépréciation		1 775			1 775
Cessions / sorties d'actifs		-4 764			-4 764
Amortissement/dépr. au 31 mars 2014	110	19 552	627		20 179
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	32	9 700	-3 326	706	7 081

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets des dites filiales à la date d'acquisition.

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéficiaires versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société des Bains de Mer en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007
- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeur brute au 1er avril 2012	158 574	701 225	203 291	65 006	42 172	1 170 267
Entrées de périmètre (1)				9 713		9 713
Acquisitions		47 830	7 210	3 185	-1 555	56 670
Cessions / sorties d'actifs		-5 411	-2 954	-888	-1 083	-10 335
Valeur brute au 31 mars 2013	158 574	743 645	207 547	77 015	39 534	1 226 315
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2012	38 106	391 865	148 947	47 647		626 566
Entrées de périmètre						
Dotations aux amortissements		25 728	14 970	6 650		47 348
Cessions / sorties d'actifs		-3 714	-2 753	656		-5 811
Amortissement/dépr. au 31 mars 2013	38 106	413 879	161 164	54 953		668 103
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	120 467	329 765	46 383	22 062	39 534	558 212
Valeur brute au 1er avril 2013	158 574	743 645	207 547	77 015	39 534	1 226 315
Entrées de périmètre						
Acquisitions		8 813	3 352	4 530	63 985	80 679
Cessions / sorties d'actifs		-1 308	-4 438	-1 913	-297	-7 956
Valeur brute au 31 mars 2014	158 574	751 149	206 460	79 633	103 222	1 299 038
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2013	38 106	413 879	161 164	54 953		668 103
Entrées de périmètre						
Dotations aux amortissements (2)		29 707	13 752	6 711		50 170
Cessions / sorties d'actifs		-952	-4 229	-1 854		-7 035
Amortissement/dépr. au 31 mars 2014	38 106	442 634	170 687	59 810		711 238
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	120 467	308 515	35 773	19 823	103 222	587 800

(1) correspond à l'entrée de périmètre de la Société Hôtelière du Larvotto en date du 28 juin 2012. Cette opération constituait un regroupement d'entreprise au sens de la norme IFRS 3 révisée et a conduit à constater des actifs immobilisés pour 9,7 millions d'euros.

(2) l'engagement du plan de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris dès la fin d'année 2014 a rendu nécessaire une révision du plan d'amortissement des actifs destinés à être remplacés ou détruits au moment des travaux. Compte tenu du planning de réalisation et de l'ampleur des travaux envisagés, il a été identifié un besoin d'amortissements complémentaires de 14,6 millions d'euros, dont 8,2 millions correspondant à la réévaluation libre pratiquée en 1989/1990. La prise en charges intervient dès l'exercice 2013/2014 et sur les trois exercices suivants. Au titre de l'exercice 2013/2014 écoulé, une charge additionnelle d'amortissement a ainsi été constatée à hauteur de 5,4 millions d'euros.

a - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2014, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10,1 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

b - Immobilisations en contrats de location-financement

Les informations relatives aux immobilisations en contrats de location-financement sont présentées en note 31 - Engagements de location.

NOTE 6 – PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE / ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS / ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (1)	Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (3)	Total Actifs financiers non courants	Actifs destinés à être cédés (4)
Valeurs brutes au 1er avril 2012	48 877	75 488	510	79 639	155 637	
Acquisitions			48	17 940	17 988	
Classification en actifs destinés à être cédés		-37 844				37 844
Cessions			-17	-14	-31	
Reclassements	31 045			-31 045	-31 045	
Variation de valeur	-21 886	3 394			3 394	
Valeurs brutes au 31 mars 2013	58 036	41 038	541	66 521	108 099	37 844
Dépréciations au 31 mars 2012		649	341	10 010	11 000	
Dotations / reprise de dépréciation			18	21	39	
Dépréciations au 31 mars 2013		649	359	10 031	11 039	
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	58 036	40 389	181	56 490	97 060	37 844
Valeurs brutes au 31 mars 2013	58 036	41 038	541	66 521	108 099	37 844
Acquisitions			31	661	693	
Classification en actifs destinés à être cédés		-46 440				46 440
Cessions			-8	-591	-599	-32 949
Reclassements						
Variation de valeur	-11 649	6 123			6 123	13 113
Valeurs brutes au 31 mars 2014	46 386	721	564	66 591	67 876	64 447
Dépréciations au 31 mars 2013		649	359	10 031	11 039	
Dotations / reprise de dépréciation			27	10	37	
Dépréciations au 31 mars 2014		649	387	10 040	11 076	
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	46 386	72	177	56 551	56 800	64 447

(1) La rubrique "Participations mises en équivalence" correspond à la participation de 50 % détenue dans Betelic Everest Group. Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du groupe.

en milliers d'euros	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
Valeur des titres en début de période	48 877	58 036
Quote-part de résultat net de la période	-23 425	-3 847
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires (a) (Puts et Calls sur Bet-At-Home)	964	-7 809
- écarts de conversion	574	6
- augmentation de capital (b)	31 045	
Variation de la période	9 159	-11 649
Valeur des titres en fin de période	58 036	46 387

(a) Les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires correspondent à l'incidence en capitaux des :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - o Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - o Lorsque le Groupe accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS32-IAS39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS27R et selon les recommandations de l'AMF.

Les opérations constatées ainsi en capitaux propres sur l'exercice 2013/2014 sont celles réalisées par la société Betclac Everest Group avec les minoritaires de ses filiales Bet-At-Home.

(b) Pour mémoire, il s'agit de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2012, souscrite par compensation avec les prêts consentis par les deux actionnaires.

Le goodwill implicite constaté à la prise de participation s'élevait à 76 176 milliers d'euros.

▪ Etats financiers résumés de Betclac Everest Group

Les états financiers retenus au 31 mars 2014 par le groupe S.B.M. se résument comme suit :

en milliers d'euros	Actifs	Passifs (hors capitaux propres et minoritaires)	Capitaux Propres Part du Groupe	Produit Net des Jeux (*)	Résultat Net Part du Groupe (*)
agrégats établis suivant le référentiel IFRS	233 824	279 897	-59 566	157 984	-7 694

* ces montants correspondent à la période 1^{er} avril 2013 – 31 mars 2014.

Pour cette période, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions et déduction des frais supportés dans le cadre des restructurations et des conventions avec les parties liées, est positif de 25,3 millions d'euros au lieu de 11,9 millions d'euros pour l'exercice dernier.

(2) La rubrique "actifs financiers disponibles à la vente" comprend essentiellement les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 31 mars 2014.

Les titres Wynn Resorts ont été reclassés en actifs destinés à être cédés (voir § 4 ci-dessous).

Les variations de juste valeur de la participation Wynn Resorts au cours de l'exercice passé sont traduites comme suit :

- diminution des capitaux propres pour 27 683 milliers d'euros ;
- impact favorable en résultat pour 19 017 milliers d'euros.

La détention de 400 000 actions Wynn Resorts pendant l'exercice 2013/2014 a donné lieu à l'encaissement de dividendes pour un montant net de retenue à la source de 1 478 milliers d'euros.

(3) La rubrique "autres actifs financiers" comprend essentiellement :

- les avances en compte courant consenties à Betclie Everest Group, soit 53 920 milliers d'euros, dont un montant net de 5 285 milliers d'euros pendant l'exercice en cours.
- le solde, soit 3 150 milliers d'euros, de l'Avance en Compte Courant effectuée au bénéfice de Betclie Everest Group en juillet 2009 suite à un premier remboursement de 3 millions d'euros tel que décrit en note n°3.
- les avances en compte courant consenties à la société Monaco Sports Partenaires pour une valeur brute de 9 940 milliers d'euros, totalement dépréciées lors de l'exercice 2010/2011.

(4) La rubrique "actifs destinés à être cédés" est constituée des 400 000 titres Wynn Resorts qui ont fait l'objet d'opérations de vente à terme initiées au cours de l'exercice 2013/2014 et dont le dénouement est intervenu en avril 2014.

NOTE 7 – STOCKS

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2013	13 411
Dépréciation au 31 mars 2013	76
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	13 335
Valeur brute au 31 mars 2014	12 200
Dépréciation au 31 mars 2014	37
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	12 163

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

NOTE 8 – CLIENTS

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2013	73 066
Dépréciation au 31 mars 2013	34 372
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	38 693
Valeur brute au 31 mars 2014	72 048
Dépréciation au 31 mars 2014	34 160
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	37 888

Les créances concernent principalement le secteur jeux.

ANALYSE PAR ANCIENNETE	
Créances à moins de 6 mois	30 802
Créances entre 6 et 12 mois	7 763
Créances à plus d'un an	33 483
TOTAL VALEUR BRUTE au 31 mars 2014	72 048

NOTE 9 – AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeur brute au 31 mars 2013	2 664	8 424	3 900	6 415	21 403
Dépréciation au 31 mars 2013			172		172
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	2 664	8 424	3 729	6 415	21 231
Valeur brute au 31 mars 2014	1 762	7 044	5 142	6 165	20 113
Dépréciation au 31 mars 2014			211		211
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	1 762	7 044	4 931	6 165	19 902

- (1) comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA
- (2) comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés (1)	Total
Valeur brute au 31 mars 2013	27			27
Dépréciation au 31 mars 2013				
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	27			27
Valeur brute au 31 mars 2014	16		1 100	1 116
Dépréciation au 31 mars 2014				
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	16		1 100	1 116

(1) correspond à la juste valeur - actif - des instruments dérivés (cf note n°24 Instruments financiers).

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement (1)	4 144	
Disponibilités à terme et à vue (2)	28 372	24 733
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	32 517	24 733
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	32 517	24 733
(1) dont gain (perte) de juste valeur	0	

(2) la totalité des montants présentés sous la rubrique « Disponibilités à terme et à vue » est constituée de disponibilités à vue pour les deux périodes présentées.

NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	70 685	40 181
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	299	165
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts	6 583	6 583
Juste valeur des instruments dérivés (2)	1 628	22 111
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	79 196	69 041
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	34 004	64 654
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	45 192	4 387
Echéances à plus de cinq ans		
TOTAL	79 196	69 041

(1) voir tableau ci-dessous pour l'explication de cette variation.

(2) cf note n°24 Instruments financiers.

Pour assurer son financement, le Groupe dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. L'échéance finale de cette ligne de crédit est fin mars 2015 pour un encours maximum de 116 millions.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 5 ans à partir d'avril 2011. Ce dispositif est décrit en note n° 24 Instruments financiers.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 31 mars 2014 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	116 000	40 000	76 000
Découverts confirmés	5 000		5 000
TOTAL	121 000	40 000	81 000
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	121 000	40 000	81 000
Échéances de un à cinq ans			
Échéances à plus de cinq ans			

NOTE 13 – AVANTAGES DU PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2013	Charge de la période	Versements	Ecarts actuariels et autres (1)	31 mars 2014
Indemnités de départ	15 778	1 402	-1 607	637	16 210
Engagements de retraite	16 686	446	-1 129	-300	15 703
Médailles du travail	156	18	-22	6	158
TOTAL	32 620	1 865	-2 758	343	32 071

Le Groupe provisionne suivant les dispositions de la norme IAS 19 révisée (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables. Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2014 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3,0 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statuts
- taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice Reuters correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 15 ans (2,72 %).
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	Exercice 2013/2014
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	32 620
Coût des services rendus	980
Charge d'intérêt	885
Prestations versées	-2 758
(Pertes) / Gains actuariels reconnus sur l'exercice et autres (1)	343
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	32 071
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propre à l'ouverture	9 929
(Pertes) / Gains actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	-427
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propre à la clôture	9 502

(1) Ce montant comprend le reclassement, pour 770 milliers d'euros, des indemnités de départ de la société S.H.L. précédemment comptabilisées sous la rubrique « Dettes fiscales et sociales ».

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	Exercice 2013/2014
Coût des services rendus	980
Charge d'intérêt	885
CHARGE DE L'EXERCICE	1 865

Selon IAS 19 révisée, les écarts actuariels, qui étaient auparavant comptabilisé en partie en compte de résultat sont désormais enregistrés en totalité en capitaux propres (voir note 2.4).

Analyse de la sensibilité de la provision aux variations de taux d'actualisation :

en milliers d'euros	Exercice 2013/2014
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	32 071
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	33 879
Ecart	1 808
% de variation	6%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	30 599
Ecart	-1 472
% de variation	-5%

Analyse de la constitution des écarts actuariels :

en milliers d'euros	Exercice 2013/2014
(Pertes) / Gains actuariels générés sur l'exercice	-427
dont (Pertes) / Gains actuariels liés aux hypothèses démographiques	-177
dont (Pertes) / Gains actuariels liés aux hypothèses financières	-250

NOTE 14 – PROVISIONS

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours de l'exercice 2013/2014, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2013	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2014
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT					
Litiges	450				450
Autres risques	816	120	-106	-316	515
Charges					
TOTAL	1 266	120	-106	-316	965

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours de l'exercice 2013/2014, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2013	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2014
PROVISIONS A CARACTERE COURANT					
Litiges	1 359	406	-110	-470	1 185
Autres risques	2 125	316	-258	-172	2 012
Charges	289	3 000		-289	3 000
TOTAL	3 774	3 722	-368	-931	6 196

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

La dotation de 3 millions d'euros présentée sous la rubrique "Provision pour charges" correspond à la provision constituée au titre du plan pour l'Emploi programmé dans le cadre de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris.

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
Produits constatés d'avance à plus d'un an	61 592	66 397
Subvention d'investissement	8 667	8 671
TOTAL	70 259	75 068

La rubrique "produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 837 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours de l'exercice 2013/2014.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 8 671 milliers d'euros se décompose en :

- 696 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique "Autres créditeurs - compte de régularisation"
- 7 975 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2015/2016 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

NOTE 16 – FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
Dettes fournisseurs	15 770	15 663
Factures non parvenues	13 772	10 040
TOTAL	29 542	25 703

NOTE 17 – AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
Avances et acomptes reçus	30 066	38 009
Dettes fiscales et sociales	75 815	84 560
Autres dettes d'exploitation	5 496	7 571
Dettes sur immobilisations	7 547	8 590
Autres dettes	5 450	4 852
Comptes de régularisation	8 243	6 971
TOTAL	132 616	150 553

Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 18 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	176 104	207 883
Secteur hôtelier	222 262	237 437
Secteur locatif	24 550	26 141
Autres	15 304	14 711
Cessions internes	-14 092	-13 660
TOTAL	424 129	472 512

Dans les Produits des activités ordinaires de l'exercice 2013/2014 figurent 10,8 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés par l'établissement Méridien Beach Plaza au premier trimestre, période non prise en compte dans les données consolidées au titre de l'exercice précédent car l'exploitation n'a été reprise qu'à compter du 28 juin 2012.

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	145 360	144 692
Charges sociales et autres charges assimilées	63 329	71 241
Avantages du personnel (1)	1 605	1 865
TOTAL	210 294	217 799

(1) Indemnités de départ, engagements de retraite, médailles du travail.

Dans les Charges de personnel de l'exercice 2013/2014 figurent 3,8 millions d'euros enregistrées par l'établissement Méridien Beach Plaza au premier trimestre, période non prise en compte dans les données consolidées au titre de l'exercice précédent car l'exploitation n'a été reprise qu'à compter du 28 juin 2012.

NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT		
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 988	-2 430
Reprises de provisions antérieurement constituées	5 102	5 512
Provisions pour dépréciation de l'exercice	-6 543	-6 961
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	-3 429	-3 879
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS		
Produits de cession	225	246
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-4 524	-921
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-4 299	-675
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	981	837
AUTRES PRODUITS	5 694	1 473
AUTRES CHARGES	-8 206	-5 157
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	-9 260	-7 402

Dans les Autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2013/2014 figurent - 0,4 million d'euros comptabilisés par l'établissement Méridien Beach Plaza au premier trimestre, période non prise en compte dans les données consolidées au titre de l'exercice précédent car l'exploitation n'a été reprise qu'à compter du 28 juin 2012.

NOTE 21 – RESULTAT OPERATIONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	-15 015	5 883
Secteur hôtelier	920	-1 004
Secteur Locatif	15 910	17 552
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-34 555	-34 189
TOTAL	-32 739	-11 758

Ces montants tiennent compte du changement de méthode intervenu suite à l'application de IAS 19 révisée.

La notion de résultat opérationnel par secteurs est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables. La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 25 – Informations sectorielles.

Dans le Résultat Opérationnel de l'exercice 2013/2014 figurent 1,2 millions d'euros réalisés par l'établissement Méridien Beach Plaza au premier trimestre, période non prise en compte dans les

données consolidées au titre de l'exercice précédent car l'exploitation n'a été reprise qu'à compter du 28 juin 2012.

NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
Produits perçus	43	15
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	43	15
Charges et intérêts versés	-1 050	-1 372
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	910	1 040
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-140	-332
Différences de change	-125	64
Résultat sur dérivés de change		
Variation juste valeur des instruments dérivés de change		1 100
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente (1)		32 949
Dividendes perçus (2)	4 436	1 478
Variation juste valeur des actifs financiers et des dérivés actions		-2 506
Autres	1 285	145
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	5 596	33 231

(1) correspond aux plus-values réalisées sur les ventes à terme d'actions Wynn Resorts, Limited. 400 000 titres d'une opération qui s'est déboulée en avril 2013.

(2) correspond aux dividendes reçus de Wynn Resorts, Limited.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 23 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2014
Cadres	607	623
Agents de maîtrise	187	181
Employés	3 250	3 332
TOTAL	4 044	4 137

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les rubriques "Autres actifs financiers" et "Autres passifs financiers" avec une distinction courant / non courant suivant leur échéance. Les principes comptables afférents à ces instruments sont décrits en note annexe n° 2.3.13.

◆ Instruments de taux

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument couvre une période de cinq années à compter

du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ **Instruments de change**

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change. Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Au 31 mars 2014, le Groupe détient 400 000 titres à un cours de 222,15 dollars.

En relation avec la vente à terme d'actions Wynn Resorts, Ltd, le Groupe a souscrit en juillet et en décembre 2013 des instruments dérivés de change, de type vente à terme, portant sur 36 millions de dollars et venant à échéance en avril 2014.

◆ **Instruments de titre**

Le Groupe a souscrit, courant 2013, des instruments financiers dérivés d'actions avec la vente à terme de 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd. Ces instruments ont été dénoués dans les premiers jours de l'exercice 2014/2015 simultanément avec les instruments dérivés de change.

◆ **Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers souscrits par le Groupe s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
Instruments de change		1 100
Instruments de taux	(1 628)	(588)
Instruments sur titres		(21 523)
TOTAL	(1 628)	(21 011)

NOTE 25 – INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino du Café de Paris, au Sun Casino, au Sporting d'été sur la presqu'île du Larvotto, au Bay Casino ainsi qu'à la Rascasse. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco.
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel, le Café de Paris, le Sporting d'été, le Sporting d'hiver, les Thermes Marins de Monte-Carlo, le Méridien Beach Plaza, le Casino de Monte-Carlo et le Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français.
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, la location de La Vigie, ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.
- le secteur Autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis". Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

◆ **Produits des activités ordinaires par secteur**

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
Exercice 2012/2013	Produits avant éliminations intra-groupe	176 104	222 262	23 697	16 158	438 221
	Opérations intra-groupe		-14 029		-63	-14 092
	Produits des activités ordinaires	176 104	208 233	23 697	16 095	424 129
Exercice 2013/2014	Produits avant éliminations intra-groupe	207 883	237 437	26 141	14 711	486 172
	Opérations intra-groupe		-13 591		-69	-13 660
	Produits des activités ordinaires	207 883	223 845	26 141	14 642	472 512
variation n/n-1	montant	31 779	15 612	2 444	-1 453	48 383
variation n/n-1	%	18,0%	7,5%	10,3%	-9,0%	11,4%

◆ **Résultat opérationnel par secteur**

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS							
Exercice 2012/2013		-6 596	32 893	20 777	3 815	-35 221	15 667
Exercice 2013/2014		14 200	33 585	22 838	1 803	-32 219	40 207
variation n/n-1	montant	20 797	692	2 061	-2 012	3 002	24 539
AMORTISSEMENTS							
Exercice 2012/2013		-8 419	-31 973	-4 846	-1 018	-2 828	-49 084
Exercice 2013/2014		-8 318	-34 589	-5 286	-844	-2 928	-51 964
variation n/n-1	montant	101	-2 616	-440	174	-100	-2 880
RESULTAT OPERATIONNEL							
Exercice 2012/2013		-15 015	920	15 931	2 797	-37 372	-32 739
Exercice 2013/2014		5 883	-1 004	17 552	959	-35 147	-11 758
variation n/n-1	montant	20 898	-1 924	1 621	-1 838	2 225	20 981

Ces montants tiennent compte du changement de méthode intervenu suite à l'application de IAS 19 révisé.

◆ *Immobilisations corporelles et incorporelles par secteur*

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES						
au 31 mars 2013	61 336	331 903	136 745	9 818	27 378	567 179
au 31 mars 2014	54 394	316 037	182 510	11 305	30 636	594 881
variation du semestre	-6 942	-15 866	45 765	1 488	3 258	27 702
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2012/2013	12 923	11 058	27 228	2 774	7 436	61 419
Exercice 2013/2014	1 376	19 349	50 297	2 362	7 288	80 671

NOTE 26 – RESULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTIONS

	31 mars 2013	31 mars 2014
Nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)	-2,79	0,95
Résultat net dilué par action (en euros)	-2,79	0,95
Dividende versé dans l'exercice, intérêt statutaire compris (en euros)	0,01	0,01
Dividende proposé au titre de l'exercice, intérêt statutaire compris (en euros)	0,01	0,01

NOTE 27 – ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
Variation de besoin en fonds de roulement hors variation de périmètre		
Stocks	253	1 172
Clients	-5 319	805
Fournisseurs	-7 126	3 839
Autres créances et dettes	-1 788	-23 871
Total hors variation de périmètre	3 848	22 010
Effet des variations de périmètre		
Stocks	-351	
Clients	-1 393	
Fournisseurs	-2 906	
Autres créances et dettes	-8 183	
Total des effets de variation de périmètre	9 345	
Variation de besoin en fonds de roulement avec variation de périmètre		
Stocks	-98	1 172
Clients	-6 712	805
Fournisseurs	-10 032	3 839
Autres créances et dettes	-9 971	-23 871
Total avec variation de périmètre	13 193	22 010

NOTE 28 – PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 69,1 % du capital de la Société des Bains de Mer au 31 mars 2014, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de ladite société et les relations avec Betcliv Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

- *Relations avec l'Etat monégasque*

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder par l'Etat monégasque le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 33 585 milliers d'euros pour l'exercice 2013/2014. Conformément au cahier des charges le taux de redevance a été porté de 13 à 15% à compter du 1^{er} avril 2012.
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 6 633 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 1 095 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

- Relations avec des sociétés liées

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Banque J.Safra (Monaco) S.A., la Société des Vins de Fontfroide, la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier et la Société PGL Conseil.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

- Relations avec Betcliv Everest Group

A été mis en place un contrat de licence qui permet au groupe Betcliv Everest Group de tirer profit, dans le domaine des jeux en ligne, de la notoriété et du prestige des marques et noms de domaine détenus par le Groupe S.B.M..

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe a par ailleurs participé au financement de Betcliv Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent 53,9 millions d'euros au 31 mars 2014.

- Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 740 milliers d'euros au cours de l'exercice 2013/2014 contre 590 milliers d'euros au titre de la période précédente.

	31 mars 2013	31 mars 2014
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	401	535
Tantièmes		
Jetons de présence	190	205
TOTAL	590	740

Les charges patronales sur les rémunérations versées représentent un montant estimé de 37 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014.

NOTE 29 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les informations présentées ci-après excluent les engagements de location, qui sont décrits distinctement en note 31.

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	59 695	71 190
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	166	166
Avals, cautions et garanties (2)	39 489	63 439
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	74 910	90 576
Autres commandes fermes (4)	20 158	18 142
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	15 000	81 000

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betcllc Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à Betcllc Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 59,7 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 31 mars 2014 un engagement maximum de 23,3 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 31 mars 2014 un engagement maximum de 15,9 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Les engagements reçus relatifs à Betcllc Everest Group s'élèvent à 37,5 millions d'euros et sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov - s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betcllc Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 24 000 titres Betcllc Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,

- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 13 500 titres Betclic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011.

Les autres engagements reçus comprennent des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betclic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 32 millions d'euros au 31 mars 2014, leur remboursement est garanti à 100% par chacun des actionnaires de Betclic Everest Group et un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande, adossé à des nantissements croisés de 29 333 titres Betclic Everest Group, permet de réduire la garantie à première demande donnée à 50 % des obligations de paiements de la filiale emprunteuse, Mangas BAH.

Détail des autres engagements et garanties donnés et reçus :

Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non renouvellement, correspondant à 45 % de la valeur nette comptable résiduelle des immobilisations concernées.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
- Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

NOTE 30 – ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 29.

a) Obligations contractuelles

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	108 719	108 109	610	
TOTAL	108 719	108 109	610	

b) Autres engagements

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	71 190	11 505	27 686	32 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	71 190	11 505	27 686	32 000
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	63 605	2 694	38 662	22 249
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	63 605	2 694	38 662	22 249
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	81 000	81 000		
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	81 000	81 000		

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

- *Immobilisations en contrats de location-financement*

Au 31 mars 2014, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 154 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 286 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location financement se présente comme suit au 31 mars 2014 :

- dettes à moins d'un an	137 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	34 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	néant
- total des paiements actualisés	171 milliers d'euros

- *Locations simples*

Au 31 mars 2014, les montants des paiements futurs minimaux actualisés à payer au titre des contrats de location simple sont :

- dettes à moins d'un an	13 781 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	37 230 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	22 230 milliers d'euros
- total des paiements actualisés	73 241 milliers d'euros

Ces locations concernent essentiellement du matériel d'exploitation, des logements sociaux, et les engagements à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

➤ *Comptes sociaux*

Bilan au 31 mars 2014 – Normes monégasques (en milliers d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2013/2014			2012/2013
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	NET
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE A MOINS D'UN AN	110 513	36 993	73 519	85 953
Espèces en caisse	15 747		15 747	21 826
Banques : dépôts à vue	1 510		1 510	887
Autres valeurs à vue	29		29	
Banques : dépôts à termes				
Titres négociables				4 144
Créances d'exploitation	9 134	1 580	7 555	7 452
Débiteurs divers	10 660	387	10 273	7 816
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	70 094	35 027	35 068	39 668
Actif précompté	3 339		3 339	4 160
STOCKS	11 224	27	11 197	12 248
PAIEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTIE	391		391	581
Avances sur commandes	391		391	581
ACTIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	797		797	248
Dépôts et cautionnements versés	797		797	248
TITRES DE PARTICIPATION	307 520	44 406	263 113	265 659
Sociétés affiliées	302 335	44 385	257 950	255 405
Autres participations	5 184	21	5 164	10 254
IMMOBILISATIONS	1 227 639	718 775	508 864	479 474
Immobilisations incorporelles :				
- Concessions et droits similaires	29 137	22 762	6 375	7 835
- Droit au bail	18	18		
- Immobilisations en cours	706		706	1 129
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	81 967		81 967	81 967
- Ecart de réévaluation au 31/03/79	35 616	35 616		
- Aménagements terrains	2 491	2 491		
- Constructions	710 382	437 698	272 684	291 866
- Installations techniques	202 112	167 374	34 737	45 319
- Autres immobilisations	62 533	52 816	9 717	12 446
- Immobilisations en cours	102 677		102 677	38 912
TOTAL DE L'ACTIF	1 658 083	800 201	857 882	844 163
COMPTES DE REGULARISATION	5 732		5 732	6 979
Dépenses payées d'avance	5 652		5 652	5 341
Autres comptes transitoires	54		54	1 635
Ecart de conversion	26		26	3
TOTAL GENERAL	1 663 815	800 201	863 614	851 142
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)			71 190	59 695
Cautions reçues			3 939	1 308
Autres engagements reçus			59 500	37 500
Fournisseurs			99 450	84 575
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			81 000	15 000
Couverture de taux variables			100 000	100 000
			415 084	298 083

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE	EXERCICE
PASSIF	2013/2014	2012/2013
PASSIF EXIGIBLE A MOINS D'UN AN	172 954	184 515
Découverts bancaires		475
Effets à payer	4 789	3 869
Dettes d'exploitation	66 670	57 670
Comptes des sociétés affiliées	10 365	8 283
Comptes des employés	33 124	29 530
Emprunts	40 181	70 210
Autres dettes	4 470	4 047
Passif précompté	13 354	10 431
ENCAISSEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTIE	22 854	17 779
Acomptes reçus	16 894	12 026
Dépôts et cautionnements reçus	5 960	5 753
PASSIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE	20 467	23 302
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	20 467	23 302
PROVISIONS POUR RISQUES	4 508	5 851
Autres provisions pour risques	4 508	5 851
COMPTES DE REGULARISATION	81 938	76 957
Revenus imputables aux exercices futurs	73 011	67 039
Autres comptes de régularisation passif	225	363
Ecart de conversion	31	48
Subvention d'investissement		
- <i>montant brut</i>	17 535	17 535
- <i>amortissement</i>	(8 864)	(8 027)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	215 173	215 173
Capital : 18 160 490 actions de 1 euro chacune	18 160	18 160
Primes d'émission sur actions	5 374	5 374
Écarts de réévaluation :		
- Écarts de réévaluation 31/03/90	167 694	167 694
- Réserve de réévaluation 31/03/79	23 944	23 944
Réserves :	161 238	161 238
- Réserve statutaire	1 816	1 816
- Réserve facultative	148 799	148 799
- Réserve de prévoyance	10 623	10 623
- Plus value à long terme		
Résultats :	184 481	166 327
- Report à nouveau bénéficiaire	166 146	196 714
- Résultat net de l'exercice	18 336	(30 387)
TOTAL FONDS SOCIAL	560 893	542 739
TOTAL GENERAL	863 614	851 142
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs crédateurs pour actions déposées	5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)	71 190	59 695
Tiers crédateurs pour cautions déposées en garantie	3 939	1 308
Autres engagements reçus	59 500	37 500
Fournisseurs	99 450	84 575
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	81 000	15 000
Couverture de taux variables	100 000	100 000
	415 084	298 083

Compte de pertes et profits – normes monégasques (en milliers d'euros)

	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
ACTIVITE PRINCIPALE		
Produits des jeux	224 620	185 382
Prestations de services	197 824	192 256
Ventes de marchandises	7 675	7 648
Autres produits de gestion courante	1 157	1 100
Moins : cessions internes	(11 421)	(11 986)
Total Produits de l'activité principale	419 855	374 399
A déduire :		
- Coût d'achat des marchandises	(4 674)	(3 955)
- Consommations	(141 892)	(136 223)
- Redevances, impôts et taxes	(34 196)	(28 645)
- Charges de personnel	(183 006)	(182 247)
- Autres charges d'exploitation	(25 097)	(13 626)
- Charges d'amortissements	(46 350)	(44 656)
Provisions :		
- Dotations	(17 470)	(14 069)
- Reprises	14 319	12 854
	(438 365)	(410 566)
Total des charges de l'activité principale	(438 365)	(410 566)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(152)	
RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE	(18 662)	(36 167)
ACTIVITES ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	(1 264)	(891)
Revenus des participations	7 031	10 343
Provisions :		
- Dotations	(132)	(30)
- Reprises	0	30
RESULTATS DES ACTIVITES ACCESSOIRES	5 636	9 452
OPERATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS		
Résultats divers	33 341	(608)
Provisions :		
- Dotations	(3 546)	(3 815)
- Reprises	645	189
RESULTATS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS	30 440	(4 233)
RESULTATS AFFERENTS AUX EXERCICES ANTERIEURS	921	562
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	18 335	(30 387)

Bilan au 31 mars 2014 – Normes françaises (en milliers d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2013/2014			EXERCICE 2012/2013 NET
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles Note 3	29 861	22 780	7 081	8 964
Concessions et droits similaires	29 137	22 762	6 375	7 835
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	706		706	1 129
Immobilisations corporelles Note 4	1 197 777	695 994	501 783	470 510
Terrains	120 074	38 106	81 967	81 967
Constructions	710 382	437 698	272 684	291 866
Installations techniques, matériel	202 112	167 374	34 737	45 319
Autres immobilisations	62 533	52 816	9 717	12 446
Immobilisations corporelles en cours	98 952		98 952	38 137
Avances et acomptes	3 725		3 725	775
Immobilisations financières Note 5	312 180	44 793	267 387	270 191
Participations et créances rattachées	305 620	44 385	261 234	259 484
Autres titres immobilisés	5 088	8	5 080	10 161
Prêts consentis	579	387	192	206
Autres immobilisations	893	13	880	340
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 539 819	763 568	776 251	749 666
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	11 224	27	11 197	12 248
Avances et acomptes versés	391		391	581
Créances d'exploitation	9 189	1 580	7 609	7 532
Autres créances d'exploitation	5 518		5 518	6 504
Créances diverses	74 710	35 027	39 684	42 409
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	17 286		17 286	26 858
Charges constatées d'avance	5 652		5 652	5 341
TOTAL ACTIF CIRCULANT	123 970	36 633	87 337	101 474
Charges à répartir et écarts de conversion	26		26	3
TOTAL DE L'ACTIF	1 663 815	800 201	863 614	851 142

PASSIF		EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Ecarts de réévaluation		191 638	191 638
Réserve statutaire		1 816	1 816
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve de prévoyance		10 623	10 623
Réserve facultative		148 799	148 799
Report à nouveau		166 146	196 714
Résultat de l'exercice	Note 8	18 336	-30 387
Subvention d'investissement	Note 9	8 671	9 508
TOTAL CAPITAUX PROPRES	Note 7	569 564	552 247
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4 508	5 851
Provisions pour charges		26 096	23 566
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	30 604	29 417
DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédit		40 181	70 685
Emprunts et dettes financières		5 960	5 753
Avances et acomptes reçus		16 894	12 026
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 428	22 835
Dettes fiscales et sociales		76 667	67 519
Autres dettes d'exploitation		6 845	5 184
Dettes sur immobilisations		8 368	5 698
Autres dettes		15 060	12 693
Produits constatés d'avance		73 011	67 039
TOTAL DETTES	Notes 11 & 12	263 415	269 431
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		31	48
TOTAL DU PASSIF		863 614	851 142

Compte de résultat – Normes Françaises (en milliers d'euros)

	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	418 694	373 295
Reprises sur amortissements et provisions	14 319	12 854
Transferts de charges	62	282
Autres produits	1 172	1 121
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	434 247	387 552
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(3 747)	(4 008)
Variation de stocks de marchandises	(923)	48
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(25 009)	(24 587)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	(161)	(305)
Autres achats et charges externes	(117 504)	(111 074)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(152)	
Impôts et taxes	(34 165)	(28 611)
Salaires et traitements	(124 656)	(126 127)
Charges sociales	(58 339)	(56 100)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(46 350)	(44 656)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(11 443)	(11 251)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(6 027)	(2 818)
Autres charges	(23 488)	(13 666)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(451 963)	(423 154)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(17 716)	(35 602)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	7 031	10 343
Intérêts et autres	268	216
Différences positives de change	149	102
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	43
Reprises sur provisions	0	30
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	7 463	10 734
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et autres	(1 617)	(1 090)
Différences négatives de change	(104)	(166)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(132)	(30)
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(1 852)	(1 286)
RESULTAT FINANCIER	5 612	9 449
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	88	315
Sur opérations en capital	39 113	1 189
Reprises sur provisions	645	189
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 846	1 693
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(156)	(0)
Sur opérations en capital	(5 704)	(2 112)
Dotations aux provisions	(3 546)	(3 815)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(9 406)	(5 926)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 440	(4 233)
IMPOTS SUR LES SOCIETES		
RESULTAT NET	18 335	(30 387)

Tableau des Flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	36 008	15 727
Variation du besoin en fonds de roulement	25 103	2 147
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	61 111	17 874
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(76 363)	(49 261)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	(4 789)	(22 931)
Produits de cession des actifs	38 276	208
Variation des dettes sur immobilisations	2 670	1 453
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(40 205)	(70 531)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit		59 966
Remboursements ligne de crédit	(30 029)	
Distribution de dividendes	(182)	(182)
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	208	229
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(30 003)	60 014
VARIATION DE TRESORERIE	(9 097)	7 357
TRESORERIE A L'OUVERTURE	26 383	19 026
TRESORERIE A LA CLOTURE	17 286	26 383

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	18 160	18 160	18 160	18 160	18 128
Nombre des actions ordinaires existantes	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 128 220
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	418 694	373 295	354 433	338 176	356 325
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	70 868	28 338	57 046	55 119	61 005
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	18 335	(30 387)	(7 433)	8 426	13 877
Résultat distribué aux actionnaires	182	182	182	182	10 877
III - Résultats par action (1) (en euros)					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	3,90	1,56	3,14	3,04	3,37
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,01	(1,67)	(0,41)	0,46	0,77
Dividende attribué à chaque action	0,01	0,01	0,01	0,01	0,60
IV - Personnel					
Effectif inscrit au 31 mars	2 962	2 958	2 920	2 986	2 990
Montant de la masse salariale de l'exercice (2) (en milliers d'euros)	124 656	126 127	121 090	107 995	100 393
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (3) (en milliers d'euros)	58 339	56 100	53 819	49 210	46 146

(1) division par dix du nominal des actions le 12 mars 2009

(2) hors masses et cagnottes

(3) y compris frais de retraites

Notes annexes aux comptes annuels

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2014, dont le total est de 863 614 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice enregistrant un gain de 18 335 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général, ainsi que des règlements l'ayant modifié ou complété par la suite (notamment les règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10(§3)).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf changement explicité ci-après.

1.1 - Changement de méthode

Il n'a pas été pratiqué de changement de méthode comptable au cours de l'exercice écoulé.

1.2 - Principes comptables

◆ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- logiciels amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions durée d'exploitation, complétée par une provision pour dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

◆ *Immobilisations corporelles*

a - Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique hors frais financiers. Les terrains et constructions ont fait cependant l'objet de réévaluations, qui sont traitées comme suit dans les comptes sociaux :

- sur l'exercice 1978/1979, la réévaluation pratiquée a suivi le mécanisme de la réévaluation légale française
- sur l'exercice 1989/1990, la contrepartie de la réévaluation libre pratiquée a été portée dans un compte d'écart de réévaluation inclus dans les capitaux propres.

b - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2014, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10,1 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées de vie suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe (b) précédent sont normalement amortis sur leur durée de vie économique et non sur la durée de la concession.

◆ *Immobilisations financières*

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

◆ *Stocks*

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

◆ *Créances et dettes*

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement. La provision est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement.

◆ **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

◆ **Provisions pour risques et charges**

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisés quant à leur objet, des provisions sont constituées.

Engagements de retraite, indemnités de départ et médailles du travail :

Les avantages offerts par la Société à ses salariés et retraités sont évalués et comptabilisés conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements de la Société en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements.

◆ **Subventions d'investissement**

Les subventions accordées à la Société pour le financement d'investissements sont classées en Capitaux propres. Elles sont réintégrées en résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ **Instruments financiers**

La Société utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions. Si ces instruments sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces instruments sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert. Dans le cas contraire, les variations de leur valeur de marché sont constatées en résultat de la période.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

▪ **Participation dans Betcllc Everest Group**

Il est rappelé que la Société détient indirectement depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betcllc Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betcllc Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betcllc et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 65 % suite au rachat, en décembre 2013, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues en totalité.

Financement

Des avances en compte courant ont été consenties au cours de l'exercice, représentant un montant net total de 5,3 millions d'euros pour chaque associé. Ces avances ont notamment contribué au remboursement de 11,5 millions d'euros de financements souscrits par BEG auprès d'un établissement

financier. Le montant total des avances en compte courant consenties par le Groupe envers BEG s'élève à 53 920 milliers d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre des accords conclus en mai 2009, il a été réalisé une augmentation de capital en décembre 2011 par voie de compensation avec une fraction du prêt initial de 70 millions d'euros, le solde du prêt, soit 6 150 milliers d'euros, devant être remboursé suivant certaines modalités prévues par les accords. Au cours du mois de mars 2014, le Groupe a reçu de BEG un premier remboursement de 3 millions d'euros au titre de ce prêt.

Exploitation

La poursuite des actions engagées par Betcliv Everest Group pour faire face aux conditions des marchés et le développement des activités de paris sportifs permettent d'afficher une nouvelle amélioration significative du résultat opérationnel avant éléments non courants, stocks options et amortissements qui s'établit en positif de 25,3 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 au lieu de 11,9 millions d'euros pour l'exercice passé.

▪ **Projet de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris**

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions entreprises pour la rénovation et le développement du parc immobilier et hôtelier de l'ensemble du Groupe, avec le souci constant d'assurer à la clientèle des prestations aux meilleurs standards du marché.

Les études préparatoires engagées au titre de ce projet ont représenté une dépense d'investissement de 5 millions d'euros sur 2013/2014.

Par ailleurs, l'ampleur du projet envisagé a nécessité une révision complète du plan d'amortissement des actifs destinés à être remplacés ou détruits au moment des travaux. Compte tenu du planning de réalisation et des travaux envisagés, il a été identifié un besoin d'amortissements complémentaires de 14,6 millions d'euros, dont la prise en charge est étalée sur quatre exercices à compter de 2013/2014. Au titre de l'exercice 2013/2014 écoulé, une charge additionnelle d'amortissement a ainsi été constatée à hauteur de 5,4 millions d'euros.

Enfin, il a été élaboré un plan pour l'emploi qui a pour objet de limiter les conséquences sociales éventuellement supportées du fait de l'ouverture partielle de l'établissement pendant la durée des travaux. Constitué principalement de départs à la retraite anticipée pour un certain nombre de salariés, le coût de ce plan est évalué à 3 millions d'euros, montant pris en charge sur l'exercice 2013/2014.

▪ **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

La vente à terme de 400 000 actions souscrite lors de l'exercice 2012/2013 a été dénouée en avril 2013, avec la perception d'un montant de 48,9 millions de dollars, soit 38 millions d'euros, qui génère une plus-value de 32,9 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014.

Après cette opération, le Groupe a conservé une participation de 400 000 actions dans Wynn Resorts, Limited, pour laquelle il a souhaité reconduire en deux temps la mise en place de dispositifs de couverture contre le risque de variation du cours de l'action :

- en juin 2013, avec une première vente à terme portant sur 200 000 actions, qui garantit un cours proche de 140 dollars pour la quotité précitée à l'échéance du contrat en avril 2014. Cette première opération a été complétée par une vente à terme de 20 millions de dollars pour garantir la parité entre euro et dollar US.
- en novembre 2013, avec une nouvelle vente à terme portant sur les 200 000 actions restantes, qui garantit un cours proche de 165 dollars à l'échéance en avril 2014. Cette seconde opération a été complétée par une vente à terme de 16 millions de dollars.

Ces opérations ont été qualifiées d'instruments de couverture au 31 mars 2014 et leur traitement comptable a généré une charge de 1,4 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014.

Dénouées à leur échéance en avril 2014, ces différentes opérations se sont traduites par l'encaissement de 43,9 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 38,8 millions d'euros qui impactera favorablement les comptes de l'exercice 2014/2015.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	31 mars 2013	Augmentations	Diminutions	31 mars 2014
VALEURS BRUTES				
Concessions et droits similaires	30 172	332	(1 367)	29 137
Autres	18			18
Immobilisations en cours	1 129	(423)		706
TOTAL VALEURS BRUTES	31 319	(91)	(1 367)	29 861
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
	22 355	1 792	(1 367)	22 780
TOTAL VALEURS NETTES	8 964	(1 883)		7 081

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	31 mars 2013	Augmentations	Diminutions	31 mars 2014
VALEURS BRUTES				
Terrains	120 074			120 074
Constructions	703 282	8 408	(1 308)	710 382
Installations techniques et matériels	203 421	3 127	(4 437)	202 112
Autres immobilisations	63 203	1 153	(1 823)	62 533
Immobilisations en cours et acomptes (1)	38 912	63 765		102 677
TOTAL VALEURS BRUTES	1 128 892	76 454	(7 568)	1 197 777
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Terrains	38 106			38 106
Constructions	411 416	27 233	(952)	437 698
Installations techniques et matériels	158 102	13 500	(4 228)	167 374
Autres immobilisations et en cours	50 758	3 824	(1 765)	52 816
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	658 381	44 558	(6 945)	695 994
TOTAL VALEURS NETTES	470 510	31 896	(623)	501 783

(1) Dont 35 223 milliers d'euros au titre d'honoraires pour le futur projet concernant le Sporting d'Hiver, 14 364 milliers d'euros pour les villas du Sporting d'été, 9 920 milliers d'euros concernant des honoraires pour les travaux de rénovation futurs à l'Hôtel de Paris et 3 395 milliers d'euros pour le futur siège social de la S.B.M. dans le quartier de Fontvieille.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations :

- sur l'exercice 1978/1979, pour un montant de 77 655 milliers d'euros (réévaluation légale).

La contrepartie de cette réévaluation a été enregistrée au compte “écarts de réévaluation” inclus dans les capitaux propres. Seule la fraction de la réévaluation affectée aux terrains, soit 23 945 milliers d'euros, subsiste dans ce compte au 31 mars 2014

- sur l'exercice 1989/1990, pour un montant de 167 694 milliers d'euros se répartissant comme suit :

- terrains 36 588 milliers d'euros
- constructions 131 106 milliers d'euros

La contrepartie de cette réévaluation libre a été présentée dans les capitaux propres en “écarts de réévaluation”. Le cumul des amortissements pratiqués au titre de cette réévaluation s'élève à 96 356 milliers d'euros au 31 mars 2014, la dotation annuelle s'établissant à 4 887 milliers d'euros.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2013	Valeur brute 31 mars 2014	Dépréciation 31 mars 2014	Valeur nette 31 mars 2014
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations & créances rattachées	259 484	305 620	44 385	261 234
Autres titres immobilisés	10 161	5 088	8	5 080
Prêts	206	579	387	192
Autres immobilisations financières	340	893	13	880
TOTAL	270 191	312 180	44 793	267 387

Des informations financières détaillées sur les filiales et participations sont présentées en note n° 21.

La rubrique « Participations et créances rattachées » est principalement constituée des obligations convertibles souscrites auprès de la filiale Monte-Carlo SBM International à hauteur de 155 957 milliers d'euros, et des prêts et avances consentis à cette même filiale pour 79 809 milliers d'euros. Cette filiale ayant enregistré au cours de l'exercice 2013/2014 un résultat net en déficit de 2,5 millions, la Société des Bains de Mer a constitué une provision complémentaire d'un montant équivalent au titre de la dépréciation des créances rattachées à cette participation.

La rubrique "autres titres immobilisés" est constituée du prix d'acquisition des titres de Wynn Resorts à hauteur de 5 080 milliers d'euros (contre-valeur au 31 mars 2014 de 6 000 milliers de dollars pour 0,4 million d'actions à 15 dollars). L'action Wynn Resorts est cotée au NASDAQ et son cours de clôture était de 222,15 dollars au 31 mars 2014 (code WYNN).

NOTE 6 – PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations	3 990	4 079
CREANCES		
Créances d'exploitation	14	81
Créances diverses	2 464	225
TOTAL	6 469	4 385

NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecarts de rééval.	Réserves & report à nouveau	Résultat	Subvention investiss	Capitaux propres
AU 31 MARS 2013	18 160	5 374	191 638	357 952	(30 387)	9 508	552 247
Affectation exercice précédent				(30 387)	30 387		
Distribution de dividendes & tantièmes				(182)			(182)
Augmentation de capital							
Résultat de l'exercice					18 336		18 336
Autres variations						(837)	(837)
AU 31 MARS 2014	18 160	5 374	191 638	327 384	18 336	8 671	569 564

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours de l'exercice. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 31 mars 2014. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

NOTE 8 – PROJET D’AFFECTATION DU RESULTAT

en milliers d'euros	Exercice 2013/2014
ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	18 336
Report à nouveau	166 146
TOTAL A AFFECTER	184 481
AFFECTATIONS PROPOSEES	
Intérêts statutaire 0,01€ x 18 160 490 actions	182
Réserve de prévoyance	367
Conseil d'administration	545
Report à nouveau	183 389
TOTAL DES AFFECTATIONS PROPOSEES	184 481

NOTE 9 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2013	Subventions reçues	Reprise en résultat	Valeur nette 31 mars 2014
TOTAL	9 508		(837)	8 671

Dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, la Société des Bains de Mer a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit 837 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat exceptionnel au cours de l'exercice 2013/2014.

NOTE 10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers d'euros	31 mars 2013	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2014
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges (1)	1 757	421	(110)	(470)	1 598
Autres provisions pour risques (2)	4 090	255	(364)	(1 072)	2 910
Engagements de retraite et assimilés (3)	23 280	2 445		(2 629)	23 096
Autres provisions pour charges (4)	289	3 000		(289)	3 000
TOTAL	29 417	6 121	(474)	(4 460)	30 604

(1) Les provisions pour litiges sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

(2) Les autres provisions pour risques sont majoritairement composées de risques filiales, de risques commerciaux, de risques sociaux.

(3) La Société provisionne suivant la recommandation n°2003-R01 du CNC (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2014 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3 à 3,50 % suivant les catégories ; rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut
- taux d'actualisation : taux de rendement des obligations privées de première catégorie de même durée que la durée moyenne résiduelle des engagements (2,72 % à 15 ans)
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évaluation de ces engagements s'établit à 32,1 millions d'euros au 31 mars 2014. Les écarts actuariels constatés à chaque estimation étant comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements, une différence de 8,2 million d'euros ressort entre cette évaluation et le montant de la provision, qui correspond au solde des écarts actuariels restant à comptabiliser au cours des périodes à venir. La prise en résultat de ces écarts actuariels se traduit par une charge de 650 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013/2014.

(4) La dotation de 3 millions d'euros présentée sous la rubrique "Provision pour charges" correspond à la provision constituée au titre du plan pour l'Emploi programmé dans le cadre de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris.

NOTE 11 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Échéances à moins d'un an	33 039	40 065
Échéances à plus d'un an	43 399	6 077
TOTAL	76 438	46 142

La rubrique "Emprunts auprès des établissements de crédit" est constituée des concours bancaires courants et des tirages effectués sur l'ouverture de crédit revolving. L'échéance finale de cette ligne de crédit est fin mars 2015, pour un encours maximum maintenu à 116 millions.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été signé début avril 2011 pour une durée de 5 ans et est décrit au deuxième paragraphe de la note n°19 Instruments financiers.

Les autres "Emprunts et dettes financières" concernent les cautions reçues des tiers.

NOTE 12 – AUTRES DETTES

	31 mars 2013	31 mars 2014
en milliers d'euros		
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Échéances à moins d'un an	131 454	150 863
Échéances à plus d'un an	61 540	66 410
TOTAL	192 993	217 273

NOTE 13 – CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	31 mars 2013	31 mars 2014
en milliers d'euros		
Emprunts et dettes financières	210	181
Fournisseurs et comptes rattachés	9 340	7 140
Dettes fiscales et sociales	29 782	30 947
Autres dettes	3 613	5 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	827	584
TOTAL	43 771	43 961

NOTE 14 – OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Concernant les entreprises liées, soit toutes sociétés filiales, consolidées dans le même ensemble.

Concernant les entreprises autres que celles liées dans lesquelles la Société des Bains de Mer détient une participation.

en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations & créances rattachées (montant net)	257 921	29
Créances diverses	68 151	1 943
Autres dettes	10 600	

NOTE 15 – REPRISES SUR PROVISIONS / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le caractère irrécouvrable de créances clients a été définitivement constaté au cours de l'exercice 2013/2014 sous la rubrique "Autres charges" pour 2,1 millions d'euros, contre 1,2 millions d'euros l'exercice précédent. Il a été repris les provisions antérieurement constituées pour ces mêmes montants.

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre principalement les dividendes distribués par Wynn Resorts, Limited et représentant un produit de 1,5 millions d'euros mais également les produits de placement et les charges d'intérêts des emprunts.

NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2013/2014 s'élève à 30,4 millions d'euros contre une perte de 4,2 millions d'euros l'an passé.

Ce résultat comprend principalement la plus-value de cession des titres Wynn Resort, Limited à hauteur de 32,9 millions d'euros ainsi qu'une provision pour dépréciation partielle de la créance sur la filiale Monte-Carlo S.B.M. International pour 2,5 millions d'euros.

NOTE 18 – EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens annuels de la Société se décomposent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2014
Cadres	535	550
Agents de maîtrise	136	129
Employés	2 502	2 573
TOTAL	3 172	3 252

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS

◆ *Instruments de taux*

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt.

Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ *Instruments de change*

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change.

Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Au 31 mars 2014, le Groupe détient 0,4 million de titres à un cours de 222,1 dollars. Cet actif financier fait l'objet d'une couverture de change à cette date, dans le cadre de la vente à terme intervenue en avril 2014.

- *Juste valeur des instruments financiers*

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
Instruments de change		1 100
Instruments de taux	(1 628)	(588)
Instruments sur titres		(21 522)
TOTAL	(1 628)	(21 010)

NOTE 20 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2014
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	59 695	71 190
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	5	5
Avals, cautions et garanties (2)	38 808	63 439
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	74 517	89 398
Autres commandes fermes (4)	10 057	10 051
Ouverture de crédit et découverts confirmés inutilisés	15 000	81 000

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betclie Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à Betclie Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 59,7 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 31 mars 2014 un engagement maximum de 23.3 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 31 mars 2014 un engagement maximum de 15.9 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Les engagements reçus relatifs à Betclie Everest Group sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov – s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betclie Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 24 000 titres Betclie Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,

- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 13 500 titres Betclic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011.

Ces engagements reçus comprennent aussi des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betclic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 32 millions d'euros au 31 mars 2014, leur remboursement est garanti à 100% par chacun des actionnaires de Betclic Everest Group et un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande, adossé à des nantissements croisés de 29 333 titres Betclic Everest Group détenus par chacun d'eux, permet de réduire la garantie donnée à 50% des obligations de paiements de la filiale emprunteuse, Mangas BAH.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
- Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

Les engagements de retraite et indemnités de départ sont comptabilisés au bilan et au compte de résultat.

Enfin, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux
- contribution à l'animation artistique, culturelle et sportive de la Principauté de Monaco
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 1.2 Règles et méthodes comptables - paragraphe b - Régime juridique de certains biens immobiliers
- recrutement, formation et promotion de son personnel

Suivant les normes comptables en application, cette note reprend l'ensemble des engagements significatifs hors bilan de la Société.

NOTE 21 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières détaillées sur les filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (avant ajustement des résultats)	Quote-part détenue en %	Résultats (bénéfices ou pertes d'exercice)	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts & Créances rattachées	Cautions et avals fournis	Dividendes encaissés
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) - Monaco	2 000	(3 614)	96,00	(396)	2 352				
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.) - Monaco	150	542	99,20	195	38	38			58
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) - Monaco	1 000	2 771	97,00	297	955	955			
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.) - Monaco	1 000	337	97,00	21	822	822			
S.B.M. Incorporated - New York (Etats-Unis)	640	(755)	100,00	(73)	640				
SCP - Soleil du Midi - Monaco	2		99,00		13 360	13 360	149		
Société Civile Immobilière de l'Hermitage - Monaco	150	(626)	1,00	1 068	138	138	35 785		
Monaco Sports Partenaires	150	(26 631)	40,00		60		9 940		
Monte-Carlo SBM International	1 310	(28 917)	100,00	(2 475)	1 310		239 051		
Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd	29	157	100,00	211	29	29			
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.)	1 000	156	98,00	1 826	980	980			

20.2.2. Exercice clos au 31 mars 2013

➤ **Bilan consolidé au 31 mars 2013 - (en milliers d'euros)**

ACTIF		31 mars 2013	31 mars 2012
Goodwill	Note 4	32	
Immobilisations incorporelles	Note 4	8 966	5 954
Immobilisations corporelles	Note 5	558 212	543 701
Participations mises en équivalence		58 036	48 877
Actifs financiers disponibles à la vente		40 389	74 839
Autres actifs financiers		56 672	69 799
Actifs financiers non courants	Note 6	155 097	193 515
TOTAL ACTIF NON COURANT		722 307	743 170
Stocks	Note 7	13 335	13 237
Clients	Note 8	38 693	31 981
Autres débiteurs	Note 9	21 231	20 683
Autres actifs financiers	Note 10	27	54
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	32 517	24 366
TOTAL ACTIF COURANT		105 804	90 321
Actifs destinés à être cédés	Note 6	37 844	
TOTAL DE L'ACTIF		865 955	833 491

PASSIF		31 mars 2013	31 mars 2012
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Réserves		490 064	523 473
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres		63 567	58 603
Résultat de l'exercice		-51 398	-33 227
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		525 768	572 384
Intérêts minoritaires		166	112
CAPITAUX PROPRES		525 934	572 496
Emprunts et passifs financiers	Note 12	45 192	8 539
Avantages du personnel	Note 13	23 369	23 376
Provisions	Note 14	1 266	3 160
Autres passifs	Note 15	70 259	71 525
TOTAL PASSIF NON COURANT		666 019	679 096
Fournisseurs	Note 16	29 542	19 510
Autres crédateurs	Note 17	132 616	120 045
Provisions	Note 14	3 774	4 108
Passifs financiers	Note 12	34 004	10 731
TOTAL PASSIF COURANT		199 936	154 395
TOTAL DU PASSIF		865 955	833 491

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(en milliers d'euros)

		Exercice 2012 / 2013	Exercice 2011 / 2012
Produits des activités ordinaires	Note 18	424 129	372 408
Achats consommés		(50 691)	(43 259)
Autres charges externes		(108 864)	(95 802)
Impôts, taxes et versements assimilés		(28 675)	(24 342)
Charges de personnel	Note 19	(210 972)	(193 112)
Amortissements	Notes 4 & 5	(49 084)	(46 611)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(9 261)	2 353
Résultat opérationnel	Note 21	(33 417)	(28 364)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		43	2 641
Coût de l'endettement financier brut		(140)	(3 541)
Coût de l'endettement financier net	Note 22	(97)	(900)
Autres produits et charges financiers	Note 22	5 596	46 203
Charges d'impôt		(2)	(2)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	(23 425)	(50 186)
RESULTAT NET CONSOLIDE		(51 344)	(33 249)
Part des intérêts minoritaires		(54)	22
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE		(51 398)	(33 227)
Nombre d'actions émises		18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)		(2,83)	(1,83)
Résultat net dilué par action (en euros)		(2,83)	(1,83)
Etat du résultat global			
Résultat net consolidé - part du groupe		(51 398)	(33 227)
Autres éléments du résultat global :			
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6	3 394	(31 481)
- Part des sociétés mises en équivalence	Note 6	1 538	15 061
RESULTAT GLOBAL TOTAL		(46 467)	(49 647)

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
(En milliers d'euros)

	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012	
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe	(51 398)	(33 227)	
Part des intérêts minoritaires	54	(22)	
Amortissements	49 084	46 611	
Résultat des sociétés mises en équivalence	23 425	50 186	
Quote part de subvention virée au cpte de résultat	(981)	(988)	
Variation des provisions	(2 235)	(2 147)	
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(910)	2 426	
Autres charges et produits calculés	11	(18)	
Plus et moins values de cession	(78)	(38 380)	
Capacité d'autofinancement	16 972	24 440	
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	1 007	(1 570)	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	17 979	22 870	
Impôt versé			
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 27	3 848	3 466
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	21 827	26 336	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	(90 697)	(65 726)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations et aux dividendes reçus	Notes 4, 5 & 6	4 602	46 307
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(182)	(429)
Apports des minoritaires et variations de périmètre			
Augmentation de capital			
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	60 286	10 141
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22	(1 007)	1 570
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	59 097	11 281	
VARIATION DE TRESORERIE	8 151	(17 368)	
Trésorerie à l'ouverture	24 366	41 744	
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	0	(11)	
Trésorerie à la clôture	32 517	24 366	
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	32 517	24 366	
Banques - Passif			

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2010	18 128	5 374	79 858	541 822	645 183	146	645 328
Dividende distribué				(592)	(592)	(24)	(617)
Variation juste valeur des actifs financiers			(4 834)		(4 834)		(4 834)
Résultat de l'exercice				(17 329)	(17 329)	13	(17 315)
31 mars 2011	18 160	5 374	75 024	523 901	622 460	135	622 594
Dividende distribué				(429)	(429)	(0)	(429)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers			(16 420)		(16 420)		(16 420)
Résultat de l'exercice				(33 227)	(33 227)	(22)	(33 249)
31 mars 2012	18 160	5 374	58 603	490 245	572 384	113	572 496
Dividende distribué				(182)	(182)	(0)	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers			4 964		4 964		4 964
Résultat de l'exercice				(51 398)	(51 398)	54	(51 344)
31 mars 2013	18 160	5 374	63 567	438 665	525 768	166	525 934

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours de l'exercice. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 31 mars 2013. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. »

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

Les comptes annuels présentés au titre de l'exercice 2012/2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société, à l'occasion de sa réunion du 13 juin 2013.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et de ses filiales (« le Groupe ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne. Ces comptes sont présentés avec en comparatif, l'exercice 2011/2012, appliquant le même référentiel IFRS car les normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} avril 2012 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Les textes adoptés par l'Union européenne en 2012, obligatoires pour les exercices ouverts à compter de 1er janvier 2013, sont les suivants :

- les amendements à IFRS 7 relatifs à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'application des normes et interprétations entrées en vigueur sur l'exercice au niveau européen n'a pas d'incidence sur la présentation des états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation au 31 mars 2013 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

◆ Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.2 – Méthode de consolidation

◆ 2.2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société des Bains de Mer exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe a opté pour la consolidation par mise en équivalence de BetClic Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 6.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales S.B.M. U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux Etats-Unis et à Singapour.

La société Monaco Sports Partenaires, détenue à 40 %, n'est pas consolidée car le Groupe n'y exerce pas d'influence notable.

◆ 2.2.2. Sociétés consolidées au 31 mars 2013

NOM	SIEGE SOCIAL	% D'INTERET	METHODE
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	96,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Les Terrasses du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Prince Grace MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International. globale	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration
S.A.S. Betclik Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.) globale	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration

◆ 2.2.3. Date de clôture

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe Betclik Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. Betclik Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

◆ 2.2.4. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

◆ 2.2.5. *Ecarts d'acquisition – Goodwill*

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Conformément aux dispositions d'IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

◆ 2.2.6. *Opérations internes*

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

◆ 2.2.7. *Conversion des comptes exprimés en devises*

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.3 - Principes comptables

◆ 2.3.1. *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

◆ 2.3.2. *Immobilisations corporelles*

a - Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Cependant, conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

b - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

	- constructions		
17 à 50 ans	- installations techniques et matériels	3 à 15 ans	
	- autres immobilisations		3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe a - "Régime juridique de certains biens immobiliers" de la note 5 "Immobilisations corporelles" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

◆ 2.3.3. Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

◆ 2.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une composante distincte des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

◆ 2.3.5. Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

◆ 2.3.6. Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession, à l'exception, comme précisé par IFRS 5, des actifs financiers entrant dans le champ d'application de *IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* qui sont évalués conformément à cette norme.

◆ 2.3.7. Stocks

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

◆ 2.3.8. Créances clients

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

◆ 2.3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ces actifs consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

◆ **2.3.10. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

◆ **2.3.11. Avantages du personnel**

Les avantages offerts par le Groupe à ses salariés et retraités sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis hors bilan et comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements, sous la rubrique « charges de personnel ».

Sont également comptabilisés sous cette même rubrique de résultat le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

◆ **2.3.12. Subventions d'investissement**

Les subventions accordées au Groupe pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ **2.3.13. Instruments financiers**

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions .

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. La part des variations de valeur des éléments couverts, qui est relative à la couverture de juste valeur, est également comptabilisée en résultat de la période.

La note 24 détaille les instruments financiers utilisés par le Groupe pour assurer la gestion du risque financier.

◆ **2.3.14. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

-les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert des risques et avantages ;

-les transactions impliquant des prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de tables et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons et des commissions de change. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et hors service réparti au personnel.

◆ **2.3.15. Impôts différés et régime fiscal**

La Société des Bains de Mer réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire

français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

▪ Participation dans Betcliv Everest Group

Il est rappelé que la Société détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betcliv Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betcliv Everest Group est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betcliv et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 61 % suite au rachat en juin 2012, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues à 100 % suite au rachat en juillet dernier des 35 % d'intérêts minoritaires que détenait encore la société GigaMedia, société cotée au NASDAQ.

Reprise anticipée des actions et prêts détenus par GIGA

Des discussions avaient été engagées début 2012 avec Giga pour le rachat de leur participation résiduelle et des prêts que Giga avait consenti à Mangas Everest. Ces discussions ont abouti et le rachat est intervenu le 27 juillet 2012 pour un prix ferme pour solde de tout compte de 1,7 million de dollars.

Financement

Pour conforter la structure financière de Betcliv Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti en avril 2010 à hauteur de 30 millions d'euros chacun, augmentés des intérêts courus s'y rapportant. L'augmentation de capital a été réalisée fin décembre 2012 pour un montant total de 62,1 millions d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betcliv Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home, ceux-ci sont de 18 millions d'euros au 31 mars 2013. Leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de Betcliv Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le Groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros.

Enfin, des avances en compte courant ont également été consenties au cours de l'exercice écoulé, représentant un montant total de 16,1 millions d'euros pour chaque associé. Ces avances ont notamment contribué au remboursement de 11,5 millions d'euros de financements souscrits par Betcliv Everest Group auprès d'un établissement financier, ainsi qu'au rachat des 5 % d'intérêts minoritaires de Bet-At-Home auprès de ses fondateurs.

• Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco

Le Groupe S.B.M. a repris le 28 juin 2012 l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco.

Le Méridien Beach Plaza est un hôtel 4 étoiles de plus de 400 chambres et suites, en bord de mer, avec une plage privée, un « business center » et un centre de remise en forme, le Monte-Carlo Sea Club.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, succède ainsi à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018. Jusqu'à cette date, le groupe Starwood continuera à assurer la gestion de cet hôtel, sous l'enseigne Le Méridien, pour le compte du Groupe Monte-Carlo SBM.

La reprise de la gérance libre a été réalisée moyennant le versement au groupe Starman d'une indemnité de 7,4 millions d'euros tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros. Cette opération constitue un regroupement d'entreprise au sens de la norme IFRS 3 révisée et l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs repris a conduit à constater des actifs immobilisés pour 9,7 millions d'euros et un goodwill provisoire de 32 millions d'euros.

Pour la période courant de la date de reprise au 31 mars 2013, le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement s'établit à 22,8 millions d'euros pour un résultat opérationnel de 0,1 million d'euros.

- **Plan d'incitation au départ à la retraite**

La Société a annoncé, le 2 octobre 2012, un plan d'incitation au départ à la retraite, ouvert, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 57 ans occupant un poste permanent et qui acceptent de faire valoir leurs droits à la retraite avant le 30 septembre 2013.

Pour que le salarié puisse bénéficier du plan, il faut que son départ se traduise par l'économie d'un poste et c'est à la Société d'apprécier la réalité de cette économie. Il s'agit donc de départs organisés dans le cadre d'un consensus, qui requiert l'accord du salarié et celui de la Société. Les départs intervenant dans le cadre défini ci-avant donnent lieu au versement d'une indemnité spéciale.

Ce dispositif représente une charge de 4,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé, montant qui correspond aux accords signés avant la date du 31 mars 2013 avec les salariés concernés.

- **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

Pour mémoire, le Groupe conservait une participation de 800 000 actions dans Wynn Resorts, Limited au 31 mars 2013, dont 400 000 actions faisaient l'objet d'un dispositif de couverture contre le risque de variation du cours de l'action, avec la souscription d'instruments dérivés du type vente à terme. Le dispositif de couverture mis en place a permis de garantir un cours proche de 122 dollars pour la quotité précitée à l'échéance ultime du contrat prévue au 10 avril 2013. Complété d'une vente à terme de devises pour garantir la parité entre euro et dollar US, le dénouement de ces différents instruments est intervenu mi-avril 2013 avec l'encaissement de 38 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 32,9 millions d'euros qui impactera favorablement les comptes de l'exercice 2013/2014. Ces opérations n'ont cependant pas été qualifiées d'instruments de couverture au 31 mars 2013.

Après cette transaction, le Groupe conserve une participation de 400 000 actions.

Par ailleurs, Wynn Resort, Limited a procédé à plusieurs distributions de dividendes au cours de l'exercice 2012/2013. Ces distributions se sont traduites par l'encaissement d'un produit financier total de 4,3 millions d'euros nets de retenue à la source.

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er avril 2011	110	27 037	718	1 954	29 709
Entrées de périmètre					
Acquisitions		2 415		207	2 622
Cessions / sorties d'actifs		-220			-220
Valeur brute au 31 mars 2012	110	29 232	718	2 161	32 110
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2011	110	24 440	627		25 067
Entrées de périmètre					
Dotations aux Amortissement/dépréciation		1 310			1 310
Cessions / sorties d'actifs		-220			-220
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2012	110	25 530	627		26 157
VALEURS NETTES au 31 mars 2012		3 702	90	2 161	5 953
Valeur brute au 1er avril 2012	110	29 232	718	2 161	32 110
Entrées de périmètre	32				
Acquisitions		5 781	0	-1 032	4 750
Cessions / sorties d'actifs		-4 726			-4 726
Valeur brute au 31 mars 2013	142	30 287	718	1 129	32 134
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2012	110	25 530	627		26 157
Entrées de périmètre					
Dotations aux amortissement/dépréciation		1 737			1 737
Cessions / sorties d'actifs		-4 726			-4 726
Amortissement/dépr. au 31 mars 2013	110	22 541	627		23 168
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	32	7 746	90	1 129	8 966

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets des dites filiales à la date d'acquisition.

- Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco

Comme indiqué dans la note 3, le Groupe a repris l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco le 28 juin 2012.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer, succède ainsi à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018.

La reprise de la gérance libre a été réalisée moyennant le versement au groupe Starman d'une indemnité de 7,4 millions d'euros tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros. Cette opération constitue un regroupement d'entreprise au sens de la norme IFRS 3 révisée et l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs repris a conduit à constater des actifs immobilisés pour 9,7 millions d'euros et un goodwill provisoire de 32 milliers d'euros.

Pour la période courant de la date de reprise au 31 mars 2013, le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement s'est établi à 22,8 millions d'euros. Après amortissements des actifs corporels, le résultat opérationnel de la filiale s'élève à 0,1 million

d'euros. La Société Hôtelière du Larvotto étant consolidée par intégration globale, les comptes consolidés du Groupe intègrent désormais les données afférentes à cette nouvelle exploitation.

▪ Etats financiers résumés de Société Hôtelière du Larvotto

Les états financiers retenus au 31 mars 2013 par le groupe S.B.M. se résument comme suit :

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société des Bains de Mer en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007
- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeur brute au 1er avril 2011	158 574	676 796	201 106	63 052	28 403	1 127 929
Entrées de périmètre						
Acquisitions		26 509	8 510	4 670	14 791	54 480
Cessions / sorties d'actifs		-2 079	-6 324	-2 716	-1 022	-12 142
Valeur brute au 31 mars 2012	158 574	701 225	203 291	65 006	42 172	1 170 267
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2011	38 106	369 731	139 002	44 991		591 830
Entrées de périmètre						
Dotations aux Amortissement/dépréciation		24 046	15 859	5 396		45 301
Cessions / sorties d'actifs		-1 912	-5 915	-2 739		-10 566
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2012	38 106	391 865	148 947	47 647		626 566
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	120 467	309 360	54 344	17 358	42 172	543 701
Valeur brute au 1er avril 2012	158 574	701 225	203 291	65 006	42 172	1 170 267
Entrées de périmètre (1)				9 713		9 713
Acquisitions (2)		47 830	7 210	3 185	-1 555	56 670
Cessions / sorties d'actifs (3)		-5 411	-2 954	-888	-1 083	-10 335
Valeur brute au 31 mars 2013	158 574	743 645	207 547	77 015	39 534	1 226 315
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2012	38 106	391 865	148 947	47 647		626 566
Entrées de périmètre						
Dotations aux amortissements		25 728	14 970	6 650		47 348
Cessions / sorties d'actifs		-3 714	-2 753	656		-5 811
Amortissement/dépr. au 31 mars 2013	38 106	413 879	161 164	54 953		668 103
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	120 467	329 765	46 383	22 062	39 534	558 212

- (1) Les entrées de périmètre correspondent aux actifs repris par la Société Hôtelière du Larvotto dans le cadre de la reprise d'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza tel qu'indiqué dans la note 4. Le contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non renouvellement, correspondant à 45 % de la valeur nette comptable résiduelle des immobilisations concernées.

- (2) Les travaux de construction de la nouvelle Résidence du Balmoral ont représenté des dépenses d'investissement de 7,9 M€ sur l'exercice écoulé. La mise en service de la Résidence est intervenue en juillet 2012 et le coût total de construction représente un investissement conforme au budget défini, soit 36,7 M€.
- (3) Les sorties d'actifs de la période correspondent aux dépréciations enregistrées à l'occasion de la transformation du Mood's en discothèque et de la rénovation du Casino, mais également à l'anticipation de la démolition prochaine du bâtiment du Sporting d'Hiver, dans le cadre du projet annoncé cette année..

a - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2013, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

b - Immobilisations en contrats de location-financement

Les informations relatives aux immobilisations en contrats de location-financement sont présentées en note 31 - Engagements de location.

NOTE 6 – PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE / ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS / ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (1)	Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (3)	Total Actifs financiers non courants	Actifs destinés à être cédés (4)
Valeurs brutes au 1er avril 2011	84 002	90 163	420	107 902	198 485	26 852
Acquisitions			24	32 612	32 636	
Cessions		-20 432	-24	-61 978	-82 434	-19 263
Reclassements courant / non courant			90		90	
Variation de valeur	-35 125	5 757		1 103	6 860	-7 589
Valeurs brutes au 31 mars 2012	48 877	75 488	510	79 639	155 637	
Dépréciation au 1er avril 2011		649	247	10 031	10 927	
Dotations / reprise de dépréciation			94	-21	73	
Dépréciations au 31 mars 2012		649	341	10 010	11 000	
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	48 877	74 839	169	69 629	144 638	
Valeurs brutes au 31 mars 2012	48 877	75 488	510	79 639	155 637	
Acquisitions			48	17 940	17 988	
Classification en actifs destinés à être cédés		-37 844				37 844
Cessions			-17	-14	-31	
Reclassements	31 045			-31 045	-31 045	
Variation de valeur	-21 886	3 394			3 394	
Valeurs brutes au 31 mars 2013	58 036	41 038	541	66 521	108 099	37 844
Dépréciations au 31 mars 2012		649	341	10 010	11 000	
Dotations / reprise de dépréciation			18	21	39	
Dépréciations au 31 mars 2013		649	359	10 031	11 039	
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	58 036	40 389	181	56 490	97 060	37 844

(2) La rubrique "Participations mises en équivalence" correspond à la participation de 50 % détenue dans Betclie Everest Group. Les éléments majeurs sont exposés ci-dessous.

Comme indiqué en note n°3, pour conforter la structure financière de Betclie Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti en avril 2010 à hauteur de 30 millions d'euros, augmentés des intérêts courus s'y rapportant. L'augmentation de capital a été réalisée fin décembre 2012 pour un montant total de 62,1 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est traduite dans les comptes du Groupe par une augmentation de 31 045 milliers d'euros de la valeur des titres Betclie Everest Group mis en équivalence, comme présenté ci-dessus sous la rubrique « Participations mises en équivalence », et par une diminution d'un même montant des Prêts et Avances en Compte Courant (rubrique « Autres actifs financiers »).

▪ Evolution de la valeur des titres BetClic Everest Group mis en équivalence

en milliers d'euros	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Valeur des titres en début de période	84 002	48 877
Quote-part de résultat net de la période	-50 186	-23 425
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires (a) (principalement Puts et Calls sur Bet-At-Home et Everest)	18 518	964
- écarts de conversion	-3 457	574
- augmentation de capital (b)		31 045
Variation de la période	-35 125	9 159
Valeur des titres en fin de période	48 877	58 036

(a) Les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires correspondent à l'incidence en capitaux des :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - o Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - o Lorsque le Groupe accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS32-IAS39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS27R et selon les recommandations de l'AMF.

Les opérations constatées ainsi en capitaux propres sur l'exercice 2011-2012 et 2012-2013 sont celles réalisées par la société Betcliv Everest Group avec les minoritaires de ses filiales Bet at Home et Everest.

· Bet-At-Home

A la prise de contrôle par Betcliv Everest Group en mai 2009, les fondateurs ont conservé 25 % des actions avec des options de vente partielle par tranches de 5 % en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Les fondateurs ont exercé une première option de 5 % en mai 2011, puis une seconde option en juin 2012.

Betcliv Everest Group détient également des options d'achat sur lesdites actions sur la base de leur valorisation à la date d'exercice.

· Everest

A l'occasion de la prise de participation de Betcliv Everest Group dans Everest Gaming, le groupe Giga Media avait conservé une participation de 40 % avec une option de vente totale ou partielle à Betcliv Everest Group à partir de 2013. A partir de 2015, Betcliv Everest avait une option d'achat sur la participation résiduelle détenue par Giga Media. Le prix d'exercice des options d'achat et de vente était déterminé sur la base de la valorisation d'Everest arrêtée à cette date, étant précisé qu'un dispositif prévoyait une réduction partielle voire totale du prix en cas de mauvaise performance d'Everest.

En juillet 2012, Betcliv Everest Group a acquis l'intégralité des titres Everest Gaming détenus par Giga Media, les options de ventes et d'achat sont devenues caduques.

(b) Cf. commentaire précédent au sujet de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2012, souscrite par compensation avec les prêts consentis par les deux actionnaires.

Le goodwill implicite constaté à la prise de participation s'élève à 76 176 milliers d'euros.

▪ Etats financiers résumés de Betcliv Everest Group

Les états financiers retenus au 31 mars 2013 par le groupe S.B.M. se résument comme suit :

en milliers d'euros	Actifs	Passifs (hors capitaux propres et minoritaires)	Capitaux Propres Part du Groupe	Produit Net des Jeux (*)	Résultat Net Part du Groupe (*)
agrégats établis suivant le référentiel IFRS	245 508	270 024	-36 267	172 771	-46 849

* ces montants correspondent à la période 1^{er} avril 2012 – 31 mars 2013.

Pour cette période, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions et déduction des frais supportés dans le cadre des restructurations et des conventions avec les parties liées, est positif de 11,9 millions d'euros au lieu d'un déficit de - 16,3 millions d'euros pour l'exercice passé.

(2) La rubrique "actifs financiers disponibles à la vente" comprend essentiellement :

- la comptabilisation des titres et des créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 31 mars 2013 ;
- l'enregistrement des 400 000 titres de Wynn Resorts à leur juste valeur soit 39 097 milliers d'euros, le cours de l'action Wynn Resorts, cotée au NASDAQ étant de 125,16 dollars au 31 mars 2013 à comparer à un prix d'acquisition unitaire de 15 dollars en juin 2003. Ces 400 000 titres représentent 0,4 % environ du capital de Wynn Resorts, Limited.

Par ailleurs, les variations de juste valeur au titre de la participation dans Wynn Resorts au cours de l'exercice se sont traduites par la constatation d'une augmentation des capitaux propres pour 3 394 milliers d'euros.

Comme indiqué précédemment dans la note 3, il est important de noter l'encaissement de dividendes au cours de l'exercice 2012/2013 à hauteur de 4,3 millions d'euros net de retenue à la source. Ces dividendes ont été perçus sur la base des 800 000 actions détenues au moment des paiements.

(3) La rubrique "autres actifs financiers" comprend essentiellement :

- les avances en compte courant consenties à Betcliv Everest Group, soit 48 635 milliers d'euros, dont 16 100 milliers d'euros au cours de l'exercice écoulé.
- le solde, soit 6 150 milliers d'euros, de l'Avance en Compte Courant effectuée au bénéfice de Betcliv Everest Group en juillet 2009.
- les avances en compte courant consenties à la société Monaco Sports Partenaires pour une valeur brute de 9 940 milliers d'euros, totalement dépréciées lors de l'exercice 2010/2011.

(4) La rubrique "actifs destinés à être cédés" est constituée des 400 000 titres Wynn Resorts qui ont fait l'objet d'opérations de vente à terme initiées en fin d'exercice et dont le dénouement est intervenu le 10 avril 2013. La valorisation de ces titres a été réalisée sur la base des cours et taux de change euro/dollar relevés à la date de réalisation des opérations.

NOTE 7 – STOCKS

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2012	13 308
Dépréciation au 31 mars 2012	71
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	13 237
Valeur brute au 31 mars 2013	13 411
Dépréciation au 31 mars 2013	76
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	13 335

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

NOTE 8 – CLIENTS

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2012	63 101
Dépréciation au 31 mars 2012	31 119
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	31 981
Valeur brute au 31 mars 2013	73 066
Dépréciation au 31 mars 2013	34 372
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	38 693

Les créances concernent principalement le secteur jeux.

ANALYSE PAR ANCIENNETE	
Créances à moins de 6 mois	35 199
Créances entre 6 et 12 mois	8 741
Créances à plus d'un an	29 125
TOTAL VALEUR BRUTE au 31 mars 2013	73 066

NOTE 9 – AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeur brute au 31 mars 2012	1 360	5 475	3 322	10 642	20 798
Dépréciation au 31 mars 2012			115		115
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	1 360	5 475	3 207	10 642	20 683
Valeur brute au 31 mars 2013	2 664	8 424	3 900	6 415	21 403
Dépréciation au 31 mars 2013			172		172
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	2 664	8 424	3 729	6 415	21 231

(3) comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA

(4) comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés (1)	Total
Valeur brute au 31 mars 2012		54		54
Dépréciation au 31 mars 2012				
VALEURS NETTES au 31 mars 2012		54		54
Valeur brute au 31 mars 2013		27		27
Dépréciation au 31 mars 2013				
VALEURS NETTES au 31 mars 2013		27		27

(1) correspond à la juste valeur - actif - des instruments dérivés (cf note n°24 Instruments financiers).

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement (1)		4 144
Disponibilités à terme et à vue (2)	24 366	28 372
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	24 366	32 517
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	24 366	32 517
(1) dont gain (perte) de juste valeur		0

(2) la totalité des montants présentés sous la rubrique « Disponibilités à terme et à vue » est constituée de disponibilités à vue pour les deux périodes présentées.

NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	11 648	70 685
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	429	299
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts	4 655	6 583
Juste valeur des instruments dérivés (2)	2 538	1 628
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	19 271	79 196
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	10 731	34 004
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	8 539	45 192
Echéances à plus de cinq ans		
TOTAL	19 271	79 196

(3) voir tableau ci-dessous pour l'explication de cette variation.

(4) cf note n°24 Instruments financiers.

Pour assurer son financement, le Groupe dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. L'échéance finale de cette ligne de crédit est fin mars 2015, et la convention initiale de crédit prévoyait une réduction de l'encours maximum de 120 à 80 millions d'euros au 30 mars 2013, puis de 80 à 40 millions d'euros au 30 mars 2014 jusqu'au terme ultime de l'ouverture de crédit.

Par avenant en date du 10 avril 2013, le recours à un encours maximum de 120 millions d'euros a été prorogé jusqu'au 30 avril 2014.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 5 ans à partir d'avril 2011. Ce dispositif est décrit au deuxième paragraphe de la note n°24 Instruments financiers.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 31 mars 2013 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	80 000	70 000	10 000
Découverts confirmés	5 000		5 000
TOTAL	85 000	70 000	15 000
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	35 000	30 000	5 000
Échéances de un à cinq ans	50 000	40 000	10 000
Échéances à plus de cinq ans			

NOTE 13 – AVANTAGES DU PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2012	Charge de la période	Versements	Autres variations	31 mars 2013
Indemnités de départ	9 549	1 580	-1 152		9 977
Engagements de retraite	13 698	682	-1 113		13 267
Médailles du travail	129	21	-25		125
TOTAL	23 376	2 283	-2 290		23 369

Le Groupe provisionne suivant les dispositions de la norme IAS 19 (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables. Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2013 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3,0 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statuts
- taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice Reuters correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 15 ans (2,67 %).
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	Exercice 2012/2013
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	26 419
Coût des services rendus	668
Charge d'intérêt	937
Pertes / (Gains) actuariels	6 886
Prestations versées	-2 290
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	32 620
Engagement actuariel à la clôture de l'exercice	32 620
(Pertes) / Gains actuariels non reconnus	-9 251
PROVISION FIGURANT AU BILAN	23 369

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	Exercice 2012/2013
Coût des services rendus	668
Charge d'intérêt	937
Amortissement des Pertes / (Gains) actuariels	678
CHARGE DE L'EXERCICE	2 283

NOTE 14 – PROVISIONS

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours de l'exercice 2012/2013, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2012	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2013
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT					
Litiges	450				450
Autres risques	2 710	16	-1 909		816
Charges					
TOTAL	3 160	16	-1 909		1 266

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours de l'exercice 2012/2013, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2012	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2013
PROVISIONS A CARACTERE COURANT					
Litiges	1 096	563	-30	-270	1 359
Autres risques	2 682	45	-26	-576	2 125
Charges	330		-41		289
TOTAL	4 108	609	-97	-846	3 774

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Produits constatés d'avance à plus d'un an	62 023	61 592
Subvention d'investissement	9 502	8 667
TOTAL	71 525	70 259

La rubrique "produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 981 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 9 507 milliers d'euros se décompose en :

- 841 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique "Autres créditeurs - compte de régularisation"
- 8 667 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2014/2015 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

NOTE 16 – FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Dettes fournisseurs	11 675	15 770
Factures non parvenues	7 835	13 772
TOTAL	19 510	29 542

L'augmentation des dettes fournisseurs et des factures non parvenues résulte de la hausse de l'activité hôtelière et de la reprise de l'exploitation de l'Hôtel Méridien Beach Plaza (intégration des dettes pour un montant de 4,3 millions d'euros).

NOTE 17 – AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Avances et acomptes reçus (1)	24 765	30 066
Dettes fiscales et sociales (2)	68 193	75 815
Autres dettes d'exploitation (3)	5 782	5 496
Dettes sur immobilisations	5 780	7 547
Autres dettes	7 283	5 450
Comptes de régularisation (4)	8 242	8 243
TOTAL	120 045	132 616

- (1) l'augmentation des « Avances et acomptes reçus » est principalement liée pour 4 millions d'euros à la reprise de l'hôtel Méridien Beach Plaza
- (2) l'augmentation des « Dettes fiscales et sociales » fait suite au relèvement du taux de la redevance sur les recettes de jeux et à la reprise de l'hôtel Méridien Beach Plaza (impact de 2,8 millions d'euros).
- (3) la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment les jackpots progressifs en cours de constitution et les clients créditeurs.
- (4) la rubrique « Comptes de régularisation » comprend essentiellement les produits constatés d'avance à moins d'un an.

NOTE 18 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	172 670	176 104
Secteur hôtelier	180 997	222 262
Secteur locatif	20 595	24 550
Autres	11 514	15 304
Cessions internes	-13 368	-14 092
TOTAL	372 407	424 129

Les données du secteur hôtelier pour l'exercice 2012/2013 comprennent le chiffre d'affaires réalisé par l'établissement Méridien Beach Plaza depuis le 28 juin 2012, date à laquelle le Groupe en a repris l'exploitation, soit 22,8 millions d'euros.

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	133 325	145 360
Charges sociales et autres charges assimilées	57 825	63 329
Avantages du personnel (1)	1 961	2 283
TOTAL	193 112	210 972

(1) Indemnités de départ, engagements de retraite, médailles du travail.

NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT		
Pertes sur créances irrécouvrables	-6 288	-1 988
Reprises de provisions antérieurement constituées	13 602	5 102
Provisions pour dépréciation de l'exercice	-5 448	-7 221
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	1 866	-4 107
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS		
Produits de cession	528	225
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-1 576	-4 524
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-1 049	-4 299
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	988	981
AUTRES PRODUITS	6 050	5 694
AUTRES CHARGES	-5 503	-7 528
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	2 353	-9 261

NOTE 21 – RESULTAT OPERATIONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	-7 292	-15 015
Secteur hôtelier	-8 929	920
Secteur Locatif	14 731	15 910
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-26 875	-35 233
TOTAL	-28 365	-33 417

La notion de résultat opérationnel par secteurs est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables. La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 25 – Informations sectorielles.

NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Produits perçus	2 652	43
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement	-11	0
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	2 641	43
Charges et intérêts versés	-1 082	-1 050
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	-2 459	910
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-3 541	-140
Différences de change	143	-125
Résultat sur dérivés de change		
Variation juste valeur des instruments dérivés de change	-1 314	
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente (1)	39 695	
Dividendes perçus (2)	3 013	4 436
Variation juste valeur des actifs financiers et des dérivés actions	1 358	
Autres	3 308	1 285
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	46 203	5 596

(3) correspondait aux plus-values réalisées sur les ventes à terme d'actions Wynn Resorts, Limited

(4) correspond aux dividendes reçus de Wynn Resorts, Limited.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 23 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2013
Cadres	558	607
Agents de maîtrise	181	989
Employés	2 940	2 448
TOTAL	3 679	4 044

Au 31 mars 2013, il convient de noter la prise en compte nouvelle de l'effectif de l'établissement du Méridien Beach Plaza, soit 318 personnes.

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les rubriques "Autres actifs financiers" et "Autres passifs financiers" avec une distinction courant / non courant suivant leur échéance. Les principes comptables afférents à ces instruments sont décrits en note annexe n° 2.3.13.

◆ Instruments de taux

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ Instruments de change

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change. Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Au 31 mars 2013, le Groupe détient 0,8 million de titres à un cours de 125,16 dollars. Cet actif financier ne fait plus l'objet de couverture de change à cette date.

◆ Instruments de titre

Le Groupe a souscrit des instruments dérivés d'actions avec la vente à terme d'actions Wynn Resorts, Ltd. Ces instruments ont été dénoués dans les premiers jours de l'exercice 2013/2014.

◆ Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers souscrits par le Groupe s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Instruments de change		
Instruments de taux	(2 538)	(1 628)
Instruments sur titres		
TOTAL	(2 538)	(1 628)

NOTE 25 – INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino du Café de Paris, au Sun Casino, au Sporting d'été sur la presqu'île du Larvotto, au Bay Casino ainsi qu'à la Rascasse. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco.
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel, le Café de Paris, le Sporting d'été, le Sporting d'hiver, les Thermes Marins de Monte-Carlo, le Méridien Beach Plaza, le Casino de Monte-Carlo et le Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français.
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, la location de La Vigie, ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.
- le secteur Autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis". Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

- **Produits des activités ordinaires par secteur**

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
Exercice 2011/2012	Produits avant éliminations intra-groupe	172 670	180 997	20 595	11 514	385 775
	Opérations intra-groupe		-13 321		-47	-13 368
	Produits des activités ordinaires	172 670	167 676	20 595	11 467	372 407
Exercice 2012/2013	Produits avant éliminations intra-groupe	176 104	222 262	24 550	15 304	438 221
	Opérations intra-groupe		-14 029		-63	-14 092
	Produits des activités ordinaires	176 104	208 233	24 550	15 241	424 129
variation n/n-1	montant	3 435	40 557	3 956	3 775	51 721
variation n/n-1	%	2,0%	24,2%	19,2%	32,9%	13,9%

- **Résultat opérationnel par secteur**

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS							
Exercice 2011/2012		248	23 354	18 257	3 837	-27 450	18 246
Exercice 2012/2013		-6 596	32 893	20 956	3 636	-35 221	15 667
variation n/n-1	montant	-6 844	9 538	2 700	-201	-7 771	-2 578
AMORTISSEMENTS							
Exercice 2011/2012		-7 540	-32 283	-3 526	-730	-2 532	-46 611
Exercice 2012/2013		-8 419	-31 973	-5 046	-818	-2 828	-49 083
variation n/n-1	montant	-879	310	-1 520	-88	-297	-2 473
RESULTAT OPERATIONNEL							
Exercice 2011/2012		-7 292	-8 929	14 730	3 107	-29 982	-28 365
Exercice 2012/2013		-15 015	920	15 910	2 818	-38 050	-33 417
variation n/n-1	montant	-7 723	9 849	1 180	-289	-8 068	-5 052

- **Immobilisations corporelles et incorporelles par secteur**

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES						
au 31 mars 2012	58 084	343 006	112 001	7 979	28 586	549 655
au 31 mars 2013	61 336	331 903	136 745	9 818	27 378	567 179
variation du semestre	3 252	-11 891	24 744	1 839	-1 208	16 736
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2011/2012	21 298	8 547	17 180	1 423	8 654	57 102
Exercice 2012/2013	12 923	11 058	27 228	2 774	7 436	61 419

NOTE 26 – RESULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTIONS

	31 mars 2012	31 mars 2013
Nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)	-1,83	-2,83
Résultat net dilué par action (en euros)	-1,83	-2,83
Dividende versé dans l'exercice, intérêt statutaire compris (en euros)	0,01	0,01
Dividende proposé au titre de l'exercice, intérêt statutaire compris (en euros)	0,01	0,01

NOTE 27 – ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Stocks	149	253
Clients	-3 190	-5 319
Fournisseurs	-4 693	7 126
Autres créances et dettes	11 200	1 788
Total	3 466	3 848

Les montants présentés dans ce tableau n'incluent pas les effets de variation de périmètre.

NOTE 28 – PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 69,1 % du capital de la Société des Bains de Mer au 31 mars 2013, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de la dite société et les relations avec BetClic Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

- **Relations avec l'Etat monégasque**

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder par l'Etat monégasque le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 27 644 milliers d'euros pour l'exercice 2012/2013. Conformément au cahier des charges le taux de redevance a été porté de 13 à 15% à compter du 1^{er} avril 2012.
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 6 471 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 1 021 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, succède à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

- **Relations avec des sociétés liées**

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Banque J.Safra (Monaco) S.A., la Société des Vins de Fontfroide et le Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

- **Relations avec Betcliv Everest Group**

Ont été mis en place une convention de prestation de services et un contrat de licence de marques et noms de domaine, qui permettent au groupe Betcliv Everest Group de bénéficiaire, d'une part, de l'expertise et du savoir-faire du Groupe S.B.M. dans de nombreux domaines liés notamment à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions promotionnelles ou animations événementielles, et, d'autre part, de tirer profit dans le domaine des jeux en ligne de la notoriété et du prestige de ses marques et noms de domaine.

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe a par ailleurs participé au financement de Betcliv Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent, au 31 mars 2013, 48,6 millions d'euros.

- **Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion**

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 495 milliers d'euros au cours de l'exercice 2012/2013 contre 1 299 milliers d'euros au titre de la période précédente.

	31 mars 2012	31 mars 2013
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	853	305
Tantièmes	247	
Jetons de présence	199	190
TOTAL	1 299	495

Les charges patronales sur les rémunérations versées représentent un montant estimé de 94 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013.

NOTE 29 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les informations présentées ci-après excluent les engagements de location, qui sont décrits distinctement en note 31.

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	107 200	59 695
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	146	166
Avals, cautions et garanties (2)	63 994	39 489
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	27 339	74 910
Autres commandes fermes (4)	14 186	20 158
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	115 000	15 000

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betcllc Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à Betcllc Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 59,7 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 31 mars 2013 un engagement maximum de 31,7 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 31 mars 2013 un engagement maximum de 19 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betcllc Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 18 millions d'euros au 31 mars 2013, leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de Betcllc Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros au 31 mars 2013.

En revanche, les engagements donnés à Giga Media à l'occasion de la prise de contrôle, en avril 2010, des sociétés du sous-ensemble Everest, sont devenus sans objet et une main levée de ces engagements a été obtenue le 28 mars dernier. En conséquence, le Groupe a lui-même donné mainlevée à Mangas Lov, filiale de Financière Lov, des mécanismes de contregarantie qui avaient alors été instaurés.

Les engagements reçus relatifs à Betcllc Everest Group sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov - s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betcllc Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 24 000 titres Betcllc Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,
- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 13 500 titres Betcllc Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011.

Ces engagements reçus comprennent aussi des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs. Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés

début de bail fin de bail

- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
- Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

NOTE 30 – ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 29.

a) Obligations contractuelles

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	95 067	54 629	40 438	
TOTAL	95 067	54 629	40 438	

b) Autres engagements

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	59 695	20 505	36 019	3 171
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	59 695	20 505	36 019	3 171
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	39 655	1 713	12 195	25 747
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	39 655	1 713	12 195	25 747
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000	15 000		
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	15 000	15 000		

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

- Immobilisations en contrats de location-financement

Au 31 mars 2013, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 286 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 421 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location financement se présente comme suit au 31 mars 2013 :

- dettes à moins d'un an	146 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	171 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	néant
- total des paiements actualisés	317 milliers d'euros

- Locations simples

Au 31 mars 2013, les montants des paiements futurs minimaux actualisés à payer au titre des contrats de location simple sont :

- dettes à moins d'un an	13 566 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	38 450 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	28 389 milliers d'euros
- total des paiements actualisés	80 405 milliers d'euros

Ces locations concernent essentiellement du matériel d'exploitation, des logements sociaux, et les engagements à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

➤ Comptes sociaux

Bilan au 31 mars 2013 - Normes monégasques (en milliers d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2012/2013			2011/2012
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	NET
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE A MOINS D'UN AN	120 395	34 441	85 953	72 862
Espèces en caisse	21 826		21 826	19 860
Banques : dépôts à vue	887		887	570
Autres valeurs à vue				
Banques : dépôts à termes				
Titres négociables	4 144		4 144	
Créances d'exploitation	9 388	1 936	7 452	6 034
Débiteurs divers	8 176	359	7 816	5 943
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	71 813	32 145	39 668	36 450
Actif précompté	4 160		4 160	4 005
STOCKS	12 316	67	12 248	12 510
PAIEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTIE	581		581	1 326
Avances sur commandes	581		581	1 326
ACTIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	248		248	231
Dépôts et cautionnements versés	248		248	231
TITRES DE PARTICIPATION	307 580	41 921	265 659	245 253
Sociétés affiliées	297 315	41 910	255 405	235 006
Autres participations	10 265	11	10 254	10 247
IMMOBILISATIONS	1 160 211	680 737	479 474	476 981
Immobilisations incorporelles :				
- Concessions et droits similaires	30 172	22 337	7 835	3 787
- Droit au bail	18	18		
- Immobilisations en cours	1 129		1 129	2 161
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	81 967		81 967	81 967
- Ecart de réévaluation au 31/03/79	35 616	35 616		
- Aménagements terrains	2 491	2 491		
- Constructions	703 282	411 416	291 866	305 977
- Installations techniques	203 421	158 102	45 319	53 515
- Autres immobilisations	63 203	50 758	12 446	16 210
- Immobilisations en cours	38 912		38 912	13 364
TOTAL DE L'ACTIF	1 601 330	757 166	844 163	809 163
COMPTES DE REGULARISATION	6 979		6 979	5 399
Dépenses payées d'avance	5 341		5 341	5 390
Autres comptes transitoires	1 635		1 635	9
Ecart de conversion	3		3	0
TOTAL GENERAL	1 608 309	757 166	851 142	814 562
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)			59 695	69 700
Cautions reçues			1 308	2 336
Autres engagements reçus			37 500	59 962
Fournisseurs			84 575	31 313
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			15 000	115 000
Couverture de taux variables			100 000	100 000
			298 083	378 315

PASSIF	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
PASSIF EXIGIBLE A MOINS D'UN AN	184 515	115 051
Découverts bancaires	475	1 404
Effets à payer	3 869	
Dettes d'exploitation	57 670	43 178
Comptes des sociétés affiliées	8 283	9 821
Comptes des employés	29 530	35 791
Emprunts	70 210	10 244
Autres dettes	4 047	5 015
Passif précompté	10 431	9 599
ENCAISSEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTI	17 779	16 710
Acomptes reçus	12 026	11 187
Dépôts et cautionnements reçus	5 753	5 524
PASSIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE	23 302	21 224
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	23 302	21 224
PROVISIONS POUR RISQUES	5 851	7 742
Autres provisions pour risques	5 851	7 742
COMPTES DE REGULARISATION	76 957	80 527
Revenus imputables aux exercices futurs	67 039	68 006
Autres comptes de régularisation passif	363	2 005
Ecart de conversion	48	26
Subvention d'investissement		
- <i>montant brut</i>	17 535	17 535
- <i>amortissement</i>	(8 027)	(7 046)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	215 173	215 173
Capital : 18 160 490 actions de 1 euro chacune	18 160	18 160
Primes d'émission sur actions	5 374	5 374
Ecarts de réévaluation :		
- Ecarts de réévaluation 31/03/90	167 694	167 694
- Réserve de réévaluation 31/03/79	23 944	23 944
Réserves :	161 238	161 238
- Réserve statutaire	1 816	1 816
- Réserve facultative	148 799	148 799
- Réserve de prévoyance	10 623	10 623
- Plus value à long terme		
Résultats :	166 327	196 896
- Report à nouveau bénéficiaire	196 714	204 328
- Résultat net de l'exercice	(30 387)	(7 433)
TOTAL FONDS SOCIAL	542 739	573 307
TOTAL GENERAL	851 142	814 562
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)	59 695	69 700
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	1 308	2 336
Autres engagements reçus	37 500	59 962
Fournisseurs	84 575	31 313
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000	115 000
Couverture de taux variables	100 000	100 000
	298 083	378 315

COMPTE DE PERTES ET PROFITS – NORMES MONEGASQUES
(en milliers d'euros)

	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
ACTIVITE PRINCIPALE		
Produits des jeux	185 382	184 813
Prestations de services	192 256	174 538
Ventes de marchandises	7 648	6 479
Autres produits de gestion courante	1 100	5 618
Moins : cessions internes	(11 986)	(11 463)
Total Produits de l'activité principale	374 399	359 985
A déduire :		
- Coût d'achat des marchandises	(3 955)	(4 101)
- Consommations	(136 223)	(124 488)
- Redevances, impôts et taxes	(28 645)	(24 351)
- Charges de personnel	(182 247)	(174 980)
- Autres charges d'exploitation	(13 626)	(22 286)
- Charges d'amortissements	(44 656)	(45 618)
Provisions :		
- Dotations	(14 069)	(12 586)
- Reprises	12 854	20 189
	(410 566)	(388 221)
Total des charges de l'activité principale	(410 566)	(388 221)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE	(36 167)	(28 236)
ACTIVITES ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	(891)	4 285
Revenus des participations	10 343	3 070
Provisions :		
- Dotations	(30)	(24)
- Reprises	30	83
RESULTATS DES ACTIVITES ACCESSOIRES	9 452	7 414
OPERATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS		
Résultats divers	(608)	40 853
Provisions :		
- Dotations	(3 815)	(26 706)
- Reprises	189	184
RESULTATS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS	(4 233)	14 332
RESULTATS AFFERENTS AUX EXERCICES ANTERIEURS	562	(942)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(30 387)	(7 433)

BILAN AU 31 MARS 2013 – NORMES FRANCAISES
(en milliers d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2012/2013			EXERCICE 2011/2012 NET
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles Note 3	31 319	22 355	8 964	5 948
Concessions et droits similaires	30 172	22 337	7 835	3 787
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	1 129		1 129	2 161
Immobilisations corporelles Note 4	1 128 892	658 381	470 510	471 033
Terrains	120 074	38 106	81 967	81 967
Constructions	703 282	411 416	291 866	305 977
Installations techniques, matériel	203 421	158 102	45 319	53 515
Autres immobilisations	63 203	50 758	12 446	16 210
Immobilisations corporelles en cours	38 137		38 137	12 385
Avances et acomptes	775		775	978
Immobilisations financières Note 5	312 472	42 281	270 191	249 697
Participations et créances rattachées	301 394	41 910	259 484	238 997
Autres titres immobilisés	10 169	8	10 161	10 161
Prêts consentis	565	359	206	222
Autres immobilisations	344	3	340	317
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 472 683	723 017	749 666	726 678
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	12 316	67	12 248	12 510
Avances et acomptes versés	581		581	1 326
Créances d'exploitation	9 469	1 936	7 532	6 048
Autres créances d'exploitation	6 504		6 504	2 832
Créances diverses	74 555	32 145	42 409	39 347
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	26 858		26 858	20 430
Charges constatées d'avance	5 341		5 341	5 390
TOTAL ACTIF CIRCULANT	135 623	34 149	101 474	87 883
Charges à répartir et écarts de conversion	3		3	0
TOTAL DE L'ACTIF	1 608 309	757 166	851 142	814 562

PASSIF		EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Ecart de réévaluation		191 638	191 638
Réserve statutaire		1 816	1 816
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve de prévoyance		10 623	10 623
Réserve facultative		148 799	148 799
Report à nouveau		196 714	204 328
Résultat de l'exercice	Note 8	-30 387	-7 433
Subvention d'investissement	Note 9	9 508	10 489
TOTAL CAPITAUX PROPRES	Note 7	552 247	583 796
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		5 851	7 742
Provisions pour charges		23 566	23 632
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	29 417	31 374
DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédit		70 685	11 648
Emprunts et dettes financières		5 753	5 524
Avances et acomptes reçus		12 026	11 187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 835	13 899
Dettes fiscales et sociales		67 519	63 205
Autres dettes d'exploitation		5 184	4 811
Dettes sur immobilisations		5 698	4 245
Autres dettes		12 693	16 841
Produits constatés d'avance		67 039	68 006
TOTAL DETTES	Notes 11 & 12	269 431	199 365
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		48	26
TOTAL DU PASSIF		851 142	814 562

COMPTE DE RESULTAT – NORMES FRANCAISES

	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	373 295	354 433
Reprises sur amortissements et provisions	Note 15 12 854	20 189
Transferts de charges	282	124
Autres produits	1 121	5 667
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	387 552	380 413
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(4 008)	(4 084)
Variation de stocks de marchandises	48	(17)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(24 587)	(22 043)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	(305)	(167)
Autres achats et charges externes	(111 074)	(102 395)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Impôts et taxes	(28 611)	(24 338)
Salaires et traitements	(126 127)	(121 090)
Charges sociales	(56 100)	(53 819)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(44 656)	(45 618)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(11 251)	(8 785)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 818)	(3 801)
Autres charges	Note 15 (13 666)	(23 434)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(423 154)	(409 591)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(35 602)	(29 178)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	10 343	7 965
Intérêts et autres	216	298
Différences positives de change	102	142
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	43	213
Reprises sur provisions	30	83
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	10 734	8 701
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et autres	(1 090)	(1 184)
Différences négatives de change	(166)	(78)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(30)	(24)
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(1 286)	(1 287)
RESULTAT FINANCIER	Note 16 9 449	7 414
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	315	288
Sur opérations en capital	1 189	47 470
Reprises sur provisions	189	184
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 693	47 942
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(0)	
Sur opérations en capital	(2 112)	(6 904)
Dotations aux provisions	(3 815)	(26 706)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(5 926)	(33 610)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 17 (4 233)	14 332
IMPOTS SUR LES SOCIETES		
RESULTAT NET	(30 387)	(7 433)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
(en milliers d'euros)

	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	15 727	21 270
Variation du besoin en fonds de roulement	2 147	(13 698)
FLUX PROVENANT DEL'EXPLOITATION	17 874	7 572
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(49 261)	(37 578)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	(22 931)	(36 413)
Produits de cession des actifs	208	46 482
Variation des dettes sur immobilisations	1 453	(7 554)
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(70 531)	(35 062)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit	59 966	9 962
Remboursements ligne de crédit		
Distribution de dividendes	(182)	(429)
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	229	555
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	60 014	10 087
VARIATION DE TRESORERIE	7 357	(17 403)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	19 026	36 430
TRESORERIE A LA CLOTURE	26 383	19 026

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	18 160	18 160	18 160	18 128	18 062
Nombre des actions ordinaires existantes	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 128 220	18 062 140
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	373 295	354 433	338 176	356 325	380 539
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	28 338	57 046	55 119	61 005	72 114
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(30 387)	(7 433)	8 426	13 877	38 962
Résultat distribué aux actionnaires	182	182	182	10 877	10 877
III - Résultats par action (1) (en euros)					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	1,56	3,14	3,04	3,37	3,99
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(1,67)	(0,41)	0,46	0,77	2,16
Dividende attribué à chaque action	0,01	0,01	0,01	0,60	0,60
IV - Personnel					
Effectif inscrit au 31 mars	2 958	2 920	2 986	2 990	2 878
Montant de la masse salariale de l'exercice (2) (en milliers d'euros)	126 127	121 090	107 995	100 393	101 824
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (3) (en milliers d'euros)	56 100	53 819	49 210	46 146	47 829

(1) division par dix du nominal des actions le 12 mars 2009

(2) hors masses et cagnottes

(3) y compris frais de retraites

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2013, dont le total est de 850 892 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice enregistrant une perte de 30 387 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général, ainsi que des règlements l'ayant modifié ou complété par la suite (notamment les règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10(§3)).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf changement explicité ci-après.

1.1 - Changement de méthode

Il n'a pas été pratiqué de changement de méthode comptable au cours de l'exercice écoulé.

1.2 - Principes comptables

◆ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- logiciels amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions durée d'exploitation, complétée par une provision pour dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

◆ *Immobilisations corporelles*

a - Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique hors frais financiers. Les terrains et constructions ont fait cependant l'objet de réévaluations, qui sont traitées comme suit dans les comptes sociaux :

- sur l'exercice 1978/1979, la réévaluation pratiquée a suivi le mécanisme de la réévaluation légale française
- sur l'exercice 1989/1990, la contrepartie de la réévaluation pratiquée a été portée dans un compte d'écart de réévaluation inclus dans les capitaux propres.

b - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2013, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10,0 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées de vie suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe (b) précédent sont normalement amortis sur leur durée de vie économique et non sur la durée de la concession.

◆ *Immobilisations financières*

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

◆ *Stocks*

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

◆ *Créances et dettes*

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement. La provision est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement.

◆ *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

◆ *Provisions pour risques et charges*

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisés quant à leur objet, des provisions sont constituées.

Engagements de retraite, indemnités de départ et médailles du travail :

Les avantages offerts par la Société à ses salariés et retraités sont évalués et comptabilisés conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC et à la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements de la Société en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements.

◆ *Subventions d'investissement*

Les subventions accordées à la Société pour le financement d'investissements sont classées en Capitaux propres. Elles sont réintégrées en résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ *Instruments financiers*

La Société utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions. Si ces instruments sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces instruments sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert. Dans le cas contraire, les variations de leur valeur de marché sont constatées en résultat de la période.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

▪ **Participation dans Betclit Everest Group**

Il est rappelé que la Société détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betclit Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betclit Everest Group est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betclit et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 61 % suite au rachat en juin 2012, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues à 100 % suite au rachat en juillet dernier des 35 % d'intérêts minoritaires que détenait encore la société GigaMedia, société cotée au NASDAQ.

Reprise anticipée des actions et prêts détenus par GIGA

Des discussions avaient été engagées début 2012 avec Giga pour le rachat de leur participation résiduelle et des prêts que Giga avait consenti à Mangas Everest. Ces discussions ont abouti et le rachat est intervenu le 27 juillet 2012 pour un prix ferme pour solde de tout compte de 1,7 million de dollars.

Financement

Pour conforter la structure financière de Betcliv Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti en avril 2010 à hauteur de 30 millions d'euros, augmentés des intérêts courus s'y rapportant. L'augmentation de capital a été réalisée fin décembre 2012 pour un montant total de 62,1 millions d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betcliv Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home, ceux-ci sont de 18 millions d'euros au 31 mars 2013. Leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de Betcliv Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le Groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros.

Enfin, des avances en compte courant ont également été consenties au cours de l'exercice écoulé, représentant un montant total de 16,1 millions d'euros pour chaque associé. Ces avances ont notamment contribué au remboursement de 11,5 millions d'euros de financements souscrits par Betcliv Everest Group auprès d'un établissement financier, ainsi qu'au rachat des 5 % d'intérêts minoritaires de Bet-At-Home auprès de ses fondateurs.

- **Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco**

Le Groupe S.B.M. a repris le 28 juin 2012 l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco.

Le Méridien Beach Plaza est un hôtel 4 étoiles de plus de 400 chambres et suites, en bord de mer, avec une plage privée, un « business center » et un centre de remise en forme, le Monte-Carlo Sea Club.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, succède ainsi à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018. Jusqu'à cette date, le groupe Starwood continuera à assurer la gestion de cet hôtel, sous l'enseigne Le Méridien, pour le compte du Groupe Monte-Carlo SBM.

La reprise de la gérance libre a été réalisée moyennant le versement au groupe Starman d'une indemnité de 7,4 millions d'euros tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros. Cette opération constitue un regroupement d'entreprise au sens de la norme IFRS 3 révisée et l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs repris a conduit à constater des actifs immobilisés pour 9,7 millions d'euros et un goodwill provisoire de 32 millions d'euros.

Pour la période courant de la date de reprise au 31 mars 2013, le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement s'établit à 22,8 millions d'euros pour un résultat opérationnel de 0,1 million d'euros.

- **Plan d'incitation au départ à la retraite**

La Société a annoncé, le 2 octobre 2012, un plan d'incitation au départ à la retraite, ouvert, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 57 ans occupant un poste permanent et qui acceptent de faire valoir leurs droits à la retraite avant le 30 septembre 2013.

Pour que le salarié puisse bénéficier du plan, il faut que son départ se traduise par l'économie d'un poste et c'est à la Société d'apprécier la réalité de cette économie. Il s'agit donc de départs organisés dans le cadre d'un consensus, qui requiert l'accord du salarié et celui de la Société. Les départs intervenant dans le cadre défini ci-avant donnent lieu au versement d'une indemnité spéciale.

Ce dispositif représente une charge de 4,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé, montant qui correspond aux accords signés avant la date du 31 mars 2013 avec les salariés concernés.

- **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

Pour mémoire, le Groupe conservait une participation de 800 000 actions dans Wynn Resorts, Limited au 31 mars 2013, dont 400 000 actions faisaient l'objet d'un dispositif de couverture contre le risque de variation du cours de l'action, avec la souscription d'instruments dérivés du type vente à terme. Le dispositif de couverture mis en place a permis de garantir un cours proche de 122 dollars pour la quotité précitée à l'échéance ultime du contrat prévue au 10 avril 2013. Complété d'une vente à terme de devises pour garantir la parité entre euro et dollar US, le dénouement de ces différents instruments est intervenu mi-avril 2013 avec l'encaissement de 38 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 32,9 millions d'euros qui impactera favorablement les comptes de l'exercice 2013/2014.

Après cette opération, le Groupe conserve une participation de 400 000 actions.

Par ailleurs, Wynn Resort, Limited a procédé à plusieurs distributions de dividendes au cours de l'exercice 2012/2013. Ces distributions se sont traduites par l'encaissement d'un produit financier total de 4,3 millions d'euros nets de retenue à la source.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	31 mars 2012	Augmentations	Diminutions	31 mars 2013
VALEURS BRUTES				
Concessions et droits similaires	24 392	5 781	(2)	30 172
Autres	18			18
Immobilisations en cours	2 161	(1 032)		1 129
TOTAL VALEURS BRUTES	26 571	4 750	(2)	31 319
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	20 623	1 733	(2)	22 355
TOTAL VALEURS NETTES	5 948	3 017		8 964

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	31 mars 2012	Augmentations	Diminutions	31 mars 2013
VALEURS BRUTES				
Terrains	120 074			120 074
Constructions	697 298	11 395	(5 411)	703 282
Installations techniques et matériels	199 610	6 724	(2 913)	203 421
Autres immobilisations	61 931	2 157	(885)	63 203
Immobilisations en cours et acomptes (1)	13 364	26 631	(1 083)	38 912
TOTAL VALEURS BRUTES	1 092 277	46 907	(10 292)	1 128 892
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Terrains	38 106			38 106
Constructions	391 320	23 809	(3 714)	411 416
Installations techniques et matériels	146 095	14 736	(2 730)	158 102
Autres immobilisations et en cours	45 721	5 691	(654)	50 758
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	621 243	44 235	(7 097)	658 381
TOTAL VALEURS NETTES	471 033	2 671	(3 195)	470 510

(1) dont 15 387 milliers d'euros au titre d'honoraires pour le futur projet concernant le Sporting d'Hiver, 9 579 milliers d'euros pour les villas du Sporting d'été et 3 853 concernant des honoraires pour les travaux de rénovation futurs à l'Hôtel de Paris

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations :

- sur l'exercice 1978/1979, pour un montant de 77 655 milliers d'euros (réévaluation légale).
La contrepartie de cette réévaluation a été enregistrée au compte "écarts de réévaluation" inclus dans les capitaux propres. Seule la fraction de la réévaluation affectée aux terrains, soit 23 945 milliers d'euros, subsiste dans ce compte au 31 mars 2013
- sur l'exercice 1989/1990, pour un montant de 167 694 milliers d'euros se répartissant comme suit :
 - terrains 36 588 milliers d'euros
 - constructions 131 106 milliers d'euros

La contrepartie de cette réévaluation libre a été présentée dans les capitaux propres en "écarts de réévaluation". Le cumul des amortissements pratiqués au titre de cette réévaluation s'élève à 91 469 milliers d'euros au 31 mars 2013, la dotation annuelle s'établissant à 1 525 milliers d'euros.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2012	Valeur brute 31 mars 2013	Dépréciation 31 mars 2013	Valeur nette 31 mars 2013
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations & créances rattachées	238 997	301 394	41 910	259 484
Autres titres immobilisés	10 161	10 169	8	10 161
Prêts	222	565	359	206
Autres immobilisations financières	317	344	3	340
TOTAL	249 697	312 472	42 281	270 191

Des informations financières détaillées sur les filiales et participations sont présentées en note n° 21.

La rubrique « Participations et créances rattachées » est principalement constituée des obligations convertibles souscrites auprès de la filiale Monte-Carlo SBM International à hauteur de 124 832 milliers d'euros, et des prêts et avances consentis à cette même filiale pour 106 224 milliers d'euros. Cette filiale ayant enregistré au cours de l'exercice 2012/2013 un résultat net en déficit de 2,4 millions, la Société des Bains de Mer a constitué une provision complémentaire d'un montant équivalent au titre de la dépréciation des créances rattachées à cette participation.

La rubrique "autres titres immobilisés" est constituée du prix d'acquisition des titres de Wynn Resorts à hauteur de 10 161 milliers d'euros (contre-valeur au 31 mars 2013 de 12 000 milliers de dollars pour 0,8 million d'actions à 15 dollars). L'action Wynn Resorts est cotée au NASDAQ et son cours de clôture était de 125,16 dollars au 31 mars 2013 (code WYNN).

NOTE 6 – PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations	3 990	4 079
CREANCES		
Créances d'exploitation	14	81
Créances diverses	2 464	225
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	6 469	4 385

NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecart de rééval.	Réserves & report à nouveau	Résultat	Subvention investis	Capitaux propres
AU 31 MARS 2012	18 160	5 374	191 638	365 567	(7 433)	10 489	583 796
Affectation exercice précédent				(7 433)	7 433		
Distribution de dividendes & tantièmes				(182)			(182)
Augmentation de capital							
Résultat de l'exercice					(30 387)		(30 387)
Autres variations						(981)	(981)
AU 31 MARS 2013	18 160	5 374	191 638	357 952	(30 387)	9 508	552 247

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours de l'exercice. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 31 mars 2013. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

NOTE 8 – PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

en milliers d'euros	Exercice 2012/2013
ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	(30 387)
Report à nouveau	196 714
TOTAL A AFFECTER	166 327
AFFECTATIONS PROPOSEES	
Intérêts statutaire 0,01€ x 18 160 490 actions	182
Report à nouveau	166 146
TOTAL DES AFFECTATIONS PROPOSEES	166 327

NOTE 9 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2012	Subventions reçues	Reprise en résultat	Valeur nette 31 mars 2013
TOTAL	10 489		(981)	9 508

Dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, la Société des Bains de Mer a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit 981 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat exceptionnel au cours de l'exercice 2012/2013.

NOTE 10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers d'euros	31 mars 2012	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2013
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges (1)	1 546	511	(30)	(270)	1 757
Autres provisions pour risques (2)	6 196	57	(1 936)	(227)	4 090
Engagements de retraite et assimilés (3)	23 302	2 264		(2 286)	23 280
Autres provisions pour charges	330		(41)		289
TOTAL	31 374	2 832	(2 007)	(2 783)	29 416

(5) Les provisions pour litiges sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

(6) Les autres provisions pour risques sont majoritairement composées de risques filiales, de risques commerciaux, de risques sociaux et de risques clients.

(7) La Société provisionne suivant la recommandation n°2003-R01 du CNC et les dispositions de la norme IAS 19 (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2013 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut
- taux d'actualisation : taux de rendement des obligations privées de première catégorie de même durée que la durée moyenne résiduelle des engagements (2,67 % à 15 ans)
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évaluation de ces engagements s'établit à 32,5 millions d'euros au 31 mars 2013. Les écarts actuariels constatés à chaque estimation étant comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements, une différence de 9,2 million d'euros ressort entre cette évaluation et le montant de la provision, qui correspond au solde des écarts actuariels restant à comptabiliser au cours des périodes à venir. La prise en résultat de ces écarts actuariels se traduit par une charge de 675 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013.

NOTE 11 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Échéances à moins d'un an	13 159	33 039
Échéances à plus d'un an	4 012	43 399
TOTAL	17 172	76 438

La rubrique "Emprunts auprès des établissements de crédit" est constituée des concours bancaires courants et des tirages effectués sur l'ouverture de crédit revolving. L'échéance finale de cette ligne de

crédit est fin mars 2015, pour un encours maximum maintenu à 120 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2014, puis de 40 millions d'euros jusqu'au terme ultime de l'ouverture de crédit.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été signé début avril 2011 pour une durée de 5 ans et est décrit au deuxième paragraphe de la note n°19 Instruments financiers.

Les autres "Emprunts et dettes financières" concernent les cautions reçues des tiers.

NOTE 12 – AUTRES DETTES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Échéances à moins d'un an	120 223	131 454
Échéances à plus d'un an	61 971	61 540
TOTAL	182 194	192 993

NOTE 13 – CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Emprunts et dettes financières	244	210
Fournisseurs et comptes rattachés	4 879	9 340
Dettes fiscales et sociales	28 640	29 782
Autres dettes	2 407	3 613
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 312	827
TOTAL	38 482	43 771

NOTE 14 – OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Concernant les entreprises liées, soit toutes sociétés filiales, consolidées dans le même ensemble.

Concernant les entreprises autres que celles liées dans lesquelles la Société des Bains de Mer détient une participation.

en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations & créances rattachées (montant net)	257 801	29
Créances diverses	70 697	1 116
Autres dettes	8 594	

NOTE 15 – REPRISES SUR PROVISIONS / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le caractère irrécouvrable de créances clients a été définitivement constaté au cours de l'exercice 2012/2013 sous la rubrique "Autres charges" pour 1,2 million d'euros, contre 5,1 millions d'euros l'exercice précédent. Il a été repris les provisions antérieurement constituées pour ces mêmes montants.

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre principalement les dividendes distribués par Wynn Resorts, Limited et représentant un produit de 4,3 millions d'euros mais également les produits de placement et les charges d'intérêts des emprunts.

NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2012/2013 s'élève à - 4,2 millions d'euros contre un profit de 14,3 millions d'euros l'an passé.

Le résultat de l'exercice comprend principalement une dépréciation d'actifs immobilisés de 1,3 million d'euros en prévision des travaux de démolition du Sporting d'Hiver et une provision pour dépréciation partielle de la créance sur la filiale Monte-Carlo S.B.M. International pour 2,4 millions d'euros.

Pour rappel, le résultat exceptionnel de l'année passée était principalement composé des plus-values de cessions d'actions Wynn Resorts, Ltd à hauteur de 39,8 millions et de la provision pour dépréciation totale des titres et partielle des créances attachées à la filiale Monte-Carlo SBM International pour un montant total de 26,5 millions d'euros.

NOTE 18 – EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens annuels de la Société se décomposent comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2013
Cadres	516	535
Agents de maîtrise	133	136
Employés	2 494	2 502
TOTAL	3 143	3 172

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS

◆ *Instruments de taux*

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt.

Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ *Instruments de change*

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change.

Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Au 31 mars 2013, le Groupe détient 0,8 million de titres à un cours de 125,1 dollars. Cet actif financier ne fait plus l'objet de couverture de change à cette date.

◆ *Juste valeur des instruments financiers*

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Instruments de change		
Instruments de taux	(2 538)	(1 628)
Instruments sur titres		
TOTAL	(2 538)	(1 628)

NOTE 20 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	69 700	59 695
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	5	5
Avals, cautions et garanties (2)	62 297	38 808
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	22 702	74 517
Autres commandes fermes (4)	8 611	10 057
Ouverture de crédit et découverts confirmés inutilisés	115 000	15 000

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betcliv Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à Betcliv Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 59,7 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 31 mars 2013 un engagement maximum de 31,7 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 31 mars 2013 un engagement maximum de 19 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betcliv Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 18 millions d'euros au 31 mars 2013, leur remboursement est

garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de Betcliv Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros au 31 mars 2013.

En revanche, les engagements donnés à Giga Media à l'occasion de la prise de contrôle, en avril 2010, des sociétés du sous-ensemble Everest, sont devenus sans objet et une main levée de ces engagements a été obtenue le 28 mars dernier. En conséquence, le Groupe a lui-même donné mainlevée à Mangas Lov, filiale de Financière Lov, des mécanismes de contregarantie qui avaient alors été instaurés.

Les engagements reçus relatifs à Betcliv Everest Group sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov – s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betcliv Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 24 000 titres Betcliv Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,
- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 13 500 titres Betcliv Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011.

Ces engagements reçus comprennent aussi des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco 25/02/2043 après prorogation		31/01/1985
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
- Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

Les engagements de retraite et indemnités de départ sont comptabilisés au bilan et au compte de résultat.

Enfin, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux
- contribution à l'animation artistique, culturelle et sportive de la Principauté de Monaco
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 1.2 Règles et méthodes comptables - paragraphe b - Régime juridique de certains biens immobiliers
- recrutement, formation et promotion de son personnel

Suivant les normes comptables en application, cette note reprend l'ensemble des engagements significatifs hors bilan de la Société.

NOTE 21 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières détaillées sur les filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (avant affectation des résultats)	Quote-part détenue en %	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts & Créances rattachées	Cautions et avals fournis	Dividendes encaissés
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) - Monaco	2 000	(3 792)	96,00	179	2 352				
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.) - Monaco	150	503	99,20	96	38	38			57
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) - Monaco	1 000	1 244	97,00	1 527	955	955			
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.) - Monaco	1 000	305	97,00	32	822	822			
S.B.M. Incorporated - New York (Etats-Unis)	525	(756)	100,00		525				
SCP - Soleil du Midi - Monaco	2		99,00		13 360	13 360	149		
Société Civile Immobilière de l'Hermitage - Monaco	150	(74)	1,00	(552)	138	138	35 785		
Monaco Sports Partenaires	150	(12 112)	40,00	(14 520)	60		9 940		
Monte-Carlo SBM International	1 000	(2 577)	100,00	(24 400)	1 000	1 000	235 136		
Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd	29	90	100,00	90	29	29			
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.)	1 000		98,00	156	980	980			

20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1. Compte de l'exercice clos le 31 mars 2013

André GARINO

Expert-Comptable

2, rue de la Lùjèrneta

Commissaires aux Comptes



Simone DUMOLLARD
Expert-Comptable

12, avenue de Fontvieille
98000 MONACO

Société Anonyme Monégasque

**« SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO »**

Rapports des
Commissaires aux Comptes

Exercice clos le
31 mars 2013

André GARINO
Expert-Comptable
2, rue de la Lùjernetta

Simone DUMOLLARD
Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 MONACO

**« SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO »**

Place du Casino
98000 MONACO

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2011 pour les exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a

conduits à examiner le bilan au 31 mars 2013 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2012-2013.

Le total du bilan s'élève à 851.142 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître une perte de 30.387 K€. Le fonds social ressort à 542.739 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

A notre avis, le bilan au 31 mars 2013 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2012-2013, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2013 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 29 juillet 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

André GARINO

Simone DUMOLLARD

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjèrnetta
98000 Monaco Principauté

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des
Commissaires aux Comptes sur les comptes
consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2013

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjerneta
98000 Monaco Principauté

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE
DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires
aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2013

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l’audit des comptes consolidés ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, comprenant l’état de situation financière au 31 mars 2013, ainsi que l’état du résultat global, l’état des variations des capitaux propres et l’état des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d’autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d’Administration et de la Direction relative aux comptes consolidés

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d’Administration. L’établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément au référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l’est le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d’exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d’audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique et de planifier et de réaliser l’audit en vue d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la situation financière du groupe au 31 mars 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 24 juillet 2013

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

Simone DUMOLLARD

André GARINO

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjerna
98000 Monaco Principauté

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des
Commissaires aux Comptes sur les comptes
annuels établis selon les règles et principes
comptables français**

Exercice clos le 31 mars 2013

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjerna
98000 Monaco Principauté

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE
DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires
aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes
comptables français**

Exercice clos le 31 mars 2013

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l’audit des comptes annuels ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco établis selon les règles et principes comptables français, comprenant le bilan au 31 mars 2013, ainsi que le compte de résultat, l’état des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d’autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d’Administration et de la Direction relative aux comptes annuels

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d’Administration. L’établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément aux règles et principes comptables français, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l’est le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Responsabilité de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, la situation financière de la société au 31 mars 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 24 juillet 2013

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

Simone DUMOLLARD

André GARINO

20.4.2. Compte de l'exercice clos le 31 mars 2014

André GARINO

Expert-Comptable

2, rue de la Lùjerneta

Commissaires aux Comptes



Simone DUMOLLARD

Expert-Comptable

12, avenue de Fontvieille
98000 MONACO

Société Anonyme Monégasque

« SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES
ETRANGERS A MONACO »

Rapports des
Commissaires aux Comptes

Exercice clos le
31 mars 2014

André GARINO
Expert-Comptable
2, rue de la Lùjerneta

Simone DUMOLLARD
Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 MONACO

**« SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES
ETRANGERS A MONACO »**

Place du Casino
98000 MONACO

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2011 pour les exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2014 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2013-2014.

Le total du bilan s'élève à 863.614 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître un bénéfice de 18.336 K€. Le fonds social ressort à 560.893 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

A notre avis, le bilan au 31 mars 2014 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2013-2014, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2014 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 23 juillet 2014

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

André GARINO

Simone DUMOLLARD

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des
Commissaires aux Comptes sur les comptes
consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2014

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Société Anonyme
Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

Rapport de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2014

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, comprenant l'état de situation financière au 31 mars 2014, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration et de la Direction relative aux comptes consolidés

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. L'établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l'est le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la situation financière du groupe au 31 mars 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la norme IAS 19 révisée.

Egalement, sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable décrit dans la note 5 de l'annexe relatif à la révision du plan d'amortissement des actifs de l'Hôtel de Paris destinés à être remplacés ou détruits en raison de son projet de rénovation.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le document de référence correspondant aux informations du rapport de gestion conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 23 juillet 2014

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

Simone DUMOLLARD

André GARINO

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lijjerna
98000 Monaco Principauté

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des
Commissaires aux Comptes sur les comptes
annuels établis selon les règles et principes
comptables français**

Exercice clos le 31 mars 2014

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Simone Dumollard

12 avenue de Fontvieille
98004 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco Principauté

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE
DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires
aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes
comptables français**

Exercice clos le 31 mars 2014

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l’audit des comptes annuels ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco établis selon les règles et principes comptables français, comprenant le bilan au 31 mars 2014, ainsi que le compte de résultat, l’état des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d’autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d’Administration et de la Direction relative aux comptes annuels

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d’Administration. L’établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément aux règles et principes comptables français, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l’est le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Responsabilité de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d’exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d’audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique et de planifier et de réaliser l’audit en vue d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, la situation financière de la société au 31 mars 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable décrit dans la note 2 de l'annexe relatif à la révision du plan d'amortissement des actifs de l'Hôtel de Paris destinés à être remplacés ou détruits en raison de son projet de rénovation.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 23 juillet 2014

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

Simone DUMOLLARD

André GARINO

20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	18 160	18 160	18 160	18 160	18 128
Nombre des actions ordinaires existantes	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 128 220
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	418 694	373 295	354 433	338 176	356 325
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	70 868	28 338	57 046	55 119	61 005
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	18 335	(30 387)	(7 433)	8 426	13 877
Résultat distribué aux actionnaires	182	182	182	182	10 877
III - Résultats par action (1) (en euros)					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	3,90	1,56	3,14	3,04	3,37
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,01	(1,67)	(0,41)	0,46	0,77
Dividende attribué à chaque action	0,01	0,01	0,01	0,01	0,60
IV - Personnel					
Effectif inscrit au 31 mars	2 962	2 958	2 920	2 986	2 990
Montant de la masse salariale de l'exercice (2) (en milliers d'euros)	124 656	126 127	121 090	107 995	100 393
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (3) (en milliers d'euros)	58 339	56 100	53 819	49 210	46 146

(1) division par dix du nominal des actions le 12 mars 2009

(2) hors masses et cagnottes

(3) y compris frais de retraites

20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Néant

20.7. POLITIQUE DE VERSEMENT DE L'INTERET STATUTAIRE ET DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

L'article 5 des statuts de la Société dispose que chaque action donne droit à une part proportionnelle, dans la propriété de l'actif social, à un intérêt annuel de un centime d'euro. Le paiement de l'intérêt statutaire a lieu chaque année à la suite de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant approuvé la résolution d'affectation des résultats.

La politique de distribution de dividendes est définie annuellement au cas par cas. Enfin, l'article 2.5. du Cahier des Charges prévoit que pendant la durée du privilège accordé, l'Autorité Concédante ne devra pas avoir perçu, au titre de la Redevance, moins que la Société n'aura distribué à ses actionnaires au titre de l'intérêt statutaire et du dividende.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Se reporter au paragraphe 4.4.3.

20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'existe aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe S.B.M. survenue depuis la fin de l'exercice 2013/2014 pour lequel des états financiers audités ont été publiés.

20.10.HONORAIRES VERSES A L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

en euros	Auditeur contractuel - Deloitte & Associés						Commissaires aux Comptes (cf détail par CAC)					
	Montant hors taxes			%			Montant hors taxes			%		
	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12
Audit												
⊗ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
⊖ Emetteur	285 000	285 000	280 000	93	98	97	75 480	74 000	70 500	94	76	76
⊖ Filiales intégrées globalement (1)							5 200	22 800	22 150	6	24	24
⊗ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
⊖ Emetteur	21 400	5 524	8 436	7	2	3						
⊖ Filiales intégrées globalement												
<i>Sous-total</i>	306 400	290 524	288 436	100	100	100	80 680	96 800	92 650	100	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
⊗ Juridique, fiscal, social												
⊗ Audits d'acquisition												
<i>Sous-total</i>												
TOTAL DES HONORAIRES	306 400	290 524	288 436	100	100	100	80 680	96 800	92 650	100	100	100

(1) Les honoraires des Commissaires Aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 99 200 euros pour l'exercice 2013/2014, 67 000 euros en 2012/2013 et 42 200 euros en 2011/2012.

en euros	Commissaire aux Comptes Mme Simone Dumollard						Commissaire aux Comptes M. André Garino					
	Montant hors taxes			%			Montant hors taxes			%		
	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12
Audit												
⊗ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
⊖ Emetteur	37 740	37 000	35 250	88	100	100	37 740	37 000	35 250	100	62	61
⊖ Filiales intégrées globalement	5 200			12			22 800	22 150	22 150	0	38	39
<i>Sous-total</i>	42 940	37 000	35 250	100	100	100	37 740	59 800	57 400	100	100	100

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. CAPITAL SOCIAL (TITRE II « CAPITAL SOCIAL » DES STATUTS)

Le capital social est de 18.160.490 euros, divisé en 18.160.490 actions d'un euro, nominale chacune, et donne droit à une part proportionnelle, dans la propriété de l'actif social, à un intérêt annuel d'un centime d'euro dans les conditions fixées à l'article 45 du Titre X – Bénéfices, Répartition, Intérêts, Dividendes des Statuts, et au partage des bénéfices (Article 5 du Titre II des Statuts).

21.1.2. CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS

La Société ne dispose, à ce jour, d'aucune autorisation d'augmentation de son capital social.

21.1.3. TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Il n'existe, à ce jour, aucun instrument financier non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Il n'existe pas, à l'exception des actions mentionnées ci-dessus, d'autres titres de capital ou instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société. Par ailleurs, il n'existe aucune option de souscription d'actions de la Société.

21.1.5. EVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Le capital social de la Société a évolué comme suit :

DATE		Nombre de titres	Nombre de titres cumulés	Valeur nominale	Montant de l'augmentation de capital	Montant cumulé du capital	Date de ratification de l'Assemblée
31/03/2001		1 800 000	1 800 000	10 €		18 000 000 €	
31/03/2007	1 ^{ère} souscription au nominal	2 920	1 802 920	10 €	29 200 €	18 029 200 €	21/09/2007
31/03/2008	2 ^{ème} souscription au nominal	3 294	1 806 214	10 €	32 940 €	18 062 140 €	19/09/2008
12/03/2009	Division par 10 de la valeur nominale		18 062 140	1 €		18 062 160 €	25/09/2009
09/07/2009	3 ^{ème} souscription au nominal	66 080	18 128 220	1 €	66 080 €	18 128 220 €	25/09/2009
07/07/2010	4 ^{ème} souscription au nominal	32 270	18 160 490	1 €	32 270 €	18 160 490 €	24/09/2010

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL

La Société a pour objet principal l'exploitation des droits et privilèges concédés par :

- Ordonnance de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco du 2 avril 1863, par Ordonnance Souveraine du 24 mars 1987 et par Ordonnance Souveraine du 13 mars 2003 ;
- Sous les réserves, conditions et obligations imposées par le Cahier des Charges du 27 avril 1915, modifié par l'acte additionnel du 28 avril 1936, les accords des 6 janvier 1940 et 12 septembre 1950 et par le Cahier des Charges et ses trois conventions annexes du 17 mars 1987, approuvés le 24 mars 1987, modifiés par les avenants des 4 octobre 1994, 20 décembre 1996 et 12 septembre 2000, ainsi que par le Cahier des Charges et ses trois conventions annexes approuvés le 13 mars 2003, datés du 21 mars 2003, modifiés par les avenants des 3 novembre 2006, 31 mars 2008 et 9 juin 2011, et par tous actes et tous accords modifiant ou complétant les textes précités en vigueur à cette date ou qui seraient pris ou conclus ultérieurement.

Elle a, en outre, pour objet, la gestion et la mise en valeur de tous éléments composant l'actif social, tels qu'ils sont définis à l'article 6 des statuts et généralement toutes opérations civiles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet social.

21.2.2. DROIT DES ACTIONNAIRES, AVANTAGES PARTICULIERS ET REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES

La Société se compose de l'ensemble des actionnaires, cette qualité s'acquérant par la simple propriété d'actions. Ils sont soumis pour toutes les affaires sociales à la loi, aux présents statuts et à toutes les obligations qui en dérivent, y compris l'élection de domicile à Monaco et l'attribution de juridiction aux tribunaux de la Principauté.

Les actions sont nominatives. La cession des actions ne peut s'opérer que par une déclaration de transfert signée du cédant ou de son mandataire et inscrite sur les registres de la Société. Aucun transfert ne pourra être inscrit sur les registres de la Société dans les dix jours qui précèdent une assemblée générale. Tous les frais nécessités par le transfert sont à la charge du cessionnaire.

Sur requête d'actionnaires représentant au moins un dixième des parts sociales ou du Commissaire du Gouvernement, visé à l'article 28, la Société peut demander à tout propriétaire d'actions d'attester ou de justifier que la ou les parts qu'il détient sont sa propriété personnelle.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent. Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire n'ont d'autres droits que ceux que leur confèrent les lois en vigueur.

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables.

21.2.3. ASSEMBLEES GENERALES

Participations aux assemblées

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. Nul ne peut prétendre aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant les jours de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Tenue des assemblées

Il devra être donné à l'Etat préalablement à toute assemblée générale, communication de l'ordre du jour de cette assemblée, comme aussi de toutes propositions relatives à la nomination des membres du conseil d'administration. La nomination des membres du conseil d'administration est valable par elle-même et indépendamment de toute ratification, à moins que l'Etat n'oppose son veto, soit à l'ensemble des nominations, soit à l'une d'elles.

L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration et, à son défaut, par un administrateur désigné par le conseil. Les deux plus forts actionnaires ou mandataires présents –et non administrateurs- et, sur leur refus, ceux qui les suivent dans l'ordre de la liste jusqu'à acceptation, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée générale est obligatoirement convoquée une fois par an à la diligence du conseil d'administration dans le délai prévu par la loi. Elle est dite assemblée générale ordinaire. Elle peut être, en outre, convoquée, s'il y a lieu, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par le conseil d'administration. Ce dernier, est, en outre, tenu de la convoquer dans le délai d'un mois quand la demande lui en est faite par des actionnaires représentant le dixième au moins du capital social. Elle est dite, dans ces divers cas, assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement.

Les convocations sont faites un mois avant la réunion par un avis inséré dans le « Journal de Monaco » et dans deux des principaux journaux de Paris et du département des Alpes-Maritimes. En cas de convocation d'une assemblée générale extraordinaire, l'objet de cette convocation doit être indiqué sommairement.

Quorum, majorité

L'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée lorsque les membres présents réunissent dans leurs mains au moins un quart du capital social. Les délibérations y sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie sur une première convocation, il en est fait une autre à bref délai. Dans ce cas, le délai entre la convocation et la réunion est réduit à quinze jours. Les membres présents à la seconde réunion délibèrent valablement, quelle que soit la fraction du capital social représentée, mais seulement sur les objets qui étaient à l'ordre du jour de la première.

Les délibérations relatives aux objets prévus à l'article 39 ne peuvent être prises que dans une assemblée réunissant la moitié des actions de la Société.

Si la quotité prévue à l'article 37 n'est pas atteinte, une seconde assemblée est convoquée à un mois au plus tôt de la première. Pendant cet intervalle, il est fait, chaque semaine, dans le « Journal de Monaco » et deux fois au moins à dix jours d'intervalle dans deux des principaux journaux de Paris et du département des Alpes-Maritimes, des insertions annonçant la date de la deuxième assemblée et indiquant les objets sur lesquels elle aura à délibérer.

Pouvoirs

L'assemblée générale extraordinaire peut apporter aux statuts toutes modifications utiles, sans pouvoir toutefois changer la nationalité, la forme ou l'objet essentiel de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut notamment décider :

- l'augmentation ou la réduction, par toutes voies, du capital social : espèces, apport en nature, incorporation de tous fonds de réserve disponibles, rachat d'actions, réduction d'apports, échange de titres avec ou sans soulte

- l'augmentation du capital social par voie d'émission d'actions nouvelles dont la souscription est réservée au personnel de la Société et à celui des filiales et ce, dans une proportion n'excédant pas un pour cent du capital social
- la création et l'émission, contre espèces avec ou sans prime, ou contre apports en nature, d'actions jouissant de certains avantages sur les autres actions ou conférant des droits d'antériorité soit sur les bénéfiques, soit sur l'actif social, soit sur les deux
- la modification des droits statutaires attribués à une catégorie d'actions
- la modification de la répartition des bénéfiques et de l'actif social
- l'émission d'obligations dont elle détermine les modalités et la constitution des obligataires en société dont le conseil d'administration élabore les statuts
- la création de parts bénéficiaires et la détermination de leurs droits
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou son alliance totale ou partielle avec d'autres sociétés monégasques constituées ou à constituer
- la fixation de la quotité de la perte entraînant la dissolution de la société
- le transport, la vente ou la location à tous tiers, l'apport à toute société monégasque, soit contre espèces, soit contre titres entièrement libérés, soit autrement, de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs de la société
- la modification partielle, la restriction ou l'extension de l'objet social
- le changement de la dénomination de la société
- toutes modifications ou extensions, à titre permanent, des pouvoirs du conseil d'administration
- toutes modifications, compatibles avec la loi, relativement à la composition des assemblées, à la supputation des voix, au nombre des administrateurs et des actions qu'ils doivent posséder pour remplir ces fonctions
- et, d'une façon générale, toute autre modification au pacte social.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration. Il n'y est porté que des propositions émanant de ce conseil et celles qui lui auraient été communiquées par écrit huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un groupe d'actionnaires représentant un dixième du capital social. Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération.

L'assemblée générale ordinaire annuelle entend et examine les rapports du conseil d'administration sur les affaires sociales et des Commissaires aux comptes sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs. Elle entend, discute et, s'il y a lieu, approuve les comptes ; elle fixe, sur la proposition du conseil, le chiffre du dividende à distribuer ; elle élit, sur la proposition du conseil d'administration, les administrateurs en remplacement de ceux dont le mandat est expiré ou qu'il y a lieu de remplacer par suite de décès, démission ou autre cause ; elle désigne les Commissaires aux comptes. En outre, et sauf les cas réservés à l'assemblée générale extraordinaire, l'assemblée générale annuelle, ou toute autre assemblée générale ordinaire, peut délibérer et prononcer sur tous les objets qui lui sont régulièrement soumis. Elle peut notamment :

- procéder, dans l'intérêt de la société, à toutes affectations d'une portion quelconque des bénéfiques sociaux, telles que constitution de réserves spéciales ou de fonds d'amortissement
- procéder à une évaluation nouvelle des divers éléments de l'actif social
- décider, par prélèvement sur les bénéfiques ou les réserves, le remboursement total ou partiel, par voie de tirage au sort ou autrement, de tout ou partie des actions composant le capital social et leur remplacement par des actions de jouissance ; inversement, autoriser les propriétaires d'actions de jouissance à transformer, par le reversement de la somme amortie, des actions de jouissance en actions de capital

- donner tous pouvoirs au conseil d'administration, en vue d'opérations déterminées ou imprévues et approuver tous actes de gestion importants, avant la mise à exécution desquels le conseil désire avoir l'avis de l'assemblée
- autoriser le conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 5% du capital de la Société. L'assemblée générale définit les finalités et les modalités de l'opération ainsi que son plafond. En cas d'annulation des actions achetées, la réduction de capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser. Les actions possédées par la Société ne donnent pas droit à l'intérêt statutaire et aux dividendes et sont privées de droits de vote. En cas d'augmentation du capital par souscription d'actions en numéraire, la Société ne peut exercer par elle-même le droit préférentiel de souscription
- Enfin, prendre toutes résolutions intéressant la Société et dont l'application ne constitue pas ou n'entraîne pas, directement ou indirectement, une modification quelconque aux statuts réservée à l'assemblée générale extraordinaire.

Les décisions de l'assemblée générale prises conformément aux statuts obligent tous les actionnaires même absents ou dissidents.

Les décisions de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial. Ces procès-verbaux, même ceux qui seraient dressés en la forme authentique notariée, sont signés seulement par les membres du bureau. Une feuille de présence destinée à constater le nombre des membres présents à l'assemblée et celui de leurs actions, émargée par eux, demeure annexée à la minute du procès-verbal ; elle est revêtue des mêmes signatures ; elle doit être communiquée à tout actionnaire requérant (Article 43 du Titre IX des Statuts).

21.2.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions des statuts, le Conseil est composé de sept membres au moins et de onze membres au plus.

- Six au plus d'entre eux sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires parmi ses membres ; ils sont nommés pour six ans ; ils sont renouvelables à raison d'un tiers tous les deux ans ; les membres sortants sont rééligibles. Tout administrateur nouveau remplace son prédécesseur en reprenant les mêmes droits et obligations que ce dernier.. Dans l'intervalle des assemblées générales, le conseil aura, dans la limite prévue en tête du présent alinéa, la faculté de se compléter, soit pour pourvoir au remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire, soit pour s'adjoindre un ou des membres nouveaux. Toute nomination faite par le conseil devra, ultérieurement, être ratifiée par la plus prochaine assemblée générale. En cas de modification statutaires, les règles au sein du Conseil d'Administration sont inchangées.
- Cinq membres du conseil d'administration sont désignés par l'Etat et le représentant au sein de ce conseil ; ils sont nommés pour six ans et ne sont révocables que par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco ; leur mandat est renouvelable.

Le mandat d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou dont la nomination par le conseil d'administration a été ratifiée par l'assemblée générale prend fin lors de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de soixante-douze ans.

21.2.5. DISPOSITION PERMETTANT D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe pas, dans les statuts ou dans une charte ou dans un règlement de la Société, de disposition particulière qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

21.2.6. FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Il n'est pas prévu dans les statuts de la société d'autres seuils que les seuils légaux. Le Groupe S.B.M. se réfère ainsi aux seuils légaux français.

21.2.7. CONDITIONS STATUTAIRES AUXQUELLES SONT SOUMISES LES MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS RESPECTIFS DES ACTIONS

Se reporter à la section 21.2.3 « Assemblées générales » du présent document.

22. CONTRATS IMPORTANTS

22.1 CAHIER DES CHARGES DU 21 MARS 2003 CONSENTI PAR LE GOUVERNEMENT DE S.A.S. MGR LE PRINCE SOUVERAIN

La Société dispose du Privilège depuis le 2 avril 1863.

Octroyé à l'origine pour 50 ans, le Privilège a été successivement reconduit par voie d'ordonnances souveraines qui renvoient à chaque fois à un cahier des charges signé entre la Société et l'Autorité Concédante définissant les termes, conditions et restrictions dans lesquels le Privilège est accordé à la Société.

La dernière reconduction en date, octroyant le Privilège à la Société jusqu'au 31 mars 2027, résulte de l'ordonnance souveraine n°15.732 en date du 13 mars 2003 (l'« **Ordonnance** ») qui s'est accompagnée de la signature du Cahier des Charges.

Les réserves, conditions et obligations du Cahier des Charges sont résumées ci-dessous.

22.1.1 Les jeux autorisés et la Redevance

Les jeux autorisés ainsi que leur redevance devant être payée annuellement à l'Autorité Concédante du fait du privilège accordé (la « **Redevance** ») sont décrits aux sections 6.3.1 « Casinos » et 9 « Examen de la situation financière et du résultat » du présent document.

- Conformément aux dispositions du Cahier des Charges, la Redevance représente 15% des recettes brutes annuelles des jeux jusqu'au 31 mars 2019 et 17% à partir d'avril 2019.
- Le montant annuel de la Redevance s'établissait à 33 585 000 € pour l'exercice clos le 31 mars 2014, à 27 644 436 € pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et à 23 657 524 € pour l'exercice clos le 31 mars 2012.
- La Redevance est assortie d'un minimum garanti calculé à partir d'un montant de référence de 7 402 000 euros déterminé en 2003 et évoluant à chaque exercice social et pour la durée de celui-ci, en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation en France entière (Métropole et DOM/TOM) – base 100 en 1998 – indice 102,3 en janvier 2001 (série hors le tabac, ensemble des ménages) publié par l'INSEE ou de tout autre indice venant à lui être substitué, l'indice de base étant celui du mois de janvier 2003 et l'indice de référence celui du mois de janvier de l'année de révision. En cas de disparition de cet indice, l'Autorité Concédante et le Groupe S.B.M. en choisiraient un autre en remplacement. Ce minimum garanti pourra être réduit ou supprimé en cas d'événement de force majeure qui paralyserait l'exploitation de la Société, dans cette éventualité et à défaut d'entente amiable, un Comité d'arbitrage de trois membres décidera de la suppression ou de la quotité de la réduction.
- Le montant minimal annuel de la Redevance est égal à 8 659 567€ pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2014. Il s'établissait à 8 568 738€ pour l'exercice clos le 31 mars 2013, à 8 377 728 € pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et à 8 237 688€ pour l'exercice clos le 31 mars 2011.
- Par ailleurs, le Cahier des Charges prévoit que pendant la durée du privilège accordé, l'Autorité Concédante ne devra pas avoir perçu, au titre de la Redevance, moins que la Société n'aura distribué à ses actionnaires au titre de l'intérêt statutaire et du dividende.

22.1.2 Régime juridique de certains biens immobiliers

Se reporter à la section 8.1 « Immobilisations corporelles importantes et existantes ou planifiées » du présent document.

22.1.3 Restrictions en sous-concession et exploitation de jeux en dehors de Monaco

- Aux termes du Cahier des Charges, la Société ne peut accorder à un tiers un droit d'exploitation total ou partiel (i.e., accord de sous-concession) portant sur le privilège des jeux autorisés dont elle bénéficie au titre de l'Ordonnance et du Cahier des Charges, sous quelque forme que ce soit.
- Par ailleurs, dans le cadre du Cahier des Charges, la Société a pris l'engagement de ne pas s'intéresser, directement ou indirectement, à toute entreprise de jeux localisée en dehors de la Principauté de Monaco, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Autorité Concédante.

22.1.4 Subventions

La Société a l'obligation d'apporter son concours aux dépenses (notamment sous forme de subventions en espèces et/ou sous forme de mise à disposition de locaux, d'équipements et de personnel) afin de contribuer à l'animation culturelle et sportive de la Principauté.

Ces obligations de subvention incluent notamment des contributions à la saison lyrique et des ballets, au Printemps des Arts et au Rallye de Monte-Carlo.

Au titre de l'exercice s'étendant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, la Société a apporté son concours aux dépenses de la saison lyrique et des ballets et du Printemps des Arts à raison d'un montant réduit à 6 633 233 euros en raison d'un effort important d'animation consenti en dehors de la période estivale. Cette participation est révisable de manière annuelle en fonction de la variation de l'indice des salaires mensuels de base des salariés répertoriés sous l'identifiant 001567451 dans la nomenclature d'activité française révision 2 (NAF rev 2) sous l'intitulé : « Activités économiques – Arts, spectacles et activités récréatives » publié par l'INSEE, l'indice de base étant celui du 31 mars 2009, l'indice de référence celui du 31 mars précédant l'exercice au titre duquel ces contributions sont révisées, la première révision étant intervenue au 1^{er} avril 2010.

Conformément au Cahier des Charges, la Société verse à l'Automobile Club de Monaco, à l'occasion du Rallye de Monte-Carlo, une subvention s'élevant au tiers du déficit d'exploitation de cette manifestation approuvé d'un commun accord avec l'Autorité Concédante. Les modalités de versement de cette subvention sont arrêtées avec l'Autorité Concédante et la charge à ce titre s'est élevée à 1 095 414 euros pour l'exercice 2013/2014.

22.1.5 Gouvernance d'entreprise et contrôle de l'Autorité Concédante

(Se reporter aussi à la section 16.4.2. « Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne » du présent document)

Différents aspects relatifs au gouvernement d'entreprise sont régis par le Cahier des Charges.

- La Société est soumise au contrôle et à la surveillance de l'Autorité Concédante par l'intermédiaire d'un Commissaire du Gouvernement chargé de veiller au respect par la Société des stipulations du Cahier des Charges ainsi qu'au respect des statuts de la Société et à l'application de la réglementation des jeux en vigueur.
- Les droits du Commissaire du Gouvernement incluent :
 - le droit d'assister aux assemblées générales ;
 - le droit de participer (sans droit de vote) aux réunions du conseil d'administration ainsi que le droit de convoquer une réunion de ce conseil ;
 - le droit de recevoir une copie des procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration ;

- l'obligation pour la Société de soumettre le règlement intérieur du personnel des salles de jeux et appareils manuels au Commissaire du Gouvernement et d'obtenir son accord préalable sur ce document ;
- le droit de recevoir, en amont de leur publication, tous les communiqués destinés aux médias concernant la vie économique et sociale de la Société et de faire toutes les modifications à ces projets qu'il jugera nécessaires.

22.1.6 Obligations relatives au Personnel

Conformément aux lois en vigueur, la Société a l'obligation de recruter et de promouvoir son personnel en appliquant le principe de « priorité à l'emploi » (dont le principe est décrit à la section 6.4.4 « Obligations relatives au droit de priorité à l'emploi applicable à Monaco » du présent document).

En complément des obligations légales, le Cahier des Charges soumet la Société à des obligations particulières relatives au personnel notamment en termes de qualification, de formation et de promotion interne. Concernant la formation, des actions doivent être menées pour :

- permettre la meilleure adéquation permanente possible du personnel aux critères de qualification définis ;
- motiver le personnel et entraîner son adhésion à la politique de prestige et de maintien des traditions ;
et
- déboucher sur la promotion interne.

Par ailleurs, la Société doit informer le Commissaire du Gouvernement des vacances de postes d'encadrement ou de maîtrise prévisibles ainsi que des dispositions prises pour faciliter l'accès à ces postes des monégasques, conjoints de monégasques et étrangers nés d'un auteur direct monégasque, habitants de la Principauté de Monaco et des communes limitrophes françaises.

22.2. AUTRES CONTRATS

22.2.1. CONTRAT DE GERANCE LIBRE AVEC L'ADMINISTRATION DES DOMAINES

Le 28 juin 2012, le Groupe S.B.M. a signé un contrat de gérance libre avec la Société Nationale de Financement relatif au complexe hôtelier dénommé « Beach Plaza » et à un fonds de commerce de restaurant, bar, centre balnéaire, etc.

Cette exploitation est opérée sous l'enseigne « Le Méridien » dans le cadre d'un accord de licence et d'un mandat de gestion avec la Société Starwood EMAE Licence and Services Company.

La location, à titre de gérance libre, est consentie jusqu'au 30 septembre 2018.

Le Groupe S.B.M. ne peut confier l'exploitation à un tiers sans l'accord exprès de la Société Nationale de Financement.

Le Groupe S.B.M. paie un loyer, au titre de cette gérance libre, qui correspond :

- à 55 % du résultat d'exploitation de chaque exercice au titre de la gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza
- à un loyer fixe pour l'établissement du Sea Club, indexé le premier janvier de chaque année en tenant compte de l'évolution enregistrée par l'indice officiel des prix à la consommation.

Ce contrat de gérance libre sera résilié de plein droit et sans indemnité, ce, si le Groupe S.B.M. cesse l'exploitation pendant une durée supérieure à deux mois, ou en cas de faillite, de fermeture du fonds de commerce.

22.2.2. CONTRAT-CADRE DE LICENCE DE MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

Le Groupe S.B.M. a signé avec BEG un contrat cadre de licence de marques et noms de domaine en date du 19 mai 2009.

Au titre de ce contrat, d'une durée de 30 ans à compter du 19 mai 2009, le Groupe S.B.M. concède une licence exclusive d'exploitation des marques de jeux, noms de domaines et demandes de marques de jeux choisis d'un commun accord pour l'exploitation de services de jeux virtuels (principalement des jeux de poker, de casinos et de cercle) se déroulant en dehors de sites « physiques ».

Au titre de ce contrat cadre, le Groupe S.B.M. s'interdit d'exploiter lui-même les marques et noms de domaine concernés sur le territoire de leur dépôt pour des services identiques ou d'accorder des licences d'exploitation de ces marques et noms de domaine. En outre, le Groupe S.B.M. ne pourra promouvoir, directement ou indirectement, des activités exercées par des concurrents de BEG, ainsi que les produits et services de ces derniers, ce, sur des sites internet de jeux en ligne concurrents de BEG et de ses filiales.

En contrepartie des droits concédés, BEG s'engage à verser une redevance annuelle au Groupe S.B.M.

Mises à part les conditions classiques de résiliation d'un tel contrat, ce contrat pourra être résilié par chacune des parties sans indemnité dès lors que la participation du Groupe S.B.M. au sein de BEG est inférieure à 25%.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société au siège de la Société ;
- Les informations financières historiques de la Société et de ses Filiales pour chacun des deux exercices précédents, la publication du document de référence sont consultables au siège de la société, sur le site de l'AMF ou sur le site www.montecarlosbm.com.

24.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Yves de TOYTOT

Directeur Général Adjoint Finances

Place du Casino

MC 98000

Principauté de Monaco

Tél. : + 377 98.06.61.25

24.3. CALENDRIER DES PUBLICATIONS A VENIR

Publications	
Résultats semestriels	Site internet le 28 novembre 2014
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	Site internet le 13 février 2015
Chiffre d'affaires annuel	Site internet le 29 mai 2015
Résultats annuels 2014/2015	Site internet le 15 juin 2015

La S.B.M. rappelle qu'elle ne procède pas à des arrêtés trimestriels aux 1^{er} et 3^{ème} trimestres. Les comptes semestriels et annuels sont publiés sur le site de la Société.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les participations de la Société ne concernent que des sociétés du Groupe S.B.M. Elles sont décrites dans la section 7 « Organigramme » et leurs impacts financiers figurent dans les annexes aux comptes consolidés de la Société figurant à la section 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » du présent document.

26. TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES PAR LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET LE RSE

26.1. Table de concordance avec les informations requises par le rapport financier annuel

Information requise par le rapport financier annuel	Chapitre
Attestation du responsable du document	1.2.
Rapport de gestion	
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des résultats, de la situation financière • Analyse des risques • Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique • Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225211, al. 2 du Code de Commerce) 	<p>9.1.</p> <p>4.</p> <p>21</p> <p>19 à 21</p>
Etats financiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes consolidés • Comptes sociaux (normes comptables françaises et monégasques) • Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés • Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 	<p>20.3.</p> <p>20.3.</p> <p>20.4.1.</p> <p>20.4.2.</p>
Honoraires des Commissaires aux Comptes	20.10.

26.2. Table de concordance avec les informations requises par le l'article 225 de la loi française Grenelle II que le Groupe S.B.M. applique volontairement.

Article 225 loi de Grenelle 2

Chapitre du Document de Référence

Informations sociales	Chapitre 17 –
- Emploi : <ul style="list-style-type: none"> o l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique; o les embauches et les licenciements o les rémunérations et leur évolution 	17.1.2.
- Organisation du travail : <ul style="list-style-type: none"> o l'organisation du temps de travail ; o l'absentéisme 	17.1.2. Note méthodologique
- Relations sociales : <ul style="list-style-type: none"> o l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ; o le bilan des accords collectifs 	17.1.2.
- Santé et sécurité : <ul style="list-style-type: none"> o les conditions de santé et de sécurité au travail o le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail o les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi 	17.1.2.

que les maladies professionnelles	
- Formation : o les politiques mises en œuvre en matière de formation ; o le nombre total d'heures de formation	17.1.2.
- Égalité de traitement : o les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; o Emploi et insertion des personnes handicapées ; o la politique de lutte contre les discriminations	17.1.2.
- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives... : o au respect de la liberté d'association et du droit de négociation o à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession o à l'élimination du travail forcé ou obligatoire o à l'abolition effective du travail des enfants	17.1.2.
Informations environnementales	
Politique générale en matière environnementale	
o l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	8.2.1, 8.2.2.
o les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.	8.2.3.11
o les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	8.2.1, 8.2.4.10
o Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	8.2.1
Pollution et gestion des déchets :	
o les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;	8.2.4.
o les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;	8.2.4.2
o La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	8.2.4.1
Utilisation durable des ressources :	
o la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	8.2.4.3
o la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	8.2.4.4
o la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	8.2.4.5
o l'utilisation des sols.	8.2.4.6
Changement climatique	
o les rejets de gaz à effet de serre ;	8.2.4.7
o Adaptation aux conséquences du changement climatique	8.2.4.8
- Protection de la biodiversité	
o les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.	8.2.4.9
Informations relatives aux engagements sociétaux	
- Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société :	8.3.
o en matière d'emploi et de développement régional ;	
o sur les populations riveraines ou locales.	
- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	8.3.

<ul style="list-style-type: none"> ○ les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ; ○ les actions de partenariat ou de mécénat. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-traitance et fournisseurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ; ○ l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale. 	8.3.
Loyauté des pratiques :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ les actions engagées pour prévenir la corruption ; 	8.3.
<ul style="list-style-type: none"> ○ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs. 	8.3.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme 	8.3.
Rapport de l'Auditeur Contractuel	8.4.

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 18 160 490 euros
Siège social : Place du Casino – MC 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523
